



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

---

Établis par le  
Receveur général du Canada

---

---

# Comptes publics du Canada

# 2006

## Volume I

Revue et  
États  
financiers

---

Canada<sup>1</sup>

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2006

En vente au Canada chez  
votre libraire local  
ou par la poste auprès de  
Éditions et Services de dépôt  
TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S5

Internet: <http://publications.gc.ca>

Téléphone: 1-613-941-5995 ou 1-800-635-7943

Copie papier : No de catalogue P51-1/2006-1F

ISBN 0-660-97173-9

Copie PDF : No de catalogue P51-1/2006-1F-PDF

ISBN 0-662-71535-7

À son Excellence

la très honorable Michaëlle Jean,  
C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.,  
Gouverneure générale et  
Commandante en chef du Canada

Madame la Gouverneure générale,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Madame la Gouverneure générale, l'assurance de mon profond respect.

*Le président du Conseil du Trésor,*



John Baird, c.p., député

Ottawa, le 19 septembre 2006

À l'honorable John Baird, c.p., député  
*Président du Conseil du Trésor*

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2006, afin de vous permettre de les déposer à la Chambre des communes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Le receveur général du Canada,*



Michael M Fortier

Ottawa, le 19 septembre 2006

À l'honorable Michael M Fortier,  
*Receveur général du Canada*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2006.

L'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit que les *Comptes publics du Canada* de chaque exercice seront préparés par le receveur général et seront déposés à la Chambre des communes, par le président du Conseil du Trésor, au plus tard le trente et unième jour de décembre qui suit la fin de cet exercice ou, si la Chambre des communes n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session qui suit.

Ce rapport annuel est présenté en trois volumes :

Volume I—Les états financiers du Canada sur lesquels la vérificatrice générale a exprimé une opinion et fourni ses observations; une analyse des états financiers et une comparaison sur dix exercices d'informations financières; les analyses des revenus et des charges, et des comptes d'actif et de passif; et divers autres états;

Volume II—Détail des opérations financières du gouvernement pour chaque portefeuille ministériel; et

Volume III—Informations et analyses supplémentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Receveur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Le sous-receveur général du Canada,*



I. David Marshall

Ottawa, le 19 septembre 2006

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# VOLUME I

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*  
**2005-2006**

## Table des matières

### Section

- Introduction
- 1. Analyse des états financiers
- 2. États financiers du gouvernement du Canada et rapport et observations de la vérificatrice générale
- 3. Revenus, charges et déficit accumulé
- 4. Comptes consolidés
- 5. Crédoiteurs et charges à payer
- 6. Dette portant intérêt
- 7. Encaisse et débiteurs
- 8. Comptes d'opérations de change
- 9. Prêts, placements et avances
- 10. Actifs non financiers
- 11. Obligations contractuelles et passif éventuel
- 12. Index

## INTRODUCTION AUX *COMPTES PUBLICS DU CANADA*

### **Nature des *Comptes publics du Canada***

Les *Comptes publics du Canada* constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars.

L'information contenue dans le rapport provient de deux sources de données :

- le sommaire des opérations financières présentées dans les comptes du Canada, tenus par le receveur général; et
- les registres détaillés, tenus par les ministères et organismes.

Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

### **Présentation des *Comptes publics du Canada***

Les *Comptes publics du Canada* sont publiés en trois volumes.

Le **volume I** présente les états financiers vérifiés du gouvernement, ainsi que des informations financières et analyses additionnelles;

Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement; et

Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires.

# SECTION 1

## COMPTES PUBLICS DU CANADA

2005-2006

### Analyse des états financiers

#### SOMMAIRE

	Page
Analyse des états financiers.....	1.2
Introduction.....	1.2
Faits saillants financiers de 2005-2006.....	1.2
Analyse.....	1.2
Le solde budgétaire.....	1.2
Revenus budgétaires.....	1.3
Charges totales.....	1.5
Déficit accumulé.....	1.7
Risques et incertitudes.....	1.11
Comparaison sur dix exercices d'informations financières... ..	1.12
État détaillé des résultats et du déficit accumulé.....	1.12
État détaillé de la situation financière.....	1.13
État de la variation de la dette nette.....	1.14
État des flux de trésorerie.....	1.15
État détaillé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers.....	1.16
État détaillé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces.....	1.17
Glossaire.....	1.18

#### NOTE AU LECTEUR

Un aperçu des opérations financières du gouvernement du Canada est présenté dans le *Rapport financier annuel* préparé par le ministre des Finances. Celui-ci contient également des états financiers condensés.

Des tableaux de référence financiers historiques et des indicateurs budgétaires connexes pour le gouvernement fédéral et les provinces accompagnent ce Rapport.

Le *Rapport financier annuel* est disponible via l'Internet à l'adresse suivante: <http://www.fin.gc.ca/>. Vous pouvez également obtenir un exemplaire en communiquant avec le Centre de distribution du ministère des Finances, au (613) 995-2855.

## ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

### Introduction

Les *Comptes publics du Canada* constituent un important rapport de reddition de comptes du gouvernement du Canada. La présente section, de même que les autres sections du présent volume et les volumes II et III des *Comptes publics du Canada*, fournissent des renseignements supplémentaires détaillés sur les éléments déclarés dans les états financiers vérifiés figurant à la section 2 du présent volume. Le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada – Exercice 2005-2006*, publié par le ministre des Finances, comprend une analyse additionnelle des résultats financiers du gouvernement.

L'analyse des états financiers a été préparée sous la direction conjointe du ministre des Finances, du président du Conseil du Trésor et du receveur général du Canada. Toutefois, c'est au gou-

vernement que revient la responsabilité d'assurer l'objectivité et l'intégrité des états financiers. Le lecteur trouvera à la fin de la présente section un glossaire des termes et expressions utilisés dans cette analyse des états financiers.

Au cours de 2005-2006, le gouvernement a adopté les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés au sujet du périmètre comptable du gouvernement. Ce changement a entraîné le redressement des résultats et des déficits accumulés des exercices antérieurs fournis à des fins de comparaison. De plus, certaines données comparatives ont été reclassées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

### Faits saillants financiers de 2005-2006

- Un excédent budgétaire de 13,2 milliards de dollars a été enregistré en 2005-2006, ce qui constitue le neuvième excédent annuel consécutif du gouvernement.
- Cet excédent dépasse de 9,2 milliards de dollars l'excédent projeté dans le budget de février 2005. Les revenus budgétaires ont dépassé de 7,9 milliards le montant prévu dans le budget de 2005, principalement sous l'effet d'une croissance économique plus vigoureuse que prévue, tandis que les frais de la dette publique ont été inférieurs de 1,3 milliard au montant projeté. Les charges de programmes ont été supérieures de 18 millions à ce que prévoyait le budget de 2005.
- Cet excédent dépasse de 5,2 milliards de dollars le montant prévu dans le budget de mai 2006. Les revenus ont totalisé 1,3 milliard de plus que prévu, tandis que les charges de programmes ont été inférieures de 3,9 milliards aux prévisions. Les frais de la dette publique ont dépassé de 0,1 milliard leur montant prévu.
- Le déficit accumulé (la différence entre le total des passifs et celui des actifs financiers et non financiers) s'établissait à 481,5 milliards de dollars au 31 mars 2006, en baisse de 81,4 milliards par rapport à son niveau record de 562,9 milliards au 31 mars 1997. Le ratio du déficit accumulé au produit intérieur brut (PIB) s'établissait à 35,1 %, en baisse par rapport à son niveau record de 68,4 % au 31 mars 1996, et il se situe maintenant à son niveau le plus bas depuis le 31 mars 1982.
- La dette nette, un sous-élément du déficit accumulé qui représente la différence entre le total des passifs et les actifs financiers, s'élevait à 536,9 milliards de dollars à la fin de 2005-2006, en baisse de 72,1 milliards par rapport au sommet de 609,0 milliards enregistré à la fin de 1996-1997.
- Les revenus budgétaires ont totalisé 222,2 milliards de dollars en 2005-2006, en hausse de 10,3 milliards, ou 4,8 %, par rapport à 2004-2005. Le ratio des revenus au PIB s'établissait à 16,2 %, en légère baisse par rapport à 2004-2005.
- Les charges de programmes ont totalisé 175,2 milliards de dollars en 2005-2006, soit 1,1 milliard, ou 0,7 %, de moins qu'en 2004-2005. La baisse s'explique par le fait qu'un certain nombre de charges ponctuelles se rapportant à des passifs environnementaux et à des transferts à d'autres paliers de gouvernement ont été comptabilisées en 2004-2005, ainsi que par des événements survenus en 2005-2006 qui ont entraîné un ralentissement des dépenses, notamment la dissolution du Parlement en novembre 2005 et le changement de gouvernement. Le ratio des charges de programmes au PIB a reculé par rapport à 2004-2005, passant de 13,7 % à 12,8 %.
- Les frais de la dette publique ont atteint 33,8 milliards de dollars en 2005-2006, soit 0,3 milliard de moins qu'en 2004-2005. Ils représentent 15,2 % du total des revenus budgétaires, en baisse par rapport au sommet de 37,6 % en 1990-1991, et leur ratio est le plus bas depuis le milieu des années 1970.

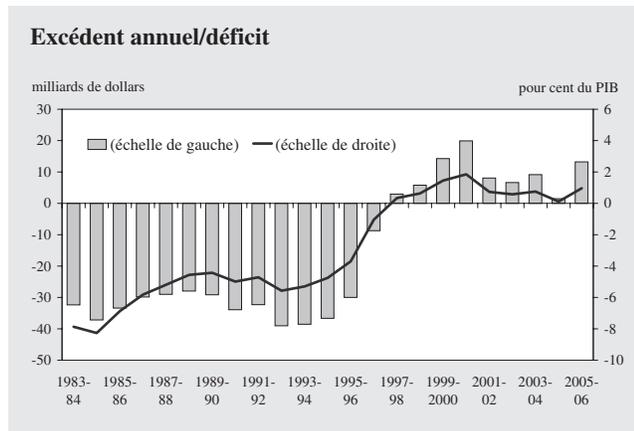
### Analyse

#### Le solde budgétaire

Le graphique qui suit illustre l'évolution du solde budgétaire du gouvernement depuis 1983-1984. Ce solde varie selon les changements survenus dans l'économie et les décisions stratégiques. Afin

de faciliter les comparaisons historiques et entre juridictions, on présente souvent le solde budgétaire et ses composantes en pourcentage du PIB. Selon ce critère, le solde budgétaire a progressé par rapport à son plus récent plancher (un déficit de 5,6 % du PIB en 1992-1993) pour atteindre un excédent de 1,0 % en 2005-2006. En

pourcentage du PIB, les charges de programmes sont passées de 17,4 % à 12,8 % au cours de cette période, et le ratio des revenus budgétaires au PIB a aussi diminué, passant de 17,8 % à 16,2 %. Toujours en proportion du PIB, les frais de la dette publique sont passés de 5,9 % à 2,5 % au cours de cette période, par suite de la diminution de la dette portant intérêt – en raison de la hausse du solde budgétaire – et du recul des taux d'intérêt.



### Faits saillants financiers de 2005-2006

	2005-2006		2004-2005
	Budget <sup>(1)</sup>	Réel	Réel
	(en milliards de dollars)		
<b>État des résultats</b>			
Revenus .....	214,3	222,2	211,9
Charges—			
Charges de programmes .....	-175,2	-175,2	-176,4
Frais de la dette publique .....	-35,1	-33,8	-34,1
Total des charges .....	-210,3	-209,0	-210,5
<b>Excédent annuel .....</b>	<b>4,0</b>	<b>13,2</b>	<b>1,5</b>
<b>État de la situation financière <sup>(2)</sup></b>			
Passifs—			
Dette portant intérêt .....	612,3	601,1	607,2
Autres .....	97,6	101,4	97,7
Total des passifs .....	709,9	702,5	705,0
Actifs financiers .....	151,8	165,6	155,4
<b>Dette nette .....</b>	<b>558,1</b>	<b>536,9</b>	<b>549,6</b>
Actifs non financiers .....	56,6	55,4	54,9
<b>Déficit accumulé .....</b>	<b>501,5</b>	<b>481,5</b>	<b>494,7</b>

Note: Les totaux pourraient ne pas s'additionner à cause de l'arrondissement.

<sup>(1)</sup> Les prévisions du budget de 2005 ont été rajustées sur une base brute.

<sup>(2)</sup> Les prévisions du budget de 2005 se fondaient sur les derniers résultats de l'exercice 2003-2004, car ceux de 2004-2005 n'étaient pas encore disponibles à ce moment.

L'excédent de 13,2 milliards de dollars en 2005-2006 représente une hausse de 11,7 milliards par rapport à l'excédent de 1,5 milliard enregistré en 2004-2005. Les revenus budgétaires ont augmenté de 10,3 milliards de dollars en raison de la forte hausse des diverses assiettes fiscales et du fait que les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté plus rapidement que l'assiette de cet impôt, étant donné la hausse marquée des revenus réels et la progressivité du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers. En

revanche, les charges de programmes ont diminué de 1,1 milliard. Ceci s'explique par le fait qu'un certain nombre de charges ponctuelles se rapportant à des passifs environnementaux et à des transferts à d'autres paliers de gouvernement ont été comptabilisées en 2004-2005, ainsi que par des événements survenus en 2005-2006 qui ont entraîné un ralentissement des dépenses, notamment la dissolution du Parlement en novembre 2005 et le changement de gouvernement. Les frais de la dette publique ont diminué de 0,3 milliard de dollars.

L'excédent de 13,2 milliards de dollars dépasse de 9,2 milliards le montant de 4,0 milliards de dollars qui avait été prévu pour l'exercice 2005-2006 dans le budget de février 2005. La projection du budget 2005 a été réalisée avant la publication des résultats définitifs de 2004-2005. Les revenus budgétaires ont dépassé de 7,9 milliards de dollars le montant projeté, principalement en raison des répercussions sur la taille des assiettes fiscales de la croissance économique plus forte que prévue, surtout celle des bénéficiaires des sociétés. Les revenus budgétaires de 2005-2006 auraient dépassé encore davantage les prévisions du budget de 2005 si ce n'avait été des réductions de 5,0 milliards de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers annoncées au cours de l'exercice et confirmées dans le budget de 2006. Les charges de programmes ont dépassé de 18 millions le montant prévu dans le budget de 2005. Les frais de la dette publique ont été inférieurs de 1,3 milliard de dollars à ce que prévoyait le budget de 2005, en raison de taux d'intérêt inférieurs aux prévisions et d'une réduction plus forte que prévue du total de la dette portant intérêt.

### Comparaison des résultats aux prévisions du budget de mai 2006

	Budget	Réel	Différence
	(en millions de dollars)		
Revenus .....	220,9	222,2	1,3
Charges—			
Charges de programmes .....	-179,2	-175,2	3,9
Frais de la dette publique .....	-33,7	-33,8	-0,1
Total des charges .....	-212,9	-209,0	3,9
<b>Excédent annuel .....</b>	<b>8,0</b>	<b>13,2</b>	<b>5,2</b>

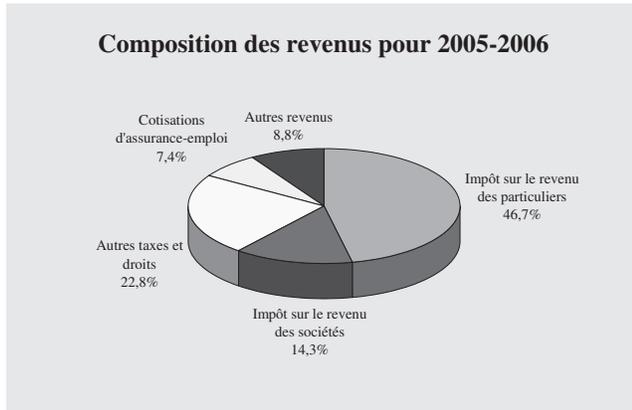
Note: Les totaux pourraient ne pas s'additionner à cause de l'arrondissement.

L'excédent de 2005-2006 a dépassé de 5,2 milliards de dollars celui de 8,0 milliards anticipé dans le budget de 2006, surtout parce que les charges de programmes ont été inférieures de 3,9 milliards à ce que prévoyait le budget. Cet écart s'explique par des dépenses plus faibles que prévues dans les ministères ainsi que par des rajustements comptables de fin d'exercice relatifs à des provisions pour créances douteuses et pour certains passifs dont les pensions et les avantages sociaux. Les revenus budgétaires ont été supérieurs de 1,3 milliard de dollars aux prévisions, alors que les frais de la dette publique leur ont été supérieurs de 0,1 milliard.

### Revenus budgétaires

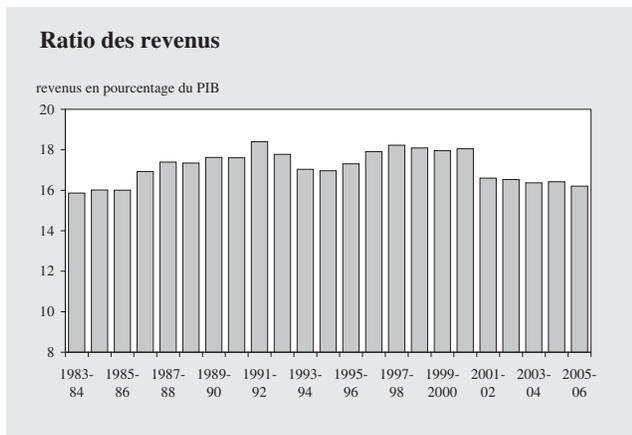
La source la plus importante des revenus fédéraux est l'impôt sur le revenu des particuliers : sa proportion est relativement stable depuis 15 ans et représente en moyenne environ 47 % du total des revenus. En revanche, la part de l'impôt sur le revenu des sociétés est en hausse : elle est passée de 5,7 % du total des revenus en 1992-1993 à 14,3 % en 2005-2006, ce qui correspond au poids accru des bénéfices des sociétés dans le PIB, qui s'établit maintenant à un

sommet historique de quelque 14 %. Les revenus au titre des cotisations d'assurance-emploi ont nettement diminué en proportion du total des revenus ces dernières années, passant d'un sommet de 15,6 % en 1993-1994 à 7,4 % en 2005-2006, en raison des baisses annuelles du taux de cotisation. Même si les taxes et droits d'accise représentent en moyenne près de 20 % du total des revenus depuis les 15 dernières années, on observe une hausse des revenus au titre de la taxe sur les produits et services (TPS) par rapport aux autres taxes et droits d'accise.



Le ratio des revenus au PIB représente une mesure approximative du fardeau fiscal fédéral total du fait qu'il compare les revenus fédéraux totaux perçus à la taille de l'économie. Toutefois, certains éléments du revenu assujettis à l'impôt sont exclus du calcul du PIB par Statistique Canada, notamment les gains en capital et le revenu provenant de régimes de retraite en fiducie : ce ratio a donc pour effet de surestimer le fardeau fiscal sous-jacent. En plus des politiques discrétionnaires du gouvernement, l'évolution de l'économie influe considérablement sur ce ratio. Il tend à diminuer lors des ralentissements de l'économie et à augmenter pendant les reprises, en raison de la progressivité du régime fiscal et de la nature cyclique des bénéfices des sociétés et des gains en capital.

Le ratio des revenus au PIB a été de 16,2 % en 2005-2006. Il est relativement stable depuis 2001-2002, mais il est beaucoup moins élevé que les 18 % atteints en moyenne entre 1996-1997 et 2000-2001. Cette diminution est principalement imputable aux mesures de réduction des impôts annoncées depuis 2000.



1.4 ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Comparaison des revenus à ceux de 2004-2005

Le tableau qui suit compare les résultats réels au chapitre des revenus budgétaires de 2005-2006 à ceux de 2004-2005.

Revenus

			Variation	
	2005-06	2004-05	Absolue	Pour cent
	(en millions de dollars)			
				%
<b>Impôt sur le revenu—</b>				
Impôt sur le revenu des particuliers . . .	103 691	98 521	5 170	5,2
Impôt sur le revenu des sociétés . . . . .	31 724	29 956	1 768	5,9
Autres revenus d'impôt sur le revenu . . . . .	4 529	3 560	969	27,2
<b>Total . . . . .</b>	<b>139 944</b>	<b>132 037</b>	<b>7 907</b>	<b>6,0</b>
<b>Autres taxes et droits—</b>				
Taxes sur les produits et services . . . . .	33 020	29 758	3 262	11,0
Droits de douane à l'importation . . . . .	3 330	3 091	239	7,7
Taxes sur l'énergie . . . . .	5 076	5 054	22	0,4
Autres taxes et droits d'accise . . . . .	4 730	4 954	-224	-4,5
<b>Total . . . . .</b>	<b>46 156</b>	<b>42 857</b>	<b>3 299</b>	<b>7,7</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi . . . . .</b>	<b>16 535</b>	<b>17 307</b>	<b>-772</b>	<b>-4,5</b>
<b>Autres revenus—</b>				
Revenus des sociétés d'État . . . . .	7 198	6 825	373	5,5
Revenus des opérations en devises . . . . .	2 014	1 175	839	71,4
Autres revenus de programmes . . . . .	10 356	11 742	-1 386	-11,8
<b>Total . . . . .</b>	<b>19 568</b>	<b>19 742</b>	<b>-174</b>	<b>-0,9</b>
<b>Revenus budgétaires . . . . .</b>	<b>222 203</b>	<b>211 943</b>	<b>10 260</b>	<b>4,8</b>

Le total des revenus budgétaires a augmenté de 10,3 milliards de dollars en 2005-2006, presque uniquement en raison de la hausse des revenus au titre de l'impôt sur le revenu et de la TPS. Les revenus provenant de l'impôt des particuliers, qui constituent la plus importante composante des revenus budgétaires, ont progressé de 5,2 milliards, ou 5,2 %. Les revenus d'impôt sur le revenu des sociétés ont augmenté de 1,8 milliard, ou 5,9 %, par rapport à 2004-2005. Leur progression a été moindre que celle des bénéficiaires des sociétés qui ont augmenté de 10,6 % en 2005. Les autres rentrées d'impôt sur le revenu – essentiellement la retenue d'impôt des non-résidents – ont grimpé de 1,0 milliard, ou 27,2 %, en 2005-2006, sous l'effet de la forte hausse des paiements de dividendes à des non-résidents qui a été enregistrée au cours des derniers mois de 2005.

La hausse des autres taxes et droits est principalement attribuable à l'augmentation des revenus provenant de la TPS, qui s'est chiffrée à 3,3 milliards de dollars, ou 11,0 %. Ce taux de croissance est beaucoup plus élevé que celui de l'assiette fiscale correspondante. Ces dernières années, il y a eu des écarts importants entre la croissance des revenus provenant de la TPS et celle de l'assiette de la taxe : certaines années, comme en 2005-2006, les revenus ont augmenté plus rapidement que l'assiette, mais l'inverse s'est aussi produit. Le recul de 0,2 milliard, ou 4,5 %, des autres taxes et droits d'accise découle surtout de la baisse des rentrées au titre des droits sur le tabac.

Les revenus au titre des cotisations d'assurance-emploi ont baissé de 0,8 milliard de dollars, ou 4,5 %, par suite des réductions du taux de cotisation apportées le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 1<sup>er</sup> janvier 2006, qui ont plus que compensé l'impact de la hausse de l'emploi et des salaires. Cette diminution découle aussi de la mise en œuvre en 2006 du Régime québécois d'assurance parentale, en vertu duquel le Québec assure désormais le service des prestations parentales

dans cette province et la perception des cotisations qui s’y rattachent. Les revenus en provenance des opérations de change ont augmenté de 0,8 milliards de dollars en 2005-2006, étant donné un ajustement de nature ponctuelle de 1,0 milliard de dollars enregistré en 2005-2006, résultant d’une modification dans la comptabilisation des souscriptions du Canada au Fonds monétaire international (FMI). Ce changement a été effectué dans le but de comptabiliser l’incidence des fluctuations dans le cours des devises à un moment plus rapproché de la date réelle des transactions. La diminution des autres revenus est attribuable au gain ponctuel de 2,6 milliards de dollars que le gouvernement a réalisé en 2004-2005 lorsqu’il a vendu le reste de ses actions de Petro-Canada, partiellement compensée par la croissance des autres revenus de programmes, incluant les ventes de biens et de services et les revenus de placements.

**Comparaison des revenus aux prévisions du budget de février 2005**

Pour l’exercice 2005-2006, les revenus ont dépassé de 7,9 milliards de dollars les prévisions du budget de février 2005. Cela résulte largement du fait que, en 2005, les conditions économiques ont été nettement meilleures que l’avaient prévu les économistes du secteur privé. Les prix des produits de base ont aussi été beaucoup plus élevés que ce que prévoyait le budget de 2005, ce qui a entraîné une hausse marquée des bénéfices des entreprises et des rentrées d’impôt connexes, surtout dans le secteur de l’énergie. Les revenus non fiscaux ont été supérieurs aux prévisions, largement en raison d’une hausse des revenus des sociétés d’État, particulièrement Exportation et développement Canada. En outre, de nombreuses autres catégories de revenus non fiscaux ont progressé plus que prévu, de sorte que les revenus réels ont dépassé encore plus les prévisions du budget de 2005.

**Comparaison des revenus à ceux du budget de février 2005**

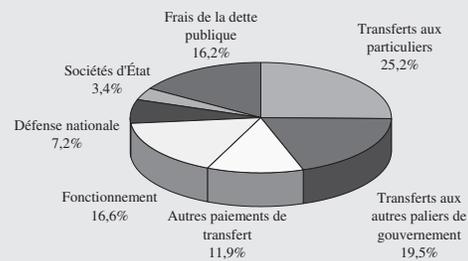
	Budget	Réel	Différence
	(en millions de dollars)		
<b>Impôt sur le revenu—</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers . . . . .	103 417	103 691	274
Impôt sur le revenu des sociétés . . . . .	29 170	31 724	2 554
Autres revenus d’impôt sur le revenu . . . . .	3 523	4 529	1 006
<b>Total . . . . .</b>	<b>136 110</b>	<b>139 944</b>	<b>3 834</b>
<b>Autres taxes et droits—</b>			
Taxes sur les produits et services . . . . .	31 544	33 020	1 476
Droits de douane à l’importation . . . . .	3 061	3 330	269
Taxes sur l’énergie . . . . .	4 679	5 076	397
Autres taxes et droits d’accise . . . . .	5 620	4 730	-890
<b>Total . . . . .</b>	<b>44 904</b>	<b>46 156</b>	<b>1 252</b>
<b>Cotisations d’assurance-emploi . . . . .</b>	<b>17 218</b>	<b>16 535</b>	<b>-683</b>
<b>Autres revenus—</b>			
Revenus des sociétés d’État . . . . .	5 419	7 198	1 779
Revenus des opérations en devises . . . . .	1 597	2 014	417
Autres revenus de programmes . . . . .	9 035	10 356	1 321
<b>Total . . . . .</b>	<b>16 051</b>	<b>19 568</b>	<b>3 517</b>
<b>Revenus budgétaires . . . . .</b>	<b>214 283</b>	<b>222 203</b>	<b>7 920</b>

**Charges totales**

Les principaux transferts aux particuliers, qui se composent des prestations aux aînés, des prestations d’assurance-emploi et de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, représentent la plus im-

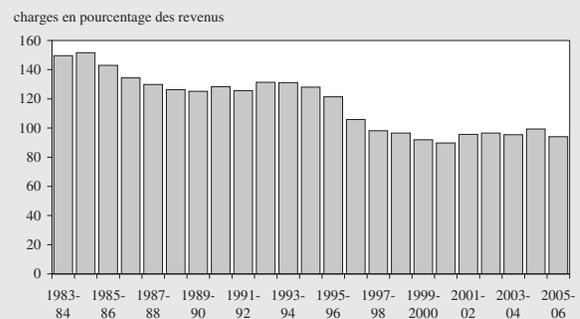
portante composante des charges fédérales totales (25,2%). Suivent les principaux transferts à d’autres paliers de gouvernement (Transfert canadien en matière de santé, Transfert canadien en matière de programmes sociaux, arrangements fiscaux et paiements de remplacement pour les programmes permanents), qui représentent 19,5% du total, ainsi que les frais de fonctionnement des ministères et organismes et les frais de la dette publique, qui comptent pour près de 16% chacun. On a observé un changement dans la composition des charges totales depuis le début des années 1990. Pendant la plus grande partie des années 1990, les frais de la dette publique ont en effet représenté la plus importante composante des charges, en raison de l’augmentation de l’encours de la dette portant intérêt et des taux d’intérêt effectifs moyens élevés sur cette dette. Or, grâce à l’élimination du déficit annuel, à neuf excédents annuels consécutifs et à une réduction des taux d’intérêt, la part des frais de la dette est passée de près de 30% en 1996-1997 à 16,2% en 2005-2006.

**Composition des charges pour 2005-2006**

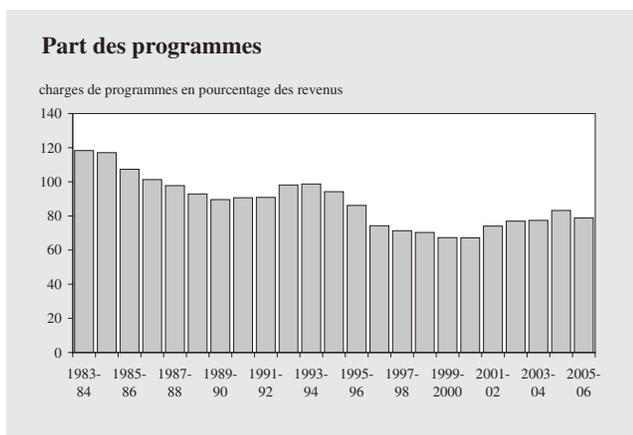


Le ratio des charges (total des charges en pourcentage du total des revenus) s’est établi à 94,1% en 2005-2006. Un ratio inférieur à 100 signifie que les revenus sont supérieurs aux charges, c’est-à-dire qu’il y a un excédent. Depuis que le gouvernement fédéral a enregistré son premier excédent budgétaire en 1997-1998, le ratio des charges a toujours été inférieur à 100. Cette situation contraste vivement avec celle des 27 années précédentes, au cours desquelles les revenus ne dépassaient pas les charges, ce qui créait un déficit.

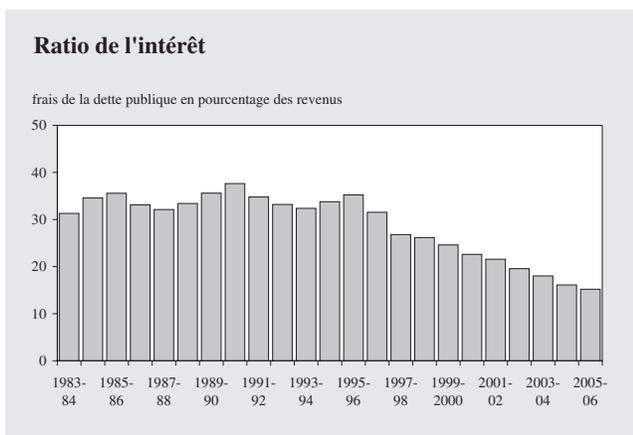
**Ratio des charges**



Le total des charges englobe les charges de programmes et les frais de la dette publique. Ces derniers sont nécessaires pour permettre au gouvernement de respecter ses obligations au titre du financement de sa dette. Le gouvernement jouit d'une plus grande discrétion pour ce qui est des charges de programmes. Ces dernières ont représenté 78,9 % des revenus en 2005-2006, contre 83,2 % en 2004-2005.



Le ratio des frais d'intérêt (frais de la dette publique en pourcentage des revenus budgétaires) a chuté ces dernières années, passant de 37,6 % en 1990-1991 à 15,2 % en 2005-2006. Ce ratio signifie qu'en 2005-2006, le gouvernement a consacré environ 15 cents de chaque dollar de revenu à l'intérêt sur la dette publique. Il s'agit du montant dont le gouvernement a besoin pour respecter ses obligations au titre du financement de sa dette. Moins le ratio est élevé, plus grande est la marge de manœuvre du gouvernement pour s'attaquer aux priorités principales de la population canadienne.



**Comparaison des charges à celles de 2004-2005**

Le tableau qui suit compare les résultats réels au titre des charges totales de 2005-2006 à ceux de 2004-2005.

**Charges**

	2005-06	2004-05	Variation	
			Absolue	Pour cent
	(en millions de dollars)			%
<b>Paiements de transfert—</b>				
Principaux transferts aux particuliers—				
Prestations aux aînés . . . . .	28 992	27 871	1 121	4,0
Prestations d'assurance-emploi . . . . .	14 417	14 748	-331	-2,2
Prestation fiscale canadienne pour enfants . . . . .	9 200	8 688	512	5,9
<b>Total . . . . .</b>	<b>52 609</b>	<b>51 307</b>	<b>1 302</b>	<b>2,5</b>
Principaux transferts aux autres paliers de gouvernement—				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	27 225	28 531	-1 306	-4,6
Accords fiscaux et autres transferts	16 321	16 170	151	0,9
Paiements de remplacement pour programmes permanents . . . . .	-2 731	-2 746	15	-0,5
<b>Total . . . . .</b>	<b>40 815</b>	<b>41 955</b>	<b>-1 140</b>	<b>-2,7</b>
<b>Autres paiements de transfert . . . . .</b>	<b>24 893</b>	<b>25 453</b>	<b>-560</b>	<b>-2,2</b>
<b>Total des paiements de transfert . . . . .</b>	<b>118 317</b>	<b>118 715</b>	<b>-398</b>	<b>-0,3</b>
<b>Autres charges de programmes—</b>				
Sociétés d'État . . . . .	7 195	8 907	-1 712	-19,2
Défense nationale . . . . .	15 034	14 318	716	5,0
Tous les autres ministères et organismes . . . . .	34 667	34 422	245	0,7
<b>Total des autres charges de programmes . . . . .</b>	<b>56 896</b>	<b>57 647</b>	<b>-751</b>	<b>-1,3</b>
<b>Charges de programmes . . . . .</b>	<b>175 213</b>	<b>176 362</b>	<b>-1 149</b>	<b>-0,7</b>
Frais de la dette publique . . . . .	33 772	34 118	-346	-1,0
<b>Total des charges . . . . .</b>	<b>208 985</b>	<b>210 480</b>	<b>-1 495</b>	<b>-0,7</b>

Les charges totales se sont chiffrées à 209,0 milliards de dollars en 2005-2006, en baisse de 1,5 milliard, ou 0,7 %, par rapport à 2004-2005. Les charges de programmes ont diminué de 1,1 milliard tandis que les frais de la dette publique ont reculé de 0,3 milliard, en raison de la baisse de l'encours de la dette portant intérêt.

Les principaux transferts aux particuliers ont augmenté de 1,3 milliard de dollars, principalement sous l'effet de la hausse des prestations aux aînés et des paiements au titre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. La croissance des prestations aux aînés est attribuable à une augmentation du nombre de bénéficiaires admissibles découlant du vieillissement de la population, ainsi qu'à la progression des prestations moyennes, qui sont indexées au coût de la vie. La hausse des paiements au titre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants reflète les augmentations prévues de ces paiements. L'amélioration de la situation du marché du travail et la diminution correspondante du nombre de chômeurs ont entraîné une baisse des prestations d'assurance-emploi.

Les principaux transferts à d'autres paliers de gouvernement ont baissé de 1,1 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent : des transferts ponctuels de 8,3 milliards aux provinces et aux territoires, constatés en 2004-2005, ont été partiellement compensés en 2005-2006 par des hausses prévues par la loi du Transfert canadien

en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et par l'inclusion de transferts de 3,3 milliards en vertu du projet de loi C-48, *Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements*. Cette loi autorise le ministre des Finances à effectuer, à des fins déterminées, des versements dont le total n'excède pas 4,5 milliards à même la tranche de l'excédent annuel qui dépasse 2 milliards pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007. Les provinces et les territoires ont été avisés par écrit de l'intention du gouvernement de verser ces transferts, à condition qu'il dispose des fonds requis à même l'excédent de 2005-2006, et des accords de fiducie ont été signés avant le 31 mars 2006. Le transfert de 3,3 milliards de dollars a donc été entièrement comptabilisé en 2005-2006, conformément à la convention comptable du gouvernement sur les paiements de transfert.

Les autres paiements de transfert, qui comprennent les transferts aux Premières nations et aux Autochtones, l'aide destinée aux agriculteurs et aux étudiants, de même que le soutien à la recherche-développement, l'aide étrangère et l'aide internationale, ont diminué de 0,6 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de la dissolution du Parlement en novembre 2005. Une somme additionnelle de 0,3 milliard de dollars pour l'aide étrangère a aussi été passée en charges en 2005-2006 conformément au projet de loi C-48 et est comprise dans les autres paiements de transfert.

Les autres charges de programmes ont diminué de 0,8 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout à cause d'une diminution des charges des sociétés d'État, découlant de la charge ponctuelle de 2,3 milliards de dollars comptabilisée par Énergie atomique du Canada limitée en 2004-2005 pour des passifs environnementaux. La hausse des autres composantes découle de mesures stratégiques annoncées dans des budgets antérieurs ainsi que de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment au titre de la mission des Forces armées canadiennes en Afghanistan.

#### Comparaison des charges aux prévisions du budget de février 2005

Pour 2005-2006, les charges totales ont été inférieures de 1,3 milliard de dollars au montant prévu dans le budget de février 2005. Les charges de programmes ont dépassé de 18 millions de dollars les prévisions, tandis que les frais de la dette publique ont été inférieurs de 1,3 milliard de dollars. La baisse des frais de la dette publique est attribuable à une diminution plus importante que prévue de l'encours de la dette portant intérêt et à un taux d'intérêt effectif plus bas qu'anticipé, qui ont entraîné une diminution des frais de financement.

À l'intérieur des charges de programmes, les paiements de transfert ont été supérieurs de 0,2 milliard de dollars au montant prévu. Le recul des prestations d'assurance-emploi et des subventions et autres transferts a été compensé par l'inclusion de 3,3 milliards en transferts aux provinces et aux territoires aux termes du projet de loi C-48. Les autres charges de programmes ont été inférieures de 0,2 milliard de dollars aux prévisions.

#### Comparaison des charges à celles du budget de février 2005

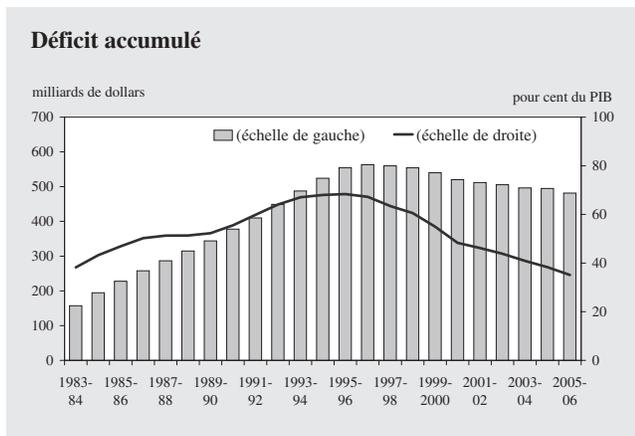
	Budget	Réel	Différence
(en millions de dollars)			
<b>Paiements de transfert—</b>			
Principaux transferts aux particuliers—			
Prestations aux aînés .....	29 113	28 992	-121
Prestations d'assurance-emploi .....	15 741	14 417	-1 324
Prestation fiscale canadienne pour enfants .....	9 165	9 200	35
<b>Total .....</b>	<b>54 019</b>	<b>52 609</b>	<b>-1 410</b>
Principaux transferts aux autres paliers de gouvernement—			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux .....	27 225	27 225	0
Accords fiscaux et autres transferts .....	13 145	16 321	3 176
Paiements de remplacement pour programmes permanents .....	-2 874	-2 731	143
<b>Total .....</b>	<b>37 496</b>	<b>40 815</b>	<b>3 319</b>
Autres paiements de transfert .....	26 626	24 893	-1 733
<b>Total des paiements de transfert .....</b>	<b>118 141</b>	<b>118 317</b>	<b>176</b>
<b>Autres charges de programmes—</b>			
Sociétés d'État .....	6 967	7 195	228
Défense nationale .....	14 812	15 034	222
Tous les autres ministères et organismes .....	35 275	34 667	-608
<b>Total des autres charges de programmes .....</b>	<b>57 054</b>	<b>56 896</b>	<b>-158</b>
<b>Charges de programmes .....</b>	<b>175 195</b>	<b>175 213</b>	<b>18</b>
Frais de la dette publique .....	35 088	33 772	-1 316
<b>Total des charges .....</b>	<b>210 283</b>	<b>208 985</b>	<b>-1 298</b>

#### Déficit accumulé

Le déficit accumulé désigne le montant net de tous les déficits et excédents fédéraux annuels cumulés depuis la Confédération. En raison des excédents budgétaires enregistrés au cours des neuf dernières années, le déficit accumulé est sur une trajectoire descendante, comme l'indique le graphique qui suit. Depuis le 31 mars 1997, il a été réduit de 81,4 milliards de dollars. En pourcentage du PIB, il est passé d'un sommet d'après-guerre de 68,4 % au 31 mars 1996 à 35,1 % au 31 mars 2006. L'objectif du gouvernement, qui a été annoncé dans le budget de mai 2006, consiste à ramener ce ratio à 25 % d'ici 2013-2014, soit à son niveau du milieu des années 1970. La réduction de ce ratio est nécessaire en raison des pressions économiques et financières qui découleront du vieillissement de la population. Ce facteur réduira le ratio de l'emploi à la population au cours des prochaines décennies, ce qui devrait ralentir la croissance des revenus du gouvernement tout en exerçant des pressions sur des programmes gouvernementaux tels les soins de santé et les prestations de retraite. La réduction du ratio de la dette au PIB allégera le fardeau des frais d'intérêt sur la dette publique, dégageant ainsi des ressources à affecter à d'autres priorités.

En 2005-2006, le gouvernement a adopté rétroactivement les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés au sujet du périmètre comptable du gouvernement. Ce changement a eu

pour effet de réduire de 5,1 milliards de dollars le solde d'ouverture du déficit accumulé pour l'exercice en cours. On trouvera des précisions au sujet de ce changement à la note 2 des états financiers figurant dans la section 2 du présent volume.



Le déficit accumulé représente également la différence entre le total des passifs du gouvernement et le total de ses actifs. Le total des passifs comprend la dette portant intérêt ainsi que les crédettes et les charges à payer. Les actifs comprennent des éléments financiers et non financiers, ces derniers se composant principalement d'immobilisations corporelles. La majeure partie de la diminution du déficit accumulé observée depuis le 31 mars 1997 découle d'une augmentation des actifs financiers. Les paragraphes qui suivent fournissent davantage de détails sur chacune de ces composantes.

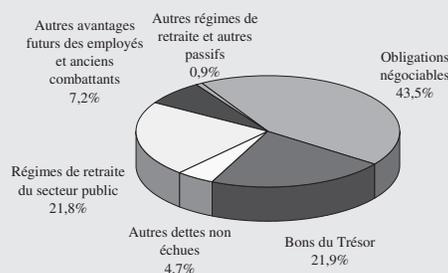
État de la situation financière

	2005-2006	2004-2005	Différence
	(en millions de dollars)		
<b>Passifs</b>			
Crédettes et charges à payer	101 432	97 740	3 692
Dette portant intérêt—			
Dette non échue	421 149	427 424	-6 275
Régimes de retraite et autres passifs	179 924	179 808	116
Total	601 073	607 232	-6 159
<b>Total des passifs</b>	<b>702 505</b>	<b>704 972</b>	<b>-2 467</b>
<b>Actifs financiers</b>			
Encaisse et débiteurs	82 843	76 346	6 497
Comptes d'opérations de change	40 827	40 871	-44
Prêts, placements et avances	41 889	38 168	3 721
Total des actifs financiers	165 559	155 385	10 174
<b>Dette nette</b>	<b>536 946</b>	<b>549 587</b>	<b>-12 641</b>
<b>Actifs non financiers</b>	<b>55 447</b>	<b>54 870</b>	<b>577</b>
<b>Déficit accumulé</b>	<b>481 499</b>	<b>494 717</b>	<b>-13 218</b>

Dette portant intérêt

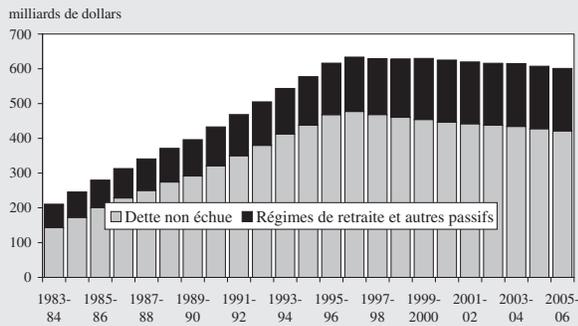
La dette portant intérêt comprend la dette non échue, ou dette contractée sur les marchés financiers, et les passifs au titre des régimes de retraite et d'autres comptes, qui se composent essentiellement des obligations liées aux régimes de retraite et aux autres régimes de prestations des fonctionnaires fédéraux. La dette non échue, qui se compose d'obligations négociables à intérêt fixe, d'obligations à rendement réel, de bons du Trésor, de titres sur le marché de détail (Obligations d'épargne du Canada, Obligations à prime du Canada et Titres de placement du Canada), de titres libellés en devises, d'obligations au profit du Régime de pensions du Canada et d'obligations découlant de contrats de location-acquisition, représentait 70,1 % de la dette portant intérêt. Les obligations envers les régimes de retraite de la fonction publique fédérale en représentaient 21,8 %, tandis que les autres avantages futurs des employés et anciens combattants ainsi que d'autres passifs comptaient pour 8,1 %, comme l'indique le graphique qui suit. La part de la dette non échue diminue depuis le milieu des années 1990, le gouvernement étant parvenu à éliminer une partie de cette dette.

Dette portant intérêt par catégorie pour 2005-2006



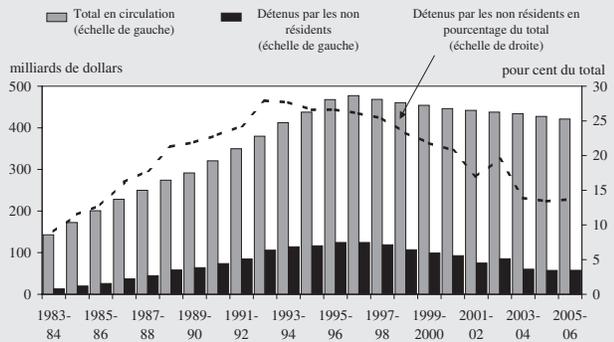
Au 31 mars 2006, la dette portant intérêt se chiffrait à 601,1 milliards de dollars, en baisse de 6,2 milliards de dollars par rapport à 2004-2005 et de 32,4 milliards de dollars par rapport au sommet de 633,5 milliards de dollars enregistré le 31 mars 1997. À l'intérieur de la dette portant intérêt, la dette non échue a diminué de 56,0 milliards de dollars entre le 31 mars 1997 et le 31 mars 2006, tandis que les obligations au titre des régimes de retraite et d'autres comptes ont augmenté de 23,6 milliards de dollars. La Banque du Canada et le ministère des Finances gèrent la dette du gouvernement et les risques qui s'y rattachent. L'objectif fondamental de la stratégie de gestion de la dette consiste à offrir un financement stable et à faible coût pour permettre au gouvernement de respecter ses obligations financières et pour répondre à ses besoins de liquidités. Des détails sur les objectifs et les principes de gestion de la dette du gouvernement sont présentés une fois l'an au Parlement dans une publication du ministère des Finances intitulée *Stratégie de gestion de la dette*. Des précisions sur les régimes de retraite sont présentées à la section 6 du présent volume.

### Dettes portant intérêt



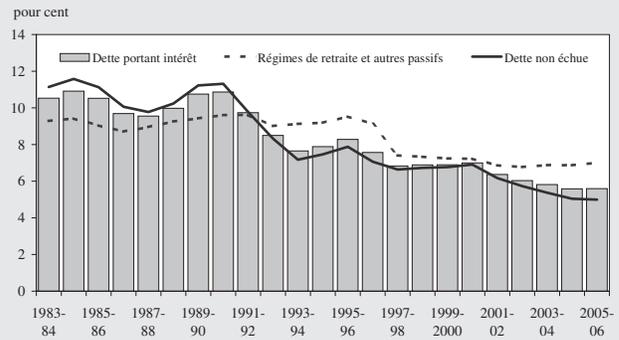
Les portefeuilles étrangers de titres du gouvernement étaient évalués à 57,7 milliards de dollars à la fin de mars 2006. Ce montant représente 13,7 % du total de la dette non échue du gouvernement, soit près de la moitié de la part de ces portefeuilles au milieu des années 1990.

### Portefeuilles étrangers de titres du gouvernement canadien



Le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette du gouvernement portant intérêt était de 5,6 % en 2005-2006, soit le même qu'en 2004-2005. Ce taux était de 5,0 % pour la dette non échue et de 6,9 % pour les régimes de retraite et autres comptes. Dans ce dernier cas, le taux est plus élevé parce que l'intérêt sur le passif non capitalisé des régimes de retraite est calculé selon les mêmes taux que si les fonds étaient investis dans un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans détenues jusqu'à l'échéance. Pour sa part, le taux effectif moyen applicable à la dette non échue est calculé sur la base de la partie de cette dette à taux fixe (c'est-à-dire celle qu'il n'est pas nécessaire de refinancer dans un an), soit environ les deux tiers, et celle à taux variable, soit environ le tiers. De façon générale, les emprunts à long terme présentent un risque moindre mais coûtent davantage que les emprunts à court terme. Dans la *Stratégie de gestion de la dette* de 2006-2007, le gouvernement a annoncé qu'il continuera de réduire la part à taux fixe de sa dette pour la ramener à 60 % d'ici 2007-2008 afin de réduire les coûts futurs de la dette.

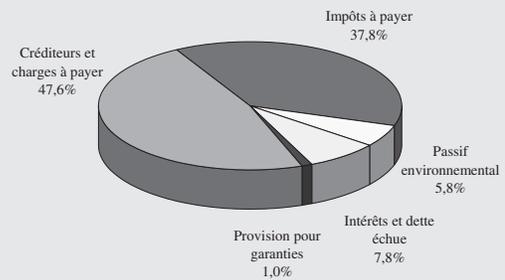
### Taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt



### Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer comprennent les éléments suivants :

#### Créditeurs et charges à payer par catégorie pour 2005-2006

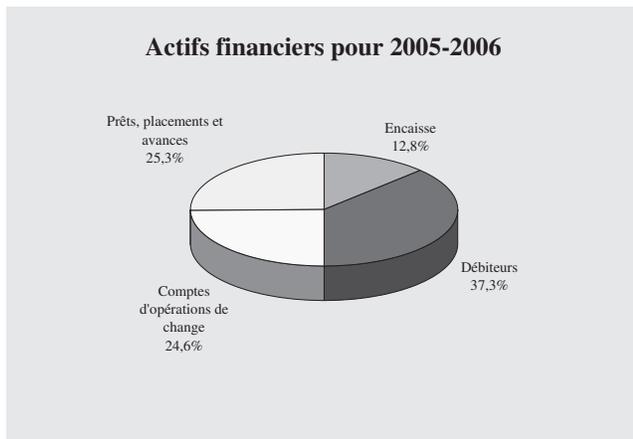


Au 31 mars 2006, ces passifs totalisaient 101,4 milliards de dollars, en hausse de 3,7 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2005 et de 25,5 milliards de dollars par rapport au 31 mars 1997. La hausse enregistrée depuis 2004-2005 découle principalement de l'augmentation des impôts à payer (remboursements), qui suit en général la croissance de l'économie.

### Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent l'encaisse déposée auprès de la Banque du Canada, de banques à charte et d'autres institutions financières, les débiteurs, les comptes d'opérations de change ainsi que les prêts, placements et avances. Les comptes d'opérations de change du gouvernement englobent les dépôts en devises, les placements en or ainsi que les participations au Fonds monétaire international. Les emprunts en devises du gouvernement, qui sont compris dans la dette non échue, sont détenus dans le Compte du fonds des changes afin de produire des liquidités en devises et de favoriser un comportement ordonné du marché des changes pour le

dollar canadien. Pour en savoir plus sur la gestion des réserves internationales, prière de consulter le *Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada*. Les prêts, placements et avances du gouvernement comprennent ses investissements dans les sociétés d'État entreprises, les prêts à des gouvernements nationaux, principalement à des fins d'aide financière et d'expansion du commerce d'exportation, et les prêts en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants.

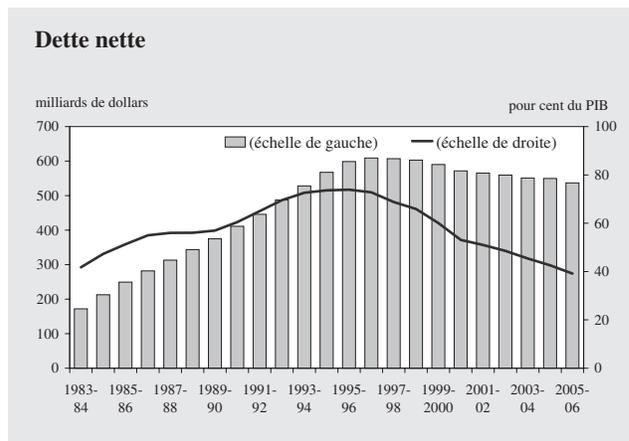


Au 31 mars 2006, les actifs financiers s'élevaient à 165,6 milliards de dollars, en hausse de 10,2 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2005. Cela tient principalement à une augmentation de l'impôt à recevoir ainsi qu'à une hausse des investissements dans les sociétés d'État entreprises, qui découle en grande partie des gains nets plus élevés réalisés par Exportation et développement Canada et par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Depuis le 31 mars 1997, les actifs financiers ont augmenté de 65,2 milliards de dollars en raison d'une hausse de l'encaisse et des débiteurs (pouvant représenter 30,1 milliards de dollars), d'une augmentation des comptes d'opérations de change (pouvant atteindre 14,0 milliards de dollars) et d'une hausse des prêts, placements et avances (pouvant s'élever à 21,1 milliards de dollars). L'augmentation de l'encaisse (pouvant atteindre 11,0 milliards de dollars) a pour but de permettre au gouvernement de disposer de suffisamment d'encaisse à la fin de l'exercice pour satisfaire à ses besoins de fonctionnement et de liquidités au cours des premiers mois de l'exercice suivant. Pour en savoir plus sur les flux de trésorerie, prière de consulter le paragraphe intitulé « Flux de trésorerie », ci-après. L'augmentation de l'impôt à recevoir correspond en gros à la croissance des assiettes fiscales correspondantes. La hausse des comptes d'opérations de change découle de la décision prise par le gouvernement, vers la fin des années 1990, d'accroître la liquidité de ses comptes. Ces dernières années, le gouvernement a réduit ses réserves de titres en devises, compte tenu de l'amélioration de sa situation économique et financière. Quant à la hausse des prêts, placements et avances, elle est attribuable à l'augmentation des gains nets provenant des sociétés d'État entreprises et à la prise en charge par le gouvernement du financement du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui relevait des banques à charte jusqu'en 2000.

**Dettes nettes**

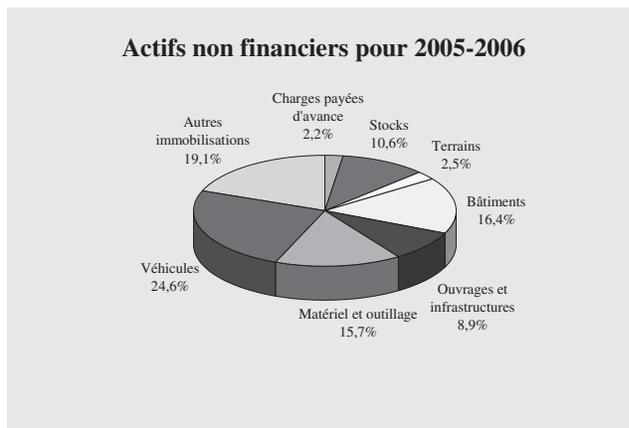
La dette nette du gouvernement – le total de son passif moins ses actifs financiers – a diminué, passant d'un sommet de 609,0 milliards de dollars au 31 mars 1997 à 536,9 milliards de dollars au 31 mars 2006. En pourcentage du PIB, la dette nette à cette date était de 39,2 %, en baisse de 34,7 points de pourcentage par rapport à son sommet de 73,9 % au 31 mars 1996. Il s'agit de la dixième baisse annuelle consécutive de ce ratio.

Ce ratio mesure la dette par rapport à la capacité des contribuables du pays de la financer. Le total des passifs n'est réduit que des actifs financiers, car les actifs non financiers ne peuvent habituellement pas être convertis en encaisse pour acquitter la dette sans désorganiser les activités du gouvernement.



**Actifs non financiers**

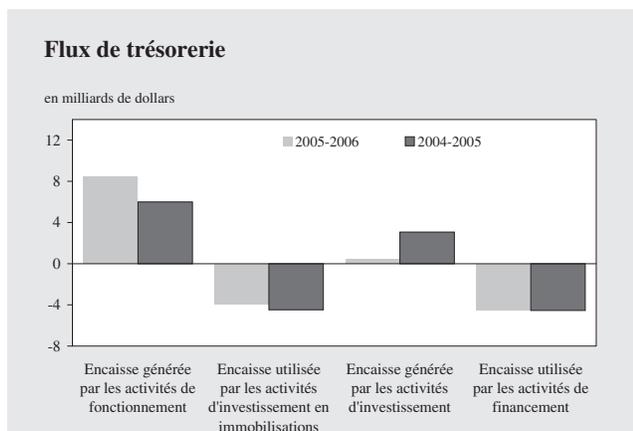
Les actifs non financiers comprennent la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du gouvernement, c'est-à-dire les terrains, les bâtiments, les ouvrages et infrastructures tels que routes et ponts, les machines et le matériel, les navires, les aéronefs et les autres véhicules. Ils englobent également les stocks et les charges payées d'avance.



Au 31 mars 2006, les actifs non financiers s'établissaient à 55,4 milliards de dollars, en hausse de 0,6 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent. Depuis le 31 mars 1997, ils ont augmenté de 9,3 milliards de dollars.

### Flux de trésorerie

L'excédent ou le déficit annuel est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus étant constatés lorsqu'ils sont gagnés et les passifs lorsqu'ils sont engagés. En principe, les activités de fonctionnement du gouvernement constituent une importante source d'encaisse, après redressement des revenus et des charges non liés à l'encaisse, dont une partie est compensée par des activités d'investissement dans les immobilisations. En outre, le gouvernement tire habituellement de l'encaisse de ses activités d'investissement. Depuis 1997-1998, l'encaisse nette a servi à rembourser la dette ou à modifier le niveau des soldes de l'encaisse.



### Risques et incertitudes

Comme le signalent le budget et les documents connexes, les revenus et les charges du gouvernement sont très sensibles aux changements de la conjoncture économique –particulièrement ceux qui touchent la croissance économique réelle, l'inflation et les taux d'intérêt.

Pour illustrer l'incidence de ces changements, le ministère des Finances publie périodiquement des analyses de sensibilité du solde budgétaire. Il s'agit de règles empiriques, car l'incidence réelle dépend également de bon nombre d'autres facteurs. Ces analyses montrent que, par exemple :

- Une hausse de 1 % de la croissance du PIB réel pendant une année ajouterait environ 2,7 milliards de dollars au solde budgétaire la première année, et 2,3 milliards de dollars l'année suivante.
- Une hausse de 1 % de l'inflation ajouterait environ 2,0 milliards de dollars au solde budgétaire la première année, et 1,5 milliard de dollars l'année suivante.
- Une hausse soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt réduirait le solde budgétaire de 1,0 milliard de dollars la première année, et de 1,5 milliard de dollars l'année suivante.

Non seulement la croissance économique dans son ensemble peut différer des prévisions, mais il peut aussi en être de même de sa composition. L'évolution de la conjoncture économique peut également influencer sur le comportement des contribuables. Les assiettes fiscales utilisées à des fins de prévision reposent sur les estimations du PIB nominal produites par Statistique Canada, qui sont constamment révisées. Qui plus est, les notions employées dans le calcul du PIB nominal ne correspondent pas tout à fait à la définition du revenu aux fins de l'impôt.

Les revenus et les charges peuvent aussi varier selon des imprévus survenant en cours d'année, y compris des catastrophes naturelles, des arrêts de travail, des décisions judiciaires ou d'autres obligations juridiques, des retards dans les autorisations parlementaires, des modifications des normes comptables et des changements touchant les passifs environnementaux.

Les prévisions du solde budgétaire et de ses composantes sont actualisées dans la Mise à jour économique et financière de l'automne, puis dans le budget déposé au Parlement avant l'exercice suivant ou dans les premiers mois de celui-ci. Comme l'indique le *Plan d'action pour l'imputabilité fédérale* déposé devant le Parlement le 11 avril 2006, le gouvernement publiera aussi, à compter de 2006-2007, des mises à jour trimestrielles de ses prévisions financières pour l'exercice en cours dans les numéros de mars et de juin de *La revue financière*, qui paraissent respectivement en mai et en août. Ces mises à jour se fonderont en grande partie sur les analyses des résultats financiers mensuels publiées dans *La revue financière* et, dans le cas de la Mise à jour économique et financière de l'automne, elles tiendront compte des résultats financiers vérifiés définitifs de l'exercice précédent, qui sont habituellement publiés à la fin de septembre ou au début d'octobre. Les résultats de l'exercice précédent peuvent influencer sensiblement sur les estimations de l'exercice en cours en permettant de rajuster le rendement fiscal effectif moyen ainsi que les hypothèses touchant les crédits ministériels inutilisés.

Les estimations ainsi mises à jour seront meilleures que les premières prévisions, mais elles peuvent quand même différer sensiblement des résultats vérifiés définitifs, en partie à cause du temps qu'il faut pour obtenir l'information. Par exemple, en ce qui concerne les revenus, jusqu'à 45 % des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés peuvent être reçues au cours des trois derniers mois de l'exercice, en raison de la procédure de versement. Ces renseignements ne sont obtenus qu'après la préparation des dernières estimations budgétaires. De plus, les rentrées d'espèces mensuelles servent d'approximation pour les courus. Cependant, les courus disponibles en fin d'exercice peuvent diverger sensiblement des résultats de caisse, plus particulièrement dans les cas de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et des autres revenus – résultats vérifiés qui ne sont reçus que bien après que l'exercice soit terminé. Pour ce qui est des charges, elles font l'objet d'un certain nombre d'ajustements comptables à la fin de chaque exercice pour constater le coût des obligations engagées pendant l'exercice qui n'ont fait l'objet d'aucune sortie de fonds et pour tenir compte de l'information la plus récente sur l'évaluation de postes comme le passif des régimes de retraite, les obligations juridiques, de même que les prêts et les placements. Le montant de ces ajustements peut être appréciable.

## COMPARAISON SUR DIX EXERCICES D'INFORMATIONS FINANCIÈRES

Cette section présente une comparaison sur dix exercices d'informations financières et reflète les conventions comptables

énoncées à la note 1 aux états financiers vérifiés à la section 2 de ce volume.

**TABLEAU 1.1**

GOUVERNEMENT DU CANADA  
ÉTAT DÉTAILLÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ  
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>(1)</sup>									
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Revenus—</b>										
<b>Revenus fiscaux—</b>										
<b>Impôt sur le revenu—</b>										
Des particuliers .....	67 796	74 949	77 894	85 070	92 662	86 972	89 530	92 957	98 521	103 691
Des sociétés .....	16 235	21 179	21 213	22 115	28 293	24 242	22 222	27 431	29 956	31 724
Autres revenus d'impôt sur le revenu .....	2 671	1 999	2 208	2 646	2 982	2 925	3 291	3 142	3 560	4 529
	<b>86 702</b>	<b>98 127</b>	<b>101 315</b>	<b>109 831</b>	<b>123 937</b>	<b>114 139</b>	<b>115 043</b>	<b>123 530</b>	<b>132 037</b>	<b>139 944</b>
<b>Autres taxes et droits—</b>										
Taxe sur les produits et services .....	18 159	19 717	20 936	23 121	24 759	25 292	28 248	28 286	29 758	33 020
Taxes sur l'énergie .....	4 467	4 638	4 716	4 757	4 792	4 848	4 935	4 952	5 054	5 076
Droits de douane à l'importation .....	2 676	2 766	2 359	2 105	2 784	3 040	3 278	2 887	3 091	3 330
Autres taxes et droits d'accise .....	3 902	4 025	3 706	3 315	3 434	3 953	4 896	5 240	4 954	4 730
	<b>29 204</b>	<b>31 146</b>	<b>31 717</b>	<b>33 298</b>	<b>35 769</b>	<b>37 133</b>	<b>41 357</b>	<b>41 365</b>	<b>42 857</b>	<b>46 156</b>
<b>Total des revenus fiscaux .....</b>	<b>115 906</b>	<b>129 273</b>	<b>133 032</b>	<b>143 129</b>	<b>159 706</b>	<b>151 272</b>	<b>156 400</b>	<b>164 895</b>	<b>174 894</b>	<b>186 100</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi .....</b>	<b>19 949</b>	<b>19 242</b>	<b>19 064</b>	<b>18 628</b>	<b>18 655</b>	<b>17 637</b>	<b>17 870</b>	<b>17 546</b>	<b>17 307</b>	<b>16 535</b>
<b>Autres revenus—</b>										
Revenus des sociétés d'État .....	3 969	4 368	4 496	4 696	5 458	4 751	5 301	5 917	6 825	7 198
Autres revenus de programmes .....	8 609	6 439	7 077	7 870	7 851	7 817	7 620	8 142	11 742	10 356
Revenus des opérations en devises .....	1 456	1 542	1 851	2 085	2 679	2 453	3 379	2 090	1 175	2 014
	<b>14 034</b>	<b>12 349</b>	<b>13 424</b>	<b>14 651</b>	<b>15 988</b>	<b>15 021</b>	<b>16 300</b>	<b>16 149</b>	<b>19 742</b>	<b>19 568</b>
<b>Total des autres revenus .....</b>	<b>14 034</b>	<b>12 349</b>	<b>13 424</b>	<b>14 651</b>	<b>15 988</b>	<b>15 021</b>	<b>16 300</b>	<b>16 149</b>	<b>19 742</b>	<b>19 568</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>149 889</b>	<b>160 864</b>	<b>165 520</b>	<b>176 408</b>	<b>194 349</b>	<b>183 930</b>	<b>190 570</b>	<b>198 590</b>	<b>211 943</b>	<b>222 203</b>
<b>Charges—</b>										
<b>Paievements de transfert—</b>										
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint .....	21 207	21 758	22 285	22 856	23 668	24 641	25 692	26 902	27 871	28 992
<b>Autres paliers de gouvernement—</b>										
Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux <sup>(2)</sup> .....	14 911	12 421	16 018	14 891	13 500	17 300	21 100	22 341	28 031	27 225
Accords fiscaux .....	9 418	10 000	11 645	10 721	12 467	11 603	10 879	9 409	12 863	12 381
Régime d'assistance publique du Canada .....	105	24	8	56						
Aide à l'éducation .....	-41	5								
<b>Paievements de remplacement pour programmes permanents .....</b>	<b>-2 014</b>	<b>-2 108</b>	<b>-2 150</b>	<b>-2 425</b>	<b>-2 460</b>	<b>-2 662</b>	<b>-2 321</b>	<b>-2 700</b>	<b>-2 746</b>	<b>-2 731</b>
Autres .....	-217	162	2		1 217	375	987	342	3 807	3 940
	<b>22 162</b>	<b>20 504</b>	<b>25 523</b>	<b>23 243</b>	<b>24 724</b>	<b>26 616</b>	<b>30 645</b>	<b>29 392</b>	<b>41 955</b>	<b>40 815</b>
<b>Total des autres paliers de gouvernement .....</b>	<b>22 162</b>	<b>20 504</b>	<b>25 523</b>	<b>23 243</b>	<b>24 724</b>	<b>26 616</b>	<b>30 645</b>	<b>29 392</b>	<b>41 955</b>	<b>40 815</b>
Prestations d'assurance-emploi .....	12 380	11 842	11 884	11 301	11 444	13 726	14 496	15 058	14 748	14 417
Prestation fiscale canadienne pour enfants .....	5 239	5 352	5 715	6 000	6 783	7 471	7 823	8 062	8 688	9 200
Autres paievements de transfert .....	16 011	20 236	14 343	17 212	21 575	17 546	20 673	22 945	25 453	24 893
	<b>76 999</b>	<b>79 692</b>	<b>79 750</b>	<b>80 612</b>	<b>88 194</b>	<b>90 000</b>	<b>99 329</b>	<b>102 359</b>	<b>118 715</b>	<b>118 317</b>
<b>Total des paievements de transfert .....</b>	<b>76 999</b>	<b>79 692</b>	<b>79 750</b>	<b>80 612</b>	<b>88 194</b>	<b>90 000</b>	<b>99 329</b>	<b>102 359</b>	<b>118 715</b>	<b>118 317</b>
<b>Autres charges de programmes—</b>										
Charges des sociétés d'État .....	5 204	4 441	5 790	5 246	5 402	6 085	6 551	6 566	8 907	7 195
Défense nationale .....	8 807	9 087	9 308	10 113	9 744	10 443	11 803	12 869	14 318	15 034
Tous les autres ministères et organismes .....	20 317	21 565	21 590	22 795	27 226	29 703	28 996	31 882	34 422	34 667
	<b>34 328</b>	<b>35 093</b>	<b>36 688</b>	<b>38 154</b>	<b>42 372</b>	<b>46 231</b>	<b>47 350</b>	<b>51 317</b>	<b>57 647</b>	<b>56 896</b>
<b>Total des autres charges de programmes .....</b>	<b>34 328</b>	<b>35 093</b>	<b>36 688</b>	<b>38 154</b>	<b>42 372</b>	<b>46 231</b>	<b>47 350</b>	<b>51 317</b>	<b>57 647</b>	<b>56 896</b>
<b>Total des charges de programmes .....</b>	<b>111 327</b>	<b>114 785</b>	<b>116 438</b>	<b>118 766</b>	<b>130 566</b>	<b>136 231</b>	<b>146 679</b>	<b>153 676</b>	<b>176 362</b>	<b>175 213</b>
<b>Frais de la dette publique .....</b>	<b>47 281</b>	<b>43 120</b>	<b>43 303</b>	<b>43 384</b>	<b>43 892</b>	<b>39 651</b>	<b>37 270</b>	<b>35 769</b>	<b>34 118</b>	<b>33 772</b>
<b>Total des charges .....</b>	<b>158 608</b>	<b>157 905</b>	<b>159 741</b>	<b>162 150</b>	<b>174 458</b>	<b>175 882</b>	<b>183 949</b>	<b>189 445</b>	<b>210 480</b>	<b>208 985</b>
<b>Excédent ou déficit (-) annuel .....</b>	<b>-8 719</b>	<b>2 959</b>	<b>5 779</b>	<b>14 258</b>	<b>19 891</b>	<b>8 048</b>	<b>6 621</b>	<b>9 145</b>	<b>1 463</b>	<b>13 218</b>
Déficit accumulé, au début de l'exercice .....	554 162	562 881	559 922	554 143	539 885	519 994	511 946	505 325	496 180	494 717
<b>Déficit accumulé, à la fin de l'exercice .....</b>	<b>562 881</b>	<b>559 922</b>	<b>554 143</b>	<b>539 885</b>	<b>519 994</b>	<b>511 946</b>	<b>505 325</b>	<b>496 180</b>	<b>494 717</b>	<b>481 499</b>

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2 des états financiers à la section 2 de ce volume.

<sup>(2)</sup> Ce transfert, introduit en 1996-1997, remplace le Régime d'assistance publique du Canada, l'Aide à l'éducation et les transferts au titre d'Assurance et soins médicaux.

TABLEAU 1.2

GOUVERNEMENT DU CANADA  
ÉTAT DÉTAILLÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars)

	Au 31 mars <sup>(1)</sup>									
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>PASSIFS</b>										
<b>CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER—</b>										
Créditeurs et charges à payer . . . . .	30 562	35 929	37 393	36 424	37 206	31 424	32 909	36 905	46 045	48 263
Impôts à payer . . . . .	25 076	27 579	28 843	29 809	33 030	34 284	33 549	33 040	35 650	38 402
Passif environnemental . . . . .	3 014	3 014	3 014	3 014	3 014	3 051	3 378	3 564	5 624	5 861
Intérêts et dette échue . . . . .	12 023	11 029	10 331	10 709	11 278	10 409	9 558	8 933	8 104	7 875
Provision pour garanties . . . . .	5 253	4 188	4 090	3 920	3 951	4 076	3 802	2 770	2 317	1 031
<b>Total des créditeurs et charges à payer . . . . .</b>	<b>75 928</b>	<b>81 739</b>	<b>83 671</b>	<b>83 876</b>	<b>88 479</b>	<b>83 244</b>	<b>83 196</b>	<b>85 212</b>	<b>97 740</b>	<b>101 432</b>
<b>DETTE PORTANT INTÉRÊT—</b>										
<b>Dettes non échues—</b>										
À payer en monnaie canadienne—										
Obligations négociables . . . . .	282 498	294 084	293 017	291 739	293 441	292 500	287 133	277 780	265 798	261 134
Bons du Trésor . . . . .	135 400	112 300	96 950	99 850	88 700	94 039	104 411	113 378	127 199	131 597
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada . . . . .	32 470	29 769	27 662	26 489	26 099	23 966	22 584	21 330	19 080	17 342
Obligations et billets non négociables . . . . .	3 468	3 456	4 063	3 552	3 473	3 391	3 371	3 427	3 393	3 102
<b>Total des dettes non échues en monnaie canadienne . . . . .</b>	<b>453 836</b>	<b>439 609</b>	<b>421 692</b>	<b>421 630</b>	<b>411 713</b>	<b>413 896</b>	<b>417 499</b>	<b>415 915</b>	<b>415 470</b>	<b>413 175</b>
À payer en devises . . . . .										
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises	23 016	27 183	36 000	32 588	33 158	27 032	21 141	20 542	16 286	14 085
Escomptes, primes et commissions non amortis sur la dette contractée sur les marchés . . . . .	31	82	536	-467	867	865	1 495	363	-922	-2 258
Obligation relative à des contrats de location-acquisition . . . . .	-1 621	-610	-540	-2 356	-2 171	-2 602	-5 256	-5 610	-6 342	-6 780
<b>Total des dettes non échues en devises . . . . .</b>	<b>1 935</b>	<b>1 924</b>	<b>2 614</b>	<b>2 601</b>	<b>2 591</b>	<b>2 619</b>	<b>2 664</b>	<b>2 774</b>	<b>2 932</b>	<b>2 927</b>
<b>Total des dettes non échues . . . . .</b>	<b>477 197</b>	<b>468 188</b>	<b>460 302</b>	<b>453 996</b>	<b>446 158</b>	<b>441 810</b>	<b>437 543</b>	<b>433 984</b>	<b>427 424</b>	<b>421 149</b>
<b>Régimes de retraite et autres passifs—</b>										
Régimes de retraite du secteur public . . . . .	114 205	117 457	122 407	128 346	129 185	126 921	125 708	127 560	129 579	131 062
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants . . . . .	33 396	34 152	35 135	35 714	37 668	38 280	38 844	39 367	41 549	43 369
Dû au Régime de pensions du Canada . . . . .	3 718	4 205	5 427	6 217	6 391	6 770	7 093	7 483	2 771	151
Autres passifs . . . . .	4 959	5 060	5 222	5 474	5 729	5 971	6 642	6 488	5 909	5 342
<b>Total des régimes de retraite et autres passifs . . . . .</b>	<b>156 278</b>	<b>160 874</b>	<b>168 191</b>	<b>175 751</b>	<b>178 973</b>	<b>177 942</b>	<b>178 287</b>	<b>180 898</b>	<b>179 808</b>	<b>179 924</b>
<b>Total de la dette portant intérêt . . . . .</b>	<b>633 475</b>	<b>629 062</b>	<b>628 493</b>	<b>629 747</b>	<b>625 131</b>	<b>619 752</b>	<b>615 830</b>	<b>614 882</b>	<b>607 232</b>	<b>601 073</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS . . . . .</b>	<b>709 403</b>	<b>710 801</b>	<b>712 164</b>	<b>713 623</b>	<b>713 610</b>	<b>702 996</b>	<b>699 026</b>	<b>700 094</b>	<b>704 972</b>	<b>702 505</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>										
<b>ENCAISSE ET DÉBITEURS—</b>										
Encaisse . . . . .	10 175	11 691	10 695	15 416	15 818	11 398	16 528	20 572	20 615	21 149
Impôts à recevoir . . . . .	39 383	40 679	41 838	43 321	48 572	45 605	43 597	47 953	53 477	59 113
Autres débiteurs . . . . .	3 213	2 925	3 369	3 209	2 681	2 939	2 603	2 476	2 254	2 581
<b>Total de l'encaisse et des débiteurs . . . . .</b>	<b>52 771</b>	<b>55 295</b>	<b>55 902</b>	<b>61 946</b>	<b>67 071</b>	<b>59 942</b>	<b>62 728</b>	<b>71 001</b>	<b>76 346</b>	<b>82 843</b>
<b>COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE—</b>										
Réserves de liquidités internationales détenues dans										
le Compte du fonds des changes . . . . .	26 726	28 198	31 855	38 630	47 845	48 667	44 849	41 247	39 114	40 936
Fonds monétaire international—Souscriptions . . . . .	8 295	8 194	13 048	12 390	12 814	12 821	12 942	12 185	11 240	10 673
Moins : Fonds monétaire international—Effets à payer et allocations de droits de tirage spéciaux . . . . .	8 208	7 424	10 235	9 526	10 389	9 442	8 841	9 119	9 483	10 782
<b>Total net des comptes d'opérations de change . . . . .</b>	<b>26 813</b>	<b>28 968</b>	<b>34 668</b>	<b>41 494</b>	<b>50 270</b>	<b>52 046</b>	<b>48 950</b>	<b>44 313</b>	<b>40 871</b>	<b>40 827</b>
<b>PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES—</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises										
publiques . . . . .	13 438	13 309	11 531	11 796	12 633	11 952	12 858	14 594	17 625	20 584
Autres prêts, placements et avances . . . . .	7 385	6 072	7 197	8 271	11 899	13 744	14 920	19 184	20 543	21 305
<b>Total des prêts, placements et avances . . . . .</b>	<b>20 823</b>	<b>19 381</b>	<b>18 728</b>	<b>20 067</b>	<b>24 532</b>	<b>25 696</b>	<b>27 778</b>	<b>33 778</b>	<b>38 168</b>	<b>41 889</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS . . . . .</b>	<b>100 407</b>	<b>103 644</b>	<b>109 298</b>	<b>123 507</b>	<b>141 873</b>	<b>137 684</b>	<b>139 456</b>	<b>149 092</b>	<b>155 385</b>	<b>165 559</b>
<b>DETTE NETTE . . . . .</b>	<b>608 996</b>	<b>607 157</b>	<b>602 866</b>	<b>590 116</b>	<b>571 737</b>	<b>565 312</b>	<b>559 570</b>	<b>551 002</b>	<b>549 587</b>	<b>536 946</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>										
Immobilisations corporelles . . . . .	39 253	40 174	41 501	42 855	44 215	45 727	47 037	47 748	48 210	48 355
Stocks . . . . .	5 972	6 160	6 310	6 451	6 591	6 438	6 113	6 134	5 525	5 875
Charges payées d'avance . . . . .	890	901	912	925	937	1 201	1 095	940	1 135	1 217
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS . . . . .</b>	<b>46 115</b>	<b>47 235</b>	<b>48 723</b>	<b>50 231</b>	<b>51 743</b>	<b>53 366</b>	<b>54 245</b>	<b>54 822</b>	<b>54 870</b>	<b>55 447</b>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ . . . . .</b>	<b>562 881</b>	<b>559 922</b>	<b>554 143</b>	<b>539 885</b>	<b>519 994</b>	<b>511 946</b>	<b>505 325</b>	<b>496 180</b>	<b>494 717</b>	<b>481 499</b>

(1) Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2 des états financiers à la section 2 de ce volume.

**TABLEAU 1.3**  
**GOUVERNEMENT DU CANADA**  
**ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE**  
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>(1)</sup>									
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Dettes nette au début de l'exercice</b> . . . . .	<b>598 608</b>	<b>608 996</b>	<b>607 157</b>	<b>602 866</b>	<b>590 116</b>	<b>571 737</b>	<b>565 312</b>	<b>559 570</b>	<b>551 002</b>	<b>549 587</b>
Variation de la dette nette au cours de l'exercice—										
Excédent (-) ou déficit annuel . . . . .	8 719	-2 959	-5 779	-14 258	-19 891	-8 048	-6 621	-9 145	-1 463	-13 218
Variations dues aux immobilisations corporelles—										
Acquisitions d'immobilisations corporelles . . . . .	3 970	3 425	3 819	3 851	3 880	4 487	5 051	4 535	4 619	4 046
Amortissement des immobilisations corporelles . . . . .	-2 277	-2 320	-2 312	-2 290	-2 312	-2 583	-3 341	-3 502	-3 696	-3 904
Produits de cession d'immobilisations corporelles . . . . .	-1 575	-82	-95	-46	-111	-56	-288	-91	-144	-146
Gain net ou perte nette (-) sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements . . . . .	1 372	-102	-85	-161	-97	-336	-112	-231	-317	149
<i>Total</i> . . . . .	<i>1 490</i>	<i>921</i>	<i>1 327</i>	<i>1 354</i>	<i>1 360</i>	<i>1 512</i>	<i>1 310</i>	<i>711</i>	<i>462</i>	<i>145</i>
Variations dues aux stocks . . . . .	169	188	150	141	140	-153	-325	21	-609	350
Variations dues aux charges payées d'avance . . . . .	10	11	11	13	12	264	-106	-155	195	82
<b>Diminution (-) ou augmentation nette de la dette nette</b> . . . . .	<b>10 388</b>	<b>-1 839</b>	<b>-4 291</b>	<b>-12 750</b>	<b>-18 379</b>	<b>-6 425</b>	<b>-5 742</b>	<b>-8 568</b>	<b>-1 415</b>	<b>-12 641</b>
<b>Dettes nette à la fin de l'exercice</b> . . . . .	<b>608 996</b>	<b>607 157</b>	<b>602 866</b>	<b>590 116</b>	<b>571 737</b>	<b>565 312</b>	<b>559 570</b>	<b>551 002</b>	<b>549 587</b>	<b>536 946</b>

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2 des états financiers à la section 2 de ce volume.

**TABLEAU 1.4**  
**GOUVERNEMENT DU CANADA**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
 (en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>(1)</sup>									
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Activités de fonctionnement—</b>										
<b>Excédent ou déficit (-) annuel.....</b>	<b>-8 719</b>	<b>2 959</b>	<b>5 779</b>	<b>14 258</b>	<b>19 891</b>	<b>8 048</b>	<b>6 621</b>	<b>9 145</b>	<b>1 463</b>	<b>13 218</b>
Éléments n'affectant pas l'encaisse—										
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État										
entreprises et autres entreprises publiques.....	-1 827	-2 280	-2 506	-2 558	-3 272	-2 479	-2 958	-3 708	-4 853	-5 041
Amortissement des immobilisations corporelles.....	2 277	2 320	2 312	2 290	2 312	2 583	3 341	3 502	3 696	3 904
Gain net (-) ou perte nette sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements.....	-1 372	102	85	161	97	336	112	231	317	-149
Gain sur cession de placements.....									-2 562	-2
Variations des stocks et charges payées d'avance.....	-179	-199	-161	-154	-152	-111	431	134	414	-431
Variations des régimes de retraite et autres passifs.....	7 784	4 596	7 317	7 560	3 222	-1 031	346	2 611	-1 090	116
Variations des comptes d'opérations de change.....	-7 759	-2 155	-5 700	-6 826	-8 776	-1 776	3 096	4 637	3 442	44
Variation nette des autres comptes.....	4 219	7 560	1 721	-4 663	2 010	-1 904	553	-3 385	5 163	-3 192
<b>Encaisse générée ou utilisée (-) par les activités de fonctionnement.....</b>	<b>-5 576</b>	<b>12 903</b>	<b>8 847</b>	<b>10 068</b>	<b>15 332</b>	<b>3 666</b>	<b>11 542</b>	<b>13 167</b>	<b>5 990</b>	<b>8 467</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations—</b>										
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	-3 970	-3 425	-3 819	-3 851	-3 880	-4 487	-5 051	-4 535	-4 619	-4 046
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	1 575	82	95	46	111	56	288	91	144	146
<b>Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations.....</b>	<b>-2 395</b>	<b>-3 343</b>	<b>-3 724</b>	<b>-3 805</b>	<b>-3 769</b>	<b>-4 431</b>	<b>-4 763</b>	<b>-4 444</b>	<b>-4 475</b>	<b>-3 900</b>
<b>Activités d'investissement—</b>										
Remboursements nets des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	2 192	2 796	4 115	2 282	2 467	2 971	2 095	2 034	1 861	2 145
Émissions d'autres prêts, placements et avances.....	-2 987	-5 240	-4 679	-3 784	-7 213	-6 637	-6 216	-9 569	-8 218	-6 861
Remboursements d'autres prêts, placements et avances.....	2 542	4 471	2 855	3 447	2 942	3 926	4 716	4 929	9 428	5 184
<b>Encaisse générée ou utilisée (-) par les activités d'investissement.....</b>	<b>1 747</b>	<b>2 027</b>	<b>2 291</b>	<b>1 945</b>	<b>-1 804</b>	<b>260</b>	<b>595</b>	<b>-2 606</b>	<b>3 071</b>	<b>468</b>
<b>Total de l'encaisse générée ou requise (-) avant les activités de financement.....</b>	<b>-6 224</b>	<b>11 587</b>	<b>7 414</b>	<b>8 208</b>	<b>9 759</b>	<b>-505</b>	<b>7 374</b>	<b>6 117</b>	<b>4 586</b>	<b>5 035</b>
<b>Activités de financement—</b>										
Émissions d'emprunts en monnaie canadienne.....	379 055	283 297	245 934	268 357	225 899	258 142	309 420	336 260	335 682	363 824
Remboursements d'emprunts en monnaie canadienne.....	-377 907	-297 535	-263 161	-268 432	-235 825	-255 931	-305 773	-337 734	-335 969	-366 123
Émissions d'emprunts en devises.....	36 806	42 586	51 859	33 418	34 176	23 412	17 297	14 227	13 608	15 859
Remboursements d'emprunts en devises.....	-30 599	-38 419	-43 042	-36 830	-33 607	-29 538	-23 188	-14 826	-17 864	-18 061
<b>Encaisse générée ou utilisée (-) par les activités de financement.....</b>	<b>7 355</b>	<b>-10 071</b>	<b>-8 410</b>	<b>-3 487</b>	<b>-9 357</b>	<b>-3 915</b>	<b>-2 244</b>	<b>-2 073</b>	<b>-4 543</b>	<b>-4 501</b>
<b>Augmentation ou diminution (-) de l'encaisse.....</b>	<b>1 131</b>	<b>1 516</b>	<b>-996</b>	<b>4 721</b>	<b>402</b>	<b>-4 420</b>	<b>5 130</b>	<b>4 044</b>	<b>43</b>	<b>534</b>
<b>Encaisse au début de l'exercice.....</b>	<b>9 044</b>	<b>10 175</b>	<b>11 691</b>	<b>10 695</b>	<b>15 416</b>	<b>15 818</b>	<b>11 398</b>	<b>16 528</b>	<b>20 572</b>	<b>20 615</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice.....</b>	<b>10 175</b>	<b>11 691</b>	<b>10 695</b>	<b>15 416</b>	<b>15 818</b>	<b>11 398</b>	<b>16 528</b>	<b>20 572</b>	<b>20 615</b>	<b>21 149</b>

(1) Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2 des états financiers à la section 2 de ce volume.

**TABLEAU 1.5**

**GOUVERNEMENT DU CANADA**  
**ÉTAT DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES ET DES ACTIFS NON FINANCIERS**  
 (en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>(1)</sup>									
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Prêts, placements et avances—</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques—										
Prêts et avances—										
Financement agricole Canada .....	-197	630	836	236	226	578				
Société canadienne d'hypothèques et de logement ...	325	230	410	223	224		218	219	190	200
Société d'assurance-dépôts du Canada .....	772	460	395							
Autres .....	25	24	60	58	-38		63	-28	2	-67
Montant à recouvrer au moyen de crédits ultérieurs ..	-59	-387	169	11	-32	190	-43	-62	-39	-63
	<i>866</i>	<i>957</i>	<i>1 870</i>	<i>528</i>	<i>380</i>	<i>994</i>	<i>238</i>	<i>129</i>	<i>153</i>	<i>70</i>
Placements—										
Quote-part des profits annuels .....	-1 827	-2 280	-2 506	-2 558	-3 272	-2 479	-2 958	-3 708	-4 853	-5 041
Dividendes .....	1 371	1 555	2 566	1 792	1 990	2 078	1 881	1 907	1 944	2 027
Capitaux propres .....	-104	-103	-152	-27	65	89	-67	-64	-275	-15
	<i>-560</i>	<i>-828</i>	<i>-92</i>	<i>-793</i>	<i>-1 217</i>	<i>-312</i>	<i>-1 144</i>	<i>-1 865</i>	<i>-3 184</i>	<i>-3 029</i>
Total .....	306	129	1 778	-265	-837	682	-906	-1 736	-3 031	-2 959
Autres prêts, placements et avances—										
Placements de portefeuille .....		59		1					1 225	-101
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .....	147	215	-477	822	-177	185	828	572	171	158
Organisations internationales .....	-429	-553	-561	-303	-590	-459	-349	-72	-253	-224
Administrations provinciales et territoriales .....	155	-103	42	-368	-963	385	-249	-2 459	-673	14
Autres .....	-318	-387	-828	-489	-2 541	-2 822	-1 730	-2 681	-1 822	-1 524
Provision pour moins-value .....	340	2 082	699	-737	643	865	324	376	-6	915
Total .....	-105	1 313	-1 125	-1 074	-3 628	-1 846	-1 176	-4 264	-1 358	-762
Total des prêts, placements et avances .....	201	1 442	653	-1 339	-4 465	-1 164	-2 082	-6 000	-4 389	-3 721
<b>Régimes de retraite et autres passifs—</b>										
Régimes de retraite du secteur public .....	6 323	3 252	4 950	5 939	839	-2 264	-1 213	1 852	2 019	1 483
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants .....	969	756	983	579	1 954	612	564	523	2 182	1 820
Dû au Régime de pensions du Canada .....	82	487	1 222	790	174	379	323	390	-4 712	-2 620
Autres passifs .....	410	101	162	252	255	242	672	-154	-579	-567
Total des régimes de retraite et autres passifs .....	7 784	4 596	7 317	7 560	3 222	-1 031	346	2 611	-1 090	116
<b>Actifs non financiers—</b>										
Immobilisations corporelles .....	-1 490	-921	-1 327	-1 354	-1 360	-1 512	-1 310	-711	-462	-145
Stocks .....	-169	-188	-150	-141	-140	153	325	-21	609	-350
Charges payées d'avance .....	-10	-11	-11	-13	-12	-264	106	155	-195	-82
Total des actifs non financiers .....	-1 669	-1 120	-1 488	-1 508	-1 512	-1 623	-879	-577	-48	-577
<b>Autres opérations—</b>										
Impôts à recevoir .....	-773	-1 296	-1 159	-1 483	-5 251	2 967	2 008	-4 356	-5 524	-5 636
Autres débiteurs .....	1 710	288	-444	160	528	-258	336	127	223	-327
Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires .....	352	-551	1 267	-1 402	-824	-1 139	-934	2 374	1 103	2 316
Impôts à payer .....	1 030	2 503	1 264	966	3 221	1 254	-735	-509	2 610	2 752
Autres passifs .....	-361	3 859	-599	641	2 206	-5 350	1 621	151	8 813	-1 376
Total des autres opérations .....	1 958	4 803	329	-1 118	-120	-2 526	2 296	-2 213	7 225	-2 271
<b>Opérations hors exploitation nettes après la provision ... pour moins-value .....</b>	<b>8 274</b>	<b>9 721</b>	<b>6 811</b>	<b>3 595</b>	<b>-2 875</b>	<b>-6 344</b>	<b>-319</b>	<b>-6 179</b>	<b>1 698</b>	<b>-6 453</b>

(1) Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2 des états financiers à la section 2 de ce volume.

TABLEAU 1.6

GOUVERNEMENT DU CANADA  
ÉTAT DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS DE CHANGE, DE LA DETTE NON ÉCHUE ET DES OPÉRATIONS EN ESPÈCES  
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>(1)</sup>									
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Opérations de change—</b>										
Réserves de liquidités internationales détenues dans										
le Compte du fonds des changes . . . . .	-7 818	-1 472	-3 657	-6 775	-9 215	-822	3 818	3 602	2 133	-1 822
Fonds monétaire international—Souscriptions . . . . .	285	101	-4 854	658	-424	-7	-121	757	945	567
	-7 533	-1 371	-8 511	-6 117	-9 639	-829	3 697	4 359	3 078	-1 255
Moins : Fonds monétaire international—Effets à payer . . .	174	766	-2 693	634	-835	947	623	-336	-453	-1 412
Allocations de droits de tirages spéciaux . . . . .	52	18	-118	75	-28		-22	58	89	113
	226	784	-2 811	709	-863	947	601	-278	-364	-1 299
Total des opérations de change . . . . .	-7 759	-2 155	-5 700	-6 826	-8 776	-1 776	3 096	4 637	3 442	44
<b>Opérations de la dette non échue—</b>										
À payer en monnaie canadienne—										
Obligations négociables . . . . .	29 798	11 586	-1 067	-1 278	1 702	-941	-5 367	-9 354	-11 981	-4 664
Bons du Trésor . . . . .	-30 700	-23 100	-15 350	2 900	-11 150	5 339	10 371	8 967	13 821	4 398
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada . . . . .	2 010	-2 701	-2 107	-1 173	-390	-2 133	-1 382	-1 254	-2 250	-1 738
Obligations et billets non négociables . . . . .	-10	-12	607	-511	-79	-82	-19	56	-35	-291
	1 098	-14 227	-17 917	-62	-9 917	2 183	3 603	-1 585	-445	-2 295
À payer en devises . . . . .	6 207	4 167	8 817	-3 412	570	-6 126	-5 891	-599	-4 256	-2 201
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises	44	51	454	-1 003	1 334	-2	630	-1 132	-1 285	-1 336
Escomptes, primes et commissions non amortis sur la dette contractée sur les marchés . . . . .	1 936	1 011	70	-1 816	185	-431	-2 654	-354	-732	-438
Obligation relative à des contrats de location-acquisition . . . . .	50	-11	690	-13	-10	28	44	111	158	-5
Total des opérations de la dette non échue . . . . .	9 335	-9 009	-7 886	-6 306	-7 838	-4 348	-4 268	-3 559	-6 560	-6 275
<b>Encaisse à la fin de l'exercice—</b>										
En monnaie canadienne . . . . .	10 063	11 605	10 664	15 373	15 789	11 351	16 478	20 559	20 607	21 152
En devises . . . . .	112	86	31	43	29	47	50	13	8	-3
Total de l'encaisse . . . . .	10 175	11 691	10 695	15 416	15 818	11 398	16 528	20 572	20 615	21 149

(1) Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2 des états financiers à la section 2 de ce volume.

## GLOSSAIRE

Les termes suivants sont utilisés dans la présente section et dans l'ensemble des états financiers contenus dans la section 2 du présent volume. Les définitions proviennent principalement des trois sources suivantes :

1. *Vocabulaire de la gestion des finances publiques*, Bulletin de terminologie 232, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  2. *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.
  3. *Glossaire*, site Web du ministère des Finances.
- actif(s) financier(s) – Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui peuvent être consacrés au remboursement des dettes existantes ou au financement d'activités futures. Ils comprennent notamment l'encaisse et les éléments d'actif convertibles en argent qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.
  - actifs non financiers – Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui ne peuvent pas normalement être convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État.
  - comptabilité d'exercice intégrale – Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des charges découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les charges engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.
  - comptes du Canada – Registre central, tenu par le receveur général, pour l'inscription des opérations financières de l'État canadien. Les comptes du Canada constituent une récapitulation des opérations de revenus et de charges ainsi que des opérations inscrites à l'actif et au passif.
  - contrat de location-acquisition – Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.
  - contrat de location-exploitation – Contrat de location qui laisse au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété.
  - crédit – Toute autorisation du Parlement de payer une somme d'argent à même le Trésor.
  - déficit accumulé – Total net de tous les déficits et excédents fédéraux cumulés depuis la Confédération. Le déficit accumulé est équivalent au total des passifs moins le total des actifs – à la fois financiers et non financiers.
  - dette nette – Total des passifs de l'État moins ses actifs financiers.
  - évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité – Évaluation de la situation financière d'un régime consistant à évaluer les actifs du régime et à calculer la valeur actuarielle des prestations à verser en vertu du régime. L'évaluation fournit les informations nécessaires pour la détermination des cotisations ou paiements futurs requis et des gains ou pertes subis depuis la dernière évaluation.
  - excédent – Montant par lequel les revenus de l'État excèdent les charges dans un exercice donné.
  - fonds publics – Fonds appartenant au Canada, prélevés ou reçus par le receveur général ou un autre fonctionnaire agissant en sa qualité officielle ou tout autre personne autorisée à en prélever ou à en recevoir.
  - Groupe des Sept (G-7) – Les sept principaux pays industrialisés du monde, soit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. Les chefs de ces pays se rencontrent une fois l'an pour discuter de questions politiques et économiques qui les concernent tous. En outre, les ministres des Finances du G-7 se réunissent plusieurs fois par année pour traiter de politique économique. Des réunions périodiques des hauts fonctionnaires, dont les représentants des Finances du G-7, renforcent leurs initiatives.
  - immobilisations corporelles – Actifs non financiers ayant une existence matérielle :
    - i) qui sont destinés à être utilisés pour la production de biens ou la prestation de services;
    - ii) dont la durée économique s'étend au-delà de l'exercice; et
    - iii) qui ont été acquis dans le but d'être utilisés de façon durable.
  - Indice des prix à la consommation (IPC) – Mesure de la variation des prix, publiée tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services – aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré : il accorde plus d'importance aux variations du prix de certains produits qu'à d'autres – par exemple au logement plutôt qu'aux divertissements – afin de tenir compte des habitudes de consommation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie.

- obligation à rendement réel –  
Obligation du gouvernement du Canada assortie d'un intérêt semestriel fondé sur le taux d'intérêt réel. Contrairement aux obligations négociables à intérêt fixe, les paiements d'intérêt sur les obligations à rendement réel tiennent compte des variations de l'indice des prix à la consommation.
- obligation au titre des prestations constituées –  
Valeur des avantages futurs correspondant aux services rendus par les salariés actuels et les anciens salariés jusqu'à la date d'arrêté des comptes.
- obligation contractuelle –  
Obligation par écrit envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché.
- paiement de transfert –  
Somme transférée par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre de laquelle le gouvernement cédant :
  - i) ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'une opération d'achat/vente;
  - ii) ne prévoit pas être remboursé ultérieurement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un prêt; ou
  - iii) ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.
- passif éventuel –  
Dettes potentielles qui peuvent se transformer en dettes réelles si certaines éventualités se réalisent.
- produit intérieur brut (PIB) –  
Valeur totale de tous les biens et services produits au Canada au cours d'une année donnée servant à mesurer le revenu généré par la production au Canada. Il est aussi appelé « production économique annuelle » ou tout simplement « production ». Pour que les biens et les services ne soient pas pris en compte plus d'une fois, le PIB n'englobe que les biens et services finals – et non ceux qui servent à fabriquer un autre produit. Par exemple, le PIB ne tiendrait pas compte du blé utilisé pour faire du pain, mais du pain seulement.
- provision –  
Sommes qui représentent les pertes potentielles prévues au chapitre des créances ou les dettes prévues de l'État qui ne seraient autrement pas inscrites dans les états financiers.
- régime de retraite à prestations déterminées –  
Régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les salariés lorsqu'ils seront à la retraite, soit le mode de calcul du montant de ces prestations.
- société d'État entreprise –  
Société qui n'est pas dépendante de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Une société d'État entreprise doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre d'État, de la conduite de ses affaires.
- swap ou échange financier –  
Accord prévoyant l'échange d'un instrument financier ou d'un type de revenu de placement pour un autre (p. ex., un titre à taux d'intérêt fixe pour un titre à taux d'intérêt flottant).
- Trésor –  
Total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada.
- valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle –  
Coût de l'immobilisation diminué de l'amortissement cumulé et du montant de toutes les moins-values dont elle a fait l'objet.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# SECTION 2

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*

2005-2006

## États financiers du gouvernement du Canada et rapport et observations de la vérificatrice générale

### SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Préface . . . . .	2.2
Énoncé de responsabilité . . . . .	2.3
Rapport de la vérificatrice générale . . . . .	2.4
États financiers—	
État des résultats et du déficit accumulé . . . . .	2.5
État de la situation financière . . . . .	2.6
État de la variation de la dette nette . . . . .	2.7
État des flux de trésorerie . . . . .	2.8
Notes aux états financiers du gouvernement du Canada . . . . .	2.9
Information supplémentaire—	
Observations de la vérificatrice générale . . . . .	2.31

## PRÉFACE DES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le but fondamental de ces états financiers est de fournir de l'information au Parlement et au public, afin de faciliter la compréhension et l'évaluation de la nature et de l'étendue des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ces états financiers présentent la situation financière du gouvernement à la date de clôture de l'exercice, ainsi que les résultats de son fonctionnement, son déficit accumulé, la variation de sa dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Les deux notions fondamentales sur lesquelles s'appuie le système comptable du gouvernement se trouvent dans les Lois constitutionnelles. Premièrement, tous les droits et revenus perçus, autres que ceux réservés aux provinces, « formeront le Trésor »; deuxièmement, le solde du Trésor, après certaines imputations préalables, « sera approprié par le Parlement du Canada ».

Le droit du Canada de lever des taxes et des impôts est inscrit dans les Lois constitutionnelles et prend une forme particulière dans les différentes lois adoptées par le Parlement. Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement afin de percevoir des revenus, dépenser ou emprunter. Tous les fonds perçus par les ministères et organismes doivent être déposés au Trésor. Tous les débours du Trésor pour les dépenses de fonctionnement, pour les prêts, placements et avances et pour le remboursement de la dette échue doivent être autorisés par le Parlement, au moyen des lois de crédits annuelles et d'autres textes de loi.

Les sociétés d'État détenues en propriété exclusive qui sont mandataires de Sa Majesté peuvent aussi emprunter seulement lorsque des lois du Parlement les y autorisent. Ces lois précisent généralement une limite sur le montant des emprunts qui peuvent être en circulation à un moment donné. Les sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires peuvent emprunter sans autorisation parlementaire spécifique, même si de tels emprunts sont quelquefois garantis par le gouvernement en vertu d'autorisations parlementaires.

Les états financiers du gouvernement du Canada comportent quatre états ainsi que des notes complémentaires.

Le premier est l'**état des résultats et du déficit accumulé**, lequel présente les revenus, les charges et l'excédent du gouvernement pour l'exercice et le montant net de l'accumulation des excédents et des déficits annuels depuis la Confédération.

Le deuxième est l'**état de la situation financière**, lequel présente l'encaisse et les placements du gouvernement, les montants dus au gouvernement et par celui-ci à la fin de l'exercice, et les actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles et les stocks. De plus, l'état présente le déficit accumulé du gouvernement ainsi que sa dette nette, laquelle provient de l'écart entre le total des passifs et des actifs financiers du gouvernement.

Le troisième est l'**état de la variation de la dette nette**, lequel explique l'écart entre l'excédent annuel du gouvernement et la variation de la dette nette pour l'exercice. L'état présente la mesure dans laquelle les revenus constatés au cours de l'exercice ont suffi pour faire face aux dépenses, en contraste avec les charges constatées dans l'excédent annuel.

Le quatrième est l'**état des flux de trésorerie**, lequel fournit de l'information sur l'encaisse du gouvernement générée ou utilisée par les activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, d'investissement et de financement.

Les autres sections de ce volume, de même que les volumes II et III des *Comptes publics du Canada*, fournissent de l'information supplémentaire plus détaillée à l'appui des états financiers. Le rapport de la vérificatrice générale sur les états financiers ne porte pas sur ces informations supplémentaires.

## ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers présentés dans cette section sont préparés par le gouvernement du Canada conformément aux conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public, et lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception de la modification de convention comptable expliquée à la note 2.

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers. Les états financiers sont préparés sous la direction conjointe du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et du receveur général du Canada, en conformité avec la loi habilitante. Les états financiers sont préparés selon la comptabilité d'exercice intégrale, en vertu de laquelle les actifs comprennent les actifs financiers ainsi que les actifs non financiers, les revenus, incluant les revenus fiscaux, sont inscrits lorsqu'ils sont gagnés, et les charges comprennent les charges à payer et l'amortissement des immobilisations corporelles. L'information comprise dans ces états financiers est fondée, tout en tenant compte de l'importance relative, sur le jugement et sur les meilleures estimations du gouvernement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées comme il se doit par le Parlement, exécutées selon les règlements prescrits et dûment comptabilisées afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics et de protéger les actifs et les biens du Canada confiés à l'administration gouvernementale. Le receveur général du Canada tient les comptes du Canada, lesquels constituent un registre sommaire centralisé des opérations financières du gouvernement, et obtient des ministères, organismes, sociétés d'État, autres entreprises publiques et autres entités toute l'information supplémentaire requise pour satisfaire aux exigences de comptabilité et de présentation de l'information.

Le gouvernement présente les états financiers à la vérificatrice générale du Canada qui les vérifie et fournit une opinion indépendante de vérification à la Chambre des communes. Les fonctions de la vérificatrice générale à cet égard sont énoncées à l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*. De l'information supplémentaire est présentée dans les observations de la vérificatrice générale à la fin de la présente section.

Chaque année, les états financiers sont déposés à la Chambre des communes par l'entremise des *Comptes publics du Canada* et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics. Le Comité présente au Parlement les résultats de son examen, de même que toutes recommandations qu'il peut avoir à l'égard des états financiers et de l'opinion de vérification qui s'y rattache.

Au nom du gouvernement du Canada,

*Le secrétaire du Conseil du Trésor  
du Canada,*

*Le sous-ministre des Finances,*

*Le sous-receveur général  
du Canada,*



WAYNE G. WOUTERS



ROBERT A. WRIGHT



I. DAVID MARSHALL



Auditor General of Canada  
Vérificatrice générale du Canada

**RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE  
SUR LES  
ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

À la Chambre des communes,

J'ai vérifié l'état de la situation financière du gouvernement du Canada au 31 mars 2006 et les états des résultats et du déficit accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification, comme l'exige l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables énoncées par le gouvernement et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Comme l'exige l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification de convention comptable expliquée à la note 2 afférente aux états financiers, ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

D'autres informations et commentaires sur les états financiers et sur le présent rapport sont présentés dans mes observations à la fin de la section 2 du volume I des *Comptes publics du Canada 2006*.

La vérificatrice générale du Canada,

Handwritten signature of Sheila Fraser in cursive.

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada  
Le 24 août 2006

## GOUVERNEMENT DU CANADA

État des résultats et du déficit accumulé  
pour l'exercice clos le 31 mars 2006

(en millions de dollars)

	2006		2005
	Budget (note 3)	Réel	Réel Redressés (note 2)
<b>REVENUS</b>			
<i>REVENUS FISCAUX</i> —			
<b>Revenus d'impôt sur le revenu</b> —			
Des particuliers . . . . .	103 400	103 691	98 521
Des sociétés . . . . .	29 200	31 724	29 956
Autres revenus d'impôt sur le revenu . . . . .	3 500	4 529	3 560
	<b>136 100</b>	<b>139 944</b>	<b>132 037</b>
<b>Autres taxes et droits</b> —			
Taxe sur les produits et services . . . . .	31 600	33 020	29 758
Taxes sur l'énergie . . . . .	4 700	5 076	5 054
Droits de douane à l'importation . . . . .	3 100	3 330	3 091
Autres taxes et droits d'accise . . . . .	5 600	4 730	4 954
	<b>45 000</b>	<b>46 156</b>	<b>42 857</b>
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX</b> . . . . .	<b>181 100</b>	<b>186 100</b>	<b>174 894</b>
<i>COTISATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI</i> . . . . .	<b>17 200</b>	<b>16 535</b>	<b>17 307</b>
<i>AUTRES REVENUS</i> —			
Revenus des sociétés d'État . . . . .	5 400	7 198	6 825
Autres revenus de programmes . . . . .	9 000	10 356	11 742
Revenus des opérations en devises . . . . .	1 600	2 014	1 175
	<b>16 000</b>	<b>19 568</b>	<b>19 742</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b> . . . . .	<b>214 300</b>	<b>222 203</b>	<b>211 943</b>
<b>CHARGES (note 4)</b>			
<i>PAIEMENTS DE TRANSFERT</i> —			
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint . . . . .	29 100	28 992	27 871
Autres paliers de gouvernement . . . . .	37 500	40 815	41 955
Prestations d'assurance-emploi . . . . .	15 700	14 417	14 748
Prestation fiscale canadienne pour enfants . . . . .	9 200	9 200	8 688
Autres paiements de transfert . . . . .	26 600	24 893	25 453
	<b>118 100</b>	<b>118 317</b>	<b>118 715</b>
<i>AUTRES CHARGES DE PROGRAMMES</i> —			
Charges des sociétés d'État . . . . .	7 000	7 195	8 907
Défense nationale . . . . .	14 800	15 034	14 318
Tous les autres ministères et organismes . . . . .	35 300	34 667	34 422
	<b>57 100</b>	<b>56 896</b>	<b>57 647</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DE PROGRAMMES</b> . . . . .	<b>175 200</b>	<b>175 213</b>	<b>176 362</b>
<i>FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE</i> . . . . .	<b>35 100</b>	<b>33 772</b>	<b>34 118</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b> . . . . .	<b>210 300</b>	<b>208 985</b>	<b>210 480</b>
<b>EXCÉDENT ANNUEL</b> . . . . .	<b>4 000</b> <sup>(1)</sup>	<b>13 218</b>	<b>1 463</b>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE (note 2)</b> . . . . .	<b>494 700</b>	<b>494 717</b>	<b>496 180</b>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 5)</b> . . . . .	<b>490 700</b>	<b>481 499</b>	<b>494 717</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume.

<sup>(1)</sup> Le budget de février 2005 sur lequel s'appuient ces données affichait un surplus budgétaire de 4 milliards de dollars, avant de déduire les réserves pour éventualités (3 milliards de dollars) et pour la mesure de prudence économique (1 milliard de dollars).

GOUVERNEMENT DU CANADA

État de la situation financière  
au 31 mars 2006

(en millions de dollars)

	2006	2005
		Redressés (note 2)
<b>PASSIFS</b>		
<b>CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER —</b>		
Créditeurs et charges à payer.....	48 263	46 045
Impôts à payer.....	38 402	35 650
Passif environnemental (note 15).....	5 861	5 624
Intérêts et dette échue.....	7 875	8 104
Provision pour garanties (note 15).....	1 031	2 317
<b>TOTAL DES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER.....</b>	<b>101 432</b>	<b>97 740</b>
<b>DETTE PORTANT INTÉRÊT —</b>		
Dette non échue (note 6).....	421 149	427 424
Régimes de retraite et autres passifs —		
Régimes de retraite du secteur public (note 7).....	131 062	129 579
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants (note 7).....	43 369	41 549
Dû au Régime de pensions du Canada (note 8).....	151	2 771
Autres passifs.....	5 342	5 909
<i>Total des régimes de retraite et autres passifs.....</i>	<i>179 924</i>	<i>179 808</i>
<b>TOTAL DE LA DETTE PORTANT INTÉRÊT.....</b>	<b>601 073</b>	<b>607 232</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS.....</b>	<b>702 505</b>	<b>704 972</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
<b>ENCAISSE ET DÉBITEURS —</b>		
Encaisse.....	21 149	20 615
Impôts à recevoir (note 9).....	59 113	53 477
Autres débiteurs (note 9).....	2 581	2 254
<b>TOTAL DE L'ENCAISSE ET DES DÉBITEURS.....</b>	<b>82 843</b>	<b>76 346</b>
<b>COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE (note 10).....</b>	<b>40 827</b>	<b>40 871</b>
<b>PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES —</b>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (notes 11 et 15).....	20 584	17 625
Autres prêts, placements et avances (note 12).....	21 305	20 543
<b>TOTAL DES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES.....</b>	<b>41 889</b>	<b>38 168</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS.....</b>	<b>165 559</b>	<b>155 385</b>
<b>DETTE NETTE.....</b>	<b>536 946</b>	<b>549 587</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 13).....	48 355	48 210
Stocks.....	5 875	5 525
Charges payées d'avance.....	1 217	1 135
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS.....</b>	<b>55 447</b>	<b>54 870</b>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ (note 5).....</b>	<b>481 499</b>	<b>494 717</b>
<b>OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL (notes 14 et 15)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.  
On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume.

## GOUVERNEMENT DU CANADA

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2006

(en millions de dollars)

	2006		2005
	Budget (note 3)	Réel	Réel Redressés (note 2)
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (note 2) .....</b>	<b>549 600</b>	<b>549 587</b>	<b>551 002</b>
<b>VARIATION DE LA DETTE NETTE AU COURS DE L'EXERCICE—</b>			
<b>EXCÉDENT ANNUEL .....</b>	<b>-4 000 <sup>(1)</sup></b>	<b>-13 218</b>	<b>-1 463</b>
<b>VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES —</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	4 800	4 046	4 619
Amortissement des immobilisations corporelles .....	-3 900	-3 904	-3 696
Produits de cession d'immobilisations corporelles .....		-146	-144
Gain net ou perte nette (-) sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements .....		149	-317
<b>TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....</b>	<b>900</b>	<b>145</b>	<b>462</b>
<b>VARIATIONS DUES AUX STOCKS .....</b>		<b>350</b>	<b>-609</b>
<b>VARIATIONS DUES AUX CHARGES PAYÉES D'AVANCE .....</b>		<b>82</b>	<b>195</b>
<b>DIMINUTION NETTE DE LA DETTE NETTE .....</b>	<b>-3 100</b>	<b>-12 641</b>	<b>-1 415</b>
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE .....</b>	<b>546 500</b>	<b>536 946</b>	<b>549 587</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume

<sup>(1)</sup> Le budget de février 2005 sur lequel s'appuient ces données affichait un surplus budgétaire de 4 milliards de dollars, avant de déduire les réserves pour éventualités (3 milliards de dollars) et pour la mesure de prudence économique (1 milliard de dollars).

## GOUVERNEMENT DU CANADA

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2006

(en millions de dollars)

	2006	2005
		Redressés (note 2)
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT —</b>		
<b>EXCÉDENT ANNUEL.....</b>	<b>13 218</b>	<b>1 463</b>
Éléments n'affectant pas l'encaisse —		
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	-5 041	-4 853
Amortissement des immobilisations corporelles.....	3 904	3 696
Gain net (-) ou perte nette sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements.....	-149	317
Gain sur cession de placements.....	-2	-2 562
Variations des stocks et charges payées d'avance.....	-431	414
Variations des régimes de retraite et autres passifs.....	116	-1 090
Variations des comptes d'opérations de change.....	44	3 442
Variation nette des autres comptes.....	-3 192	5 163
<b>ENCAISSE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>8 467</b>	<b>5 990</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS —</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	-4 046	-4 619
Produit de cession d'immobilisations corporelles.....	146	144
<b>ENCAISSE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS.....</b>	<b>-3 900</b>	<b>-4 475</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT —</b>		
Remboursements nets des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	2 145	1 861
Émissions d'autres prêts, placements et avances.....	-6 861	-8 218
Remboursements d'autres prêts, placements et avances.....	5 184	9 428
<b>ENCAISSE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>468</b>	<b>3 071</b>
<b>TOTAL DE L'ENCAISSE GÉNÉRÉE AVANT LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT.....</b>	<b>5 035</b>	<b>4 586</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT —</b>		
Émissions d'emprunts en monnaie canadienne.....	363 824	335 682
Remboursements d'emprunts en monnaie canadienne.....	-366 123	-335 969
Émissions d'emprunts en devises.....	15 859	13 608
Remboursements d'emprunts en devises.....	-18 061	-17 864
<b>ENCAISSE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT.....</b>	<b>-4 501</b>	<b>-4 543</b>
<b>AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE.....</b>	<b>534</b>	<b>43</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....</b>	<b>20 615</b>	<b>20 572</b>
<b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE.....</b>	<b>21 149</b>	<b>20 615</b>
<b>RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE</b>		
Encaisse utilisée pour les intérêts.....	19 810	21 006

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.  
On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume.

## Notes aux états financiers du gouvernement du Canada

### 1. Sommaire des principales conventions comptables

#### Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend tous les ministères, organismes, sociétés, organisations et fonds qui sont sous le contrôle du gouvernement. Aux fins de la communication de l'information financière, le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un organisme de sorte que les activités de celui-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. Toutes les organisations énumérées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou les sociétés d'État au sens de la Loi sont incluses dans le périmètre comptable. D'autres organisations non énumérées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* peuvent également rencontrer la définition de contrôle et elles sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement si leurs revenus, charges, actifs ou passifs sont importants.

Les activités financières de toutes ces entités sont consolidées dans les présents états financiers, sauf pour ce qui est des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, lesquelles ne dépendent pas de crédits parlementaires pour financer leurs activités. Ces sociétés sont présentées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Le Régime de pensions du Canada est exclu du périmètre comptable parce qu'il est contrôlé conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces participantes.

#### Méthode de comptabilité

Ces états financiers sont préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le gouvernement comptabilise tous les revenus et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les actifs sont inscrits au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les passifs et les obligations financières envers des tiers sont inscrits au montant estimatif payable ultimement. Autant les actifs financiers que non financiers sont présentés à l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont passés

en charges par le biais de l'amortissement ou au moment de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en compte dans le calcul de la dette nette du gouvernement, mais par contre, ils sont déduits de la dette nette pour établir le déficit accumulé.

#### Revenus

Les revenus fiscaux sont des opérations sans contrepartie qui proviennent d'opérations d'échange entre des tiers. Ils sont constatés selon la comptabilité d'exercice, dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu. Les impôts sur le revenu sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. Les revenus provenant de la taxe sur les produits et services domestiques sont constatés au moment de la vente des produits ou la prestation des services et sont présentés à l'état des résultats et du déficit accumulé, déduction faite des crédits d'impôt. Les revenus provenant des droits d'accise sont constatés lorsque le contribuable fabrique les biens taxables en vertu de la *Loi sur l'accise*. Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés lorsque le contribuable vend les marchandises taxables en vertu de la *Loi sur l'accise*. Les revenus des droits de douane et de la taxe sur les produits et services à l'importation sont constatés lorsque les marchandises sont autorisées à entrer au Canada.

Les revenus fiscaux sont évalués à partir des montants cotisés et des estimations des montants non cotisés établies en fonction des encaissements. Les revenus annuels comprennent également des rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des montants d'impôts non déclarés.

Les revenus fiscaux non perçus à la fin de l'exercice et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont présentés respectivement comme impôts à recevoir et impôts à payer à l'état de la situation financière. Ces montants comprennent également des débiteurs et des créditeurs ayant trait à des sommes perçues par le régime fiscal telles que les cotisations d'assurance-emploi.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées à titre de revenu dans l'exercice au cours duquel la rémunération assurable est gagnée.

## Charges

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont passés en charges lorsque le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant, lorsque le gouvernement annonce une décision de procéder à un transfert non récurrent, en autant que la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement des états financiers.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs et des passifs, y compris les provisions pour les créances irrécouvrables, pour les prêts, placements et avances et pour les stocks périmés. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, ainsi que l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance.

Les primes et escomptes à l'émission de la dette publique sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance du terme des titres respectifs. L'amortissement correspondant est comptabilisé dans les frais de la dette publique.

## Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens. Pour certaines immobilisations corporelles dont les coûts ne sont pas facilement disponibles, comme les vieux bâtiments, les coûts actuels estimatifs ont été extrapolés rétroactivement d'une manière systématique et rationnelle pour estimer les coûts d'origine approximatifs.

Les stocks sont constitués de pièces et fournitures qui seront utilisées dans la prestation des programmes et qui ne sont pas destinées à la revente. Les stocks sont inscrits au coût. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les articles dont le coût n'est pas facilement disponible ont été évalués en utilisant les meilleures estimations de la direction pour en déterminer le coût d'origine selon l'information disponible.

## Comptes d'opérations de change

Les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux détenus dans les comptes d'opérations de change sont inscrits au coût. Les titres négociables sont ajustés en fonction de l'amortissement des escomptes et des primes d'émission. Les achats et ventes de titres sont

enregistrés à la date du règlement des opérations. Des réductions pour refléter une baisse de valeur durable de la juste valeur des titres sont incluses dans les revenus des opérations en devises à l'état des résultats et du déficit accumulé. Les souscriptions du Canada au capital du Fonds monétaire international sont inscrites au coût.

## Prêts, placements et avances

Les prêts, placements et avances sont initialement enregistrés au coût et sont ajustés pour refléter les conditions avantageuses des prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt et la partie de ces prêts qui devrait être recouvrée à l'aide de crédits ultérieurs.

Par la suite, une provision pour moins-valeur est appliquée afin de réduire la valeur comptable des prêts, placements et avances à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette.

Pour les prêts aux gouvernements étrangers incluant les pays en développement, la provision est établie d'après le relevé et l'évaluation par le gouvernement des pays ayant officiellement demandé de l'aide concernant le service de la dette, les pertes éventuelles estimatives du solde du portefeuille et l'évolution de la situation économique des pays souverains débiteurs.

Pour les prêts, placements et avances aux organisations internationales, une provision est établie en fonction des conditions avantageuses dont ils sont assortis et de la possibilité de les recouvrer.

## Régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et anciens combattants

Les droits des employés de recevoir des prestations de retraite ou autres avantages futurs pour employés et anciens combattants sont comptabilisés selon une méthode actuarielle. Cette évaluation vise à déterminer la valeur actualisée des droits futurs et se fonde sur diverses estimations. Lorsque les données réelles diffèrent des estimations, les redressements nécessaires sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés visés.

## Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont enregistrés. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est divulguée dans les notes aux états financiers.

## Passif environnemental

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites contaminés ainsi que les coûts estimatifs du déclassement des installations nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée. Pour les sites contaminés, un passif et une charge sont comptabilisés selon les meilleures estimations de la direction lorsque la contamination survient ou lorsque le gouvernement est informé de la contamination et qu'il a l'obligation, ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts. Si l'obligation du gouvernement d'engager ces coûts est impossible à déterminer ou peu probable, ou si un montant ne peut être estimé raisonnablement, l'éventualité est divulguée dans les notes aux états financiers.

Pour le déclassement des installations nucléaires, le passif reflète la valeur actualisée des coûts prévus du déclassement et de la remise en état des sites. Le passif est majoré chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, ajusté en fonction des changements dans les estimations des coûts de la direction, et diminué des dépenses réelles engagées.

## Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état des résultats et du déficit accumulé en fonction des activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets relatifs aux réévaluations des comptes d'opérations de change, de la dette en devises et des accords d'échange sont présentés avec les revenus de placement provenant des comptes d'opérations de change à titre d'autres revenus des opérations en devises. Les gains et les pertes nets liés aux prêts consentis aux États souverains sont présentés avec les produits de placements provenant de ces prêts à titre d'autres revenus de programmes. Les gains et les pertes nets liés à la vente ou à l'achat de biens ou de services en devises par les ministères sont présentés en contrepartie des charges de programmes des ministères à titre d'autres charges de programmes.

## Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers oblige le gouvernement à effectuer des estimations et à poser des hypothèses ayant une incidence sur les actifs, les passifs, les revenus et les charges inscrits aux états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation de ces états, le gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Certaines des estimations les plus importantes utilisées dans les présents états financiers touchent la comptabilisation selon la comptabilité d'exercice des revenus fiscaux et des débiteurs et créditeurs correspondants, y compris le passif au titre des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, les provisions pour moins-value se rapportant aux prêts, placements et avances, les obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés et anciens combattants, les paiements futurs liés aux passifs éventuel et environnemental et les paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.

## Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

## 2. Modification de convention comptable

En 2005-2006, le gouvernement a rétroactivement adopté les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant le périmètre comptable du gouvernement. La norme révisée a supprimé les critères de reddition de comptes et de propriété du gouvernement et a élargi la définition de contrôle. Par conséquent, certaines organisations, qui ne faisaient auparavant pas partie du périmètre comptable du gouvernement, sont maintenant incluses dans les états financiers du gouvernement, soit par la consolidation ou par la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Ce changement est fait en vertu du paragraphe 64(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'effet de cette modification sur les soldes d'ouverture du déficit accumulé et de la dette nette établis antérieurement et sur l'excédent annuel et la variation de la dette nette de l'exercice en cours et de l'exercice précédent est présenté ci-après.

	(en millions de dollars)			
	Déficit accumulé		Dettes nettes	
	2006	2005	2006	2005
Solde au début de l'exercice — Établi antérieurement . . . . .	499 863	501 493	554 729	556 311
Effet de la modification de convention comptable due aux :				
Titres détenus par le gouvernement sur la dette non échue . . . . .		-1 000		-1 000
Placements dans les sociétés d'État entreprise et autres entreprises publiques . . . . .		49		49
Autres prêts, placements et avances . . . . .		-4 279		-4 279
Immobilisations corporelles . . . . .		-4		
Autres actifs nets . . . . .		-79		-79
Total des redressements du solde d'ouverture . . . . .	-5 146	-5 313	-5 142	-5 309
Solde au début de l'exercice — Redressé . . . . .	494 717	496 180	549 587	551 002
Effet sur l'excédent annuel et sur la variation de la dette nette				
Autres revenus . . . . .	215	285	-215	-285
Autres paiements de transfert . . . . .	-726	-452	726	452
Total de la diminution de l'excédent annuel ou de l'augmentation de la dette nette au cours de l'exercice . . . . .	-511	-167	511	167
Excédent annuel ou variation de la dette nette avant modification de convention comptable . . . . .	13 729	1 630	-13 152	-1 582
Total de l'excédent annuel ou de la variation de la dette nette . . . . .	13 218	1 463	-12 641	-1 415
Solde du déficit accumulé ou de la dette nette à la fin de l'exercice . . . . .	481 499	494 717	536 946	549 587

Plus de précisions concernant les organisations qui ont été incluses dans le périmètre comptable sont données à la note 11 et aux sections 4 et 9 (non vérifiées) de ce volume.

### 3. Pouvoirs de dépenser et d'emprunter

#### i. Pouvoirs de dépenser

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées. Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Au cours de l'exercice 2005-2006, depuis la dissolution du Parlement le 29 novembre 2005, trois mandats spéciaux ont été établis totalisant des pouvoirs de dépenser de 4 178 millions de dollars. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi. Ces montants sont donc inclus dans les autorisations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le gouvernement utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de son budget et des présents états financiers. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, qui n'utilise qu'une méthode de comptabilité d'exercice partielle. Au cours de l'exercice, les dépenses ont été effectuées en vertu des autorisations suivantes :

	(en millions de dollars)	
	2006	2005
Limites des dépenses annuelles approuvées par le Parlement, incluant les mandats spéciaux . . . . .	70 379	69 593
Dépenses autorisées en vertu d'autres lois . . . . .	121 198	109 508
Total des dépenses budgétaires autorisées . . . . .	191 577	179 101
Moins : les montants disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs et les montants devenus périmés, nets des montants dépassés . . . . .	6 115	6 261
Total utilisé . . . . .	185 462	172 840
Effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice intégrale . . . . .	23 523	37 640 <sup>(1)</sup>
Total des charges . . . . .	208 985	210 480

<sup>(1)</sup> Ce montant a été redressé. On trouvera plus de précisions à la note 2.

L'utilisation des autorisations budgétaires de dépenser présentée dans le tableau qui précède diffère du total des charges inscrites à l'état des résultats et du déficit accumulé. L'écart est attribuable à divers facteurs. Les pouvoirs de dépenser sont présentés selon une comptabilité d'exercice partielle, tandis que l'état des résultats et du déficit accumulé est préparé selon la comptabilité d'exercice intégrale. Les opérations de certains comptes dotés d'autorisations non budgétaires de dépenser distinctes et de certaines sociétés d'État ou autres entités contrôlées sont consolidées dans les états financiers du gouvernement, mais ne sont pas comprises dans les autorisations budgétaires de dépenser disponibles pour emploi. Les paiements de transfert à des organisations comprises dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisés contre une autorisation budgétaire de dépenser au cours de l'exercice où ils sont versés à l'organisation, mais ils ne sont comptabilisés comme une charge consolidée que lorsqu'ils sont versés au bénéficiaire ultime à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement. Les provisions pour évaluation des actifs et des passifs ne sont également pas comprises dans les pouvoirs de dépenser.

Outre les autorisations budgétaires de dépenser, des dépenses non budgétaires de 86 141 millions de dollars (63 071 millions de dollars en 2005) ont été autorisées au titre de prêts, placements et avances. Un montant net de 2 193 millions de dollars a été utilisé (2 041 millions de dollars en 2005), un montant de 50 millions de dollars est devenu périmé (23 millions de dollars en 2005) et un montant de 83 897 millions de dollars est disponible pour emploi au cours des exercices ultérieurs (61 008 millions de dollars en 2005).

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) concernant la provenance et l'utilisation des autorisations et les détails concernant les dépenses ministérielles au volume II des *Comptes publics du Canada*.

#### ii. *Dépassement des pouvoirs de dépenser*

Au cours de l'exercice, le crédit 40 de la Commission canadienne des grains, le crédit 45 du Tribunal de la concurrence et le crédit 10 du Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports ont tous été dépassés de moins de 250 000 \$.

Au cours de l'exercice, la Condition féminine—Bureau de la coordonnatrice a imputé une contribution de 708 332 \$ au crédit 115—Subventions.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) concernant le dépassement des crédits et des autorisations dans les sections ministérielles du volume II des *Comptes publics du Canada*.

#### iii. *Pouvoirs d'emprunter*

Le gouvernement ne peut emprunter que si le Parlement l'y autorise. Une autorisation d'emprunter jusqu'au montant requis pour refinancer la dette contractée sur les marchés financiers qui arrive à échéance au cours d'une année, en plus d'une autorisation permanente de 4 000 millions de dollars, sont disponibles en vertu de la *Loi sur le pouvoir d'emprunt pour 1996-1997*. L'autorisation de 4 000 millions de dollars n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2005-2006 et demeure disponible pour les exercices ultérieurs.

#### iv. *Comparaison des résultats et du budget*

Les chiffres du budget mentionnés à l'état des résultats et du déficit accumulé et à l'état de la variation de la dette nette proviennent des montants qui ont été budgétisés initialement pour l'exercice 2005-2006 dans le budget de février 2005 (Budget 2005). Quoique le Budget 2005 ait été préparé selon la comptabilité d'exercice intégrale, il a toutefois été présenté sur une base nette. Des ajustements ont donc été apportés afin de présenter les montants budgétisés sur une base brute comparable aux montants réels déclarés. Puisque les soldes réels d'ouverture du déficit accumulé et de la dette nette n'étaient pas disponibles lors de la préparation du Budget 2005, les montants correspondants inscrits à la colonne budget ont été redressés pour correspondre aux soldes réels de fermeture de l'exercice précédent après avoir pris en considération l'effet de la modification de convention comptable décrite à la note 2.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les montants du Budget 2005 initialement présentés et ceux présentés selon la méthode de comptabilité utilisée dans les présents états financiers :

	(en millions de dollars)						
	Revenus			Charges			
	Impôt sur le revenu des particuliers	Revenus des sociétés d'État	Autres revenus de programmes	Prestation fiscale canadienne pour enfants	Autres charges de programmes		
					Charges des sociétés d'État	Défense nationale	Tous les autres ministères et organismes
Présentés dans le Budget 2005.....	94 200	3 900	5 800		5 500	14 400	32 500
Ajouter les montants présentés au net dans le budget :							
Paiements de prestations fiscales pour enfants.....	9 200			9 200			
Charges des sociétés d'État.....		1 500			1 500		
Revenus des ministères affectés aux charges.....			3 200			400	2 800
Montants révisés du budget.....	103 400	5 400	9 000	9 200	7 000	14 800	35 300

#### 4. Charges

Les charges apparaissant à l'état des résultats et du déficit accumulé se détaillent comme suit :

*i. Paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement*

	(en millions de dollars)	
	2006	2005
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.....	27 225	28 031
Accords fiscaux.....	12 381	12 863
Autres.....	3 940	3 807
Paiements de remplacement pour programmes permanents <sup>(1)</sup> .....	-2 731	-2 746
Total des charges.....	40 815	41 955

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

<sup>(1)</sup> Ces montants représentent une réduction des paiements de transfert à une province ayant conclu une entente en vertu de laquelle le gouvernement fédéral accorde un abattement de l'impôt sur le revenu des particuliers de cette province.

*ii. Autres paiements de transfert par portefeuille ministériel*

	(en millions de dollars)	
	2006	2005
Affaires étrangères et Commerce international.....	3 357	3 408
Affaires indiennes et du Nord canadien.....	5 402	4 934
Agriculture et Agroalimentaire.....	2 595	2 752
Industrie.....	2 204	2 095
Patrimoine canadien.....	1 072	1 013
Ressources humaines et développement social.....	2 193	1 886
Santé.....	2 080	2 176
Transports (Transports, Infrastructure et Collectivités).....	1 313	562
Autres portefeuilles ministériels et provisions.....	4 677	6 627
Total des charges.....	24 893	25 453

Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

iii. *Autres charges de programmes par portefeuille ministériel, excluant la Défense nationale et les charges des sociétés d'État*

	(en millions de dollars)	
	2006	2005
Affaires étrangères et Commerce international . . . . .	1 800	1 738
Agence du revenu du Canada . . . . .	3 998	3 749
Agriculture et Agroalimentaire . . . . .	1 599	1 342
Conseil du Trésor . . . . .	1 757	1 717
Environnement . . . . .	1 514	1 300
Industrie . . . . .	2 145	2 093
Justice . . . . .	1 099	1 011
Pêches et Océans . . . . .	1 489	1 353
Ressources humaines et développement social . . . . .	3 059	3 103
Santé . . . . .	2 130	1 954
Sécurité publique et protection civile . . . . .	6 647	5 981
Travaux publics et Services gouvernementaux . . . . .	2 484	2 326
Autres portefeuilles ministériels et provisions . . . . .	4 946	6 755
<b>Total des charges</b> . . . . .	<b>34 667</b>	<b>34 422</b>

Certaines données comparatives ont été reclassées pour refléter la présentation de l'exercice en cours. On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

iv. *Frais de la dette publique*

	(en millions de dollars)	
	2006	2005
Frais de la dette publique reliés à la dette non échue —		
Intérêt sur la dette non échue . . . . .	15 841	17 131
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor . . . . .	3 524	2 760
Amortissement de primes, escomptes et commissions sur toutes les autres dettes . . . . .	1 790	1 755
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts . . . . .	77	79
<b>Total</b> . . . . .	<b>21 232</b>	<b>21 725</b>
Charges d'intérêt relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés . . . . .	12 002	11 761
Autres . . . . .	538	632
<b>Total des frais de la dette publique</b> . . . . .	<b>33 772</b>	<b>34 118</b>

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 3 de ce volume.

v. *Charges par type de ressources utilisées pour le fonctionnement*

L'état des résultats et du déficit accumulé et les tableaux précédents présentent le détail des charges par ministère, ce qui représente les charges engagées pour chacune des principales fonctions du gouvernement. Le tableau suivant présente le détail de ces charges selon les principaux articles de charges :

Articles de charges	(en millions de dollars)	
	2006	2005
Paiements de transfert . . . . .	118 317	118 715
Autres charges de programmes —		
Sociétés d'État <sup>(1)</sup> . . . . .	6 625	8 274
Personnel . . . . .	28 967	27 835
Transports et communications . . . . .	2 425	2 204
Information . . . . .	263	247
Services professionnels et spéciaux . . . . .	6 173	5 215
Location . . . . .	1 314	977
Services de réparation et d'entretien . . . . .	2 136	1 606
Services publics, fournitures et approvisionnements . . . . .	2 578	2 342
Autres subventions et charges . . . . .	2 342	4 904
Charges d'amortissement . . . . .	3 904	3 696
Pertes sur cession de biens . . . . .	169	347
<b>Total des autres charges de programmes</b> . . . . .	<b>56 896</b>	<b>57 647</b>
<b>Total des charges de programmes</b> . . . . .	<b>175 213</b>	<b>176 362</b>
Frais de la dette publique . . . . .	33 772	34 118
<b>Total des charges</b> . . . . .	<b>208 985</b>	<b>210 480</b>

Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) sur le rapprochement entre les articles de charges et les articles de dépenses à la section 3 de ce volume et plus de précisions (non vérifiées) sur les dépenses ministérielles par article à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

<sup>(1)</sup> Ce montant diffère des charges présentées à l'état des résultats et du déficit accumulé dû au fait que les charges d'amortissement et les pertes sur cession de biens des sociétés d'État consolidées sont présentées avec les articles de charges correspondants.

vi. Opérations importantes

Au cours de l'exercice, le gouvernement a autorisé des transferts atteignant 3 620 millions de dollars en vertu du projet de loi C-48, *Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements*, qui a reçu la sanction royale le 20 juillet 2005. La Loi autorise des versements d'au plus 4 500 millions de dollars sur la partie des excédents qui dépasse 2 000 millions de dollars au cours des deux exercices 2005-2006 et 2006-2007. Les montants autorisés pour l'exercice 2005-2006 ont été inscrits aux charges de paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement pour un montant de 3 300 millions de dollars lié à l'enseignement postsecondaire, aux systèmes de transport en commun et au logement à prix modique et aux charges d'autres paiements de transfert pour un montant de 320 millions de dollars lié à l'aide à l'étranger.

5. Déficit accumulé

Les opérations des sociétés d'État consolidées, d'autres entités contrôlées par le gouvernement et de certains comptes à fins déterminées sont comprises dans les revenus et les charges du gouvernement. Les lois habilitantes exigent que les revenus de ces comptes à fins déterminées soient identifiés et que les paiements qui s'y rattachent soient imputés à ces revenus. Toute insuffisance des revenus par rapport aux paiements doit être comblée à même les revenus futurs de ces comptes. Le tableau suivant présente les soldes de ces comptes consolidés et l'avoir des sociétés d'État consolidées et autres entités consolidées qui sont inclus dans le déficit accumulé :

	(en millions de dollars)	
	2006	2005 <sup>(1)</sup>
Déficit accumulé, excluant les comptes consolidés .....	538 332	550 025
Comptes consolidés —		
Compte d'assurance-emploi .....	-50 816	-48 547
Autres comptes d'assurance .....	54	149
Autres comptes consolidés .....	-303	-287
	487 267	501 340
Sociétés d'État consolidées et autres entités consolidées .....	-5 768	-6 623
Déficit accumulé .....	481 499	494 717

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 4 de ce volume.

<sup>(1)</sup> Les soldes d'ouverture du déficit accumulé établis antérieurement ainsi que certaines données comparatives ont été redressés. On trouvera plus de précisions à la note 2.

6. Dette non échue et autres instruments financiers

i. Dette non échue

La dette non échue comprend les éléments suivants :

	(en millions de dollars)	
	2006	2005
Dette contractée sur les marchés —		
Payable en monnaie canadienne .....	413 175	415 470
Payable en devises .....	14 085	16 286
Total .....	427 260	431 756
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises .....	-2 258	-922
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés .....	-6 780	-6 342
Obligation relative aux contrats de location-acquisition .....	2 927	2 932
Total .....	421 149	427 424

Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2.

Les escomptes non amortis découlent des bons du Trésor et des bons du Canada qui sont émis à escompte au lieu de porter intérêt. Les escomptes ou primes découlent également du programme de rachat des obligations du gouvernement et de l'émission de la dette contractée sur les marchés, lorsque la valeur nominale de l'instrument émis diffère du produit reçu. La partie non amortie représente le montant n'ayant pas encore été constaté à titre de frais de la dette publique.

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt et l'échéance contractuelle des émissions de dette par devise et par catégorie à leur valeur nominale (en dollars canadiens) :

(en millions de dollars)										
Exercice d'échéance	Obligations négociables			Bons du Trésor	Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada <sup>(2)</sup>	Bons du Canada		Billets		Total
	\$ CA	\$ US	Autres <sup>(1)</sup>			Obligations et billets non négociables <sup>(3)</sup>	\$ US	Billets du Canada <sup>(4)</sup> et eurobillets à moyen terme <sup>(5)</sup>		
2007 .....	24 185	1 168		131 600	1 087	1 360	4 734			164 134
2008 .....	30 409		372		2 209	700		87		33 777
2009 .....	22 665	2 920	2 895		3 913	519		496		33 408
2010 .....	17 254	184			944	71		1 415		19 868
2011 .....	19 651				1 328	425				21 404
2012 et ultérieurs.....	147 708	62			7 861	27				155 658
	261 872	4 334	3 267	131 600	17 342	3 102	4 734	1 998		428 249
Moins : titres détenus sur la dette non échue <sup>(6)</sup> .....	738	248		3						989
Total de la dette contractée sur les marchés.....	261 134	4 086	3 267	131 597	17 342	3 102	4 734	1 998		427 260
Nature du taux d'intérêt <sup>(7)</sup>	Fixe <sup>(8)</sup>	Fixe	Fixe <sup>(1)</sup>	Variable	Variable	Fixe	Variable	Fixe <sup>(9)</sup>		
Taux d'intérêt effectif annuel pondéré incluant les accords d'échange ..	5,26	5,38	4,81	3,52	3,84	10,02	4,63	3,85		
Fourchette des taux d'intérêt .....	2,75-14,00	4,31-9,70	4,29-4,88	2,74-4,01	1,50-8,75	3,63-11,33	4,03-4,90	1,90-4,50		

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

(1) Comprend des obligations négociables émises en dollars néo-zélandais au montant de 372 millions de dollars avec un taux d'intérêt variable de 4,29% et des obligations de 2 895 millions de dollars émises en euros.

(2) Comprend 10 506 millions de dollars d'obligations d'épargne du Canada remboursables sur demande.

(3) Comprend 3 095 millions de dollars de bons émis au Régime de pensions du Canada et 7 millions de dollars de billets émis au Fonds pour la santé publique et l'immunisation.

(4) Comprend un billet du Canada de 496 millions de dollars émis en yens japonais.

(5) Comprend des eurobillets à moyen terme émis en euros, dollars US, yens japonais, livres sterling, couronnes norvégiennes et couronnes danoises.

(6) Comprend 248 millions de dollars de titres détenus pour le remboursement de la dette non échue.

(7) Une dette ayant une échéance de moins d'un an est considérée comme ayant un taux d'intérêt variable. Pour les obligations négociables et les billets en devises, certains des taux d'intérêt fixes ont été convertis en taux variables en vertu d'accords d'échange.

(8) Comprend des obligations à rendement réel ayant une composante variable en vertu de l'indice des prix à la consommation.

(9) Comprend des billets à moyen terme ayant des taux variables.

## ii. Instruments financiers dérivés

### a) Accords d'échange

La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes et variables et est libellée en dollars canadiens, en dollars US et en d'autres devises. Le gouvernement s'est engagé dans des accords d'échange de taux d'intérêt et de devises afin de faciliter la gestion de la structure de la dette. Dans le

cas des accords d'échange de taux d'intérêt, le financement de taux d'intérêt fixes a été converti à des taux variables selon les taux d'acceptation bancaire ou taux interbancaires offerts à Londres (TIOL). Dans le cas des accords d'échange de devises, la dette en dollars canadiens et en devises a été

convertie en dollars US ou en d'autres devises à un taux d'intérêt soit fixe, soit variable. Comme pratique courante, les positions d'échange du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance. Le gouvernement ne s'engage pas dans des accords d'échange à des fins de spéculation.

L'intérêt payé ou à payer et l'intérêt reçu ou à recevoir sur toutes les opérations d'échange sont enregistrés à titre de frais de la dette publique. Les profits ou pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des accords d'é-

change sont présentés dans le compte de réévaluation des accords d'échange de devises et constatés à titre de revenus des opérations en devises à l'état des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau suivant présente les échanges ayant des montants contractuels et des montants nominaux de référence non réglés au 31 mars :

Exercice d'échéance	(en millions de dollars)			
	2006		2005	
	Échanges de taux d'intérêt \$ CA	Échanges de devises \$ CA	Échanges de taux d'intérêt \$ CA	Échanges de devises \$ CA
2006 .....				4 275
2007 .....		2 347		1 259
2008 .....	30	2 983	31	3 146
2009 .....	1 401	2 654	1 451	2 807
2010 .....		3 380		3 670
2011 .....		2 571		
2012 et ultérieurs.....		12 282		9 324
	1 431	26 217	1 482	24 481

b) *Risque de crédit inhérent aux accords d'échange*

Le gouvernement gère son risque de crédit en s'associant principalement avec des établissements financiers ayant une notation financière d'au moins deux agences d'évaluation du crédit reconnues, dont l'une doit être Moody's ou Standard & Poor's. L'établissement doit avoir une notation financière équivalente à au moins A- au moment de l'entrée en vigueur de l'accord.

Le gouvernement n'assume aucune concentration de risque de crédit importante auprès d'un établissement donné et ne prévoit pas de perte de crédit d'une contrepartie en ce qui a trait aux accords d'échange.

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence des accords d'échange répartis en fonction des notations déterminées par Standard & Poor's :

Standard & Poor's	(en millions de dollars)	
	2006	2005
AAA .....		1 490
AA+ .....	2 896	3 651
AA .....	5 855	5 397
AA- .....	13 593	9 671
A+ .....	5 304	5 654
A .....		100
	27 648	25 963

iii. *Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du risque de change*

Les risques de taux d'intérêt et risques de change sont gérés selon une stratégie consistant à rapprocher la structure de durée et la devise des actifs du Compte du fonds des changes (CFC) et les emprunts en devises connexes du gouvernement du Canada. Au 31 mars 2006, les actifs du CFC et les emprunts servant à financer ces actifs étaient efficacement jumelés, ce qui signifie que la plupart des variations de prix affecteraient également les deux côtés de l'état de la situation financière. Les actifs du Fonds monétaire international sont seulement partiellement jumelés puisqu'ils sont libellés en droits de tirage spéciaux.

Les actifs et passifs en devises du gouvernement du Canada sont détenus principalement dans trois portefeuilles de devises, soit le dollar US, l'euro et le yen japonais. Au 31 mars 2006, une hausse de 1 pour cent du dollar canadien par rapport au dollar US, à l'euro et au yen japonais aurait donné lieu à une perte de change de 2 millions de dollars résultant des risques non jumelés du portefeuille en dollars US et à des pertes de change de 5 millions de dollars et 1 million de dollars résultant respectivement des risques non jumelés des portefeuilles en euros et en yens japonais. Au 31 mars 2006, les portefeuilles en euros et en yens ont un solde net débiteur.

iv. *Obligation relative aux contrats de location-acquisition*

L'obligation totale du gouvernement en vertu de contrats de location-acquisition au 31 mars 2006 s'élève à 2 927 millions de dollars (2 932 millions de dollars en 2005). Les intérêts liés à l'obligation relative aux contrats de location-acquisition de 185 millions de dollars (164 millions de dollars en 2005) sont compris dans les charges et font partie des frais de la dette publique. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces baux se résument ainsi :

Exercice d'échéance	(en millions de dollars)
2007.....	392
2008.....	390
2009.....	343
2010.....	325
2011.....	335
2012 et ultérieurs.....	3 484
Total des paiements minimaux exigibles en vertu de baux.....	5 269
Moins : intérêt théorique au taux moyen de 8,0 pour cent.....	2 342
Obligation relative aux contrats de location-acquisition.....	2 927

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

v. *Juste valeur des instruments financiers*

a) *Actifs et passifs financiers*

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les justes valeurs sont des estimations du gouvernement et sont habituellement calculées selon les conditions du marché à un moment précis, là où un marché existe. Les justes valeurs des instruments à court terme ou non négociables sont présumées correspondre à leurs valeurs comptables. Les justes valeurs peuvent ne pas refléter les conditions futures du marché ni les valeurs réelles qu'il serait possible d'obtenir si les titres étaient échangés sur le marché. Les calculs sont de nature subjective et comprennent des incertitudes inhérentes en raison de l'imprévisibilité des événements futurs.

	(en millions de dollars)					
	2006			2005		
	Valeur comptable	Juste valeur	Écart	Valeur comptable	Juste valeur	Écart
Actifs financiers —						
Encaisse et débiteurs.....	82 843	82 843		76 346	76 346	
Comptes d'opérations de change.....	40 827	40 766	-61	40 871	41 646	775
Prêts, placements et avances, excluant les placements dans les sociétés d'État entreprises.....	24 749	24 749		24 056	24 056	
Passifs —						
Créditeurs et charges à payer.....	101 432	101 432		97 740	97 740	
Dette non échue.....	421 149	455 905	-34 756	427 424	458 119	-30 695
Régimes de retraite du secteur public.....	131 062	127 585	3 477	129 579	125 451	4 128
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants.....	43 369	56 929	-13 560	41 549	50 468	-8 919
Autres dettes portant intérêt.....	5 493	5 493		8 680	8 680	
Excédent de la juste valeur nette sur la valeur comptable.....			-44 900			-34 711

Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2.

Les justes valeurs ont été déterminées selon les méthodes et hypothèses suivantes :

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme sont présumées être équivalentes à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Ils comprennent l'encaisse, les impôts à recevoir et autres débiteurs, les créditeurs et charges à payer, les impôts à payer, les intérêts et la dette échue ainsi que le dû au Régime de pensions du Canada.

La juste valeur des titres et des réserves d'or détenus dans les comptes d'opérations de change est établie en utilisant les cotes des marchés ou toute autre information disponible sur les marchés. Les créances et obligations financières auprès du Fonds monétaire international libellées en devises sont présentées en équivalents de dollars canadiens au 31 mars, ce qu'on présume correspondre à leur juste valeur.

La juste valeur des prêts aux sociétés d'État entreprises est généralement établie en utilisant leur valeur comptable. La juste valeur des placements de portefeuille ou placements temporaires est établie en utilisant les cotes des marchés boursiers ou toute autre information disponible.

La juste valeur des autres prêts, placements et avances est présumée correspondre à leur valeur comptable puisque des provisions sont utilisées pour en ramener la valeur comptable à des montants qui se rapprochent de leur valeur de réalisation estimative.

La juste valeur des obligations négociables libellées en dollars canadiens et en devises, des bons du Trésor émis en dollars canadiens, des eurobillets à moyen terme et des billets du Canada est établie en utilisant les cotes des marchés ou la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus calculée avec les taux de change et d'intérêt sur le marché à la fin de l'exercice. La juste valeur des autres instruments qui composent la dette non échue est présumée correspondre à leur valeur comptable, en raison de leur courte durée ou de leur nature non négociable.

La juste valeur des obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés et anciens combattants est présumée correspondre à la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées, après déduction de la juste valeur de l'actif des régimes de retraite, laquelle est établie à partir des cotes du marché pour les placements et de la valeur actualisée pour les autres actifs des régimes.

b) *Instruments financiers dérivés*

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi que les montants contractuels ou nominaux de référence en vigueur au 31 mars :

	(en millions de dollars)			
	2006		2005	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Échanges de taux d'intérêt et de devises. . . . .	27 648	2 718	25 963	1 498

La juste valeur des accords d'échange correspond au montant estimatif que le gouvernement devrait recevoir ou payer selon les conditions de marché pour mettre un terme aux accords en date du 31 mars. La juste valeur est établie en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus pour les accords d'échange calculée avec les taux de change et d'intérêt sur le marché à la fin de l'exercice. Selon que la juste valeur est positive ou négative, le gouvernement devrait recevoir ou verser un paiement si on mettait un terme à ces opérations.

**7. Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et anciens combattants**

Le gouvernement parraine des régimes de retraite à prestations déterminées pour presque tous ses employés (y compris les membres de la fonction publique, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et de certaines sociétés de la fonction publique) ainsi que pour les juges de nomination fédérale et les parlementaires. Pour les principaux régimes, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 pour cent par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000, pour les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, le montant net des cotisations, réduit des prestations et des paiements ayant trait aux services postérieurs à mars 2000, est investi sur les marchés financiers. Ces régimes sont généralement financés par les cotisations des employés, les cotisations des employeurs et les revenus de placement. Les cotisations et les paiements relatifs aux services antérieurs à avril 2000 et aux autres régimes de retraite qui ne font pas l'objet de placements externes sont enregistrés dans des comptes de pension de retraite, tenus dans les comptes du Canada en vertu des lois relatives aux pensions.

Le tableau suivant résume les principales opérations des régimes de retraite au cours de l'exercice :

	(en millions de dollars)					
	2006			2005		
	Régimes capitalisés	Autres	Total	Régimes capitalisés	Autres	Total
Cotisations —						
Employés.....	1 201	82	1 283	1 073	86	1 159
Sociétés de la fonction publique .....	152	12	164	133	12	145
Gouvernement.....	2 987	214	3 201	2 769	200	2 969
Total .....	4 340	308	4 648	3 975	298	4 273
Prestations versées .....	168	6 525	6 693	103	6 293	6 396

Les données comparatives ont été redressées pour refléter la présentation de l'exercice en cours. On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

Le gouvernement parraine également un certain nombre d'autres régimes d'avantages futurs dont les employés et anciens employés (y compris des militaires ou membres de la Gendarmerie royale du Canada) peuvent se prévaloir pendant ou après l'emploi ou à la retraite. Les coûts de ces avantages peuvent s'accumuler soit tout au long de la carrière active des employés, soit lorsqu'un événement survient pour donner lieu à un passif en vertu des modalités des régimes. Le gouvernement a l'obligation de verser des prestations futures pour invalidité et autres indemnités aux anciens combattants, aux membres retraités et membres actifs des Forces canadiennes, à leurs survivants et aux personnes à leur charge ainsi qu'aux membres actuels et anciens de la Gendarmerie royale du Canada et à leurs survivants et aux personnes à leur charge. Les autres avantages futurs

importants pour lesquels le gouvernement est responsable comprennent les régimes de soins de santé et de soins dentaires offerts aux retraités et aux personnes à leur charge, les indemnités de départ et les indemnités d'accident du travail.

Aucun de ces régimes n'est capitalisé. Les régimes de soins de santé et de soins dentaires sont des régimes contributifs, pour lesquels les cotisations des membres à la retraite sont versées dans l'exercice au cours duquel les prestations sont payables. Ces cotisations se sont élevées à 87 millions de dollars en 2006 (85 millions de dollars en 2005). Les coûts pour le gouvernement et les prestations versées sont présentés nets de ces cotisations.

Au 31 mars 2006, les obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés et anciens combattants incluent les éléments suivants :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2006	2005	2006	2005
Obligations au titre des prestations constituées.....	155 795	145 349	56 929	50 468
Moins : Actif des régimes de retraite —				
Placements à des valeurs liées au marché.....	24 854	18 287		
Cotisations à recevoir des employés pour services passés .....	594	537		
Total.....	25 448	18 824		
	<i>130 347</i>	<i>126 525</i>	<i>56 929</i>	<i>50 468</i>
Redressements non amortis relatifs aux estimations.....	715	3 054	-13 560	-8 919
Obligations découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et anciens combattants .....	131 062	129 579	43 369	41 549

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

L'actif des régimes de retraite comprend des titres négociables et des cotisations à recevoir des employés ayant choisi l'option du rachat des services passés. Les placements sont évalués à des valeurs liées au marché, en vertu desquelles on établit une moyenne sur cinq ans des fluctuations entre les valeurs du marché et les valeurs marchandes prévues, à l'intérieur d'une limite de plus ou moins 10 pour cent de la valeur du marché. Au 31 mars 2006, la valeur du marché des

placements s'élevé à 27 616 millions de dollars (19 361 millions de dollars en 2005). Les cotisations à recevoir pour services passés sont actualisées pour en déterminer approximativement la juste valeur.

Les charges relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et anciens combattants comprennent les éléments suivants :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2006	2005	2006	2005
Charges nettes relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés —				
Prestations nettes constituées .....	2 929	2 851	1 297	2 109 <sup>(1)</sup>
Amortissement des redressements relatifs aux estimations .....	-1 101	-947	896	598
Coûts des modifications aux régimes .....			-1 899	181
Constatation des pertes nettes non amorties .....			2 300	
Total .....	1 828	1 904	2 594	2 888
Charges d'intérêt relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés —				
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées .....	10 735	10 220	2 536	2 428
Rendement prévu sur l'actif moyen des régimes de retraite .....	-1 269	-887		
Total .....	9 466	9 333	2 536	2 428
Total des charges relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés .....	11 294	11 237	5 130	5 316

Les données comparatives ont été redressées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

<sup>(1)</sup> Ce montant comprend un ajustement de 885 millions de dollars effectué en 2005 pour inscrire pour la première fois l'obligation découlant des avantages futurs relatifs aux prestations d'invalidité et de soins de santé auxquelles sont admissibles les membres actuels et anciens de la Gendarmerie royale du Canada et leurs survivants et personnes à charge.

Au cours de l'exercice, des modifications ont été apportées à différents régimes d'autres avantages futurs et ces modifications ont influé sur les charges de l'exercice en cours et sur l'obligation découlant des avantages. Conformément à la *Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes* qui a reçu la sanction royale le 13 mai 2005, d'importantes modifications touchant les avantages futurs des vétérans entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2006. Les principaux changements comprennent l'instauration d'une indemnité d'invalidité forfaitaire pouvant atteindre 250 000 \$ pour compenser les effets d'une blessure liée au service en remplacement des paiements mensuels effectués auparavant et l'adoption d'un nouveau programme de mieux-être servant à appuyer les vétérans des Forces canadiennes dans leur rétablissement à la vie civile. L'effet net de ces changements a entraîné une réduction ponctuelle du coût des services passés estimée à 1 723 millions de dollars. Ce montant est inscrit en réduction des charges relatives aux avantages futurs et des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice. Les modifications ont également donné lieu à une constatation accélérée de pertes nettes non amorties de 2 075 millions de dollars, qui ont été imputées aux charges relatives aux avantages futurs. En 2005, des modifications apportées au régime

avaient donné lieu à un coût ponctuel des services passés de 181 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, des modifications aux régimes de soins de santé et de soins dentaires des retraités entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2006 ont également été approuvées. Entre autres, les modifications aux régimes de soins de santé en augmentent la couverture, mettent en place l'harmonisation des avantages pour les conjoints qui sont tous deux membres du régime, instaurent une carte de paiement direct des médicaments et augmentent les cotisations des pensionnés. Les modifications touchant le régime de soins dentaires consistent principalement en une réduction temporaire des cotisations des pensionnés et une extension de la période d'inscription. Ces modifications ont donné lieu à une réduction du coût des services passés estimée à 373 millions de dollars pour le régime de soins de santé et à un coût des services passés de 197 millions de dollars pour le régime de soins dentaires. Ces répercussions ponctuelles sont inscrites aux charges relatives aux avantages futurs et aux obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice. Les modifications ont de plus donné lieu à une constatation accélérée de pertes nettes non amorties de 373 millions de dollars pour le régime des soins de santé et de gains nets non amortis

de 148 millions de dollars pour le régime de soins dentaires, lesquels sont inscrits aux charges relatives aux avantages futurs.

Les charges d'intérêts calculées sur les obligations actuarielles moyennes font partie des frais de la dette publique. Elles sont présentées après déduction du rendement prévu sur l'actif moyen des régimes de retraite établi selon la valeur liée au marché. Au cours de l'exercice, le taux

de rendement réel des titres négociables, calculé selon une méthode pondérée en fonction du temps, a été de 19,1 pour cent (7,9 pour cent en 2005).

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations au titre des prestations constituées et dans les placements des régimes de retraite sont comme suit :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2006	2005	2006	2005
Obligations au titre des prestations constituées — solde d'ouverture . . . . .	145 349	142 401	50 468	45 470
Prestations constituées . . . . .	4 344	4 128	1 297	2 109
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées . . . . .	10 735	10 220	2 536	2 428
Prestations versées . . . . .	-6 693	-6 396	-3 274	-3 100
Frais d'administration . . . . .	-85	-76	-36	-34
Transferts nets à d'autres régimes . . . . .	-252	-206		
Modifications aux régimes . . . . .			-1 899	181
Pertes actuarielles ou (gains actuariels) . . . . .	2 397	-4 722	7 837	3 414
Obligations au titre des prestations constituées — solde de clôture . . . . .	155 795	145 349	56 929	50 468
Valeur liée au marché des placements — solde d'ouverture . . . . .	18 287	13 386		
Rendement prévu sur l'actif des régimes . . . . .	1 269	887		
Cotisations . . . . .	4 340	3 975		
Prestations, transferts et autres . . . . .	-143	-159		
Gains actuariels . . . . .	1 101	198		
Valeur liée au marché des placements — solde de clôture . . . . .	24 854	18 287		

Les données comparatives ont été reclassées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

Des évaluations actuarielles des régimes de retraite sont établies tous les trois ans pour fins de capitalisation. Les plus récentes évaluations des régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont été effectuées en date du 31 mars 2005 et celles des régimes de retraite des parlementaires et des juges de nomination fédérale, en date du 31 mars 2004. Au 31 mars 2006, les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada n'avaient pas encore été déposées au Parlement.

Les évaluations des régimes de retraite et des autres avantages futurs, à l'exception des prestations pour anciens combattants, sont mises à jour à chaque année pour fins comptables. Une évaluation relative aux prestations des anciens combattants est établie chaque année pour fins comptables.

Toutes les évaluations actuarielles annuelles sont préparées en utilisant des hypothèses qui sont fondées sur les estimations les plus probables dont dispose le gouvernement. Les évaluations reposent sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services, sauf les évaluations pour les prestations aux anciens combattants et aux accidentés du travail, pour lesquelles les coûts s'accumulent lorsque survient un événement donnant lieu à un passif. Ce processus exige que l'on pose de nombreuses hypothèses, notamment des estimations relatives aux taux d'inflation, aux taux d'intérêts, aux taux de rendement prévu des placements, aux augmentations générales des salaires, à la composition de la main-d'œuvre, et aux taux de départs à la retraite et de mortalité. Lorsque l'expérience réelle diffère des hypothèses, il en résulte des redressements relatifs aux estimations. Ces derniers sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes, ce qui correspond à des périodes variant de 7 à 14 ans.

Les hypothèses portant sur le taux d'inflation à long terme et sur l'augmentation générale des salaires à long terme utilisées dans le cadre de l'évaluation pour fins comptables de tous les régimes sont respectivement de 2 pour cent et de 2,9 pour cent (2 pour cent et 2,9 pour cent en 2005). Au 31 mars 2006, le taux de rendement prévu des placements des régimes de retraite et le taux moyen des obligations à long terme du gouvernement utilisés comme hypothèses pour établir la dette liée aux régimes de retraite s'élèvent respectivement à 6,2 pour cent et à 7,6 pour cent (6,2 pour cent et 7,8 pour cent en 2005). Les hypothèses correspondantes utilisées pour établir le coût des services courants et des charges

d'intérêts sont de 6,2 pour cent et 7,8 pour cent (5,8 pour cent et 7,6 pour cent en 2005). Le taux d'escompte utilisé pour évaluer l'obligation relative aux autres avantages futurs des employés et anciens combattants est de 4,8 pour cent (5,1 pour cent en 2005), tandis que le taux utilisé pour le coût des services courants et des charges d'intérêts est de 5,1 pour cent (5,3 pour cent en 2005).

Des variations dans les hypothèses peuvent causer des augmentations ou diminutions importantes dans l'estimation des obligations. Le tableau suivant illustre les effets possibles d'un écart de 1 pour cent dans les hypothèses principales :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2006	2005	2006	2005
Effet potentiel sur les obligations suite à :				
Une hausse de 1 pour cent du taux d'escompte . . . . .	-19 700	-17 900	-6 000	-5 500
Une baisse de 1 pour cent du taux d'escompte . . . . .	24 900	22 700	7 600	7 000
Une hausse de 1 pour cent du taux d'inflation . . . . .	18 800	17 600	5 400	5 400
Une baisse de 1 pour cent du taux d'inflation . . . . .	-15 400	-14 400	-4 900	-4 300
Une hausse de 1 pour cent de l'augmentation générale des salaires . . . . .	5 000	4 300	400	300
Une baisse de 1 pour cent de l'augmentation générale des salaires . . . . .	-4 200	-3 600	-400	-300

## 8. Dû au Régime de pensions du Canada

Comme il est expliqué à la note 1, les opérations financières du Régime de pensions du Canada (le Régime) ne sont pas comprises dans ces états financiers.

Le Régime est un plan fédéral-provincial à titre de régime d'assurance sociale obligatoire et contributif. Il est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec qui possède un régime semblable. Le Régime est administré par le gouvernement du Canada et est contrôlé conjointement avec les provinces participantes. Les paiements des pensions et des prestations de ce Régime sont financés au moyen des cotisations des employeurs, des employés et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. En tant qu'administrateur, le pouvoir de dépenser conféré au gouvernement se limite au solde des actifs nets du Régime. Au 31 mars 2006, la juste valeur des actifs nets du Régime se chiffre à 101 121 millions de dollars (83 411 millions de dollars en 2005).

Le Compte du Régime de pensions du Canada (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada pour enregistrer les opérations du Régime ainsi que les montants transférés au Fonds de placement du Régime de pensions du Canada et à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada ou reçus de ces derniers.

Le dépôt auprès du receveur général du Canada de 151 millions de dollars (2 771 millions de dollars en 2005)

correspond au solde du Compte et est présenté en tant que passif du gouvernement envers le Régime au 31 mars 2006.

Des modifications à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004, prévoyaient le transfert des obligations détenues dans le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada et une partie du dépôt auprès du receveur général du Canada à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. Le portefeuille d'obligations est transféré sur une période de trois ans qui a commencé en mai 2004 et le solde du dépôt auprès du receveur général a été transféré sur une période de douze mois qui a pris fin en août 2005. Les dispositions législatives modifiées prévoient des transferts hebdomadaires à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada de tous les montants détenus dans le Compte qui excèdent les obligations immédiates du Régime. Elles permettent aussi que des intérêts soient crédités ou chargés au Compte selon son solde de clôture.

On trouvera de l'information additionnelle (non vérifiée) et les états financiers vérifiés du Régime à la section 6 de ce volume. Le 2<sup>1<sup>ème</sup></sup> *Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada*, préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières, fournit de l'information additionnelle portant sur le financement du Régime.

## 9. Impôts à recevoir et autres débiteurs

Les impôts à recevoir représentent les revenus fiscaux qui étaient cotisés en fin d'exercice ainsi que les sommes à recevoir qui sont inscrites à la suite de la comptabilisation des revenus fiscaux selon la méthode de la comptabilité d'exercice au 31 mars. Ces sommes à recevoir ne sont pas exigibles avant l'exercice suivant. Les impôts à recevoir comprennent aussi d'autres débiteurs ayant trait à des sommes perçues par l'entremise du régime fiscal, telles que les cotisations d'assurance-emploi.

Le gouvernement a constitué une provision pour créances douteuses de 4 891 millions de dollars (6 000 millions de dollars en 2005) en rapport avec le total des impôts à recevoir. Il a de plus inscrit une provision pour mauvaises créances de 809 millions de dollars (993 millions de dollars en 2005), qui est imputée aux autres charges de programmes. Les impôts à recevoir et la provision pour créances douteuses se détaillent comme suit :

	(en millions de dollars)			2005
	2006		Net	
	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses		Net
Impôts sur le revenu à recevoir —				
Particuliers .....	31 010	2 083	28 927	25 657
Employeurs .....	13 872	376	13 496	12 502
Sociétés .....	7 080	1 209	5 871	6 121
Non-résidents .....	966	60	906	719
Taxes sur les produits et services à recevoir .....	10 263	1 108	9 155	7 717
Droits de douane à recevoir .....	123	31	92	117
Droits et taxes d'accise à recevoir .....	690	24	666	644
<b>Total .....</b>	<b>64 004</b>	<b>4 891</b>	<b>59 113</b>	<b>53 477</b>

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 7 de ce volume.

Les autres débiteurs représentent des réclamations financières facturées ou constatées selon la comptabilité d'exercice résultant de montants dus au gouvernement à la fin de l'exercice. Le total des autres débiteurs s'élève à 3 878 millions de dollars (3 433 millions de dollars en 2005)

et il est présenté net d'une provision pour créances douteuses de 1 297 millions de dollars (1 179 millions de dollars en 2005). On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 7 de ce volume.

## 10. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent des créances et des dettes du gouvernement à la suite d'opérations de change. Le gouvernement conserve certains placements dans son Compte du fonds des changes afin de répondre aux besoins de trésorerie généraux du gouvernement et de favoriser un comportement ordonné du marché des changes pour le dollar canadien. Au 31 mars 2006, la juste valeur des titres négociables figurant dans le Compte du fonds des changes s'établissait à 33 194 millions de dollars (34 952 millions de dollars en 2005). On trouvera plus de précisions sur ces placements dans les états financiers vérifiés du Compte du fonds des changes à la section 8 de ce volume.

Le tableau suivant présente les soldes des comptes d'opérations de change :

	(en millions de dollars)	
	2006	2005
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes —		
Encaisse et dépôts à court terme .....	6 538	3 773
Titres négociables .....	33 321	34 226
Autres éléments d'actif .....	1 077	1 115
<b>Total .....</b>	<b>40 936</b>	<b>39 114</b>
Fonds monétaire international —		
Souscriptions .....	10 673	11 240
<b>Total .....</b>	<b>51 609</b>	<b>50 354</b>
Moins :		
Fonds monétaire international —		
Effets à payer .....	9 471	8 059
Allocations de droits de tirage spéciaux .....	1 311	1 424
<b>Total .....</b>	<b>10 782</b>	<b>9 483</b>
<b>Total des comptes d'opérations de change .....</b>	<b>40 827</b>	<b>40 871</b>

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 8 de ce volume.

## 11. Sociétés d'État et autres entités

Le gouvernement détient en propriété exclusive quarante-quatre sociétés d'État. Il y a également un nombre de sociétés sans but lucratif et d'autres entreprises publiques qui rencontrent la définition de contrôle aux fins de la communication de l'information financière et qui sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement.

Certaines de ces sociétés dépendent du gouvernement pour la majeure partie de leur financement. Les activités financières de vingt-quatre sociétés d'État et de quatre sociétés sans but lucratif ont été consolidées dans les présents états financiers. Les principales sociétés d'État consolidées comprennent : Énergie atomique du Canada limitée, la Société Radio-Canada, Marine Atlantique S.C.C. et VIA Rail Canada Inc. Les principales sociétés sans but lucratif consolidées sont la Fondation canadienne pour l'innovation et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. On trouvera des précisions (non vérifiées) sur ces sociétés à la section 4 de ce volume.

Les autres sociétés d'État sont des entreprises publiques qui sont en mesure de se procurer une bonne partie de leurs revenus grâce à leurs activités commerciales et qui sont financièrement autonomes. Ces sociétés d'État sont appelées sociétés d'État entreprises. Les principales sociétés d'État entreprises comprennent : la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société canadienne des postes et Exportation et développement Canada.

En outre, il existe un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes, qui ne sont pas des sociétés d'État au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais qui sont contrôlées par le gouvernement. On fait référence à ces sociétés en tant qu'autres entreprises publiques. Les principales autres entreprises publiques comprennent : la Commission canadienne du blé, la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent et les administrations portuaires de Halifax, Montréal, Québec et Vancouver.

Pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, le gouvernement inscrit ces placements selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, en vertu de laquelle le coût de son avoir est réduit par les dividendes reçus et redressé pour refléter les bénéfices et pertes nets annuels après les redressements d'élimination pour les gains et pertes interorganisationnels non réalisés. Leurs actifs et passifs n'apparaissent pas dans les présents états financiers, à l'exception de leurs emprunts qui sont inscrits au passif du gouvernement lorsqu'ils ne sont pas prévus être remboursés directement par les sociétés.

Le gouvernement présente également tous les montants à recevoir de ces sociétés ou payables à celles-ci. Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les comptes de ces sociétés ne sont pas redressés pour être harmonisés à la méthode de comptabilité du gouvernement. La plupart des sociétés suivent les principes comptables généralement reconnus au Canada utilisés par les sociétés du secteur privé.

Les tableaux suivants présentent les placements inscrits par le gouvernement pour les principales sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, ainsi qu'un sommaire de leurs situation et résultats financiers :

	(en millions de dollars)	
	2006	2005
Prêts et avances —		
Société canadienne d'hypothèques et de logement . . . . .	4 799	4 999
Autres . . . . .	131	64
Total des prêts et avances . . . . .	4 930	5 063
Placements —		
Exportation et développement Canada . . . . .	4 833	3 940
Société canadienne d'hypothèques et de logement . . . . .	4 666	3 656
Banque de développement du Canada . . . . .	1 691	1 570
Société canadienne des postes . . . . .	1 392	1 270
Financement agricole Canada . . . . .	1 264	1 085
Société d'assurance-dépôts du Canada . . . . .	843	788
Autres . . . . .	2 451	1 803
Total des placements . . . . .	17 140	14 112
Total . . . . .	22 070	19 175
Moins : montant que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs . . . . .	1 486	1 550
Total . . . . .	20 584	17 625

Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2. On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 9 de ce volume.

	(en millions de dollars)	
	2006	2005
<b>Actifs</b>		
(incluant les immobilisations, stocks et charges payées d'avance de 5 798 \$ (5 923 \$ en 2005)).....	208 118	127 776
<b>Passifs</b> .....	191 038	113 601
Avoir net déclaré.....	17 080	14 175
Redressements d'élimination.....	60	-63
<b>Avoir net</b> .....	<b>17 140</b>	<b>14 112</b>
Revenus.....	23 406	19 394
Charges.....	18 901	14 616
Bénéfice net de l'exercice déclaré.....	4 505	4 778
Redressements d'élimination.....	535	75
<b>Bénéfice net</b> .....	<b>5 040</b>	<b>4 853</b>
Autres variations de l'avoir		
Dividendes <sup>(1)</sup> .....	-2 027	-1 944
Capital.....	15	275
	3 028	3 184
<b>Avoir net d'ouverture</b> .....	<b>14 112</b>	<b>10 928</b>
<b>Avoir net de clôture</b> .....	<b>17 140</b>	<b>14 112</b>
Obligations contractuelles.....	5 669	5 515
Passif éventuel.....	2 521	2 750

Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 9 de ce volume.

<sup>(1)</sup> Les montants présentés comme dividendes comprennent 1 736 millions de dollars (1 696 millions de dollars en 2005) en provenance de la Banque du Canada.

## 12. Autres prêts, placements et avances

Le tableau suivant présente un résumé du solde des prêts, placements et avances par catégorie :

	(en millions de dollars)	
	2006	2005
<b>Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement et les organisations internationales —</b>		
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.....	777	935
Organisations internationales.....	13 664	13 440
<b>Total</b> .....	<b>14 441</b>	<b>14 375</b>
<b>Autres prêts, placements et avances —</b>		
Administrations provinciales et territoriales.....	4 928	4 941
Autres prêts, placements et avances.....	18 734	17 109
<b>Total</b> .....	<b>23 662</b>	<b>22 050</b>
<b>Total</b> .....	<b>38 103</b>	<b>36 425</b>
Moins : provision pour moins-value.....	16 798	15 882
<b>Total</b> .....	<b>21 305</b>	<b>20 543</b>

Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 9 de ce volume.

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement et de prêts pour l'expansion du commerce d'exportation qui sont administrés par Exportation et développement Canada. Ces prêts portent intérêt à des taux variant entre 0 et 11 pour cent et sont remboursables sur une période de 1 à 55 ans avec des versements finals en 2044.

Les prêts, placements et avances aux organisations internationales comprennent notamment les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales ainsi que les prêts et avances aux associations et autres organisations internationales. Ces souscriptions se composent de capital appelé et sujet à appel. Elles n'offrent pas de rendement sur le capital investi, mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait. La plupart des prêts et avances aux organisations internationales sont consentis à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement à des conditions avantageuses importantes.

Les prêts aux provinces et aux territoires sont ceux consentis en vertu des lois de secours et d'autres lois. Ces prêts portent intérêt à des taux variant entre 0 et 9,5 pour cent et sont remboursables sur une période de 1 à 50 ans avec des versements finals en 2015.

Les autres prêts, placements et avances comprennent les placements de portefeuille, les prêts et avances aux termes de divers programmes à des particuliers et à des organisations, notamment les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants totalisant 8 766 millions de dollars (7 483 millions de dollars en 2005) et les prêts pour l'expansion du commerce d'exportation qui sont administrés par Exportation et développement Canada totalisant 2 661 millions de dollars (2 257 millions de dollars en 2005). Les prêts aux termes du Programme canadien de prêts aux étudiants sont consentis sans intérêt aux étudiants à temps plein et portent par la suite intérêt à un taux variable de 2,5 pour cent ou à un taux fixe de 5,0 pour cent au-dessus du taux préférentiel. La période de remboursement est habituellement de 10 ans. Les prêts pour l'expansion du commerce d'exportation portent intérêt à des taux variant de 0 à 9,7 pour cent et sont remboursables sur une période de 1 à 20 ans avec des versements finals en 2020.

## 13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens matériels acquis, construits, réalisés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et que l'on prévoit utiliser de façon continue pour la production de biens ou pour la prestation de services, y compris les activités militaires. Elles comprennent les terrains, les bâtiments, les ouvrages et infrastructures, le matériel et l'outillage, les véhicules, les améliorations locatives et les biens en construction. Les logiciels et les améliorations locatives n'incluent que le coût des biens acquis depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001.

Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves indiennes. De plus, le coût des œuvres d'art et des collections de musées, comprenant surtout des peintures, des sculptures, des dessins, des estampes, des photographies, des monuments, des films et des vidéos, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ces biens sont acquis.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles utilisées pour le fonctionnement du gouvernement est généralement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimative des biens, comme suit :

Bâtiments	20 à 40 ans
Ouvrages et infrastructures <sup>(1)</sup>	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 30 ans
Véhicules	3 à 40 ans
Améliorations locatives	le moindre de la durée de vie utile de l'amélioration ou de la durée du bail
Biens en construction	lorsque mis en service et selon la catégorie de biens
Biens sous contrats de location-acquisition	selon la catégorie de biens

<sup>(1)</sup> Exception faite du Pont de la Confédération qui est amorti sur 100 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire des opérations et des soldes des principales catégories d'immobilisations corporelles :

	(en millions de dollars)									
	Coût				Amortissement cumulé				Valeur nette aux livres 2006	Valeur nette aux livres 2005
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions et ajustements <sup>(1)</sup>	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charges d'amortissement	Cessions et ajustements	Solde de clôture		
Terrains . . . . .	1 387	32	27	1 392					1 392	1 387
Bâtiments . . . . .	17 310	211	-662	18 183	8 407	686	-28	9 121	9 062	8 903
Ouvrages et infrastructures . . . . .	10 635	50	-96	10 781	5 663	327	129	5 861	4 920	4 972
Matériel et outillage . . . . .	19 032	720	-204	19 956	10 147	1 374	281	11 240	8 716	8 885
Véhicules (navires, aéronefs et autres) . . . . .	31 003	169	22	31 150	16 669	1 197	369	17 497	13 653	14 334
Améliorations locatives . . . . .	1 263	77	-43	1 383	518	147	8	657	726	745
Biens en construction . . . . .	6 195	2 746	1 961	6 980					6 980	6 195
Biens sous contrats de location-acquisition . . . . .	3 752	41	-202	3 995	963	173	47	1 089	2 906	2 789
Total . . . . .	90 577	4 046	803	93 820	42 367	3 904	806	45 465	48 355	48 210

Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions à la note 2.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 10 de ce volume.

<sup>(1)</sup> Les cessions et ajustements incluent des biens en construction de 1 567 millions de dollars qui ont été virés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement des biens.

#### 14. Obligations contractuelles

Les activités du gouvernement, de par leur nature, donnent lieu à d'importants marchés et obligations à caractère pluriannuel. Le tableau suivant présente un sommaire des principales obligations contractuelles pour lesquelles on peut établir des estimations raisonnables :

	(en millions de dollars)	
	2006	2005
Accords de paiements de transfert .....	46 539	40 967
Acquisitions de biens et matériel et de produits et services .....	17 718	14 615
Contrats de location-exploitation .....	2 901	3 286
Organisations internationales .....	2 802	3 673
	69 960	62 541

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 11 de ce volume.

Les dépenses estimatives futures découlant de ces obligations s'établissent comme suit :

Exercice	(en millions de dollars)
2007.....	13 434
2008.....	9 169
2009.....	8 029
2010.....	6 533
2011.....	3 381
2012 et ultérieurs .....	29 414
	69 960

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 11 de ce volume.

##### i. Accords de paiements de transfert

Les obligations provenant d'accords de paiements de transfert comprennent un montant de 29 205 millions de dollars (30 652 millions de dollars en 2005) lié à diverses obligations contractuelles du gouvernement par l'entremise du compte du Ministre détenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour les programmes de logement social. Ces obligations financières représentent actuellement environ 1 700 millions de dollars par exercice. Les montants inscrits pour la SCHL au titre des obligations pour les accords de paiements de transfert pour l'exercice 2005-2006 correspondent au total estimatif des obligations contractuelles résiduelles qui s'étendent sur des périodes allant jusqu'à 35 ans.

##### ii. Contrats de location-exploitation

Le gouvernement loue des locaux et du matériel en vertu de contrats de location-exploitation qui échoient à diverses dates. Au 31 mars 2006, les paiements minimaux futurs exigibles totalisent 2 901 millions de dollars (3 286 millions de dollars en 2005).

#### 15. Passif éventuel

Le passif éventuel découle du cours normal des activités et sa résolution ultime est inconnue. Il comprend cinq catégories : les garanties accordées par le gouvernement, les organisations internationales, les sites contaminés, les réclamations et les causes en instance et imminentes et les programmes d'assurance.

##### i. Garanties accordées par le gouvernement

Les garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2006 s'élèvent à 130 180 millions de dollars (112 774 millions de dollars en 2005), pour lesquelles une provision de 1 031 millions de dollars (2 317 millions de dollars en 2005) a été inscrite.

##### ii. Organisations internationales

Le gouvernement détient du capital sujet à appel dans certaines organisations internationales qui pourrait nécessiter des paiements à ces organismes. Au 31 mars 2006, le capital sujet à appel s'élevait à 14 842 millions de dollars (15 314 millions de dollars en 2005).

##### iii. Sites contaminés

Un passif est inscrit pour constater les coûts estimatifs liés à la gestion et à la restauration des sites contaminés lorsque le gouvernement a l'obligation ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager ces coûts. Le gouvernement a répertorié environ 2 700 sites (2 200 sites en 2005) où une telle situation est possible, et pour lesquels un passif de 3 014 millions de dollars a été inscrit (2 874 millions de dollars en 2005). Le gouvernement a estimé des coûts supplémentaires de décontamination de 3 470 millions de dollars (2 440 millions de dollars en 2005) pour lesquels il pourrait potentiellement être responsable. Ces coûts ne sont pas inscrits puisque, en ce moment, on ne considère pas probable qu'ils soient engagés. Les travaux continus d'évaluation des sites contaminés que le gouvernement effectue pourraient donner lieu à un passif environnemental additionnel, à la suite de la découverte de nouveaux sites, ou de modifications de l'évaluation ou de l'utilisation prévue des sites existants. Ces passifs seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront connus.

iv. *Réclamations et causes en instance et imminentes*

Il existe des milliers de cas de réclamations et causes en instance et imminentes contre le gouvernement. Ces réclamations comprennent des cas où les sommes réclamées sont mentionnées et plusieurs cas qui n'en mentionnent aucune. Bien que le montant total de ces recours soit important, leur dénouement ne peut être évalué. Le gouvernement a inscrit une provision pour les réclamations et les causes pour lesquelles un paiement futur est probable et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Certaines réclamations importantes sont décrites ci-dessous :

*Réclamations territoriales globales* : Il y a présentement 74 (77 en 2005) réclamations territoriales globales en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 3 200 millions de dollars (3 700 millions de dollars en 2005) a été estimé pour les réclamations qui ont progressé au point où la quantification est possible. Les autres réclamations sont toujours aux premières étapes de négociation et elles ne peuvent pas encore être chiffrées.

*Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou d'un appel* : Au 31 mars 2006, un montant de 9 694 millions de dollars (9 537 millions de dollars en 2005) de cotisations fiscales faisait l'objet d'oppositions à l'Agence du revenu du Canada et un montant de 1 742 millions de dollars (1 360 millions de dollars en 2005) faisait l'objet d'appels devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada.

*Autres* : En septembre 1999, la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* ont été modifiées pour permettre au gouvernement du Canada de gérer les montants excédentaires dans les comptes de pension de retraite et les caisses de retraite assujettis à ces lois. La validité légale de ces dispositions a depuis été contestée devant les tribunaux. L'issue de ces poursuites ne peut être déterminée en ce moment.

v. *Programmes d'assurance*

Trois sociétés d'État entreprises mandataires administrent des programmes d'assurance pour le gouvernement. Advenant que ces sociétés manquent de fonds pour rencontrer leurs obligations, le gouvernement devra fournir les montants nécessaires. La Société d'assurance-dépôts du Canada administre le Fonds d'assurance-dépôts qui assure, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant, les dépôts effectués auprès de chacune des banques, compagnies de fiducie ou de prêts qui en sont membres; la Société canadienne d'hypothèques et de logement administre le Fonds d'assurance hypothécaire qui assure les prêts hypothécaires consentis par les institutions privées sur les propriétés résidentielles au Canada et le Fonds de titres hypothécaires garantis qui garantit le paiement ponctuel du principal et des intérêts aux investisseurs de titres en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* dans le cadre du Programme des titres hypothécaires et des obligations émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation par l'entremise du Programme des obligations hypothécaires du Canada; et Exportation et développement Canada assure les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter le commerce d'exportation. Au 31 mars 2006, le total des assurances en vigueur s'élève à 839 382 millions de dollars (719 116 millions de dollars en 2005). Le gouvernement prévoit que les trois sociétés pourront combler le coût des réclamations courantes et éventuelles.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 11 de ce volume.

**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE  
OBSERVATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE  
SUR LES  
ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006**

Dans ces observations, j'aimerais expliquer certains éléments de mon Rapport sur les états financiers du gouvernement du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2006 :

**OPINION DE VÉRIFICATION CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES COMPTABLES  
GÉNÉRALEMENT RECONNUS**

Cette année, il y a un élément nouveau dans mon Rapport sur les états financiers du gouvernement du Canada. Pour la première fois, je précise dans mon opinion que « ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Canada au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux conventions comptables énoncées du gouvernement et présentées à la note 1 afférente aux états financiers, *qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada* ».

Ce changement fait écho à la publication par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) de sa norme sur les principes comptables généralement reconnus. En publiant cette norme, le milieu des comptables du secteur public canadien convient, d'une voix unanime, que les normes publiées par le CCSP sont généralement reconnues comme une source première appropriée de principes comptables généralement reconnus.

Cette importante évolution a nécessité, de la part de bien des personnes du milieu comptable au gouvernement, de nombreuses années de travail diligent et devrait mener à une amélioration de l'information financière communiquée par l'ensemble des gouvernements au Canada.

Par suite de cette évolution, l'ICCA a révisé ses normes de vérification et exige dorénavant des vérificateurs des états financiers des gouvernements d'ordres supérieurs qu'ils rendent compte de la présentation fidèle conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Toutefois, comme je reconnais l'importance de respecter notre mandat législatif, qui me demande de formuler une opinion à savoir si les états financiers du gouvernement « ...sont présentés fidèlement et conformément aux conventions comptables énoncées pour l'administration fédérale... », mon opinion s'appuie sur ces deux méthodes comptables.

J'aimerais également souligner qu'à la suite de cette modification, le gouvernement a décidé de modifier sa note sur les conventions comptables pour indiquer que celles-ci s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Le gouvernement précise plus loin que la présentation et les résultats qui découlent des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Certes, j'aurais préféré que le gouvernement ait exprimé l'intention de se conformer aux principes comptables généralement reconnus au Canada, mais comme il n'y a pas de différences importantes entre les deux méthodes comptables, cela me permet de formuler cette année une opinion sans réserve. Cependant, si des différences importantes se présentaient à l'avenir, j'envisagerais sérieusement de formuler une opinion avec réserve.

## PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

Cette année, le gouvernement a appliqué la norme révisée du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant le périmètre comptable du gouvernement. Cette norme révisée modifie la façon de déterminer les organismes qui doivent être considérés comme faisant partie du gouvernement pour la préparation des états financiers. Selon cette norme modifiée, les organismes sont considérés comme faisant partie du gouvernement s'ils sont « contrôlés » par celui-ci. La nouvelle norme diffère de la norme précédente, qui tenait compte également de la propriété et de la reddition de comptes.

Selon la nouvelle norme, le contrôle s'entend « du pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un autre organisme ». La norme indique aussi que le gouvernement peut exercer ce contrôle en établissant l'objet fondamental de l'organisme et en éliminant ou en limitant considérablement la capacité de celui-ci de prendre des décisions dans l'avenir en prédéterminant ses politiques financières et administratives.

Les organismes considérés comme étant « contrôlés » par le gouvernement sont inclus dans son périmètre comptable. Les états financiers sommaires du gouvernement incluraient donc leurs actifs, leurs passifs, leurs charges et leurs revenus. Les paiements de transferts à ces organismes ne seraient pas considérés comme des charges avant qu'ils aient été utilisés aux fins prévues.

C'est une norme particulièrement difficile à appliquer parce que le gouvernement doit tenir compte de la prépondérance de la preuve pour déterminer si un organisme est sous son contrôle; il n'existe pas de règle ou de critère unique pour déterminer le contrôle.

Le gouvernement a déterminé qu'à compter de 2005-2006, un certain nombre d'organismes feront partie de son périmètre comptable, notamment les grandes entités suivantes :

- la Fondation canadienne pour l'innovation;
- la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire;
- la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable;
- la Fondation autochtone de guérison;
- la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.

La mise en œuvre de cette nouvelle norme a réduit de 5,1 milliards de dollars le solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2005 du déficit accumulé du gouvernement. La note 2 afférente aux états financiers renferme une description complète de l'effet de cette modification de convention comptable.

Dans son analyse nécessaire à l'adoption de la présente norme, le gouvernement s'est concentré sur les entités de plus grande taille et sur celles qui sont considérées comme étant fort probablement contrôlées. À mon avis, ce raisonnement est logique. Je dois noter, néanmoins, qu'il est possible que le traitement comptable de certaines entités, dont la taille pour l'instant n'est pas importante, doive être réexaminé plus tard.

Comme le gouvernement a passé en revue toutes les entités de grande taille, je suis convaincue que son interprétation de la nouvelle norme et que sa présentation de l'information dans les états financiers sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Je me réjouis du fait que le gouvernement s'est attaqué à cette question difficile. L'adoption de cette norme améliore les états financiers sommaires du gouvernement de deux façons. D'abord, elle permet de présenter un tableau plus complet du gouvernement grâce à l'inclusion d'organismes qui, tout en n'étant pas la propriété du gouvernement, sont contrôlés par celui-ci et assurent la prestation de programmes gouvernementaux financés par les fonds publics; je pense à des organismes tels que la Fondation canadienne pour l'innovation et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Ensuite, en incluant ces entités dans son périmètre comptable, le gouvernement présente dans ses états financiers sommaires les charges liées à ces organismes au moment où les fonds sont utilisés aux fins prévues, plutôt que lors du transfert des fonds à ces organismes. Ensemble, ces deux améliorations donnent des états financiers qui présentent une image plus complète et plus fidèle des résultats et de la situation financière du gouvernement.

## OPÉRATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE

L'état des résultats de 2005-2006 comprend des charges de 3,3 milliards de dollars qui ont été engagées conformément au pouvoir conféré au gouvernement dans la *Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements* (projet de loi C-48). Parmi ces charges, mentionnons des paiements de 320 millions de dollars destinés à l'aide étrangère ainsi que des paiements de transfert de 3,3 milliards de dollars destinés aux provinces et aux territoires.

Cette dernière obligation a été créée avant le 31 mars 2006 quand le gouvernement a annoncé aux provinces et aux territoires son intention de transférer ces fonds aux provinces par la voie d'accords de fiducie irrévocables.

Le gouvernement indiquait dans sa lettre que le montant du transfert dépendrait de la taille de l'excédent fédéral, lequel serait connu après la fermeture de ses comptes à l'été de 2006. Selon le libellé de la lettre, il était clair que le gouvernement avait renoncé à sa prérogative de se dégager de l'obligation d'honorer cet engagement. Comme la seule incertitude qui demeurait au 31 mars 2006 était le montant de l'obligation et que le gouvernement était tenu d'en effectuer le paiement, les montants ont été passés en charges en 2005-2006.

Comme pour les arrangements précédents, le Budget et l'Annexe des accords de fiducie prévoient que les provinces utiliseront ces fonds sur plusieurs années. Cependant, les accords permettent aux provinces de demander que le paiement soit effectué plus rapidement — en fait, les provinces pourraient avoir accès à tous leurs fonds immédiatement.

Lorsque j'ai évalué le traitement comptable de ces opérations, j'ai conclu qu'il était acceptable pour les raisons suivantes :

- le gouvernement avait accepté de faire les paiements (dont les montants seront calculés selon une formule);
- le gouvernement n'avait pas inclus dans la lettre ou dans les accords de fiducie de conditions que les provinces devraient respecter après le 31 mars 2006 pour avoir droit à ces fonds;
- le gouvernement avait reçu du Parlement l'autorisation de faire les paiements.

ÉTAT DES POINTS SOULEVÉS AU COURS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Observation	État actuel
<p><b>Présentation pour un montant net</b></p>	<p>Dans les précédents rapports, j'ai indiqué que j'étais préoccupée par le fait que le gouvernement ne produisait pas son Rapport financier annuel selon la même méthode que ses états financiers sommaires.</p> <p>Je m'inquiétais du fait que le gouvernement avait maintenu sa pratique de déduire certaines charges des revenus dans le Rapport financier annuel. (Il a abandonné cette pratique dans les états financiers sommaires en 2004).</p> <p>Dans le Budget de mai 2006, le gouvernement a pris des mesures pour corriger ce problème et améliorer la comparabilité et la transparence de l'information financière qu'il communique en présentant ses prévisions budgétaires de 2006 en chiffres bruts. De plus, il a aussi fait savoir que les résultats du <i>Rapport financier annuel du gouvernement du Canada</i> et de la <i>Revue financière</i> seront également présentés pour un montant brut.</p> <p>Ce changement me réjouit, car il améliore la clarté de l'information financière du gouvernement en éliminant une source possible de confusion.</p>
<p><b>Agence du revenu du Canada/ Agence des services frontaliers du Canada — Revenus fiscaux</b></p>	<p>Dans le passé, j'ai exprimé l'avis qu'il fallait améliorer les systèmes et les pratiques comptables pour les revenus fiscaux à l'Agence du revenu du Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada. Le montant des revenus fiscaux en comptabilité d'exercice est fondé sur les cotisations et dérivé principalement des données des différents systèmes des programmes fiscaux. Comme ces systèmes n'ont pas été conçus comme des systèmes comptables, il faut beaucoup d'interventions pour présenter les revenus et les débiteurs selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ce processus demande beaucoup de calculs manuels et de rapprochements. Malgré tout, il reste des écarts inexpliqués entre les montants des débiteurs inscrits au grand livre et ceux des différents rapports produits par les systèmes des programmes fiscaux à l'appui de ces montants.</p> <p>Même si la direction des deux agences a trouvé les causes de certains de ces écarts, il restait toujours des écarts inexpliqués à la fin de l'exercice.</p>
<p><b>Stocks de la Défense nationale</b></p>	<p>Dans le passé, j'ai signalé que la Défense nationale devait améliorer ses systèmes et ses pratiques comptables liés à ses stocks. Jusqu'ici, les systèmes des stocks du Ministère étaient d'abord conçus pour tenir le relevé des quantités. On a donc moins insisté sur l'exactitude des coûts et commis des erreurs dans l'évaluation des stocks.</p> <p>Malgré des progrès notables au chapitre de la comptabilisation des quantités et de la valeur de ses stocks, le Ministère doit encore régler des questions liées à l'évaluation de ceux-ci, par exemple celle de l'obsolescence. Il est donc recommandé d'exercer une surveillance constante pour s'assurer que le coût des stocks est bien présenté dans les états financiers sommaires.</p> <p>Le ministère de la Défense nationale continue d'axer ses efforts sur la comptabilisation adéquate de ses stocks, particulièrement dans le cadre de ses activités financières de fin d'exercice. Il a mis en marche plusieurs projets pour remédier à ces problèmes et notre bureau continuera de surveiller ces projets de près.</p>

Observation	État actuel
<p><b>Information produite en temps voulu</b></p>	<p>J'ai indiqué par le passé que l'utilité des états financiers sommaires du gouvernement est amoindrie si ces états ne peuvent être rendus publics que six mois après la fin de l'exercice. J'ai aussi indiqué que, dans le contexte actuel, la préparation plus rapide des états financiers sommaires du gouvernement pose des défis importants.</p> <p>Je sais que le gouvernement cherche encore des moyens d'accélérer la préparation de ses états financiers sommaires. Toutefois, il est important de maintenir des contrôles internes appropriés et la justesse des estimations.</p>
<p><b>Clarté de la terminologie</b></p>	<p>Le gouvernement continue d'utiliser le terme « dette fédérale » dans certaines de ses publications au lieu de « déficit accumulé ». Je comprends qu'il utilise ce terme pour éviter la confusion au sujet de son excédent annuel, mais je crains que s'il est utilisé de cette façon, ce terme puisse être mal interprété par la population canadienne et laisser une fausse impression quant à l'utilisation de l'excédent annuel.</p> <p>En particulier, je suis préoccupée, car l'utilisation de ce terme peut inciter à croire, à tort, que l'excédent annuel sert à réduire la dette. Alors que le déficit accumulé est automatiquement réduit à la fin de l'exercice du montant de l'excédent annuel, ce n'est pas le cas de la dette du gouvernement. L'excédent annuel est la différence entre les revenus du gouvernement et ses charges à la fin de l'exercice; ce n'est pas un montant en espèces que le gouvernement peut utiliser de quelque autre façon – y compris, pour rembourser une partie de la dette qu'il a contractée.</p> <p>J'ai remarqué que le gouvernement veille à ce que cette réalité soit présentée de façon exacte dans le Rapport financier annuel. Toutefois, j'estime qu'il pourrait expliquer ces résultats financiers à la population canadienne avec plus de clarté en utilisant systématiquement la bonne terminologie dans toutes ses déclarations et ses publications officielles.</p>

Observation	État actuel
<p><b>États financiers ministériels</b></p>	<p>En mars 2004, le gouvernement s'était engagé à produire des états financiers ministériels vérifiés dans cinq ans.</p> <p>Par le passé, j'ai fait part de mes préoccupations au sujet de la somme de travail que les ministères devaient abattre pour arriver à préparer des états financiers fiables. Même si beaucoup de travail a été effectué, il reste encore beaucoup à faire pour que les ministères et organismes touchés par cette décision soient prêts à produire des états financiers vérifiés.</p> <p>Je m'inquiète, entre autres, de la lenteur avec laquelle les ministères ont corrigé les principales faiblesses des contrôles financiers internes (c'est-à-dire les contrôles des systèmes informatiques, les contrôles de gestion et de surveillance connexes et les contrôles de traitement) que nous avons relevés lors de précédentes vérifications. Même si nos travaux à ce jour montrent que certains ministères ont donné suite à ces préoccupations au sujet de leurs contrôles financiers internes, d'autres ministères n'ont pas encore réglé de façon satisfaisante toutes les faiblesses relevées dans leurs systèmes d'application financière.</p> <p>À cette fin, j'appuie l'initiative du Bureau du contrôleur général de demander aux ministères qu'un cabinet privé d'experts-comptables évalue leur état de préparation à la vérification. Je crois comprendre que cette évaluation vise à vérifier que les processus de contrôle financier interne des ministères sont bien documentés et qu'ils s'inscrivent dans un environnement de contrôle interne solide. Grâce à cette initiative, il sera possible de cerner les principaux secteurs à améliorer et de corriger les faiblesses qui ne l'ont pas encore été.</p> <p>De plus, cette initiative, associée à la volonté du Bureau du contrôleur général de surveiller les résultats et de collaborer avec les ministères à corriger ce qui est nécessaire, est de nature à répondre à mes préoccupations.</p> <p>Je continuerai de collaborer avec le gouvernement dans cette démarche.</p>

Observation	État actuel
<p><b>Affectation des crédits selon la comptabilité d'exercice</b></p>	<p>Dans le passé, j'ai dit craindre que le peu de progrès vers l'adoption de la comptabilité d'exercice intégrale pour le budget et l'affectation des crédits n'influe sur l'utilisation par les ministères et les organismes de l'information financière basée sur la comptabilité d'exercice pour la prise de décisions. Essentiellement, les entités utilisent la comptabilité d'exercice seulement pour préparer l'information utilisée pour les états financiers sommaires du gouvernement et pour respecter d'autres exigences précises du Secrétariat du Conseil du Trésor. Bien qu'il étudie, depuis des années, la préparation du budget et l'affectation des crédits des ministères selon la méthode de la comptabilité d'exercice, le Secrétariat du Conseil du Trésor vient tout juste de terminer une étude importante qu'il n'a pas encore rendu publique.</p> <p>Je crois comprendre que le Secrétariat du Conseil du Trésor présentera une recommandation au Conseil du Trésor, au ministère des Finances et au Bureau du Conseil privé à partir des résultats de cette étude. La recommandation en question porterait sur la question de savoir s'il faut adopter les principes de la comptabilité d'exercice dans la préparation du budget et l'affectation des crédits pour l'ensemble du gouvernement et au niveau des ministères. Dans l'affirmative, il faudrait décider de l'étendue et de la méthode de mise en œuvre.</p> <p>Pour l'heure, je n'ai pas encore été informée de la nature de la recommandation que le Secrétariat du Conseil du Trésor formulera à partir de cette étude.</p> <p>Compte tenu de l'importance de cette initiative pour l'utilisation intégrale de l'information financière basée sur la comptabilité d'exercice ainsi que du grand intérêt qu'elle suscite chez les comités parlementaires, je continuerai d'en surveiller les progrès.</p>
<p><b>Information communiquée au Parlement</b></p>	<p>J'ai recommandé que le gouvernement envisage d'améliorer la façon dont il rend compte de ses résultats financiers aux parlementaires et aux autres Canadiens intéressés. J'ai remarqué au cours de l'exercice qu'il a réduit la présentation en double des mêmes renseignements : les établissements publics présentent dorénavant leurs états financiers dans leur rapport ministériel sur le rendement plutôt que dans le volume III des Comptes publics. J'applaudis à ce changement et j'encourage le gouvernement à poursuivre ses efforts pour s'assurer que l'information qui est présentée au Parlement le soit de la façon la plus appropriée.</p>

### EXPLICATION DE MON RAPPORT DE VÉRIFICATION

Les lecteurs qui souhaitent obtenir une explication plus poussée de mon rapport de vérification trouveront de l'information ainsi que mes observations sur mon site Web ([www.oag-bvg.gc.ca](http://www.oag-bvg.gc.ca)).

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# SECTION 3

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*  
2005-2006

## Revenus, charges et déficit accumulé

### SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Revenus . . . . .	3.2
Comptabilisation des revenus . . . . .	3.2
Revenus fiscaux . . . . .	3.3
Cotisations d'assurance-emploi . . . . .	3.4
Autres revenus . . . . .	3.5
Charges . . . . .	3.7
Comptabilisation des charges . . . . .	3.7
Coûts des opérations du gouvernement . . . . .	3.8
Charges par article . . . . .	3.11
Dépenses en vertu d'autorisations législatives . . . . .	3.11

## REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ

Cette section fournit de l'information sur les revenus, les charges et le déficit accumulé du gouvernement tel que présenté au tableau 3.1.

Une description narrative est fournie pour quelques comptes présentés dans certains tableaux. Cette description est présentée dans le même ordre que celui des tableaux respectifs.

**TABLEAU 3.1**  
REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ  
(en millions de dollars)

	2005-2006	2004-2005 <sup>(1)</sup>
<b>Revenus—</b>		
Revenus fiscaux, tableau 3.2 .....	186 100	174 894
Cotisations d'assurance-emploi .....	16 535	17 307
Autres revenus, tableau 3.4 .....	19 568	19 742
<b>Total des revenus.....</b>	<b>222 203</b>	<b>211 943</b>
<b>Charges—</b>		
Paiements de transfert .....	118 317	118 715
Autres charges de programmes .....	56 896	57 647
<b>Total des charges de programmes.....</b>	<b>175 213</b>	<b>176 362</b>
Frais de la dette publique .....	33 772	34 118
<b>Total des charges, tableau 3.6.....</b>	<b>208 985</b>	<b>210 480</b>
<b>Excédent annuel.....</b>	<b>13 218</b>	<b>1 463</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice .....</b>	<b>494 717</b>	<b>496 180</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice .....</b>	<b>481 499</b>	<b>494 717</b>

<sup>(1)</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été redressés. On trouvera plus de précisions à la note 2 des états financiers à la section 2 de ce volume.

## REVENUS

Les revenus se composent de toutes les sommes fiscales et non fiscales qui entrent dans le calcul de l'excédent ou du déficit annuel du gouvernement.

### Comptabilisation des revenus

Les revenus fiscaux sont présentés après déduction des remboursements; ils ne comprennent pas les impôts prélevés au nom des provinces et des territoires. Les revenus fiscaux du gouvernement sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu. Les impôts sont recouverts en vertu de leur loi respective qui, de temps à autre, est modifié.

En ce qui concerne les impôts sur le revenu, le revenu est comptabilisé lorsque le contribuable a gagné le revenu générant l'impôt. Les revenus sont déterminés nets des déductions d'impôts et des crédits alloués en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les revenus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars sont établis en fonction des montants cotisés et des nouvelles cotisations établies au moment de la préparation des états financiers, ainsi que des estimations d'impôt sur le revenu réalisé au cours de la période comptable mais non encore cotisé ou de nouvelles cotisations non encore établies. Ces estimations sont établies en fonction de montants reçus au moment de la préparation des états financiers se rapportant à l'exercice financier se terminant

le 31 mars qui n'ont pas été cotisés ou qui attendent une nouvelle cotisation. Les montants réels peuvent largement différer de ces estimations. Les divergences seront inscrites à l'exercice pendant lequel les cotisations ou nouvelles cotisations sont complétées. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des montants d'impôts non déclarés.

Les taxes sur les biens et services et les revenus d'accise et de douanes sont inscrits en fonction des taxes et droits cotisés et établis au moment de la préparation des états financiers se rapportant à l'exercice financier se terminant le 31 mars. Pour les taxes sur les biens et services domestiques, les revenus sont constatés au moment de la vente des biens ou à la prestation de services. Pour les droits d'accise, les revenus sont constatés lorsque le contribuable fabrique des biens imposables en vertu de la *Loi d'accise*. Pour ce qui est des taxes d'accise, le revenu est constaté lorsque le contribuable vend des biens imposables en vertu de la *Loi d'accise*. Pour les droits de douanes ainsi que les droits d'importation sur les biens et services, les revenus sont constatés lorsque les biens sont autorisés à entrer au Canada par l'Agence des services frontaliers du Canada.

Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées à titre de revenu dans le même exercice que la rémunération assurable est gagnée. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

## Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux comprennent l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, les autres revenus d'impôt sur le revenu, et les autres taxes et droits, tels que détaillés au tableau 3.2.

**TABLEAU 3.2**  
REVENUS FISCAUX

(en millions de dollars)

	2005-2006	2004-2005
<b>Revenus fiscaux—</b>		
Impôt sur le revenu—		
Des particuliers .....	103 691	98 521
Des sociétés .....	31 724	29 956
Autres revenus d'impôt sur le revenu .....	4 529	3 560
	<b>139 944</b>	<b>132 037</b>
Autres taxes et droits—		
Taxe sur les produits et services, tableau 3.3 .....	33 020	29 758
Taxes sur l'énergie—		
Taxe d'accise—Essence .....	4 008	4 014
Taxe d'accise—Essence d'aviation et combustible diesel .....	1 068	1 040
	5 076	5 054
Droits de douane à l'importation .....	3 330	3 091
Autres taxes et droits d'accise—		
Droits d'accise .....	4 128	4 336
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien .....	353	383
Diverses taxes et droits d'accise .....	249	235
	4 730	4 954
	<b>46 156</b>	<b>42 857</b>
Total des revenus fiscaux <sup>(1)</sup> .....	186 100	174 894

<sup>(1)</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du Volume II.

### Impôt sur le revenu des particuliers

Cet impôt est prélevé sur le revenu des particuliers en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'impôt sur le revenu des particuliers constitue la source de revenus la plus importante.

### Impôt sur le revenu des sociétés

Cet impôt est prélevé sur le revenu des sociétés en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

### Autres revenus d'impôt sur le revenu

Les autres revenus d'impôt sur le revenu comprennent l'impôt sur le revenu des non-résidents et d'autres revenus fiscaux.

L'impôt sur le revenu des non-résidents est prélevé sur le revenu gagné au Canada par les non-résidents en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il prend la forme de retenues d'impôt sur les dividendes, intérêts, loyers, redevances et pensions alimentaires, et sur les revenus de non-résidents au titre de successions et de fiducies.

Les autres revenus fiscaux se composent principalement de retenues d'impôt sur le revenu gagné au Canada par des compagnies d'assurance-vie non résidentes et sur le revenu des fiducies.

### Autres taxes et droits

Les autres taxes et droits sont perçus en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* et en vertu du *Tarif des douanes* (loi), et englobent la taxe sur les produits et services, les droits de douane à l'importation, la taxe sur l'énergie et les autres taxes et droits d'accise.

Taxe sur les produits et services

La taxe sur les produits et services (TPS) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1991. La TPS s'applique à un taux de 7 pour cent sur la plupart des produits et services offerts au Canada, à l'exception des aliments de base, de la majorité des services de santé et de soins dentaires, de la majorité des services d'éducation et des loyers résidentiels. Une réduction de la TPS a été approuvée après la fin de

l'exercice conformément à la *Loi d'exécution du budget 2006* qui a reçu la sanction royale le 22 juin 2006. La réduction approuvée de 7 pour cent à 6 pour cent du taux de la TPS entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et sera rapportée dans les états financiers de 2006-2007. Une analyse comparative de la TPS est présentée au tableau 3.3.

**TABLEAU 3.3**  
TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	2005-2006	2004-2005
TPS .....	37 610	34 231
Moins : décret de remise de la TPS payée par les portefeuilles ministériels sur leurs achats de produits et services provenant de tiers .....	1 189	1 163
TPS brute de tiers .....	36 421	33 068
Moins : crédits d'impôt trimestriels .....	3 401	3 310
TPS nette de tiers .....	33 020	29 758

<sup>(1)</sup> Présenté à l'état des résultats et du déficit accumulé (section 2 de ce volume).

Taxes sur l'énergie

Les taxes sur l'énergie comprennent principalement la taxe d'accise sur l'essence, et sur l'essence d'aviation et le combustible diesel.

Droits de douane à l'importation

Les revenus provenant des droits de douane à l'importation comprennent surtout des taxes ad valorem perçues à l'importation de produits en vertu du *Tarif des douanes* (loi).

Autres taxes et droits d'accise

Des taxes et droits d'accise sont perçus sur les boissons alcooliques et sur les produits du tabac. De plus, des taxes d'accise sont imposées sur d'autres produits, notamment les climatiseurs des voitures de passagers. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est perçu par le transporteur aérien lorsque l'acheteur d'un service de transport aérien paye pour le voyage en avion.

**Cotisations d'assurance-emploi**

Les cotisations des employeurs et des employés au Compte d'assurance-emploi sont prélevées en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* et sont classées dans les revenus. On trouvera plus de détails sur les cotisations d'assurance-emploi à la section 4 de ce volume.

**3.4 REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ**

## Autres revenus

Les autres revenus comprennent les revenus des sociétés d'État, les autres revenus de programmes et les revenus des opérations en devises.

**TABLEAU 3.4**  
**AUTRES REVENUS**

(en millions de dollars)

	2005-2006	2004-2005 <sup>(1)</sup>
<b>Autres revenus—</b>		
Revenus des sociétés d'État—		
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	1 708	1 506
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques—		
Quote-part des bénéficiaires annuels .....	5 041	4 853
Intérêt et autres .....	449	466
	<i>7 198</i>	<i>6 825</i>
Autres revenus de programmes—		
Revenus de placements, tableau 3.5 .....	680	491
Ventes de biens et de services—		
Droits et privilèges .....	1 646	1 292
Location et utilisation de biens publics.....	533	520
Services de nature réglementaire.....	922	842
Services de nature non réglementaire .....	2 551	2 269
Ventes de biens et de produits d'information .....	250	183
Autres frais et droits .....	447	358
	<i>6 349</i>	<i>5 464</i>
Revenus divers—		
Intérêt et pénalités.....	2 524	2 562
Autres .....	803	3 225
	<i>10 356</i>	<i>11 742</i>
Revenus des opérations en devises—		
Compte du fonds des changes .....	1 483	1 827
Fonds monétaire international .....	531	(653)
Autres .....		1
	<i>2 014</i>	<i>1 175</i>
Total des autres revenus <sup>(2)</sup> .....	19 568	19 742

<sup>(1)</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été redressés. On trouvera plus de précisions à la note 2 des états financiers à la section 2 de ce volume.

<sup>(2)</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II.

### Revenus des sociétés d'État

Les revenus des sociétés d'État se composent de revenus gagnés de tierces parties par les sociétés d'État consolidées et autres entités, des intérêts gagnés sur les prêts aux sociétés d'État entreprises et aux autres entreprises publiques, ainsi que la quote-part du gouvernement aux bénéficiaires ou pertes accumulés des sociétés d'État entreprises et des autres entreprises publiques.

### Autres revenus de programmes

Les autres revenus de programmes se composent des ventes de biens et de services, des revenus de placements et des revenus divers. Les détails sont rapportés dans chaque portefeuille ministériel du volume II des *Comptes publics du Canada*.

### Revenus des opérations en devises

Les revenus des opérations en devises se composent des revenus provenant des investissements détenus dans le compte du fonds des changes et du Fonds monétaire international, aussi bien que des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion de ces investissements en dollars canadiens au 31 mars. Les revenus des opérations en devises comprennent également les gains nets ou les pertes nettes résultant des réévaluations de la dette en devises et des accords d'échange.

**Revenus de placements**

Les revenus de placements se composent principalement de l'intérêt sur les prêts et avances, de dividendes sur les placements, et de virements de bénéfices et d'excédents relatifs aux prêts, placements et avances autres que ceux des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une analyse comparative des revenus de placements est présentée au tableau 3.5.

**TABLEAU 3.5**  
**REVENUS DE PLACEMENTS <sup>(1)</sup>**

(en millions de dollars)

	2005-2006	2004-2005
Comptes consolidés—		
Énergie atomique du Canada limitée .....	(2)	(2)
Encaisse et débiteurs—		
Intérêts des dépôts bancaires .....	212	239
Prêts, placements et avances—		
Placements de portefeuille .....		15
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .....	136	66
Organisations internationales .....	17	17
Administrations provinciales et territoriales .....	2	2
Autres prêts, placements et avances .....	371	285
	526	385
Autres comptes—		
Esso Ltd—Projet Norman Wells—Bénéfices .....	132	115
Autres .....	16	2
	148	117
Total ministériel des revenus de placements .....	886	741
Gain net (perte nette) de change .....	(252)	(314)
Autres revenus constatés par régularisation .....	74	81
Total des revenus de placements .....	708	508
Élimination des revenus de placements internes du gouvernement .....	(28)	(17)
Total des revenus de placements externes .....	680	491

<sup>(1)</sup> Des informations supplémentaires se trouvent au tableau 4a de la section 1 du volume II, ainsi qu'à la section 10 du volume III.

<sup>(2)</sup> Moins de 500 000 \$.

## CHARGES

Les charges se composent de toutes les imputations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement.

### Comptabilisation des charges

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont passés en charges, quand le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant, quand le gouvernement annonce une décision de procéder à un transfert non répétitif, dans la mesure où la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement des états financiers.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs ou des passifs, y compris la provision pour créances irrécouvrables, les provisions pour les prêts, placements et avances et pour les stocks périmés. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, ainsi que l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance.

Sur une base journalière, les organismes du gouvernement transigent entre eux et contribuent ainsi à produire des revenus et des charges enregistrées dans les comptes. Pour la préparation des états financiers, ces « opérations internes » sont éliminées de manière à ne rapporter que les opérations avec des tiers.

Le tableau 3.6 présente les charges externes par catégorie.

**TABLEAU 3.6**  
CHARGES EXTERNES PAR CATÉGORIE

(en millions de dollars)

	2005-2006	2004-2005 <sup>(1)</sup>
Paiements de transfert—		
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint . . .	28 992	27 871
Autres paliers de gouvernement—		
Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux . . . . .	27 225	28 031
Accords fiscaux . . . . .	12 381	12 863
Paiements de remplacement pour programmes permanents . . . . .	(2 731)	(2 746)
Autres . . . . .	3 940	3 807
<i>Total des autres paliers de gouvernement.</i> . . . .	<i>40 815</i>	<i>41 955</i>
Prestations d'assurance-emploi . . . . .	14 417	14 748
Prestation fiscale canadienne pour enfants . . . . .	9 200	8 688
	<i>93 424</i>	<i>93 262</i>
Autres paiements de transfert—		
Affaires étrangères et Commerce international . . . . .	3 357	3 408
Affaires indiennes et du Nord canadien . . . . .	5 401	4 934
Agriculture et Agroalimentaire . . . . .	2 595	2 752
Industrie . . . . .	2 204	2 095
Patrimoine canadien . . . . .	1 072	1 013
Ressources humaines et développement social . . . . .	2 193	1 886
Santé . . . . .	2 080	2 176
Transports (Transports, Infrastructure et Collectivités) . . . . .	1 313	363
Autres . . . . .	4 678	6 826
<i>Total des autres paiements de transfert.</i> . . . .	<i>24 893</i>	<i>25 453</i>
<i>Total des paiements de transfert.</i> . . . .	<i>118 317</i>	<i>118 715</i>
Autres charges de programmes—		
Charges des sociétés d'État . . . . .	7 195	8 907
Affaires étrangères et Commerce international . . . . .	1 800	1 738
Agence du revenu du Canada . . . . .	3 998	3 749
Agriculture et Agroalimentaire . . . . .	1 599	1 342
Conseil du Trésor . . . . .	1 757	1 717
Défense nationale . . . . .	15 034	14 318
Environnement . . . . .	1 514	1 300
Industrie . . . . .	2 145	2 093
Justice . . . . .	1 099	1 011
Pêches et Océans . . . . .	1 489	1 353
Ressources humaines et développement social . . . . .	3 059	3 103
Santé . . . . .	2 130	1 954
Sécurité publique et protection civile . . . . .	6 647	5 981
Travaux publics et Services gouvernementaux . . . . .	2 484	2 326
Autres portefeuilles ministériels . . . . .	4 946	6 755
<i>Total des autres charges de programmes.</i> . . . .	<i>56 896</i>	<i>57 647</i>
Total des charges de programmes . . . . .	175 213	176 362
Frais de la dette publique, tableau 3.8 . . . . .	33 772	34 118
Total des charges <sup>(2)</sup> . . . . .	208 985	210 480

<sup>(1)</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été redressés. On trouvera plus de précisions à la note 2 des états financiers à la section 2 de ce volume.

<sup>(2)</sup> Des informations supplémentaires se trouvent au tableau 2a à la section 1 du volume II.

## Coûts des opérations du gouvernement

Les coûts des opérations du gouvernement se composent des trois catégories principales suivantes :

- les paiements de transfert;
- les autres charges de programmes; et,
- les frais de la dette publique.

### Paiements de transfert

Les paiements de transfert comprennent :

- les paiements de revenu d'appoint ou supplémentaire aux particuliers. Cette aide est fondée sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi;
- les paiements aux provinces et territoires en vertu de deux programmes principaux :
  - les accords fiscaux représentent les paiements de transfert inconditionnels aux provinces à faible revenu y compris les subventions en vertu des Lois constitutionnelles; et,
  - les Transferts canadiens en matière de santé et de services sociaux sont le moyen principal de fournir la quote-part fédérale des programmes sociaux administrés par les provinces;
- les autres paiements de transfert, y compris les diverses subventions versées dans le cadre de programmes fédéraux afin d'aider à stabiliser les cours du marché des marchandises, à mettre au point de nouvelles technologies, à effectuer de la recherche, à créer des emplois au moyen de programmes de formation, à promouvoir des activités éducatives et culturelles, les charges des autres entités consolidées ainsi que d'autres paiements divers.

### Autres charges de programmes

Les autres charges de programmes comprennent les charges en matière de défense ainsi que le coût de l'administration publique et les services particuliers offerts au public. Cette catégorie comprend les coûts associés aux programmes offerts par le gouvernement fédéral comme l'inspection des aliments, la garde côtière, les tribunaux fédéraux, les établissements de santé pour les Autochtones et les anciens combattants ainsi que le réseau des parcs nationaux. Cette catégorie inclut aussi les charges des sociétés d'État consolidées occasionnées par des tierces parties.

Le tableau 3.7 présente un résumé comparatif par province de certains paiements de transfert.

**TABLEAU 3.7**  
**CERTAINS PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR PROVINCE**  
 (en millions de dollars)

	Prestations de sécurité de la vieillesse <sup>(1)</sup>	Prestations d'assurance-emploi	Accords fiscaux	Paiements de remplacement pour programmes permanents	Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux	Autres <sup>(2)</sup>	Prestation fiscale canadienne pour enfants	Total
Terre-Neuve-et-Labrador . . . . .	589	912	863		463	2 062		4 889
	<i>568</i>	<i>895</i>	<i>791</i>		<i>462</i>	<i>14</i>		<i>2 730</i>
Île-du-Prince-Édouard . . . . .	149	203	277		124	15		768
	<i>144</i>	<i>209</i>	<i>282</i>		<i>123</i>	<i>4</i>		<i>762</i>
Nouvelle-Écosse . . . . .	989	689	1 363		843	936		4 820
	<i>958</i>	<i>674</i>	<i>1 363</i>		<i>840</i>	<i>27</i>		<i>3 862</i>
Nouveau-Brunswick . . . . .	815	765	1 350		676	85		3 691
	<i>786</i>	<i>744</i>	<i>1 382</i>		<i>674</i>	<i>21</i>		<i>3 607</i>
Québec . . . . .	7 925	4 227	4 207	(2 731)	6 826	1 036		21 490
	<i>7 580</i>	<i>4 336</i>	<i>3 358</i>	<i>(2 746)</i>	<i>6 765</i>	<i>212</i>		<i>19 505</i>
Ontario . . . . .	10 730	4 302	8		10 242	1 406		26 688
	<i>10 240</i>	<i>4 351</i>	<i>8</i>		<i>10 130</i>	<i>350</i>		<i>25 079</i>
Manitoba . . . . .	1 136	406	1 603		1 058	156		4 359
	<i>1 107</i>	<i>413</i>	<i>1 643</i>		<i>1 047</i>	<i>33</i>		<i>4 243</i>
Saskatchewan . . . . .	1 076	321	91		960	130		2 578
	<i>1 051</i>	<i>338</i>	<i>682</i>		<i>895</i>	<i>27</i>		<i>2 993</i>
Alberta . . . . .	2 379	911	4		2 110	393		5 797
	<i>2 271</i>	<i>1 001</i>	<i>4</i>		<i>2 511</i>	<i>90</i>		<i>5 877</i>
Colombie-Britannique . . . . .	3 881	1 602	593		3 822	600		10 498
	<i>3 695</i>	<i>1 670</i>	<i>818</i>		<i>3 765</i>	<i>118</i>		<i>10 066</i>
Total des provinces . . . . .	29 669	14 338	10 359	(2 731)	27 124	6 819		85 578
	<i>28 400</i>	<i>14 631</i>	<i>10 331</i>	<i>(2 746)</i>	<i>27 212</i>	<i>896</i>		<i>78 724</i>
Territoires du Nord-Ouest . . . . .	16	29	714		39	117		915
	<i>16</i>	<i>29</i>	<i>713</i>		<i>28</i>	<i>2</i>		<i>788</i>
Nunavut . . . . .	7	16	799		32	265		1 119
	<i>7</i>	<i>15</i>	<i>771</i>		<i>31</i>			<i>824</i>
Territoire du Yukon . . . . .	16	26	487		30	107		666
	<i>14</i>	<i>68</i>	<i>478</i>		<i>29</i>	<i>2</i>		<i>591</i>
Internationaux . . . . .	195	8						203
	<i>179</i>	<i>5</i>						<i>184</i>
Sous-total . . . . .	29 903	14 417	12 359	(2 731)	27 225	7 308		88 481
	<i>28 616</i>	<i>14 748</i>	<i>12 293</i>	<i>(2 746)</i>	<i>27 300</i>	<i>900</i>		<i>81 111</i>
Redressements courus et autres . . . . .			22			(3 368)		(3 346)
			<i>570</i>		<i>731</i>	<i>2 907</i>		<i>4 208</i>
Total (net) . . . . .	29 903	14 417	12 381	(2 731)	27 225	3 940		85 135
	<i>28 616</i>	<i>14 748</i>	<i>12 863</i>	<i>(2 746)</i>	<i>28 031</i>	<i>3 807</i>		<i>85 319</i>
Plus: crédits et remboursements fiscaux . . . . .	(911)						9 200	8 289
	<i>(745)</i>						<i>8 688</i>	<i>7 943</i>
Total (brut) . . . . .	28 992	14 417	12 381	(2 731)	27 225	3 940	9 200	93 424
	<i>27 871</i>	<i>14 748</i>	<i>12 863</i>	<i>(2 746)</i>	<i>28 031</i>	<i>3 807</i>	<i>8 688</i>	<i>93 262</i>

Les montants en caractère romain sont ceux de 2005-2006.

Les montants en caractère *italique* sont ceux de 2004-2005.

<sup>(1)</sup> Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

<sup>(2)</sup> Comprend le paiement de 900 millions de dollars à la Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun, 1 000 millions de dollars à la Fiducie pour l'infrastructure en matière d'enseignement postsecondaire, 800 millions de dollars à la Fiducie pour le logement abordable, 300 millions de dollars à la Fiducie pour le logement des Autochtones hors-réserve, 300 millions de dollars à la Fiducie pour le logement dans le Nord, 120 millions de dollars à la Fiducie pour la stratégie pour le Nord et 29 millions de dollars de paiements de transfert aux gouvernements des Territoires suite à la révision des données.

**Frais de la dette publique**

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts sur la dette non échue et sur les régimes de retraite, les autres avantages futurs des employés et anciens combattants et les autres passifs, l'amortissement de primes, escomptes et commissions à l'émission de la dette non échue, ainsi que les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts.

Le tableau 3.8 présente un résumé comparatif des frais de la dette publique. Il fait également état des postes de rapprochement entre les frais totaux liés à la dette publique présentés à la section ministérielle des Finances (section 15) du volume II et les charges nettes totales relatives à la dette publique inscrites au tableau 3.6. Les postes de rapprochement comprennent les charges touchant les comptes à fins déterminées consolidés ainsi que les redressements courus et autres postes.

**TABLEAU 3.8**  
FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE (1)

(en millions de dollars)

	2005-2006	2004-2005
Dette non échue—		
Intérêt sur :		
les obligations négociables.....	14 784	15 955
les obligations d'épargne et obligations à prime du Canada.....	652	741
les obligations pour le Régime de pensions du Canada.....	323	338
Billet - Société de fiducie TD.....	(2)	1
Billets - Société de fiducie Montréal.....	(2)	(2)
Billets - Société de fiducie Computershare.....	(2)	(2)
les billets du Canada.....	13	15
les eurobillets à moyen terme.....	69	81
	<u>15 841</u>	<u>17 131</u>
Amortissement de primes, escomptes et commissions à l'émission :		
de bons du Trésor.....	3 444	2 727
d'obligations négociables.....	1 766	1 729
de bons du Canada.....	80	33
des obligations d'épargne et obligations à prime du Canada.....	24	26
	<u>5 314</u>	<u>4 515</u>
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts.....	77	79
Total des frais de la dette publique relativement à la dette non échue.....	<u>21 232</u>	<u>21 725</u>
Régimes de retraite et autres passifs—		
Intérêt sur :		
Régimes de retraite du secteur public—Comptes de pension de retraite.....	10 614	10 696
Moins: redressement à la provision de retraite.....	(1 148)	(1 363)
	<u>9 466</u>	<u>9 333</u>
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants—		
Régimes de soins de santé et de services dentaires.....	571	497
Indemnités de cessation d'emploi.....	205	224
Indemnisation des accidents du travail.....	34	33
Régime des avantages des anciens combattants.....	1 655	1 619
Régime des avantages de la Gendarmerie royale du Canada.....	71	55
	<u>2 536</u>	<u>2 428</u>
Régime de pensions du Canada.....	21	129
Compte des rentes sur l'État.....	24	26
Comptes de dépôt et en fiducie.....	55	64
Autres comptes à fins déterminées.....	215	219
Obligation relative à des contrats de location-acquisition.....	185	164
Autres passifs.....	38	30
Total des frais de la dette publique relativement aux régimes de retraite et autres passifs.....	<u>12 540</u>	<u>12 393</u>
Comptes à fins déterminées consolidés—		
Intérêt sur :		
Compte d'assurance-emploi.....	1 323	968
Autres.....	13	13
Total des frais de la dette publique relativement aux comptes à fins déterminées consolidés.....	<u>1 336</u>	<u>981</u>
Total des frais de la dette publique avant redressements de consolidation.....	35 108	35 099
Moins : redressements de consolidation.....	1 336	981
Total des frais de la dette publique (1) (3).....	<u>33 772</u>	<u>34 118</u>
Composé de :		
Frais de la dette publique en vertu d'autorisations législatives avant redressements de courus et autres et redressements de consolidation.....	33 535	33 870
Redressements courus et autres.....	1 573	1 229
Redressements de consolidation.....	(1 336)	(981)
Total des frais de la dette publique.....	<u>33 772</u>	<u>34 118</u>

(1) Un sommaire se trouve au tableau 2a à la section 1 du volume II.

(2) Moins de 500 000 \$.

(3) Des informations supplémentaires se trouvent à la section 7 du volume III.

## Charges par article

Le tableau 3.9 rapproche le total des charges par article au total des dépenses par article telles qu'originellement rapportées par les ministères.

**TABLEAU 3.9**  
TOTAL DES CHARGES PAR ARTICLE <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	Total des charges	Conciliation	Total des dépenses
Paiements de transfert .....	118 317	(16 827)	101 489
Autres charges de programmes—			
Sociétés d'État et autres charges de programmes .....	6 625	(6 625)	
Personnel .....	28 967	219	29 186
Transports et communications .....	2 425	146	2 571
Information .....	263	14	277
Services professionnels et spéciaux .....	6 173	1 068	7 241
Location .....	1 314	320	1 634
Réparation et entretien .....	2 136	476	2 612
Services publics .....	2 578	60	2 637
Charges d'amortissement .....	3 904	(3 904)	
Perte sur cession d'actif .....	169	(169)	
Autres subventions et charges .....	2 342	4 830	7 172
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages .....		786	786
Acquisition de machinerie et matériel .....		3 773	3 773
	56 896	994	57 890
Frais de la dette publique .....	33 772	(237)	33 535
Total .....	208 985	(16 070)	192 915

<sup>(1)</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 3a à la section 1 du volume II.

## Dépenses en vertu d'autorisations législatives

L'autorisation de dépenser en vertu d'une autorisation législative est consentie à des fins déterminées ainsi que pour des montants et des délais prévus par les lois connexes. Cette autorisation ne s'annule généralement pas à la fin de l'exercice où elle a été accordée. Les dépenses engagées au titre de telles autorisations représentent plus des deux tiers du total des charges de programmes à chaque exercice.

Le tableau 3.10 présente un résumé comparatif des dépenses ministérielles législatives.

**TABLEAU 3.10**  
DÉPENSES EN VERTU D'AUTORISATIONS LÉGISLATIVES

(en millions de dollars)

	2005-2006	2004-2005 <sup>(1)</sup>
Frais de la dette publique.....	33 535	33 870
Versements de sécurité de la vieillesse ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ).....	22 044	21 364
Transfert canadien en matière de santé ( <i>Partie V.1—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	19 000	13 650
Péréquation fiscale ( <i>Partie I—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	10 900	10 762
Transfert canadien en matière de programmes sociaux ( <i>Partie V.1—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	8 225	7 900
Versements du supplément de revenu garanti ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ).....	6 476	6 038
Paievements de transfert aux gouvernements territoriaux.....	2 000	88
Paievements à Terre-Neuve-et-Labrador.....	2 000	
Fiducies pour le logement.....	1 400 <sup>(2)</sup>	
Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture—Programme canadien de stabilisation du revenu agricole.....	1 069	804
La Fiducie pour l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire.....	1 000	
La Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun.....	900	
Paievement de péréquation à la Nouvelle-Écosse.....	847	21
Subventions à l'appui du Programme de paievements relatifs aux céréales et oléagineux.....	713	
Apprentissage et garde des jeunes enfants.....	700	
Fonds de la taxe sur l'essence.....	582	
Perte nette de change.....	542	734
Versements d'allocations ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ).....	472	469
Paievements au Fonds terre-neuvien des revenus provenant des ressources en hydrocarbures extracôtiers.....	428	175
Fonds du transport en commun.....	381	
Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture—Assurance-production.....	346	401
Transfert visant la réduction des temps d'attente.....		4 250
Transfert visant la réforme du système de santé ( <i>Partie V.1—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....		1 500
Pensions de retraite, prestations de retraite supplémentaires, prestations de décès et autres pensions <sup>(3)</sup> —		
Fonction publique—		
Contributions du gouvernement au régime de retraite de la fonction publique et du compte des régimes compensatoires.....	2 235	2 046
Cotisation patronale du gouvernement au Compte d'assurance-emploi.....	297	252
Contributions du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec.....	445	465
Contributions du gouvernement au Compte de prestations de décès.....	10	9
	2 987	2 772
Moins : recouvrements des fonds renouvelables.....	121	114
	2 866	2 658
Forces canadiennes—		
Contribution du gouvernement au régime de retraite des Forces canadiennes et du compte des régimes compensatoires.....	685	650
Paievements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> .....	7	8
Cotisation patronale du gouvernement au Compte d'assurance-emploi.....	67	76
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec.....	127	138
Contribution du gouvernement au Compte de prestations de décès.....	3	2
	889	874
Gendarmerie royale du Canada—		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et du compte des régimes compensatoires.....	223	210
Paievements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> .....	17	16
Cotisation patronale du gouvernement au Compte d'assurance-emploi.....	18	19
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec.....	36	37
	294	282
Toutes autres dépenses législatives.....	2 644	2 782
<b>Total des dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives <sup>(4)</sup>.....</b>	<b>120 253</b>	<b>108 622</b>

(1) Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

(2) Comprend le paievement de 800 millions de dollars à la Fiducie pour le logement abordable, 300 millions de dollars à la Fiducie pour le logement des Autochtones hors-réserve et 300 millions de dollars à la Fiducie pour le logement dans le Nord.

(3) Le détail relatif à d'autres comptes de pension, comme le Compte d'allocations de retraite des parlementaires, n'est pas inclus.

(4) Des informations supplémentaires concernant les dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives sont fournies au tableau 7 de la section 1 du volume II.

**3.12 REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ**

# SECTION 4

## *COMPTES PUBLICS DU CANADA* 2005-2006

### Comptes consolidés

#### SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités .....	4.3
États financiers sommaires des sociétés d'État consolidées et autres entités .....	4.3
Passif éventuel des sociétés d'État consolidées et autres entités .....	4.8
Aide financière aux sociétés d'État consolidées et autres entités provenant de crédits budgétaires .....	4.9
Comptes à fins déterminées consolidés .....	4.10
Comptes d'assurance .....	4.12
Autres comptes à fins déterminées consolidés .....	4.13
Dotations .....	4.14
État supplémentaire—	
Compte d'assurance-emploi .....	4.15

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

## SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES ET AUTRES ENTITÉS

Cette section présente toute l'information liée aux sociétés d'État consolidées et autres entités. Les entités consolidées sont celles dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement et sont sous son contrôle.

La consolidation comprend la combinaison, ligne par ligne, des comptes de ces sociétés et autres entités selon une méthode comptable uniforme et l'élimination des soldes et opérations inter-sociétés. Avant l'élimination des soldes et opérations, les comptes des sociétés et autres entités doivent être redressés à la comptabilité du gouvernement. La plupart des sociétés et autres entités sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) utilisés par les entreprises du secteur privé.

### États financiers sommaires des sociétés d'État consolidées et autres entités

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, revenus et charges des sociétés d'État consolidées et autres entités.

Pour les sociétés et autres entités ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur les états financiers intermédiaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Les tableaux 4.1 et 4.2 résument les opérations financières et les résultats d'exploitation tels que rapportés par les sociétés d'État consolidées et autres entités.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les actifs financiers provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent les débiteurs, les prêts et les placements entre apparentés. Les actifs non financiers représentent la fraction non amortie des immobilisations, du stock et des charges payées d'avance tels que les bâtiments, le matériel et l'outillage utilisés ou en voie de construction, les stocks et autres dépenses qui seront passées en charge lorsqu'elles seront encourues. Les passifs comprennent les créditeurs, les emprunts et autres obligations. Les passifs sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les emprunts auprès de tiers comprennent les dettes à long terme des sociétés et autres entités. D'autres passifs auprès de tiers représentent des créances pour des achats, des avantages sociaux, divers créditeurs, des contrats de location - acquisition et d'autres postes analogues. Les passifs provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent des créditeurs et des emprunts entre apparentés.

Les revenus sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les revenus provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités sont plus détaillés afin de présenter les produits provenant des activités normales et l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours. Les charges sont réparties entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les opérations dans l'avoir autre que le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice sont séparées entre des redressements et des opérations avec le gouvernement. Les redressements de l'avoir et autres comprennent les redressements d'exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés et autres entités. Les opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement comprennent des dividendes déclarés ou des transferts de profits au gouvernement ainsi que des opérations de capitaux propres avec le gouvernement. La ligne «Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation» représente les redressements nécessaires pour convertir les principes comptables généralement reconnus des sociétés et autres entités à la méthode de comptabilité du gouvernement.

Ces tableaux comprennent l'information financière consolidée concernant les sociétés d'État «mères» consolidées et l'information financière des filiales en propriété exclusive non consolidées avec leur société d'État «mère» mais plutôt directement consolidées aux états financiers du gouvernement. Le *Rapport annuel du Président du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts* présente une liste complète de toutes les sociétés d'État «mères», les filiales en propriété exclusive, les autres filiales et sociétés affiliées.

Les sociétés d'État consolidées sont classées soit mandataires ou non mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois constitutives ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*. Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires consolidées, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce Fonds. Il n'existe aucun emprunt de sociétés d'État mandataires consolidées pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006. Le passif éventuel des sociétés consolidées et autres entités est présenté dans le tableau 4.3.

Le tableau 4.4 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État consolidées et autres entités provenant de crédits budgétaires du gouvernement pour l'exercice clos le 31 mars 2006. Les différences entre les chiffres déclarés dans le tableau 4.2 et ceux déclarés dans le tableau 4.4 sont dues aux différentes conventions comptables utilisées et aux éléments en transit.

**TABLEAU 4.1**  
**SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES**  
**ET AUTRES ENTITÉS—ACTIFS, PASSIFS ET AVOIR**  
**AU 31 MARS 2006**

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État consolidées et autres entités <sup>(1)</sup>	Actifs			
	Financiers		Non financiers	Total des actifs
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
<b>Sociétés d'État<sup>(1)</sup></b>				
Énergie atomique du Canada limitée.....	497 616	6 667	550 178	1 054 461
Conseil des Arts du Canada .....	303 760	506	24 133	328 399
Société immobilière du Canada limitée—				
Société du Vieux-Port de Montréal inc.....	4 543		16 690	21 233
Société canadienne d'hypothèques et de logement—				
Compte du Ministre .....				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien .....	100 052		530 830	630 882
Société Radio-Canada .....	324 272	93 696	1 186 936	1 604 904
Commission canadienne du lait—				
Soutien laitier financé par le gouvernement du Canada .....				
Musée canadien des civilisations .....	40 948	206	321 698	362 852
Musée canadien de la nature .....	27 325	3 983	101 197	132 505
Fondation canadienne des relations raciales .....	25 600		46	25 646
Commission canadienne du tourisme .....	15 825	8 345	6 044	30 214
Société de développement du Cap-Breton <sup>(2)</sup> .....	8 536	11 905	2 424	22 865
Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton .....	53 213			53 213
Construction de Défense (1951) Limitée .....	7 731	7 212	1 483	16 426
Société d'expansion du Cap-Breton .....	12 766	5 004	2 752	20 522
Société des ponts fédéraux Limitée, La <sup>(3)</sup> .....	25 273	6 528	168 680	200 481
Centre de recherches pour le développement international.....	46 125	1 314	7 344	54 783
Marine Atlantique S.C.C. ....	8 451		164 070	172 521
Société du Centre national des Arts .....	10 477	423	25 068	35 968
Commission de la capitale nationale.....	130 921	2 432	520 289	653 642
Musée des beaux-arts du Canada .....	10 812	215	102 273	113 300
Musée national des sciences et de la technologie .....	2 715	260	56 699	59 674
Queens Quay West Land Corporation.....				
Conseil canadien des normes .....	3 326	1 263	1 688	6 277
Téléfilm Canada .....	6 095	39 894	10 808	56 797
VIA Rail Canada Inc. ....	106 793	14 899	580 776	702 468
<b>Total .....</b>	<b>1 773 175</b>	<b>204 752</b>	<b>4 382 106</b>	<b>6 360 033</b>
Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation .....	(12 265)		(78 692)	(90 957)
<b>Sociétés d'État nettes selon la comptabilité du gouvernement .....</b>	<b>1 760 910</b>	<b>204 752</b>	<b>4 303 414</b>	<b>6 269 076</b>
<b>Autres<sup>(4)</sup></b>				
Fondation autochtone de guérison .....	18 609	52 814	507	71 930
Fondation canadienne pour l'innovation.....	1 940 755	774 172	1 806	2 716 733
Fondation des technologies du développement durable du Canada .....	494 212	45 144	300	539 656
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire .....	645 833	709 676	1 962	1 357 471
<b>Total—Autres .....</b>	<b>3 099 409</b>	<b>1 581 806</b>	<b>4 575</b>	<b>4 685 790</b>
Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation .....			(309)	(309)
<b>Autres nets selon la comptabilité du gouvernement .....</b>	<b>3 099 409</b>	<b>1 581 806</b>	<b>4 266</b>	<b>4 685 481</b>
<b>Total .....</b>	<b>4 860 319</b>	<b>1 786 558</b>	<b>4 307 680</b>	<b>10 954 557</b>

<sup>(1)</sup> Toutes les sociétés d'État mentionnées dans ce tableau sont des sociétés d'État «mères» sauf pour la Société du Vieux-Port de Montréal inc. et la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton.

<sup>(2)</sup> Au cours de l'exercice, la Société de développement du Cap-Breton a été reclassifiée d'une société d'État entreprise présentée à la section 9 de ce volume à une société d'État consolidée.

Passifs								
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Profits (pertes) accumulés	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
	3 266 194	39 415	3 305 609	(2 770 594)	504 446	15 000	(2 251 148)	1 054 461
	101 240	2 734	103 974	154 834	19 591	50 000	224 425	328 399
	6 960	15 142	22 102	(869)			(869)	21 233
	104 017	509 959	613 976	14 230	2 676		16 906	630 882
	962 732	607 187	1 569 919	30 985	4 000		34 985	1 604 904
	18 306	277 004	295 310	67 542			67 542	362 852
	45 417	92 869	138 286	(5 781)			(5 781)	132 505
	40		40	1 606	24 000		25 606	25 646
	27 537	5 410	32 947	(2 733)			(2 733)	30 214
	330 003	183 276	513 279	(490 414)			(490 414)	22 865
	4 292	109	4 401	48 812			48 812	53 213
	10 305	802	11 107	5 319			5 319	16 426
	7 239	227	7 466	13 056			13 056	20 522
	12 056	132 133	144 189	2 628	53 664		56 292	200 481
	26 768	14 672	41 440	13 343			13 343	54 783
	(5 412)	161 678	156 266	(242 275)		258 530	16 255	172 521
	16 669	22 006	38 675	(2 707)			(2 707)	35 968
	51 497	1 939	53 436	6 059	594 147		600 206	653 642
	9 156	100 093	109 249	1 075	2 976		4 051	113 300
	6 296	46 128	52 424	7 250			7 250	59 674
	3 230	600	3 830	2 447			2 447	6 277
	4 339	9 160	13 499	43 298			43 298	56 797
	(36 423)	596 101	559 678	128 527	4 963	9 300	142 790	702 468
	4 972 458	2 818 644	7 791 102	(2 974 362)	1 210 463	332 830	(1 431 069)	6 360 033
	(1 517)	(2 608 538)	(2 610 055)	4 062 391	(1 210 463)	(332 830)	2 519 098	(90 957)
	4 970 941	210 106	5 181 047	1 088 029			1 088 029	6 269 076
	706	71 224	71 930					71 930
	761	2 715 972	2 716 733					2 716 733
	942	538 714	539 656					539 656
	3 833	1 353 638	1 357 471					1 357 471
	6 242	4 679 548	4 685 790					4 685 790
		(4 679 548)	(4 679 548)	4 679 239			4 679 239	(309)
	6 242		6 242	4 679 239			4 679 239	4 685 481
	4 977 183	210 106	5 187 289	5 767 268			5 767 268	10 954 557

(3) Les montants des filiales Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, La Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée et La Société St. Mary's River Bridge Company sont consolidés avec l'information financière de la Société des ponts fédéraux Limitée.

(4) À compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, ces entités ont été incluses rétroactivement dans le périmètre comptable du gouvernement résultant de l'application d'une nouvelle norme comptable telle que décrite à la note 2 aux états financiers à la section 2 de ce volume.

TABLEAU 4.2

REVENUS, CHARGES ET AUTRES VARIATIONS DE L'AVOIR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT  
CONSOLIDÉES ET AUTRES ENTITÉS  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État consolidées et autres entités	Revenus			
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		Total
		Aide financière	Autres	
<b>Sociétés d'États<sup>(1)</sup></b>				
Énergie atomique du Canada limitée	533 349	160 349	10 206	703 904
Conseil des Arts du Canada	28 444	151 683	2 064	182 191
Société immobilière du Canada limitée— Société du Vieux-Port de Montréal inc.	12 235	13 700	255	26 190
Société canadienne d'hypothèques et de logement— Compte du Ministre		2 119 279		2 119 279
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	1 417	290 145	56 341	347 903
Société Radio-Canada	531 841	1 006 231	122 433	1 660 505
Commission canadienne du lait— Soutien laitier financé par le gouvernement du Canada		3 494		3 494
Musée canadien des civilisations	19 625	61 122	13 285	94 032
Musée canadien de la nature	3 454	28 760	936	33 150
Fondation canadienne des relations raciales	1 577			1 577
Commission canadienne du tourisme	7 120	90 167	1 698	98 985
Société de développement du Cap-Breton	2 618	56 905		59 523
Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton	1 267			1 267
Construction de Défense (1951) Limitée	165		42 481	42 646
Société d'expansion du Cap-Breton	2 068	8 645		10 713
Société des ponts fédéraux Limitée, La	11 097	24 586	3 628	39 311
Centre de recherches pour le développement international	10 105	131 955	10 723	152 783
Marine Atlantique S.C.C.	68 297	61 993	21 482	151 772
Société du Centre national des Arts	23 653	32 547	4 920	61 120
Commission de la capitale nationale	47 115	93 093	10 059	150 267
Musée des beaux-arts du Canada	9 454	52 168		61 622
Musée national des sciences et de la technologie	3 030	27 408	757	31 195
Queens Quay West Land Corporation	1 963	4 000		5 963
Conseil canadien des normes	6 025	6 929	1 185	14 139
Téléfilm Canada	40 746	122 476	68 870	232 092
VIA Rail Canada Inc.	295 206	169 001	58 610	522 817
Total	1 661 871	4 716 636	429 933	6 808 440
Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidations	40 419	252 744	(279 556)	13 607
Total selon la comptabilité du gouvernement	1 702 290	4 969 380	150 377	6 822 047
Redressements de consolidation	5 752	(4 969 380)	(150 377)	(5 114 005)
Montant net Sociétés d'États	1 708 042			1 708 042
<b>Autres</b>				
Fondation autochtone de guérison	2 884		40 138	43 022
Fondation canadienne pour l'innovation	103 051		44 797	147 848
Fondation des technologies du développement durable du Canada	4 220		563	4 783
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire	29 931		40 062	69 993
Total	140 086		125 560	265 646
Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidations	17 977	40 000	(388)	57 589
Total selon la comptabilité du gouvernement	158 063	40 000	125 172	323 235
Redressements de consolidation	49 676	(40 000)	(125 172)	(115 496)
Montant net Autres	207 739			207 739
Total	1 915 781			1 915 781

Les notes complémentaires au tableau 4.1 font partie intégrante de ce tableau.

<sup>(1)</sup> La différence entre ce montant et les charges des sociétés d'État présentées à l'état des résultats et du déficit accumulé à la section 2 de ce volume provient d'aide financière au montant de 219 millions de dollars accordée aux sociétés d'État entreprises.

Charges			Bénéfice net ou perte nette (-)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total				Dividendes	Capital	
647 449	50 964	698 413	5 491	(2 231 021)	(25 618)			(2 251 148)
162 362		162 362	19 829	205 068	(472)			224 425
28 486		28 486	(2 296)	891	536			(869)
2 119 279		2 119 279						
349 182		349 182	(1 279)	18 185				16 906
1 671 959	32 733	1 704 692	(44 187)	75 172			4 000	34 985
3 494		3 494						
78 270	11 413	89 683	4 349	44 995	18 198			67 542
28 492	5 148	33 640	(490)	(5 291)				(5 781)
1 330		1 330	247	25 359				25 606
99 835		99 835	(850)	(1 436)	(447)			(2 733)
26 972	76 328	103 300	(43 777)		(446 637)			(490 414)
19 610	361	19 971	(18 704)	67 516				48 812
41 187		41 187	1 459	3 860				5 319
8 691	67	8 758	1 955	11 101				13 056
38 320		38 320	991	55 301				56 292
150 880		150 880	1 903	11 440				13 343
148 309		148 309	3 463	12 792				16 255
60 413	1 791	62 204	(1 084)	(1 623)				(2 707)
123 026	8 058	131 084	19 183	607 966	(26 943)			600 206
51 471	9 865	61 336	286	3 765				4 051
28 328	5 217	33 545	(2 350)	9 600				7 250
4 901		4 901	1 062	(27 569)	26 507			
14 000	36	14 036	103	2 344				2 447
221 762	3 516	225 278	6 814	36 484				43 298
492 470	7 443	499 913	22 904	119 886				142 790
6 620 478	212 940	6 833 418	(24 978)	(955 215)	(454 876)		4 000	(1 431 069)
469 795	(143 824)	325 971	(312 364)	2 380 586	454 876		(4 000)	2 519 098
7 090 273	69 116	7 159 389	(337 342)	1 425 371				1 088 029
(114 430)	(69 116)	(183 546)	(4 930 459)		4 930 459			
6 975 843		6 975 843	(5 267 801)	1 425 371	4 930 459			1 088 029
56 838		56 838	(13 816)		13 816			
437 103	90	437 193	(289 345)		289 345			
8 789		8 789	(4 006)		4 006			
338 460	24	338 484	(268 491)		268 491			
841 190	114	841 304	(575 658)		575 658			
(263)	(35)	(298)	57 887	5 197 010	(575 658)			4 679 239
840 927	79	841 006	(517 771)	5 197 010				4 679 239
(76 462)	(79)	(76 541)	(38 955)		38 955			
764 465		764 465	(556 726)	5 197 010	38 955			4 679 239
7 740 308		7 740 308	(5 824 527)	6 622 381	4 969 414			5 767 268

**Passif éventuel des sociétés d'État consolidées et autres entités**

Le tableau 4.3 résume le passif éventuel des sociétés d'État consolidées et autres entités. Un élément de passif éventuel signifie un élément de passif possible qui peut se transformer en un élément de passif réel advenant un ou plusieurs événements futurs.

**TABLEAU 4.3**  
**PASSIF ÉVENTUEL DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES ET AUTRES ENTITÉS**  
 (en milliers de dollars)

	31 mars 2006
<u>Sociétés d'État mandataires</u>	
Commission de la capitale nationale—Environnement, divers litiges et ententes . . . . .	327 825
<u>Sociétés d'État non mandataires</u>	
Centre de recherches pour le développement international—Divers litiges . . . . .	500
Marine Atlantique S.C.C.—Litige concernant un site contaminé, divers litiges . . . . .	2 019
<b>Total . . . . .</b>	<b>330 344</b>

## Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires

Le tableau 4.4 résume l'aide financière provenant de crédits budgétaires pour les sociétés d'État consolidées mandataires et non mandataires. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 4.2. Le but pour lequel des versements ont été effectués à même les crédits budgétaires se répartit en deux catégories : a) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses de fonctionnement et b) les sommes autorisées par le crédit de dépenses en capital.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvés par le Parlement.

La différence entre les montants inscrits au tableau 4.2 et ceux inscrits au tableau 4.4 résulte de l'utilisation de différentes conventions comptables et d'éléments en transit.

Les paiements aux autres entités sont enregistrés en tant que paiements de transfert et sont présentés dans le volume II.

**TABLEAU 4.4**

### AIDE FINANCIÈRE AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES PROVENANT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

(en milliers de dollars)

	Crédit pour dépenses de fonctionnement	Crédit pour dépenses en capital	Aide financière provenant de crédits budgétaires <sup>(1)</sup>
<b>Sociétés d'État mandataires</b>			
Énergie atomique du Canada limitée	158 849		158 849
Société canadienne d'hypothèques et de logement <sup>(2)</sup>	2 119 279		2 119 279
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	428 766		428 766
Société Radio-Canada	1 006 231	91 510	1 097 741
Commission canadienne du lait	3 494		3 494
Commission canadienne du tourisme	99 147		99 147
Musée canadien des civilisations	61 043		61 043
Musée canadien de la nature	56 150		56 150
Société de développement du Cap-Breton	56 905		56 905
Société d'expansion du Cap-Breton	8 645		8 645
Société des ponts fédéraux Limitée, La	31 288		31 288
Commission de la capitale nationale	70 195	22 898	93 093
Musée des beaux-arts du Canada	38 126	8 000	46 126
Musée national des sciences et de la technologie	26 921		26 921
Téléfilm Canada <sup>(3)</sup>	124 671		124 671
	4 289 710	122 408	4 412 118
<b>Sociétés d'État non mandataires</b>			
Conseil des Arts du Canada	150 378		150 378
Centre de recherches pour le développement international	128 174		128 174
Marine Atlantique S.C.C.	70 233		70 233
Société du Centre national des Arts	32 547		32 547
Conseil canadien des normes	6 929		6 929
VIA Rail Canada Inc.	169 001		169 001
	557 262		557 262
<b>Total</b>	<b>4 846 972</b>	<b>122 408</b>	<b>4 969 380</b>

<sup>(1)</sup> Ne comprend pas les subventions et contributions versées aux sociétés d'État consolidées mandataires et non mandataires admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires.

<sup>(2)</sup> Comprend les crédits budgétaires pour les programmes du gouvernement connus sous l'appellation «Compte du Ministre».

<sup>(3)</sup> Comprend une contribution de 49 775 \$ du Fonds canadien de télévision sous le ministère du Patrimoine canadien.

## COMPTE À FINS DÉTERMINÉES CONSOLIDÉES

Les comptes à fins déterminées consolidés constituent des catégories spéciales de revenus et de charges qui présentent les opérations de certains comptes dont les lois habilitantes exigent que les revenus soient affectés à une fin particulière, et que les charges connexes soient imputées sur de tels revenus. Ils sont utilisés principalement pour les activités analogues à celles des ministères et dont les opérations ne représentent pas des créances envers des tiers mais essentiellement consistent en des revenus et des charges du gouvernement.

Les opérations de ces comptes sont maintenant présentées avec les revenus et les charges afin de fournir une comptabilisation plus étendue des résultats d'exploitation liés au gouvernement.

Toutefois, les lois habilitantes exigent que les opérations relatives à chaque compte soient comptabilisées séparément. Le tableau 4.5 présente un sommaire des soldes et des opérations de ces comptes, ainsi que les lois l'exigent. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés au tableau 4.5. Cette description suit le même ordre de présentation que celui du tableau respectif.

Les états financiers du Compte d'assurance-emploi, de même que le rapport du vérificateur général, se trouvent à la fin de la présente section.

TABLEAU 4.5

### COMPTE À FINS DÉTERMINÉES CONSOLIDÉES

	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2006
	1 <sup>er</sup> avril 2005	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes d'assurance—					
Agriculture et Agroalimentaire—					
Caisse de réassurance-récolte . . . . .	64 048 669	88 301 554		5 570 542	27 620 000
Moins : prêts portant intérêt . . . . .	553 714 751				27 620 000
	(489 666 082)	88 301 554		5 570 542	
Comptes de stabilisation des produits agricoles . . . . .	638 456	19 765			
	(489 027 626)	88 321 319		5 570 542	
Finances—					
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement . . . . .	45 303				
Santé—					
Caisse supplémentaire d'assurance-santé . . . . .	28 387				
Ressources humaines et Développement social—					
Ministère—					
Ressources humaines et développement des compétences—					
Compte d'assurance-emploi, tableau 4.6 . . . . .	48 547 419 382	16 614 714 893	1 705 186 233	14 564 493 378	1 486 565 018
Ressources naturelles—					
Commission canadienne de sûreté nucléaire—					
Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire . . . . .	832 799	274 754			
Transports—					
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires . . . . .	339 108 935	6 800	12 308 953	412 996	168 974
Total des comptes d'assurance . . . . .	48 398 407 180	16 703 317 766	1 717 495 186	14 570 476 916	1 486 733 992
					50 762 009 224

TABLEAU 4.5

## COMPTES À FINS DÉTERMINÉES CONSOLIDÉS—Fin

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2006
		Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres comptes à fins déterminées consolidés—						
Patrimoine canadien—						
Commission des champs de bataille nationaux—Fonds de fiducie .....	390 023	600	10 267			400 890
Environnement—						
Compte pour dommages environnementaux ..	1 353 443	355 632		249 141		1 459 934
Agence Parcs Canada—						
Compte des nouveaux parcs et sites historiques .....	14 887 206 16 240 649	817 379 1 173 011	3 030 592 3 030 592	2 300 085 2 549 226	3 763 135 3 763 135	12 671 957 14 131 891
Finances—						
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland ...	246 223 464					246 223 464
Pêches et Océans—						
Compte d'amende additionnelle pour poisson .....	637 099	252 660	3 000	214 636		678 123
Affaires indiennes et du Nord canadien—						
Fonds pour l'étude de l'environnement .....	553 884		459 905		493 000	520 789
Ressources naturelles—						
Fonds pour l'étude de l'environnement .....	2 561 870	2 499 607			2 510 000	2 551 477
Travaux publics et Services gouvernementaux—						
Compte du produit de l'aliénation des biens saisis .....	15 595 728	26 474 711		9 225 754		32 844 685
Transports—						
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses .....	610 690	43 500		55 593		598 597
Total des autres comptes à fins déterminées consolidés .....	282 813 407	30 444 089	3 503 764	12 045 209	6 766 135	297 949 916
Dotations—						
Environnement—						
Agence Parcs Canada—						
Compte de fiducie de Mackenzie King .....	225 000					225 000
Santé—						
Instituts de recherche en santé du Canada—						
Dotations pour la recherche en santé .....	140 267					140 267
Industrie—						
Conseil national de recherches du Canada—						
Fonds de H.L. Holmes .....	4 038 972	38 214				4 077 186
Conseil de recherches en sciences humaines—						
Fonds pour les boursiers de la Reine .....	250 000					250 000
Total des dotations .....	4 654 239	38 214				4 692 453
Total .....	48 685 874 826	16 733 800 069	1 720 998 950	14 582 522 125	1 493 500 127	51 064 651 593

## Comptes d'assurance

Pour les comptes d'assurance suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers ont totalisé 16 703 millions de dollars (17 472 millions de dollars en 2005) tandis que les charges et autres débits à des tiers ont totalisé 14 570 millions de dollars (15 033 millions de dollars en 2005) et sont inscrits comme des dépenses à l'état des résultats.

Les revenus et autres crédits de 1 717 millions de dollars (1 329 millions de dollars en 2005), et les charges et autres débits de 1 487 millions de dollars (1 453 millions de dollars en 2005), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

### Caisse de réassurance-récolte

Ce compte restera en opération dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 13(1) de la *Loi sur la protection du revenu agricole* laquelle assure les provinces participantes pour les frais encourus relativement à l'administration de divers régimes d'assurance-récolte. La Caisse de réassurance-récolte est actuellement régie par la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Les recettes de la Caisse proviennent des sommes versées par les provinces aux fins de réassurance. Les dépenses de la Caisse sont constituées de paiements effectués aux provinces aux termes des accords de réassurance. Lorsque les recettes de la Caisse sont inférieures aux paiements à effectuer, le ministre des Finances peut procéder à des avances de fonds additionnelles pour couvrir ces obligations. Ces avances sont récupérées à même les recettes futures provenant des provinces. Le taux d'intérêt a été fixé par le Ministère des Finances à zéro pour cent.

### Comptes de stabilisation des produits agricoles

Le but de ces comptes était de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché au moyen de la stabilisation des prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada, les provinces participantes et les producteurs participants.

Ces comptes demeurent en opération dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 16(2) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Les activités courantes sont limitées à la collection des comptes débiteurs. La *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* qui régissait les comptes de stabilisation a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la protection du revenu agricole* le 1<sup>er</sup> avril 1991.

### Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement

L'article 57 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit pour ce compte auquel est crédité un montant de 25 000 \$, d'autres montants affectés par le Parlement à l'application du présent article et tout recouvrement de pertes dont il est question à l'article 58 de la *Loi*. Cette somme a été augmentée à 50 000 \$, à la suite de la soumission n° 817667 du Conseil du Trésor émise le 12 décembre 1991.

Tel qu'énoncé à l'article 58 de la *Loi*, le ministre peut, dans le cadre des règlements, prélever sur le compte les montants nécessaires pour rembourser les pertes subies par les souscripteurs à des titres du gouvernement, qui ont acquitté en tout ou en partie le prix de titres mais qui ne les ont pas reçus ou qui n'ont pas été remboursés, ainsi que les pertes subies par quiconque lors du rachat de titres.

### Caisse supplémentaire d'assurance-santé

Ce compte a été établi en vertu du crédit L16b de la *Loi n° 2 de 1973 portant affectation de crédits*, pour permettre des paiements aux personnes qui, sans être elles-mêmes responsables, ont perdu ou n'ont pu obtenir les services de santé assurés aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, et conformément avec l'Accord fédéral-provincial sur l'éligibilité et la transférabilité. Des cotisations sont versées au compte par toutes les provinces, proportionnellement à la population, et une contribution d'appariement est versée par le gouvernement fédéral.

### Compte d'assurance-emploi

La *Loi sur l'assurance-emploi* prévoit un régime contributif d'assurance-emploi obligatoire pour tous les employés et les employeurs, à de rares exceptions près.

La *Loi* autorise l'établissement d'un compte dans les comptes du Canada, connu sous le nom: «Compte d'assurance-emploi».

La *Loi* stipule que les éléments suivants soient portés au crédit du Compte : a) les cotisations, pénalités et intérêts; b) les remboursements de versements excédentaires de prestations et des mesures de soutien selon la partie II de la *Loi*; c) les remboursements de versements excédentaires effectués par la Commission aux termes des ententes sur le développement du marché du travail d) les sommes perçues pour services rendus à d'autres ministères ou organismes du gouvernement, ou au public; e) les sommes fournies à toute fin relative à l'assurance-emploi, autorisées par affectation de crédits et relevant des fonctions de la Commission de l'assurance-emploi du Canada; et, f) les intérêts sur le solde du Compte, selon les taux que le ministre des Finances peut autoriser.

La *Loi* prévoit aussi que les éléments suivants soient imputés au Compte : a) les prestations, les mesures de soutien ainsi que l'aide financière versé en vertu de la partie II de la *Loi*; b) les contributions aux provinces en vertu des ententes sur le développement du marché du travail; c) les frais d'administration de la *Loi*, incluant les frais d'administration transférés aux provinces; et, d) les intérêts sur les avances consenties par le ministre des Finances.

Le taux de cotisation pour chaque 100 \$ de rémunérations assurables s'élevait à 1,95 \$ du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 décembre 2005. Pour la période entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 mars 2006, le taux de cotisation était de 1,87 \$ pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et de 1,53 \$ pour les autres.

Le tableau 4.6 présente un état des opérations du Compte d'assurance-emploi.

TABLEAU 4.6

OPÉRATIONS DU COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI  
(en millions de dollars)

	2005-2006	2004-2005
<b>REVENUS ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations—		
Employeurs et employés <sup>(1)</sup> .....	16 917	17 655
Pénalités et produit de l'intérêt. ....	80	79
Intérêts gagnés. ....	1 323	968
	<u>18 320</u>	<u>18 702</u>
<b>CHARGES ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Prestations .....	13 526	13 856
Prestations selon la Partie II—		
Transferts aux provinces .....	891	892
Frais d'administration .....	1 486	1 452
Frais d'administration		
transférés aux provinces .....	92	92
Créances irrécouvrables .....	56	95
	<u>16 051</u>	<u>16 387</u>
Variation nette .....	2 269	2 315
Solde au début de l'exercice .....	48 547	46 232
Solde à la fin de l'exercice. ....	50 816	48 547

<sup>(1)</sup> L'écart entre les revenus de cotisations présentés dans ce tableau et ceux apparaissant aux états financiers du gouvernement du Canada, est attribuable à l'élimination de consolidation des cotisations encourues par le gouvernement du Canada, du montant de 382 millions de dollars (348 millions de dollars en 2005).

**Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire**

Ce compte a été établi conformément aux articles 16 et 17 de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, afin d'enregistrer des primes, et pour pourvoir au paiement de réclamations qui découlent d'accidents survenant dans une installation assurée.

**Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 702 de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, afin de comptabiliser les paiements de tonnage prélevés sur le pétrole transporté par navire sur les eaux canadiennes. Les réclamations à l'égard de la pollution des Maritimes, les honoraires de l'administrateur du fonds, et les dépenses connexes de la lutte contre la pollution pétrolière, sont financés à même ce fonds.

**Autres comptes à fins déterminées consolidés**

Pour les autres comptes à fins déterminées suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 30 millions de dollars (32 millions de dollars en 2005) sont inscrits tandis que les charges et autres débits à des tiers de 12 millions de dollars (33 millions de dollars en 2005) sont inscrits à l'état des résultats.

Les revenus et autres crédits de 4 millions de dollars (2 millions de dollars en 2005), et les charges et autres débits de 7 millions de dollars (5 millions de dollars en 2005), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

**Fonds de fiducie—Commission des champs de bataille nationaux**

Ce compte a été établi lors de la création de la Commission des champs de bataille nationaux, pour l'acquisition de différentes propriétés pour le développement du parc. L'argent provient de contributions de particuliers, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et d'autres, versées pour les buts de la Commission, tel que prévu dans sa loi constitutive. À la suite des acquisitions de terrains de la Commission, il est demeuré un montant d'argent qui a augmenté avec les années puisqu'il portait intérêts alors que la Commission était énumérée à l'annexe C de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, soit avant le 1<sup>er</sup> septembre 1984.

**Compte pour dommages environnementaux**

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d'autres indemnités accordées à Environnement Canada pour dommages causés à l'environnement.

**Compte des nouveaux parcs et sites historiques**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* afin d'enregistrer les paiements qui seront utilisés pour l'acquisition de terrains et de biens requis pour l'établissement de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux ou d'autres aires patrimoniales protégées qui ne sont pas encore pleinement opérationnelles, ainsi que le versement de contributions connexes.

**Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland**

Ce compte a été établi pour inscrire les retenues provenant de la Banque commerciale du Canada et de la Banque Northland, suite à leur fermeture.

Au cours de l'exercice, aucune réclamation n'a été reçue pouvant résulter en des paiements possibles de ce compte.

### Compte d'amende additionnelle pour poisson

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les sommes d'argent reçues de personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de la *Loi sur les pêches*, selon l'alinéa 79(2) (f) de la *Loi*.

### Fonds pour l'étude de l'environnement—Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisées en vertu de cette *Loi* ou de toute autre loi du Parlement.

### Fonds pour l'étude de l'environnement—Ressources naturelles

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisés en vertu de cette *Loi* ou de toute autre loi du Parlement.

### Compte du produit de l'aliénation des biens saisis

Ce compte a été établi en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, pour enregistrer le produit net de l'aliénation de biens saisis et confisqués au nom de sa Majesté ou les amendes perçues ainsi que les sommes reçues de gouvernements étrangers conformément aux accords pour les fins de la *Loi*. La *Loi* stipule aussi que les sommes suivantes soient portées au débit du compte : les dépenses de fonctionnement encourues dans l'application de la *Loi*, les sommes payées pour des réclamations et les remboursements d'avances du ministre des Finances, l'encaissement d'intérêts provenant du Compte de fonds de roulement des biens saisis ainsi que la distribution des recettes aux autres ministères du gouvernement et au Trésor.

### Amendes pour le transport des marchandises dangereuses

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le transport de marchandises dangereuses 1992* et des règlements qui y sont liés afin d'enregistrer les amendes perçues par les tribunaux.

### Dotations

Pour les comptes de dotations, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 38 000 \$ (51 000 \$ en 2005) sont inscrits à l'état des résultats et du déficit accumulé.

### Compte de fiducie de Mackenzie King

Feu le très honorable W L Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la Maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même que pour des fins de facilités d'étude et de recherches.

### Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi portant création des Instituts de recherche en santé du Canada*, afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

### Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-1974 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

## ÉTAT SUPPLÉMENTAIRE

## Compte d'assurance-emploi

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Compte d'assurance-emploi ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, par la direction de Service Canada avec l'accord de la direction de la Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission).

La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction a établi et maintient des documents comptables, des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière fournie est fiable, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur l'assurance-emploi* et à son règlement ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent.

Le vérificateur externe du Compte d'assurance-emploi, soit la vérificatrice générale du Canada, vérifie les états financiers et présente son rapport à la ministre de Ressources humaines et Développement social.

Les états financiers du Compte d'assurance-emploi font partie intégrante des *Comptes publics du Canada*, lesquels sont déposés au Parlement et remis au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*La chef de la  
direction financière de  
Service Canada,*

SYLVIE C. LAFONTAINE, CA

*La contrôleur de  
Ressources humaines et  
Développement social Canada,*  
SHERRY HARRISON, CMA

*L'administratrice générale de  
Service Canada,*  
MARYANTONETT FLUMIAN

*La présidente de la Commission  
de l'assurance-emploi du Canada,*  
JANICE CHARETTE

le 18 août 2006

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

## À LA MINISTRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

J'ai vérifié le bilan du Compte d'assurance-emploi au 31 mars 2006 et les états des résultats et de l'excédent accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Commission de l'assurance-emploi du Canada. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte d'assurance-emploi au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale du Canada  
Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada  
le 18 août 2006

Compte d'assurance-emploi—Suite

BILAN AU 31 MARS

(en milliers de dollars)

ACTIF	2006	2005	PASSIF	2006	2005
Solde du compte auprès du receveur général du Canada (note 7) . . . . .	49 432 552	47 379 278	Mandats non encaissés . . . . .	57 829	88 492
Cotisations à recevoir . . . . .	1 317 023	1 439 331	Prestations à payer . . . . .	551 368	532 532
Sommes à recevoir des prestataires (note 3) . . . . .	496 209	474 591	Sommes à payer (note 5) . . . . .	17 471	135 384
Débiteurs (note 4) . . . . .	183 703			626 668	756 408
Avances—Prestations d'emploi et mesures de soutien . . . . .	14 944	12 372	EXCÉDENT ACCUMULÉ . . . . .	50 817 763	48 549 164
	51 444 431	49 305 572		51 444 431	49 305 572

Éventualités (note 11)

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*La chef de la  
direction financière de  
Service Canada,*  
SYLVIE C. LAFONTAINE, CA

*La contrôleur de  
Ressources humaines et  
Développement social Canada,*  
SHERRY HARRISON, CMA

*L'administratrice générale de  
Service Canada,*  
MARYANTONETT FLUMIAN

*La présidente de la Commission  
de l'assurance-emploi du Canada,*  
JANICE CHARETTE

Compte d'assurance-emploi—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE  
L'EXCÉDENT ACCUMULÉ  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS  
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Revenus		
Cotisations (note 6) .....	16 916 659	17 654 806
Intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada (note 7) .....	1 323 562	967 996
Pénalités .....	50 422	51 228
Intérêts sur les comptes débiteurs en souffrance (note 3) .....	28 284	26 601
	18 318 927	18 700 631
Dépenses		
Prestations et mesures de soutien (note 8 et tableau) .....	14 418 416	14 748 446
Frais d'administration (note 9) .....	1 576 244	1 541 659
Créances douteuses .....	55 668	94 509
	16 050 328	16 384 614
Excédent de l'exercice .....	2 268 599	2 316 017
Excédent accumulé au début de l'exercice .....	48 549 164	46 233 147
Excédent accumulé à la fin de l'exercice .....	50 817 763	48 549 164

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS  
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds :		
Cotisations .....	17 038 966	17 372 049
Intérêts reçus .....	1 323 562	967 996
Recouvrements de trop- payés de prestations et de pénalités .....	291 117	289 044
	18 653 645	18 629 089
Sorties de fonds :		
Prestations et mesures de soutien .....	(14 882 946)	(14 974 550)
Frais d'administration .....	(1 686 762)	(1 399 542)
	(16 569 708)	(16 374 092)
Augmentation nette de la trésorerie .....	2 083 937	2 254 997
Trésorerie Au début de l'exercice .....	47 290 786	45 035 789
À la fin de l'exercice .....	49 374 723	47 290 786
La trésorerie à la fin de l'exercice se compose de		
Solde du compte auprès du receveur général du Canada .....	49 432 552	47 379 278
Mandats non encaissés .....	(57 829)	(88 492)
	49 374 723	47 290 786

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est cogérée par le gouvernement, les travailleurs et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir une source de revenu d'appoint temporaire et une aide aux travailleuses et aux travailleurs admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte d'assurance-emploi.

Le Compte d'assurance-emploi (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte.

Le ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières. De même, il est responsable d'administrer et d'appliquer les dispositions de la Loi relatives aux montants à recouvrer des prestataires à revenus élevés.

La Loi autorise le gouvernement du Canada à conclure des ententes sur le développement du marché du travail avec chaque province et territoire pour la conception, la gestion et l'administration des prestations d'emploi actives et des mesures de soutien prescrites dans la Loi. Durant l'exercice, une entente a été conclue avec la province de l'Ontario. Cette entente entrera en vigueur en janvier 2007. Des ententes ont déjà été conclues et mises en œuvre avec toutes les autres provinces et territoires.

## Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006—Suite

Le partage des responsabilités varie d'une entente à l'autre. Dans certains cas, les provinces et territoires assurent la gestion des prestations actives et des mesures de soutien; dans d'autres, l'entente prévoit une gestion partagée des programmes avec le gouvernement fédéral.

La Loi autorise également le gouvernement du Canada à conclure tout accord de réduction du taux de cotisation avec une province, afin de permettre la prise des règlements nécessaires aux ajustements et modifications à la Loi. Ceci est requis pour l'harmonisation de celle-ci avec les lois provinciales ayant pour effet de réduire ou d'éliminer les prestations spéciales à verser en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Une entente avec la province de Québec a été conclue et mise en œuvre, en janvier 2006, pour le régime d'assurance parentale de cette province.

### 2. Principales conventions comptables

Le Compte fait partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada. À ce titre, ses opérations sont consolidées avec celles du gouvernement et sont présentées dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les états financiers du Compte sont également présentés dans le Volume I des *Comptes publics du Canada*.

#### a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

#### b) Revenus—Cotisations

Les cotisations sont constatées comme revenu dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées. Les cotisations gagnées dans l'exercice sont mesurées à partir des montants cotisés par l'Agence du revenu du Canada (ARC), plus une estimation des montants non cotisés déterminée à partir des montants perçus. Les revenus de cotisations comprennent également les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimées des exercices précédents.

#### c) Dépenses—Prestations et mesures de soutien

Les prestations de revenu (ou prestations selon la Partie I de la Loi) offrent un soutien temporaire de revenu aux prestataires, incluant les pêcheurs autonomes, pendant qu'ils cherchent un emploi. Ceci inclut des ententes de travail partagé conclues en période de manque de travail temporaire. On verse également des prestations spéciales, telles que les prestations de maternité, parentales, de maladie et de compassion. Les prestations de revenu représentent les sommes versées et à être versées aux prestataires pour la période correspondant à l'exercice, moins les versements excédentaires que la Commission a établis au cours de l'exercice.

Les prestations d'emploi et mesures de soutien (ou prestations selon la Partie II de la Loi) offrent un soutien financier, sous forme de contribution ou de subvention, aux personnes admissibles afin de les aider à réintégrer le marché du travail et à des tierces parties afin de les aider à offrir des services d'aide à l'emploi aux chômeurs et à des employés s'ils risquent de perdre leur emploi. Ces dépenses incluent les coûts directs des programmes de soutien financier, d'aide à l'emploi et de d'autres mesures afférentes offerts aux personnes admissibles et aux tierces parties. Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice sont déduits de ces dépenses. Les dépenses de la Partie II comprennent également les paiements de transfert aux provinces et territoires pour la conception et l'exécution de programmes similaires aux prestations d'emploi et mesures de soutien.

Les prestataires dont le revenu excède les niveaux de revenu indiqués dans la Loi doivent rembourser les prestations reçues. Les montants estimatifs reçus ou à recevoir de ces prestataires sont déduits des prestations et mesures de soutien.

#### d) Frais d'administration

Les frais d'administration de la Loi sont calculés à partir d'une formule de répartition des dépenses entre le ministère de Ressources humaines et Développement des compétences, le ministère du Développement social et le Compte. Cette formule tient compte de la source du financement, soit du Compte ou du Trésor. De plus, les frais d'administration engagés par les provinces et les territoires pour gérer les ententes sur le développement du marché du travail sont inclus dans les frais d'administration de l'exercice selon les dispositions dans les ententes.

#### e) Avances—Prestations d'emploi et mesures de soutien

Les avances pour les prestations d'emploi et mesures de soutien sont comptabilisées comme un actif au bilan et imputées aux dépenses conformément à leur utilisation.

#### f) Évaluation des actifs et passifs

Vu l'échéance à court terme des actifs et passifs financiers du Compte, la valeur comptable est sensiblement équivalente à leur juste valeur à la fin de l'exercice.

#### g) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour l'exercice. Les princi-

Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006—Suite

paux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les cotisations, les remboursements de prestations et la provision pour créances douteuses. Les montants réels pourraient différer de façon importante des estimations.

3. Sommes à recevoir des prestataires

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Versements excédentaires de prestations à recevoir.....	479 077	469 690
Montants de pénalités à recevoir.....	196 080	219 635
	675 157	689 325
Moins : provision pour créances douteuses.....	363 000	397 917
	312 157	291 408
Montants estimatifs à recevoir des prestataires à revenus élevés.....	184 052	183 183
	496 209	474 591

La Commission détecte des versements excédentaires sur les demandes de prestations traitées dans l'exercice courant et durant les exercices précédents. Ces versements excédentaires sont comptabilisés en réduction des dépenses de prestations durant l'exercice où ils sont établis. Ainsi, au cours de l'exercice, la Commission a établi des versements excédentaires de 289 millions de dollars (254 millions en 2004-2005). Les intérêts imposés sur les trop-payés ont totalisé 18 millions de dollars (16 millions en 2004-2005).

La Commission peut imposer des pénalités lorsqu'elle prend connaissance de délits commis par des prestataires ou des employeurs. La Loi prévoit les montants maximums pouvant être imposés dans de tels cas. Au cours de l'exercice, la Commission a imposé des pénalités pour un montant de 51 millions de dollars (52 millions en 2004-2005). Les intérêts imposés sur les pénalités ont totalisé 10 millions de dollars (11 millions en 2004-2005).

Au cours de 2005-2006, la Commission a recouvré des montants totalisant 291 millions de dollars (289 millions en 2004-2005) de versements excédentaires de prestations et de pénalités. Des versements excédentaires et des pénalités irrécouvrables totalisant 91 millions de dollars (48 millions en 2004-2005) ont été radiés au cours de l'exercice.

La Commission établit une provision pour créances douteuses en effectuant une ventilation des sommes à recevoir par classes d'âge et en appliquant au total de chaque classe un coefficient établi à la lumière de l'expérience de recouvrement.

Conformément au règlement du Conseil du Trésor, le Compte impose de l'intérêt sur les dettes de l'assu-

rance-emploi et de l'assurance-chômage découlant de fausses représentations.

4. Débiteurs

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Du Canada		
Frais d'administration.....	14 929	
Somme à recouvrer pour le registre des numéros d'assurance sociale.....	1 415	
	16 344	
Des provinces		
Prestations à recouvrer—Régime québécois d'assurance parentale.....	167 359	
	183 703	

L'entente Canada-Québec sur le nouveau Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) conclue en mars 2005 a été mise en œuvre le 1er janvier 2006. Pendant la période de transition du RQAP (1er janvier au 31 décembre 2006), le Canada continue de verser les prestations découlant des demandes de prestations de maternité, parentales et d'adoption (MPA) dont la période de prestations a débuté avant la mise en œuvre du RQAP ou à l'égard desquelles la naissance ou l'adoption a eu lieu avant la mise en œuvre du RQAP. Selon l'entente, à la fin de la période de transition, le Québec remboursera au Canada ces prestations MPA versées par le Canada aux résidents du Québec. Par conséquent, une somme à recevoir du Québec a été comptabilisée dans les états financiers pour les prestations versées de janvier à mars 2006. La somme à recevoir a été réduite des trop-payés établis pour les prestations versées pendant cette période.

5. Sommes à payer

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Au Canada		
Frais d'administration.....	9 243	103 417
Retenues d'impôt sur les mandats.....	3 956	24 570
Autres sommes retenues sur les mandats.....	1 941	2 507
	15 140	130 494
Aux provinces		
Autres sommes retenues sur les mandats.....	1 889	2 014
Retenues d'impôt sur les mandats—Québec.....	424	2 856
Sommes à payer relatives aux ententes sur le développement du marché du travail.....	18	20
	2 331	4 890
	17 471	135 384

Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006—Suite

6. Cotisations

Les cotisations pour l'exercice sont mesurées par l'ARC selon les montants cotisés et re-cotisés au moment de la préparation de ses états financiers, plus une estimation des montants gagnés durant l'exercice mais pas encore cotisés ou re-cotisés. L'estimation des cotisations gagnées mais pas encore cotisées ou re-cotisées est fondée sur les montants perçus au moment de la préparation des états financiers se rapportant à l'exercice financier.

Les cotisations réelles peuvent différer de ces estimations. Les revenus de cotisations réels pour les années civiles 2005 et 2006 ne seront connus que lorsque l'ARC aura traité toutes les déclarations des employeurs relatives aux cotisations de ces années. Un ajustement pour tenir compte de l'écart entre les cotisations estimées et les cotisations réelles sera enregistré au cours de l'exercice dans lequel les résultats réels des cotisations ou re-cotisations seront connus.

Les employeurs qui ont un régime admissible d'assurance-salaire ont droit à des réductions de cotisations. Ils doivent partager cette réduction avec leurs employés. Le total des réductions de cotisations pour l'année civile 2005 est estimé à 566 millions de dollars (535 millions en 2004). Le montant réel des réductions pour l'année civile 2004 s'élevait à 549 millions de dollars (522 millions en 2003). Les employé(e)s qui sont assuré(e)s selon un régime admissible d'assurance-salaire sont admissibles à des allocations en cas de maladie, blessure, grossesse ou soins à donner aux enfants, selon la catégorie du régime. Ces allocations ont pour effet de réduire les prestations spéciales payables par le Compte à ces assurés.

Conformément à la Loi, le taux de cotisation pour l'année 2004 a été établi à 1,98 pour cent. Le taux pour l'année 2005 a été fixé par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de Ressources humaines et Développement des compétences et du ministre des Finances.

Pour 2006, le taux de cotisation a été établi conformément à un nouveau mécanisme. Tel que défini à l'article 66(1) de la Loi, le taux pour l'année 2006 a été fixé par la Commission. En fixant le taux, la Commission a tenu compte du principe voulant que le montant des cotisations à recevoir durant l'année soit juste suffisant pour couvrir les sommes à verser au cours de cette même année d'après les données estimatives liées aux variables économiques communiquées par le ministre des Finances, et ce faisant, a pris en considération le rapport de l'actuaire en chef de la Commission et les observations du public.

Pour les années civiles suivantes, les taux de cotisation par tranche de 100 dollars de rémunération assurable étaient :

	2006	2005	2004
	(en dollars)		
Cotisation ouvrière.....	1,87	1,95	1,98
Cotisation patronale (calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière) .....	2,62	2,73	2,77

7. Intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada

Conformément à l'article 76 de la Loi, le ministre des Finances peut autoriser, selon les modalités et aux taux qu'il peut fixer, le versement d'intérêts sur le solde créditeur du Compte. Ces intérêts sont portés au crédit du Compte et au débit du Trésor.

Les intérêts sur le solde quotidien du compte auprès du receveur général du Canada sont calculés de façon journalière et crédités au Compte. Le taux d'intérêt sur le solde du compte pour le mois courant représente 90 pour cent de la moyenne mensuelle des taux offerts sur les bons du Trésor à échéance de trois mois. Durant l'exercice, les taux d'intérêt ont fluctué entre 2,21 pour cent et 3,40 pour cent (1,78 pour cent et 2,39 pour cent en 2004-2005). Le taux pour mars 2006 était de 3,40 pour cent (2,25 pour cent pour mars 2005).

8. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations

La Commission met en œuvre une application sélective plutôt que générale des procédés de contrôle interne, en raison du nombre important de prestataires qui doivent faire l'objet d'un suivi et de la nécessité d'offrir un service rapide. Ainsi, la vérification des demandes de prestations est effectuée le plus souvent après que les prestataires aient commencé à recevoir des prestations.

La Commission gère un mécanisme qui lui permet d'évaluer l'efficacité du processus de paiement des prestations et d'estimer, par extrapolation statistique, l'erreur la plus probable dans les prestations payées. Pour les prestations payées durant la période de 12 mois terminée le 31 mars 2006, les versements excédentaires et les moins-payés de prestations non décelés ont été estimés respectivement à 529 millions et 170 millions de dollars (400 millions et 191 millions pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2005). La Commission utilise ces estimations pour évaluer la qualité des décisions et le besoin, s'il y a lieu, d'améliorer ses systèmes et pratiques de traitement des demandes de prestations.

**Compte d'assurance-emploi—Suite**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006—Fin

Il n'existe pas de lien direct entre les versements excédentaires établis au cours de l'exercice (tel qu'indiqué à la note 3) et l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations pour la même période.

9. Frais d'administration

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Frais d'administration . . . . .	1 493 892	1 458 432
Plus : Frais d'administration engagés par les provinces et les territoires . . . . .	91 637	91 636
Moins : Recouvrement des frais pour la gestion du registre des numéros d'assurance sociale et pour le remplacement des cartes . . . . .	(9 285)	(8 409)
	1 576 244	1 541 659

10. Opérations entre apparentés

Le Compte est apparenté à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Compte conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités à la valeur d'échange, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées.

Les opérations entre apparentés non divulguées autrement dans ces états financiers comprennent des frais d'administration de 105 millions de dollars (110 millions en 2004-2005) facturés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour les frais de locaux et les coûts de location, et 103 millions de dollars (103 millions en 2004-2005) facturés par l'Agence du revenu du Canada pour la perception des cotisations des employeurs et des employés et autres activités connexes. Ces frais sont imputés au Compte en vertu de protocoles d'entente avec le ministère de Ressources humaines et Développement des compétences et le ministère de Développement social Canada.

Les cotisations d'assurance-emploi comprennent 382 millions de dollars (348 millions en 2004-2005) de cotisations versées par le gouvernement fédéral en tant qu'employeur.

11. Éventualités

Dans le cours normal des activités du Compte, plusieurs appels contre la Commission ou par celle-ci sont en cours actuellement. L'issue de ces appels n'est pas déterminable présentement. Toute réclamation résultant de ces appels sera comptabilisée comme dépense dans l'exercice au cours duquel le montant sera déterminable. Cependant, de l'avis de la direction, le dénouement de ces appels ne devrait pas avoir une incidence importante sur les résultats du Compte.

Procédures judiciaires

Deux procédures judiciaires ont été intentées contre Sa Majesté la Reine, contestant, pour des motifs essentiellement similaires, la constitutionnalité de la *Loi sur l'assurance-emploi* en tout ou en partie. En particulier, certaines dispositions reliées au mode de fixation des cotisations et la taille de l'excédent accumulé du Compte sont contestées. Bien que le gouvernement ait gagné la cause lors du procès, un appel a été entendu en février 2006 et une décision devrait être rendue avant la fin de 2006. De l'avis de la direction, le résultat final de ces poursuites ne peut pas encore être déterminé. S'il y a lieu, l'effet de ces poursuites sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel le litige sera résolu.

Compte d'assurance-emploi—Fin

TABLEAU DES PRESTATIONS ET MESURES DE SOUTIEN  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS  
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Partie I—Prestations de revenu		
Régulières.....	8 410 587	8 668 593
Aux pêcheurs.....	285 353	313 047
Travail partagé.....	12 989	11 201
	8 708 929	8 992 841
Prestations spéciales		
Parentales.....	2 036 911	2 081 156
De maternité.....	903 038	924 837
De maladie.....	835 432	796 618
D'adoption.....	27 093	31 291
De compassion.....	7 612	7 219
	3 810 086	3 841 121
	12 519 015	12 833 962
Partie II—Prestations d'emploi et mesures de soutien		
Prestations d'emploi		
Développement des compétences.....	409 833	428 909
Travail indépendant.....	106 723	115 443
Partenariats pour la création d'emplois.....	53 735	70 620
Subventions salariales ciblées.....	42 077	47 551
	612 368	662 523
Mesures de soutien		
Aide à l'emploi.....	321 887	323 683
Partenariats du marché du travail.....	177 293	173 410
Recherche et innovation.....	15 474	16 576
	514 654	513 669
Paiements de transfert aux provinces et territoires.....	889 349	890 945
	2 016 371	2 067 137
Prestations et mesures de soutien.....	14 535 386	14 901 099
Moins : prestations remboursées ou à être remboursées par les prestataires à revenus élevés.....	116 970	152 653
	14 418 416	14 748 446

Taux des prestations—Prestations de revenu

Les prestations payées représentent 55 pour cent de la rémunération assurable moyenne ou 413 \$ par semaine, selon le moindre des deux. Le taux de prestations pour les personnes faisant partie d'une famille à faible revenu avec enfants peut être augmenté jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la rémunération assurable moyenne ou 413 \$ par semaine.

# SECTION 5

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*  
2005-2006

## Créditeurs et charges à payer

### SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Créditeurs et charges à payer .....	5.3
Impôts à payer .....	5.11
Passif environnemental .....	5.12
Intérêts et dette échue .....	5.13
Provision pour garanties .....	5.14

## CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Cette section renferme des informations sur les comptes présentés à l'état de la situation financière à la rubrique « Crédi-teurs et charges à payer ». L'établissement et l'exploitation de ces comptes sont autorisés par le Parlement en vertu de lois de crédits annuelles et d'autres lois. Dans plusieurs cas, ces comptes représentent les créditeurs, charges à payer et provi-sions établis à la fin de l'exercice selon l'autorité accordée à la présidente du Conseil du Trésor en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le tableau 5.1 présente les soldes de fin d'exercice pour les créditeurs et charges à payer par catégorie. Le graphique 5A présente les créditeurs et charges à payer par catégorie au 31 mars.

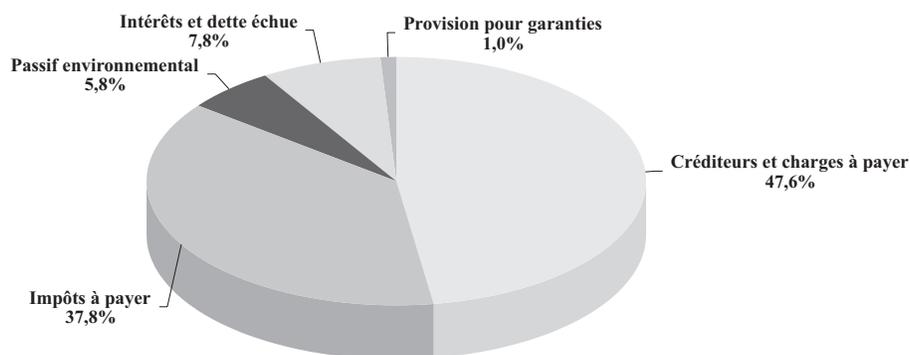
La plupart des tableaux de cette section présentent la conti-nuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

**TABLEAU 5.1**  
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2006	31 mars 2005 <sup>(1)</sup>
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer, tableau 5.2.....	48 263 241 092	46 044 586 391
Impôts à payer, tableau 5.6.....	38 401 820 114	35 649 729 478
Passif environnemental, tableau 5.7.....	5 861 104 000	5 624 000 000
Intérêts et dette échue, tableau 5.8.....	7 874 889 793	8 103 925 577
Provision pour garanties, tableau 5.9.....	1 031 263 180	2 317 500 000
<b>Total.....</b>	<b>101 432 318 179</b>	<b>97 739 741 446</b>

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été modifiées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

**GRAPHIQUE 5A**  
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER PAR CATÉGORIE AU 31 MARS 2006



## Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer incluent les créditeurs, les salaires et avantages sociaux courus, les effets à payer aux organisations internationales, le compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, les retenues salariales diverses, le compte de réévaluation des accords d'échange de devises, d'autres comptes et les revenus reportés.

Le tableau 5.2 présente le sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créditeurs et charges à payer.

**TABLEAU 5.2**  
**CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	31 mars 2006	31 mars 2005 <sup>(1)</sup>
	\$	\$
Créditeurs.....	35 706 886 851	35 893 719 072
Plus : redressement de consolidation <sup>(2)</sup> .....	1 534 516 000	1 161 635 000
	<i>37 241 402 851</i>	<i>37 055 354 072</i>
Salaires et avantages sociaux courus.....	2 325 502 319	2 478 158 412
Effets à payer aux organisations internationales, tableau 5.3.....	536 315 122	540 732 742
Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, tableau 5.4.....	6 012 377 628	3 695 983 617
Retenues salariales diverses.....	142 184 329	137 208 408
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises <sup>(3)</sup> .....		
Autres.....	219 672 676	141 284 322
Revenus reportés, tableau 5.5.....	1 785 786 167	1 995 864 818
<b>Total.....</b>	<b>48 263 241 092</b>	<b>46 044 586 391</b>

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été modifiées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(2)</sup> Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées et autres entités sont fournies à la section 4 de ce volume.

<sup>(3)</sup> Ce compte est maintenant présenté au tableau 6.1 de ce volume.

### Créditeurs

Ce compte inscrit les montants dus à la fin de l'exercice conformément à des accords contractuels, ou pour des travaux accomplis, des marchandises reçues ou des services rendus, les montants constatés à être versés à même les crédits et les autorisations législatives, et les dettes courues des sociétés d'État consolidées et autres entités.

### Salaires et avantages sociaux courus

Ce compte inscrit les retenues salariales dues en fin d'exercice, les sommes reliées aux congés annuels et au temps compensatoire gagnés et non payés et les autres sommes courues reliées aux salaires non payés ou rétroactifs.

### Effets à payer aux organisations internationales

Des souscriptions au capital-actions, des prêts et avances sont effectués aux organisations internationales au moyen d'espèces et/ou d'effets à payer qui seront encaissés ultérieurement selon les modalités des accords. Ces effets à vue ne portent pas intérêt et sont non négociables. Les souscriptions, les prêts et les avances sont inscrits aux actifs et le détail est présenté au tableau 9.13 (section 9 de ce volume).

Le tableau 5.3 présente les soldes et les opérations pour les effets particuliers.

**TABLEAU 5.3**  
EFFETS À PAYER AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits		Paiements et autres débits		31 mars 2006
		Émissions d'effets	Réévaluation <sup>(1)</sup>	Encaissements d'effets	Réévaluation <sup>(1)</sup>	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Finances—						
Banque européenne pour la reconstruction et le développement .....	17 629 190	9 063 817		9 157 095	513 018	17 022 894
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) .....	29 009 682				997 687	28 011 995
Association internationale de développement .....	239 741 000	78 529 000				318 270 000
Agence multilatérale de garantie des investissements .....	3 880 555				133 458	3 747 097
Affaires étrangères et Commerce international—						
Agence canadienne de développement international—						
Banque asiatique de développement .....	3 079 684		729 590	3 809 274		
Banque de développement des Caraïbes .....	7 888 771				86 943	7 801 828
Banque interaméricaine de développement .....	21 755				21 755	
Institutions financières internationales—						
Fonds asiatique de développement .....	116 456 361			53 140 001		63 316 360
Banque de développement des Caraïbes (Spécial) .....	54 711 943	13 585 000		18 723 796		49 573 147
Caisse du fonds pour l'environnement mondial .....	68 313 801	70 318 566		90 060 566		48 571 801
	<i>239 482 105</i>	<i>83 903 566</i>		<i>161 924 363</i>		<i>161 461 308</i>
Total .....	540 732 742	171 496 383	729 590	174 890 732	1 752 861	536 315 122

<sup>(1)</sup> Les effets libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

## Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires

Ce compte comptabilise l'administration des impôts sur le revenu par le gouvernement du Canada pour le compte des provinces, territoires et autres gouvernements autochtones, en vertu des dispositions de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, et la taxe de vente harmonisée, la taxe de vente et la taxe de vente sur les produits et services en vertu des dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise*, de même que les versements connexes effectués à ceux-ci.

En vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, le gouvernement du Canada est autorisé à conclure avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, des accords selon lesquels le gouvernement du Canada percevra les impôts sur le revenu pour le compte de ceux-ci, et leur effectuera des versements relatifs à ces impôts. De plus, le gouvernement est autorisé à conclure avec les gouvernements provinciaux, des accords en vue de percevoir la taxe de vente harmonisée, et leur effectuera des versements relatifs à cette taxe.

Le gouvernement du Canada a conclu des accords avec les provinces et territoires (excluant Québec) et avec certaines Premières nations autonomes, en vue de percevoir les impôts sur le revenu des particuliers, et, avec les provinces et territoires (excluant Québec, Ontario et Alberta sauf pour l'impôt touchant les dividendes ayant trait aux actions privilégiées), en vue de percevoir les impôts des sociétés, et, à verser à ces provinces et territoires, les revenus estimatifs à être produits par de tels impôts. Le gouvernement a aussi conclu des accords

avec les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve et Labrador en vue de percevoir la taxe de vente harmonisée, et leur effectuera des versements relatifs à cette taxe. De plus, le gouvernement a aussi conclu des accords avec certaines Premières nations en vue de percevoir les taxes de ventes sur les carburants à moteur, le tabac et l'alcool et la taxe de vente sur les produits et services, et leur effectuera des paiements relatifs à ces ententes. Ce compte reflète aussi des montants relatifs à l'administration de divers programmes provinciaux et territoriaux par le gouvernement du Canada en vertu de Protocoles d'entente tels que les programmes de prestations pour enfants.

Étant donné que les *Comptes publics du Canada* présentent des informations pour l'exercice allant d'avril à mars et que l'impôt est calculé selon une année civile, certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être reliées à plusieurs années d'imposition. Par exemple, au cours d'un exercice le ministre des Finances effectue des versements courants, fondés sur des estimations, pour deux années civiles (avril à décembre et janvier à mars). Au cours de cette période, il est aussi nécessaire d'effectuer des versements ou des redressements afin d'établir les montants réels de revenus fiscaux, de remises et de crédits pour les années d'imposition précédentes.

Le tableau 5.4 présente les soldes cumulés et la situation nette des revenus et des versements effectués aux provinces et territoires pour l'impôt des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers, de même que pour la taxe de vente harmonisée, la taxe de vente et la taxe de vente sur les produits et services.

**TABLEAU 5.4**

### COMPTE DES ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE AVEC LES PROVINCES ET TERRITOIRES

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Total des impôts sur le revenu des particuliers gérés par l'Agence du revenu du Canada	2 543 140 819	43 610 613 722		46 153 754 541
Moins : versements aux provinces et territoires—				
Terre-Neuve-et-Labrador			841 751 573	841 751 573
Île-du-Prince-Édouard			198 533 026	198 533 026
Nouvelle-Écosse			1 539 015 997	1 539 015 997
Nouveau-Brunswick			1 085 880 882	1 085 880 882
Ontario			23 545 157 267	23 545 157 267
Manitoba			1 823 264 268	1 823 264 268
Saskatchewan			1 439 383 356	1 439 383 356
Alberta			5 879 571 771	5 879 571 771
Colombie-Britannique			5 780 116 602	5 780 116 602
Yukon			42 132 192	42 132 192
Territoires du Nord-Ouest			45 823 494	45 823 494
Nunavut			15 066 194	15 066 194
Premières nations			9 850 049	9 850 049
			42 245 546 671	42 245 546 671
<b>Total des impôts sur le revenu des particuliers, en main</b>	<b>2 543 140 819</b>	<b>43 610 613 722</b>	<b>42 245 546 671</b>	<b>3 908 207 870</b>

**TABLEAU 5.4**

**COMPTE DES ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE AVEC LES PROVINCES ET TERRITOIRES—Fin**

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Total des impôts des sociétés gérés par l'Agence du revenu du Canada.....	1 114 723 090	3 913 989 899		5 028 712 989
Moins : versements aux provinces et territoires—				
Terre-Neuve-et-Labrador.....			184 747 881	184 747 881
Île-du-Prince-Édouard.....			35 215 555	35 215 555
Nouvelle-Écosse.....			419 876 020	419 876 020
Nouveau-Brunswick.....			186 602 936	186 602 936
Ontario.....			109 027 041	109 027 041
Québec.....			30 183 386	30 183 386
Manitoba.....			367 157 183	367 157 183
Saskatchewan.....			387 810 613	387 810 613
Alberta.....			27 270 164	27 270 164
Colombie-Britannique.....			1 432 094 910	1 432 094 910
Yukon.....			1 998 175	1 998 175
Territoires du Nord-Ouest.....			27 398 065	27 398 065
Nunavut.....			7 017 019	7 017 019
			<i>3 216 398 948</i>	<i>3 216 398 948</i>
<b>Total des impôts des sociétés, en main.....</b>	<b>1 114 723 090</b>	<b>3 913 989 899</b>	<b>3 216 398 948</b>	<b>1 812 314 041</b>
Total de la taxe de vente harmonisée gérée par l'Agence du revenu du Canada.....	37 589 806	2 544 206 652		2 581 796 458
Moins : versements aux provinces et territoires—				
Terre-Neuve-et-Labrador.....			539 266 726	539 266 726
Nouvelle-Écosse.....			976 989 514	976 989 514
Nouveau-Brunswick.....			774 448 928	774 448 928
			<i>2 290 705 168</i>	<i>2 290 705 168</i>
<b>Total de la taxe de vente harmonisée, en main.....</b>	<b>37 589 806</b>	<b>2 544 206 652</b>	<b>2 290 705 168</b>	<b>291 091 290</b>
Total de la taxe de vente avec les Premières nations gérée par l'Agence du revenu du Canada.....	361 233	6 173 435		6 534 668
Moins : versements aux Premières nations.....			6 111 517	6 111 517
<b>Total de la taxe de vente avec les Premières nations, en main.....</b>	<b>361 233</b>	<b>6 173 435</b>	<b>6 111 517</b>	<b>423 151</b>
Total de la taxe de vente sur les produits et services avec les Premières nations gérée par l'Agence du revenu du Canada.....	168 669	2 705 004		2 873 673
Moins : versements aux Premières nations.....			2 532 397	2 532 397
<b>Total de la taxe de vente sur les produits et services avec les Premières nations, en main.....</b>	<b>168 669</b>	<b>2 705 004</b>	<b>2 532 397</b>	<b>341 276</b>
<b>Total.....</b>	<b>3 695 983 617</b>	<b>50 077 688 712</b>	<b>47 761 294 701</b>	<b>6 012 377 628</b>

**Retenues salariales diverses**

Les retenues salariales de certains employés sont créditées à ce compte, en attendant qu'elles soient remises aux organismes non gouvernementaux intéressés.

**Autres**

Divers créditeurs et charges à payer telle la taxe de vente provinciale perçue sur les ventes sont enregistrés à ce compte.

**Revenus reportés**

Ce compte comptabilise les revenus qui ont été perçus avant la fin du présent exercice mais dont les marchandises ou les services seront livrés ou rendus au cours d'un exercice subséquent. Il inclut des droits reçus pour des licences qui permettent l'accès au spectre radioélectrique au cours des exercices à venir et présente aussi séparément les revenus en-

caissés qui ont été comptabilisés dans un compte à fin déterminée.

Le tableau 5.5 présente les soldes et les opérations pour les revenus reportés.

**TABLEAU 5.5**  
**REVENUS REPORTÉS**

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Revenus reportés—				
Citoyenneté et Immigration—				
Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté.....	337 957 661	210 347 344	265 429 343	282 875 662
Industrie—				
Frais de licence du Spectre et autres frais .....	1 426 831 402	241 536 967	385 037 402	1 283 330 967
Sécurité publique et Protection civile—				
Gendarmerie royale du Canada—				
Accord avec les provinces sur les immobilisations.....	100 269 009		25 185 306	75 083 703
Autres ministères .....	74 440 907	29 866 835	11 665 479	92 642 263
Total .....	1 939 498 979	481 751 146	687 317 530	1 733 932 595
Autres revenus reportés—Comptes à fins déterminées—				
Comptes de dons et de legs—				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Ententes relatives aux frais partagés—Recherches.....	19 752 455	14 421 465	16 908 139	17 265 781
Patrimoine canadien—				
Bibliothèque et Archives du Canada—				
Compte spécial de fonctionnement .....	206 679	679 064	447 747	437 996
Environnement—				
Espèces en voie de disparition—Dons .....	4 111	40 500		44 611
Agence Parcs Canada—				
Fonds de redressement Pacific Rim.....	2 375 000		125 000	2 250 000
	2 379 111	40 500	125 000	2 294 611
Pêches et Océans—				
Dons désignés .....	264 067	24 500	101 658	186 909
Affaires étrangères et Commerce international—				
Ministère—				
Affaires étrangères—				
Fonds canadien d'action contre les mines .....	772			772
Gouverneur général—				
Dons—Rideau Hall.....	4 450	10 000		14 450
Santé—				
Instituts de recherche en santé du Canada—				
Dons aux fins de recherches .....	9 097 250	14 745 814	9 499 208	14 343 856
Ressources humaines et Développement social—				
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail—				
Libéralités .....	90 427			90 427
Industrie—				
Prix du Premier ministre et autres dépôts.....	2 209 576	1 991 644	1 750 548	2 450 672
Agence spatiale canadienne—				
Projet d'entraînement spatial .....	61 215	77 370	68 827	69 758
Conseil national de recherches du Canada—				
Fonds de fiducie .....	19 992 203	30 982 778	38 945 332	12 029 649
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie—				
Fonds de fiducie .....	250			250
Conseil de recherches en sciences humaines—				
Fonds de fiducie .....	401 021	6 535	10 000	397 556
	22 664 265	33 058 327	40 774 707	14 947 885
Défense nationale—				
Parrainage collectif et dons.....	99 579	62 913	50 301	112 191

**TABLEAU 5.5**  
REVENUS REPORTÉS—Fin

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Sécurité publique et Protection civile—				
Gendarmerie royale du Canada—				
Fondation de la police montée <sup>(1)</sup> .....		75 000	75 000	
Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN) .....	11 110	19 442	10 057	20 495
Entente de parrainage—Contributions .....	520 329	55 090	151 529	423 890
	531 439	149 532	236 586	444 385
Conseil du Trésor—				
École de la fonction publique du Canada—				
Dons .....	13 787			13 787
<b>Total des comptes de dons et de legs .....</b>	<b>55 104 281</b>	<b>63 192 115</b>	<b>68 143 346</b>	<b>50 153 050</b>
Intérêts provenant des comptes de dotations—				
Environnement—				
Agence Parcs Canada—				
Intérêts—Maison Laurier (Compte de fiducie de Mackenzie King) .....		9 743	9 743	
Santé—				
Instituts de recherche en santé du Canada—				
Dotations pour la recherche en santé .....	2 245	1 702		3 947
Industrie—				
Conseil national de recherches du Canada—				
Fonds de H.L. Holmes .....	31 953	50 000	80 120	1 833
Conseil de recherches en sciences humaines—				
Fonds pour les boursiers de la Reine .....	65 862	8 291		74 153
	97 815	58 291	80 120	75 986
Transports (Transports, Infrastructure et Collectivités)—				
Ententes relatives aux frais partagés—				
Recherche et développement sur le transport .....	1 161 498	971 438	512 347	1 620 589
<b>Total des intérêts provenant des comptes de dotations .....</b>	<b>1 261 558</b>	<b>1 041 174</b>	<b>602 210</b>	<b>1 700 522</b>
<b>Total des autres revenus reportés—Comptes à fins déterminées .....</b>	<b>56 365 839</b>	<b>64 233 289</b>	<b>68 745 556</b>	<b>51 853 572</b>
<b>Total des revenus reportés .....</b>	<b>1 995 864 818</b>	<b>545 984 435</b>	<b>756 063 086</b>	<b>1 785 786 167</b>

<sup>(1)</sup> Antérieurement publiée sous le nom de Fondation de la Gendarmerie royale du Canada.

### Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté

Ce compte a été établi afin d'inscrire les frais et les droits perçus en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et son règlement et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et son règlement. Les frais sont reportés jusqu'au moment où la demande est considérée comme traitée, alors que les droits (droit de citoyenneté et droit de résidence permanente) sont reportés jusqu'à ce que le droit soit accordé.

### Frais de licence du Spectre et autres frais

Ce compte a été établi afin d'inscrire, (a) les sommes perçues d'avance par les Ventes aux enchères du Spectre, qui sont imputées aux revenus sur une période de dix ans; (b) les sommes provenant des frais de licence du Spectre reçus vers la fin de l'exercice mais applicables à l'exercice suivant; et, (c) les sommes provenant d'autres sources tels que les frais de faillite en fidéicommiss et les frais de pré-consolidation du Bureau de la compétition qui sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice ultérieur.

### Accord avec les provinces sur les immobilisations

Ce compte a été établi afin d'inscrire le solde des revenus reçus au moment des acquisitions d'immobilisations appartenant à la Gendarmerie royale du Canada. Le revenu reporté est réalisé selon la même base que l'amortissement de l'immobilisation correspondante.

### Ententes relatives aux frais partagés—Recherches

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent déposées par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les sommes sont déboursées pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

### Compte spécial de fonctionnement

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* afin d'inscrire les sommes d'argent reçues aux fins de la Bibliothèque et des Archives du Canada, sous forme de dons. Les sommes requises aux fins de la Loi peuvent être versées à même ce compte ou sur les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

### Espèces en voie de disparition—Dons

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les cadeaux et les legs provenant de particuliers et d'organisations pour financer les diverses études liées aux espèces en voie de disparition.

### Fonds de redressement Pacific Rim

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes reçues pour la protection des terres à l'intérieur de la réserve du parc national du Canada Pacific Rim. Ces sommes sont utilisées pour surveiller les impacts des utilisations communautaires, mener des recherches connexes et appliquer les mesures d'atténuation requises.

### Dons désignés

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons désignés destinés aux activités de recherche, de développement, de gestion et de promotion des enjeux relatifs aux pêches et océans.

### Fonds canadien d'action contre les mines

Le compte a été établi afin d'enregistrer les sommes d'argent reçues du public pour encourager les programmes canadiens d'action contre les mines, en vertu de l'accord de la convention d'Ottawa, lequel interdit la production, l'utilisation, la mise en stock et l'exportation des mines antipersonnelles.

### Dons—Rideau Hall

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cadeaux, les dons ou les legs au Rideau Hall reçus d'organismes privés et de particuliers pour financer des initiatives particulières.

### Dons aux fins de recherches—Instituts de recherche en santé du Canada

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en Santé du Canada* afin d'inscrire les dons et les contributions provenant d'organisations et de particuliers aux fins de recherches biomédicales.

### Libéralités—Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 6(3) de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* afin d'inscrire les sommes, les titres ou autres valeurs mobilières, reçus à titre de dons, legs ou autres modes de libéralités, et de déboursier ces libéralités à la discrétion du Centre.

### Prix du Premier ministre et autres dépôts

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par les tiers afin de promouvoir l'excellence dans l'enseignement en vertu du prix du Premier ministre et les fonds déposés par les clients afin d'être utilisés comme paiements pour les services fournis par Industrie Canada.

### Projet d'entraînement spatial

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour couvrir les charges effectuées aux fins du projet d'entraînement spatial.

### Fonds de fiducie—Conseil national de recherches du Canada

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire les fonds reçus notamment des gouvernements et organismes ne faisant pas partie de l'entité comptable pour couvrir les charges effectuées au nom de ces derniers.

### Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (1978)* afin d'inscrire les fonds fournis par d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les charges effectuées au nom de ces derniers.

### Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences humaines

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds disponibles pour les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences humaines. L'encaissement de dons privés aux fins de projets spéciaux est également inscrit à ce compte.

### Parrainage collectif et dons

Ce compte a été établi par le Ministère de la Défense nationale dans le but de gérer les fonds reçus de compagnies privées, de corporations à but non lucratif, d'associations, d'autres partenaires de gouvernement ou d'individus pour des événements conformes au mandat du Ministère mais non prévus dans ses crédits parlementaires.

### Fondation de la police montée

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de la Fondation de la police montée qui serviront à couvrir les charges relatives aux projets de services de police communautaires, éducationnels et promotionnels et aux relations publiques à travers le Canada.

### Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN)

Ce compte a été établi afin d'administrer des fonds de parrainage pour appuyer la Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada.

### Entente de parrainage—Contributions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds versés à la Gendarmerie royale du Canada en vertu d'ententes de parrainage aux fins de programmes de services de police communautaires.

### Dons—École de la fonction publique du Canada

Ce compte a été établi en vertu de l'article 5(h) de la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada* afin d'inscrire des fonds reçus par l'École de la fonction publique du Canada en dons aux fins de promouvoir la mission de l'École.

### Intérêts—Maison Laurier (Compte de fiducie de Mackenzie King)

Feu le très honorable W. L. Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la Maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même que pour des fins de facilités d'étude et de recherches.

### Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi portant création des Instituts de recherche en santé du Canada* afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

### Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-74 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

### Ententes relatives aux frais partagés—Recherche et développement sur le transport

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire, (a) les sommes provenant d'ententes à frais partagés dans le but de consolider et d'améliorer la sécurité, la sûreté et l'efficacité du réseau de transport canadien; et, (b) les sommes provenant du secteur privé et des gouvernements provinciaux afin de subvenir directement aux objectifs stratégiques du ministère.

## Impôts à payer

Les impôts à payer comprennent les sommes payables aux contribuables basées sur les cotisations établies ainsi que les estimations de remboursements dues pour les cotisations qui ne sont pas encore établies par la fin de l'exercice.

Le tableau 5.6 présente un sommaire des soldes relatifs aux différents volets de revenus d'impôt.

**TABLEAU 5.6**  
**IMPÔTS À PAYER**

	31 mars 2006	31 mars 2005
	\$	\$
Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents .....	23 194 843 200	20 246 505 961
Impôt sur le revenu des sociétés.....	7 922 379 844	8 724 474 418
Taxe sur les produits et services.....	7 203 655 462	6 562 211 935
Douanes et accise .....	80 941 608	116 537 164
<b>Total .....</b>	<b>38 401 820 114</b>	<b>35 649 729 478</b>

### Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer aux particuliers ainsi que les sommes payables aux employeurs et autres retenues d'impôt sur le revenu des particuliers. Ce compte inclut aussi tout intérêt dû sur les soldes.

### Impôt sur le revenu des sociétés

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer et tout intérêt dû aux contribuables constitués en société.

### Taxe sur les produits et services

Ce compte inscrit les remboursements, les remises et tout intérêt dû liés à la taxe sur les produits et services.

### Douanes et accise

Ce compte inscrit les remboursements des droits de douane à l'importation, des taxes et droits d'accise, de la taxe sur l'énergie et de tout intérêt dû sur les soldes.

## Passif environnemental

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites contaminés lorsque le gouvernement a l'obligation ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts, ainsi que les coûts estimatifs du déclassement des installations nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée.

Le gouvernement a répertorié environ 2 700 sites contaminés (2 200 sites contaminés en 2005) pour lesquels un passif de 3 014 millions de dollars a été inscrit (2 874 millions de dollars en 2005). Le passif éventuel relatif aux sites contaminés est divulgué à la section 11 de ce volume.

Le tableau 5.7 présente les soldes relatifs aux sites contaminés et au déclassement d'installations nucléaires.

**TABLEAU 5.7**  
**PASSIF ENVIRONNEMENTAL**

	31 mars 2006	31 mars 2005
	\$	\$
Sites contaminés .....	3 014 348 000	2 874 000 000
Déclassement des installations nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée .....	2 846 756 000	2 750 000 000
Total .....	5 861 104 000	5 624 000 000

## Intérêts et dette échue

Les intérêts et la dette échue comprennent les intérêts échus, les intérêts courus et la dette échue.

Le tableau 5.8 présente un sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créditeurs et charges à payer.

**TABLEAU 5.8**  
INTÉRÊTS ET DETTE ÉCHUE

	31 mars 2006	31 mars 2005
	\$	\$
Intérêts échus .....	3 250 826 889	3 295 022 776
Intérêts courus .....	4 497 888 204	4 655 217 678
Dette échue .....	126 174 700	153 685 123
Total .....	7 874 889 793	8 103 925 577

Note : Les escomptes, primes et commissions non amortis sur la dette contractée sur les marchés sont maintenant présentés au tableau 6.9 de ce volume.

### Intérêts échus

Les intérêts échus représentent l'intérêt échu et payable sur la dette obligataire, mais qui n'a pas été encaissé par les détenteurs d'obligations.

### Intérêts courus

Les intérêts courus représentent l'intérêt accumulé au 31 mars sur la dette obligataire et sur certains autres éléments de passif, et dont les intérêts sont payables à une date ultérieure.

### Dette échue

À ce compte sont consignées les dettes sous forme de titres émis par le gouvernement, qui sont devenus échus, mais qui n'ont pas été présentés pour remboursement. Les obligations échues et non réclamées sont virées aux autres revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente; le temps minimum pour effectuer un tel virement est de 5 ans après la date d'échéance.

**Provision pour garanties**

Cette catégorie de crédeurs et charges à payer comprend la provision pour garanties d'emprunt et la provision pour emprunts des sociétés d'État.

Le tableau 5.9 présente un sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de crédeurs et charges à payer.

**TABLEAU 5.9**  
**PROVISION POUR GARANTIES**

	31 mars 2006	31 mars 2005
	\$	\$
Provision pour garanties d'emprunt. ....	597 400 000	578 000 000
Provision pour emprunts des sociétés d'État. ....	433 863 180	1 739 500 000
Total. ....	1 031 263 180	2 317 500 000

**Provision pour garanties d'emprunt**

Ce compte inscrit les pertes possibles concernant les garanties d'emprunt lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué dans le futur afin d'honorer une garantie et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de la perte peut être établie.

**Provision pour emprunts des sociétés d'État**

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le remboursement des emprunts contractés par les sociétés d'État entreprises mandataires, ainsi que le versement des intérêts correspondants sont imputés et prélevés sur le Trésor. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes inconditionnelles du gouvernement.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires peuvent, parfois, être garantis par le gouvernement.

Ce compte inscrit les emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires à être probablement remboursés par le gouvernement (voir le tableau 9.6 à la section 9 de ce volume).

# SECTION 6

## COMPTES PUBLICS DU CANADA

2005-2006

### Dette portant intérêt

#### SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Dette non échue—	
Obligations négociables . . . . .	6.3
Bons du Trésor . . . . .	6.5
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada . . . . .	6.6
Obligations et billets non négociables . . . . .	6.7
Bons du Canada . . . . .	6.8
Billets du Canada . . . . .	6.8
Eurobillets à moyen terme . . . . .	6.9
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises . . . . .	6.9
Escomptes, primes et commissions non amortis sur la dette contractée sur les marchés . . . . .	6.9
Taux d'intérêt . . . . .	6.10
Échéance de la dette du gouvernement . . . . .	6.11
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté . . . . .	6.12
Obligation relative à des contrats de location-acquisition . . . . .	6.12
Régimes de retraite et autres passifs—	
Régimes de retraite du secteur public . . . . .	6.17
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants . . . . .	6.28
Régime de pensions du Canada . . . . .	6.30
Autres passifs—	
Compte des rentes sur l'État . . . . .	6.31
Comptes de dépôt et en fiducie . . . . .	6.32
Autres comptes à fins déterminées . . . . .	6.38
États supplémentaires—	
Régime de pensions du Canada . . . . .	6.50
Compte des rentes sur l'État . . . . .	6.67
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) . . . . .	6.71

## DETTE PORTANT INTÉRÊT

Cette section renferme des informations sur la dette portant intérêt du gouvernement. La dette portant intérêt comprend la dette non échue et les régimes de retraite et autres comptes.

Certains tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les rentrées et autres crédits et les paiements et autres débits.

Le tableau 6.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant la dette portant intérêt. Le graphique 6A présente le total de la dette portant intérêt par catégorie pour l'exercice en cours.

Les états financiers du Régime de pensions du Canada, du Compte des rentes sur l'État et de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), de même que les rapports du vérificateur général y afférents, sont présentés à la fin de cette section.

Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

**TABLEAU 6.1**  
**DETTE PORTANT INTÉRÊT**

	1 <sup>er</sup> avril 2005 <sup>(1)</sup>	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
<b>Dettes non échues<sup>(2)</sup>—</b>				
<b>À payer en monnaie canadienne—</b>				
Obligations négociables, tableau 6.2 . . . . .	265 798 244 615	51 991 810 379	56 655 905 000	261 134 149 994
Bons du Trésor, tableau 6.3 . . . . .	127 198 634 000	309 900 000 000	305 501 966 000	131 596 668 000
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada, tableau 6.4 . . . . .	19 080 010 233	1 839 544 196	3 577 368 620	17 342 185 809
Obligations et billets non négociables, tableau 6.5 . . . . .	3 392 623 537		290 436 050	3 102 187 487
	<i>415 469 512 385</i>	<i>363 731 354 575</i>	<i>366 025 675 670</i>	<i>413 175 191 290</i>
<b>À payer en devises—</b>				
Obligations négociables, tableau 6.2 . . . . .	9 638 518 145	9 747 685	2 295 348 772	7 352 917 058
Bons du Canada, tableau 6.6 . . . . .	3 861 924 999	15 849 742 488	14 977 882 623	4 733 784 864
Billets du Canada, tableau 6.7 . . . . .	1 128 000 000		631 850 000	496 150 000
Eurobillets à moyen terme, tableau 6.8 . . . . .	1 657 464 038		155 873 366	1 501 590 672
	<i>16 285 907 182</i>	<i>15 859 490 173</i>	<i>18 060 954 761</i>	<i>14 084 442 594</i>
<b>Total—Dettes contractées sur les marchés . . . . .</b>	<b>431 755 419 567</b>	<b>379 590 844 748</b>	<b>384 086 630 431</b>	<b>427 259 633 884</b>
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises <sup>(3)</sup> . . . . .	(922 244 937)		1 336 182 542	(2 258 427 479)
Escomptes, primes et commissions non amortis sur la dette contractée sur les marchés, tableau 6.9 <sup>(3)</sup> . . . . .	(6 341 829 809)	3 524 495 696	3 962 811 715	(6 780 145 828)
Obligation relative à des contrats de location-acquisition, tableau 6.14 . . . . .	2 932 047 293	92 824 469	97 555 728	2 927 316 034
<b>Total—Dettes non échues . . . . .</b>	<b>427 423 392 114</b>	<b>383 208 164 913</b>	<b>389 483 180 416</b>	<b>421 148 376 611</b>
<b>Régimes de retraite et autres passifs—</b>				
<b>Régimes de retraite du secteur public, tableau 6.17—</b>				
Comptes de pension de retraite . . . . .	139 086 325 651	15 301 090 646	11 364 298 377	143 023 117 920
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	(9 507 000 000)	499 000 000	2 953 000 000	(11 961 000 000)
	<i>129 579 325 651</i>	<i>15 800 090 646</i>	<i>14 317 298 377</i>	<i>131 062 117 920</i>
<b>Autres avantages futurs des employés et anciens combattants, tableau 6.29 . . . . .</b>				
<b>Dû au Régime de pensions du Canada, tableau 6.30—</b>				
Compte du Régime de pensions du Canada . . . . .	2 771 043 576	55 319 600 091	57 939 792 919	150 850 748
<b>Autres passifs—</b>				
Compte des rentes sur l'État . . . . .	377 265 704	24 726 150	54 654 621	347 337 233
Comptes de dépôt et en fiducie, tableau 6.31 . . . . .	1 636 643 975	2 305 798 861	2 461 492 327	1 480 950 509
Autres comptes à fins déterminées, tableau 6.34 . . . . .	3 895 132 135	2 000 010 701	2 381 549 985	3 513 592 851
	<i>50 229 085 390</i>	<i>63 246 135 803</i>	<i>64 613 489 852</i>	<i>48 861 731 341</i>
<b>Total—Régimes de retraite et autres passifs . . . . .</b>	<b>179 808 411 041</b>	<b>79 046 226 449</b>	<b>78 930 788 229</b>	<b>179 923 849 261</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>607 231 803 155</b>	<b>462 254 391 362</b>	<b>468 413 968 645</b>	<b>601 072 225 872</b>

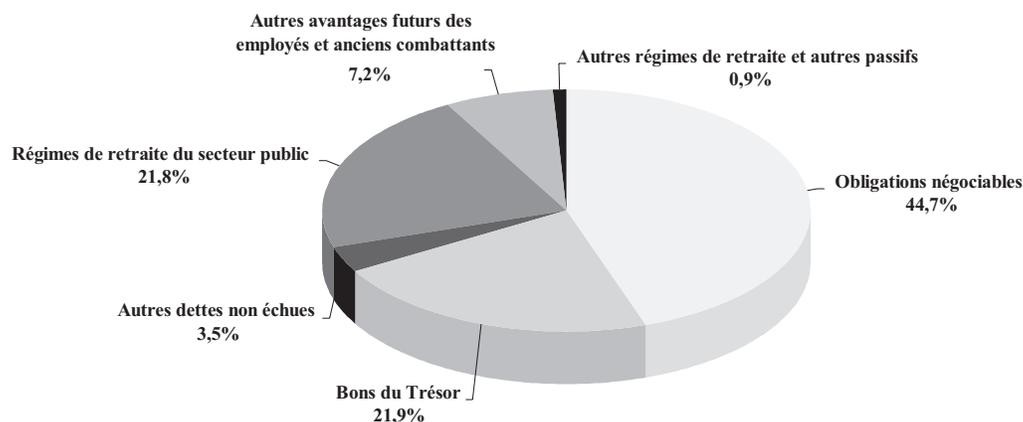
(1) Les données comparatives ont été redressées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

(2) Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des obligations inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.13.

(3) En 2004-2005, ces comptes étaient présentés à la section 5 de ce volume.

## GRAPHIQUE 6A

DETTE PORTANT INTÉRÊT PAR CATÉGORIE AU 31 MARS 2006



## DETTE NON ÉCHUE

La dette non échue représente les obligations financières résultant de reconnaissances de dettes émises par le gouvernement du Canada, lesquelles ne sont pas encore arrivées à échéance, la réévaluation des accords d'échange de devises, les escomptes, primes et commissions non amortis sur la dette contractée sur les marchés et les obligations relatives à des contrats de location-acquisition.

Les titres détenus par le gouvernement ont été déduits de la dette non échue, afin d'inscrire le passif du gouvernement envers les tiers.

## Obligations négociables

Les obligations négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- achetées et vendues sur le marché libre;
- payables en monnaie canadienne ou en devises;
- rachetables ou remboursables avant l'échéance;
- dates fixes d'échéance;
- intérêt payable sous forme de coupons ou d'immatriculation; et,

— valeur nominale garantie à l'échéance.

Les obligations négociables nominatives sont transférables par endos et remises d'un détenteur à l'autre. Les obligations négociables au porteur n'exigent pas d'endossement.

Le tableau 6.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations négociables.

Les soldes de fin d'exercice des obligations négociables à payer en devises ont été convertis en monnaie canadienne en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars 2006.

**TABLEAU 6.2**  
**OBLIGATIONS NÉGOCIABLES**

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits <sup>(1)</sup>	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
<b>À payer en monnaie canadienne—</b>				
Échues 2005-2006 .....	25 639 694 000		25 639 694 000	
Échéance 2006-2007 .....	29 392 039 000		5 206 260 000	24 185 779 000
2007-2008 .....	23 401 062 000	7 007 164 000		30 408 226 000
2008-2009 .....	19 982 121 000	3 000 000 000	317 000 000	22 665 121 000
2009-2010 .....	19 119 588 000		1 866 400 000	17 253 188 000
2010-2011 .....	15 948 719 000	5 100 000 000	1 398 205 000	19 650 514 000
2011-2012 .....	13 261 635 000	4 127 862 000	619 604 000	16 769 893 000
2012-2013 .....	11 415 042 000		381 727 000	11 033 315 000
2013-2014 .....	12 996 385 000		1 092 746 000	11 903 639 000
2014-2015 .....	10 867 437 000			10 867 437 000
2015-2016 .....	5 683 005 000	5 100 000 000		10 783 005 000
2016-2017 .....		4 900 000 000		4 900 000 000
2020-2021 .....	1 001 261 000		219 567 000	781 694 000
2021-2022 .....	7 167 638 131	181 859 291	5 025 000	7 344 472 422
2022-2023 .....	550 448 000			550 448 000
2023-2024 .....	7 181 642 000		375 546 000	6 806 096 000
2025-2026 .....	7 936 586 000		1 625 579 000	6 311 007 000
2026-2027 .....	6 294 379 409	174 519 604		6 468 899 013
2027-2028 .....	8 761 181 000		556 206 000	8 204 975 000
2029-2030 .....	13 769 000 000		78 000 000	13 691 000 000
2031-2032 .....	6 683 136 371	185 298 380		6 868 434 751
2033-2034 .....	13 410 295 000			13 410 295 000
2036-2037 .....	2 862 671 704	1 602 929 104		4 465 600 808
2037-2038 .....	3 349 343 000	3 199 746 000		6 549 089 000
	266 674 308 615	34 579 378 379	39 381 559 000	261 872 127 994
<b>Moins : Titres détenus par le gouvernement—</b>				
Titres détenus par le gouvernement .....		17 224 346 000	17 274 346 000	50 000 000
Redressement de consolidation <sup>(2) (3)</sup> .....	876 064 000	188 086 000		687 978 000
	876 064 000	17 412 432 000	17 274 346 000	737 978 000
<b>Total des obligations négociables en monnaie canadienne .....</b>	<b>265 798 244 615</b>	<b>51 991 810 379</b>	<b>56 655 905 000</b>	<b>261 134 149 994</b>
<b>À payer en devises—</b>				
Échues 2005-2006 .....	1 814 400 000		1 814 400 000	
Échéance 2006-2007 .....	1 209 600 000		41 600 000	1 168 000 000
2007-2008 .....	385 862 400		13 270 400	372 592 000
2008-2009 .....	6 231 027 196		416 501 598	5 814 525 598
2009-2010 .....	190 989 792		6 568 432	184 421 360
2016-2017 .....	40 211 942		1 382 950	38 828 992
2018-2019 .....	19 450 368		668 928	18 781 440
2019-2020 .....	4 233 600		145 600	4 088 000
	9 895 775 298		2 294 537 908	7 601 237 390
<b>Moins : Titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de dettes non échues <sup>(4)</sup> .....</b>				
	257 257 153	9 747 685	810 864	248 320 332
<b>Total des obligations négociables en devises .....</b>	<b>9 638 518 145</b>	<b>9 747 685</b>	<b>2 295 348 772</b>	<b>7 352 917 058</b>
<b>Total .....</b>	<b>275 436 762 760</b>	<b>52 001 558 064</b>	<b>58 951 253 772</b>	<b>268 487 067 052</b>

(1) Cette colonne comprend la conversion en monnaie canadienne des obligations négociables, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

(2) De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État consolidées et autres entités est fournie à la section 4 de ce volume.

(3) Les données comparatives ont été redressées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

(4) Ces valeurs ont été assumées par le gouvernement du Canada le 5 février 2001 suite à la dissolution de Petro-Canada Limitée. Celles-ci sont présentées en déduction de la dette étrangère non échue puisqu'elles sont détenues uniquement pour le remboursement du passif pris en charge à la suite de la dissolution de la société.

## Bons du Trésor

Les bons du Trésor sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada afin de déboursier des sommes à des dates convenues, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- émis en monnaie canadienne exclusivement;
- émis toutes les deux semaines;
- échéances courantes: 3 mois, 6 mois et 12 mois;
- transférables; et,
- achetés et vendus sur le marché.

Au 31 mars 2006, le solde de ce compte représente des bons ayant des échéances irrégulières pour 14 600 millions de dollars; des bons de trois mois pour 36 200 millions de dollars; des bons à six mois pour 27 600 millions de dollars; et, des bons à 364 jours pour 53 200 millions de dollars.

Le tableau 6.3 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Trésor.

**TABLEAU 6.3**  
**BONS DU TRÉSOR**

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Bons à trois mois.....	38 900 000 000	140 200 000 000	142 900 000 000	36 200 000 000
Bons à six mois.....	28 200 000 000	55 400 000 000	56 000 000 000	27 600 000 000
Autres bons.....	60 100 000 000	114 300 000 000	106 600 000 000	67 800 000 000
	127 200 000 000	309 900 000 000	305 500 000 000	131 600 000 000
Moins : Titres détenus par le gouvernement—				
Redressement de consolidation <sup>(1)</sup> .....	1 366 000		1 966 000	3 332 000
Total.....	127 198 634 000	309 900 000 000	305 501 966 000	131 596 668 000

(1) De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État consolidées et autres entités est fournie à la section 4 de ce volume.

## Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada

Les obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- émises à des résidents canadiens;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- immatriculées au nom du titulaire;
- dates fixes d'échéance;
- non négociables;
- non rachetables avant l'échéance;
- dont l'échéance est de 7 ans ou plus;
- les obligations d'épargne du Canada sont remboursables à vue au titulaire, avec les intérêts courus calculés jusqu'à la fin du mois précédent (si encaissées durant la période de trois mois suivant la date de leur émission, elles sont rachetées à leur valeur nominale sans intérêt couru);

— les obligations à prime du Canada sont remboursables au complet ou en partie une fois l'an à la date anniversaire ou dans les trente jours suivant cette date, avec les intérêts courus, le cas échéant; et,

— les titres de placement du Canada (TPC) portent intérêt à taux fixe jusqu'à leur échéance (trois, cinq ou sept ans); ce taux est déterminé au début de la période de souscription de chaque émission. Des intérêts simples sont courus mensuellement sur les TPC à intérêt régulier et seront versés à chaque date anniversaire jusqu'à l'échéance. Les intérêts composés courus seront crédités à chaque date anniversaire jusqu'à l'échéance.

Le tableau 6.4 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada.

**TABLEAU 6.4**  
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE, OBLIGATIONS À PRIME ET TITRES DE PLACEMENT DU CANADA

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
<b>Obligations d'épargne du Canada—</b>				
Échéance 2006-2007 .....	1 182 568 234		177 449 824	1 005 118 410
2007-2008 .....	2 715 912 385		522 012 069	2 193 900 316
2008-2009 .....	2 989 838 014		154 152 489	2 835 685 525
2009-2010 .....	359 537 192		52 525 748	307 011 444
2010-2011 .....	362 630 917		62 969 032	299 661 885
2011-2012 .....	463 216 766		82 433 783	380 782 983
2012-2013 .....	626 934 198		141 760 063	485 174 135
2013-2014 <sup>(1)</sup> .....	1 088 816 730		339 078 927	749 737 803
2014-2015 <sup>(2)</sup> .....	1 295 671 101	852 493 581	970 298 853	1 177 865 829
2015-2016 <sup>(3)</sup> .....	872 132 364	747 245 274	548 143 877	1 071 233 761
	<i>11 957 257 901</i>	<i>1 599 738 855</i>	<i>3 050 824 665</i>	<i>10 506 172 091</i>
<b>Obligations à prime du Canada—</b>				
Échéance 2006-2007 .....	76 278 944		878 774	75 400 170
2007-2008 .....	16 006 477		1 890 250	14 116 227
2008-2009 .....	1 199 031 619		121 735 076	1 077 296 543
2009-2010 .....	664 968 679		28 086 639	636 882 040
2010-2011 .....	1 145 830 499		117 084 478	1 028 746 021
2011-2012 .....	822 444 144		83 344 482	739 099 662
2012-2013 .....	1 594 789 223		59 369 440	1 535 419 783
2013-2014 .....	1 234 493 313		81 462 402	1 153 030 911
2014-2015 .....	361 087 916		32 692 414	328 395 502
2015-2016 .....	191 018	239 805 341		239 996 359
	<i>7 115 121 832</i>	<i>239 805 341</i>	<i>526 543 955</i>	<i>6 828 383 218</i>
<b>Titres de placement du Canada—</b>				
Échéance 2006-2007 .....	6 463 800			6 463 800
2007-2008 .....	1 166 700			1 166 700
	<i>7 630 500</i>			<i>7 630 500</i>
<b>Total .....</b>	<b>19 080 010 233</b>	<b>1 839 544 196</b>	<b>3 577 368 620</b>	<b>17 342 185 809</b>

(1) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OEC de l'émission 46 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

(2) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OEC de l'émission 47 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

(3) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OEC de l'émission 48 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2015.

## Obligations et billets non négociables

Les obligations et billets non négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada exclusivement au Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC), la Fiducie du supplément du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) pour les soins de santé, la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical et la Fiducie de 2004 pour la santé publique et l'immunisation. Les modalités sont :

- non négociables;
- non transférables;
- non cessibles;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- dont l'échéance est de 20 ans ou moins pour les obligations du RPC et 3 ans ou moins pour les billets du TCSPS pour les soins de santé, la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical et la Fiducie de 2004 pour la santé publique et l'immunisation;
- intérêt payable semestriellement; et,
- rachetables à la valeur nominale, plus l'intérêt couru.

Le tableau 6.5 présente un sommaire des soldes et des opérations pour ces obligations et billets non négociables.

**TABLEAU 6.5**  
**OBLIGATIONS ET BILLETS NON NÉGOCIABLES**

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada—				
Échues 2005-2006 .....	239 955 000		239 955 000	
Échéance 2006-2007 .....	1 352 282 000			1 352 282 000
2007-2008 .....	699 981 000			699 981 000
2008-2009 .....	519 360 000			519 360 000
2009-2010 .....	71 112 000			71 112 000
2010-2011 .....	425 010 000			425 010 000
2011-2012 .....	15 763 000			15 763 000
2012-2013 .....	11 118 000			11 118 000
	3 334 581 000		239 955 000	3 094 626 000
Fiducie du supplément du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour les soins de santé—				
Échues 2005-2006 .....	29 614 847		29 614 847	
Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical—				
Échues 2005-2006 .....	15 248 362		15 248 362	
Fiducie de 2004 pour la santé publique et l'immunisation—				
Échéance 2006-2007 .....	13 179 328		5 617 841	7 561 487
Total .....	3 392 623 537		290 436 050	3 102 187 487

## Bons du Canada

Les bons du Canada sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada sur le marché monétaire des États-Unis en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les bons du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds à court terme en provenance des États-Unis, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- dont l'échéance ne dépasse pas 270 jours;

- transférables; et,
- achetés et vendus sur le marché.

Le solde de fin d'exercice des bons du Canada à payer en dollars US a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture au 31 mars 2006.

Le tableau 6.6 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Canada.

**TABLEAU 6.6**  
BONS DU CANADA

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Bons du Canada avant réévaluation.....	4 000 426 132	15 849 742 488	15 001 741 379	4 848 427 241
Redressement de change .....	(138 501 133)		(23 858 756)	(114 642 377)
Total .....	3 861 924 999	15 849 742 488	14 977 882 623	4 733 784 864

## Billets du Canada

Les billets du Canada sont émis par le gouvernement du Canada en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les billets du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme.

Le solde de fin d'exercice des billets du Canada a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture des devises appropriées au 31 mars 2006.

Le tableau 6.7 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les billets du Canada.

**TABLEAU 6.7**  
BILLETTS DU CANADA

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits <sup>(1)</sup>	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
À payer en devises—				
Échues 2005-2006 .....	564 000 000		564 000 000	
Échéance 2008-2009 .....	564 000 000		67 850 000	496 150 000
Total .....	1 128 000 000		631 850 000	496 150 000

(1) Cette colonne comprend la conversion en monnaie canadienne des billets du Canada, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

## Eurobillets à moyen terme

Les eurobillets à moyen terme sont émis par le gouvernement du Canada sur les marchés monétaires européens en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement, et procurent ainsi au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme.

Le solde de fin d'exercice des eurobillets à moyen terme a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture des devises appropriées au 31 mars 2006.

Le tableau 6.8 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les eurobillets à moyen terme.

**TABLEAU 6.8**  
EUROBILLETS À MOYEN TERME

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits <sup>(1)</sup>	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
À payer en devises—				
Échéance 2007-2008 .....	89 364 038		3 073 366	86 290 672
2009-2010 .....	1 568 100 000		152 800 000	1 415 300 000
Total .....	1 657 464 038		155 873 366	1 501 590 672

(1) Cette colonne comprend la conversion en monnaie canadienne des eurobillets, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

## Compte de réévaluation des accords d'échange de devises

Ce compte inscrit les profits ou pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des accords d'échange de devises.

### Escomptes, primes et commissions non amortis sur la dette contractée sur les marchés

Les escomptes, primes et commissions non amortis sur la dette contractée sur les marchés, présentent les modalités suivante :

- escomptes non amortis des bons du Canada inscrit la partie des escomptes sur les bons du Canada en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons;

— escomptes non amortis des bons du Trésor inscrit la partie des escomptes sur les bons du Trésor en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons;

— escomptes et primes non amortis des obligations négociables inscrit la partie des escomptes et des primes sur les obligations négociables en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes et les primes sont amortis sur la durée de vie des obligations; et,

— commissions non amorties des obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada inscrit la partie des commissions sur les obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les commissions sont amorties sur la durée de vie des obligations.

Le tableau 6.9 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les escomptes, primes et commissions non amortis sur la dette contractée sur les marchés.

**TABLEAU 6.9**  
ESCOMPTE, PRIMES ET COMMISSIONS NON AMORTIS SUR LA DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS<sup>(1)</sup>

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits <sup>(1)</sup>	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Escomptes non amortis des bons du Canada .....	(8,164,899)	79,959,481	102,173,936	(30,379,354)
Escomptes non amortis des bons du Trésor .....	(1,045,877,609)	3,443,820,728	3,767,652,699	(1,369,709,580)
Escomptes et primes non amortis des obligations négociables .....	(5,287,071,814)		92,985,080	(5,380,056,894)
Commissions non amorties des obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada .....	(715,487)	715,487		
Total .....	(6,341,829,809)	3,524,495,696	3,962,811,715	(6,780,145,828)

(1) En 2004-2005, ces comptes étaient présentés à la section 5 de ce volume.

## Taux d'intérêt

Le tableau 6.10 présente la dette non échue au 31 mars, pour chacun des exercices de 2001-2002 à 2005-2006 inclusivement, ainsi que le taux d'intérêt moyen en vigueur. Pour fins de comparaison, la dette non échue a été ventilée en obligations négociables, bons du Trésor, obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada, obligations et billets non négociables (y compris les obligations pour le

Fonds de placement du Régime de pensions du Canada et les billets pour la Fiducie du supplément du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour les soins de santé et la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical et la Fiducie de 2004 pour la santé publique et l'immunisation), bons du Canada et billets en devise.

**TABLEAU 6.10**

DETTE NON ÉCHUE AU 31 MARS, DE 2002 À 2006, ET TAUX D'INTÉRÊT MOYEN EN VIGUEUR

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada		Obligations et billets non négociables		Bons du Canada		Billets en devise		Total de la dette contractée sur les marchés <sup>(1)</sup>	
	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen
	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%
2006 .....	268 487	5,26	131 597	3,52	17 342	3,84	3 102	10,02	4 734	4,63	1 998	3,85	427 260	4,73
2005 .....	275 437	5,62	127 199	2,62	19 080	2,85	3 393	9,99	3 862	2,63	2 785	3,14	431 756	4,61
2004 .....	290 677	5,96	113 378	2,52	21 330	3,37	3 427	9,96	3 364	0,92	4 281	2,37	436 457	4,90
2003 .....	301 152	6,26	104 411	3,04	22 584	3,43	3 371	10,14	2 603	1,12	4 519	2,36	438 640	5,32
2002 .....	311 772	6,61	94 039	2,64	23 966	3,23	3 391	10,16	3 355	1,75	4 405	2,46	440 928	5,56

Note : Lorsque le taux d'intérêt varie, le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur au 31 mars.

(1) Les données comparatives ont été redressées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

Le tableau 6.11 indique les taux maximaux et minimaux de rendement des bons du Trésor en adjudication ainsi que le rendement moyen des dernières émissions pour les exercices de 2001-2002 à 2005-2006 inclusivement.

**TABLEAU 6.11**

RENDEMENT MOYEN DES BONS DU TRÉSOR EN ADJUDICATION

Exercice clos le 31 mars	Taux maximal	Taux minimal	Dernière émission
	%	%	%
<b>Bons à trois mois—</b>			
2006 .....	3,79	2,25	3,79
2005 .....	2,70	1,93	2,55
2004 .....	3,24	1,99	1,99
2003 .....	3,14	2,38	3,14
2002 .....	4,49	1,90	2,34
<b>Bons à six mois—</b>			
2006 .....	3,89	2,55	3,89
2005 .....	2,83	1,98	2,56
2004 .....	3,36	1,98	1,98
2003 .....	3,37	2,67	3,37
2002 .....	4,52	1,96	2,73
<b>Autres bons—</b>			
2006 .....	4,01	2,43	3,99
2005 .....	3,05	1,98	3,04
2004 .....	3,62	2,01	2,01
2003 .....	3,66	2,27	3,66
2002 .....	4,63	2,15	3,48

## Échéance de la dette du gouvernement

Le tableau 6.12 présente le total de la dette non échue selon l'ordre d'échéance.

**TABLEAU 6.12**  
**ÉCHÉANCE DE LA DETTE DU GOUVERNEMENT**

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada		Obligations et billets non négociables		Bons du Canada		Billets en devise		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen
	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%
2007 .....	25 353	5,20	131 600	3,52	1 087	3,15	1 360	9,56	4 734	4,63			164 134	3,86
2008 .....	30 781	4,74			2 209	2,75	700	10,01			87	4,40	33 777	4,72
2009 .....	28 480	5,38			3 913	6,20	519	10,20			496	1,90	33 408	5,50
2010 .....	17 438	5,11			944	4,12	71	9,98			1 415	4,50	19 868	5,04
2011 .....	19 651	5,36			1 328	2,97	425	11,29					21 404	5,33
2012/2016 ..	61 357	5,28			7 861	3,18	27	9,69					69 245	5,04
2017/2021 ..	5 743	4,94											5 743	4,94
2022/2026 ..	21 012	7,18											21 012	7,18
2027/2031 ..	28 365	6,06											28 365	6,06
2032/2036 ..	20 278	5,16											20 278	5,16
2037/2042 ..	11 015	3,00											11 015	3,00
	269 473	5,26	131 600	3,52	17 342	3,84	3 102	10,02	4 734	4,63	1 998	3,85	428 249	4,74
Moins : titres détenus par le gouvernement....	986	9,29	3	3,52									989	9,27
Total .....	268 487	5,26	131 597	3,52	17 342	3,84	3 102	10,02	4 734	4,63	1 998	3,85	427 260	4,73

Note : Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des dettes inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.13.

## État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté

Le tableau 6.13 présente les informations exigées en vertu de l'article 49 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les opérations d'emprunt comprises dans ce tableau sont : les emprunts par le gouvernement pour fins générales et les emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires. Les emprunts par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques non mandataires ne sont pas compris car de tels emprunts ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté.

**TABLEAU 6.13**

### ÉTAT DE TOUTES LES OPÉRATIONS D'EMPRUNT POUR LE COMPTE DE SA MAJESTÉ

(en millions de dollars)

	1 <sup>er</sup> avril 2005 <sup>(1)</sup>	Émissions/ Emprunts	Rachats	31 mars 2006
Dette contractée sur les marchés du gouvernement du Canada <sup>(2)</sup> . . .	431 756	379 591	384 087	427 260
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises . . . . .	(922)		1 336	(2 258)
Escomptes et primes non amortis sur la dette . . . . .				
contractée sur les marchés <sup>(2)</sup> . . . . .	(6 342)	3 525	3 963	(6 780)
Obligations relative à des contrats de location-acquisition <sup>(2)</sup> . . . . .	2 932	93	98	2 927
	427 424	383 209	389 484	421 149
Emprunts des sociétés d'État entreprises désignées comme mandataires de Sa Majesté <sup>(3)</sup> . . . . .	101 051	102 459	83 813	119 697
<b>Total</b> . . . . .	<b>528 475</b>	<b>485 668</b>	<b>473 297</b>	<b>540 846</b>

(1) Les données comparatives ont été redressées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

(2) On trouvera plus de précisions dans cette section.

(3) On trouvera plus de précisions à la section 9 (tableau 9.6) de ce volume.

## Obligation relative à des contrats de location-acquisition

Un contrat de location-acquisition est un bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.

Le tableau 6.14 présente l'obligation en vertu de contrats de location-acquisition par catégorie d'actif.

**TABLEAU 6.14**

### OBLIGATION RELATIVE À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Terrains . . . . .	13 184 198	211 782		13 395 980
Bâtiments . . . . .	1 364 631 081	92 462 126		1 457 093 207
Ouvrages et infrastructure . . . . .	696 140 954		13 480 950	682 660 004
Matériel et outillage . . . . .	20 654 521	90 496	2 013 175	18 731 842
Véhicules . . . . .	837 436 539	60 065	82 061 603	755 435 001
<b>Total</b> . . . . .	<b>2 932 047 293</b>	<b>92 824 469</b>	<b>97 555 728</b>	<b>2 927 316 034</b>

## Contrats de location-acquisition

Le tableau 6.15 fournit le détail de l'obligation relative à des contrats de location-acquisition.

**TABLEAU 6.15**

### DÉTAIL DE L'OBLIGATION RELATIVE À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'intérêt implicite (%) <sup>(1)</sup>	Soldes au 31 mars 2006		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'intérêt implicite	Obligations nettes relatives à des contrats de location-acquisition
Agence du revenu du Canada—						
IBM-Matériel informatique . . . . .	6 janv /2006	3	3,86	1 247	58	1 189
IBM-Matériel informatique . . . . .	6 janv/2006	3	3,86	1 247	57	1 190
				2 494	115	2 379
Environnement—						
National Wildlife Research Centre, Carleton University, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> mai/2002	25	5,63	27 300	11 520	15 780
Ressources humaines et Développement social—						
Développement social—						
Canon Canada . . . . .	4 mai/2001	5	15,00	29	1	28
Rogers Telecom Inc. . . . .	1 <sup>er</sup> janv/2002	5	7,00	6 076	25	6 051
				6 105	26	6 079
Défense nationale—						
Manège militaire Edmonton Nord . . . . .	31 déc/2000	20	5,62	20 694	6 631	14 063
Manège militaire Edmonton Sud . . . . .	1 <sup>er</sup> mai/2001	20	6,09	30 202	10 950	19 252
Hawks and Harvards . . . . .	Oct/2003	17	5,87	104 383	34 748	69 635
NCSM Chicoutimi . . . . .	Oct/2004	4		57 857		57 857
NCSM Corner Brook . . . . .	Févr/2003	6		32 144		32 144
Sous-marin NCSM Windsor . . . . .	Oct/2001	6		11 572		11 572
IBM (DES) . . . . .	Nov/2003	3	3,29	759	9	750
Dépôt d'approvisionnement Longue Pointe . . . . .	30 nov/1994	35	5,29	66 476	28 522	37 954
Milit-Air (NFTC) . . . . .	Déc/1999	20	5,78	849 238	265 071	584 167
Manège militaire de Shawinigan . . . . .	12 mai/1999	20	5,46	7 319	2 101	5 218
				1 180 644	348 032	832 612
Travaux publics et Services gouvernementaux—						
1040 Boulevard St-Joseph, Gatineau . . . . .	1 <sup>er</sup> févr/2003	5	8,00	878	63	815
1130 Promenade Morrison ,Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> avr/2003	10	6,10	1 321	249	1 072
135 Hunter Street East, Hamilton . . . . .	1 <sup>er</sup> juin/2003	10	5,66	3 079	553	2 526
1600 Star Top, Gloucester . . . . .	1 <sup>er</sup> juill/2004	15	7,20	40 534	14 391	26 143
1741 Brunswick Street, Halifax . . . . .	1 <sup>er</sup> juill/2002	5	11,50	623	54	569
18 Corporation Drive, Brampton . . . . .	1 <sup>er</sup> avr/2004	9	4,37	3 193	446	2 747
181 Queen Street, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> mars/2004	20	10,65	63 580	36 099	27 481
2204 Walkley Road, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> sept/2004	5	11,70	3 949	708	3 241
236 Bronlow Avenue, Dartmouth . . . . .	1 <sup>er</sup> août/2004	7	8,70	1 188	239	949
269 Laurier Avenue West, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> sept/2005	15	71,38	84 223	76 039	8 184
280 St-Dominique, Québec . . . . .	1 <sup>er</sup> déc/2003	5	4,20	699	39	660
285 Coventry Road, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> avr/2002	10	6,10	12 034	1 976	10 058
2920 Highway 4, Antigonish . . . . .	15 févr/2006	10	7,76	1 611	487	1 124
31 Hyperion Court, Kingston . . . . .	1 <sup>er</sup> déc/2003	10	24,53	6 436	3 545	2 891
365 Hargrave Street, Winnipeg . . . . .	1 <sup>er</sup> juill/2003	10	4,65	3 659	558	3 101
400 Cooper Street, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> avr/2002	7	6,80	1 809	176	1 633
400 City Hall Square Est, Windsor . . . . .	1 <sup>er</sup> janv/2006	10	9,89	6 740	2 426	4 314
4455 12e Avenue, Shawinigan-Sud . . . . .	1 <sup>er</sup> sept/2003	10	8,90	3 107	835	2 272
50 King Street, Moncton . . . . .	1 <sup>er</sup> juin/2002	10	6,40	1 560	274	1 286
55 Bay Street, Hamilton . . . . .	1 <sup>er</sup> juill/2003	15	12,99	96 827	48 468	48 359
550 Bld. de la Cité, Gatineau . . . . .	1 <sup>er</sup> déc/2003	15	9,80	49 453	21 151	28 302
65 John Savage Avenue, Dartmouth . . . . .	15 oct/2004	10	5,93	3 548	767	2 781

TABLEAU 6.15

DÉTAIL DE L'OBLIGATION RELATIVE À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION—Suite  
(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'intérêt implicite (%) <sup>(1)</sup>	Soldes au 31 mars 2006		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'intérêt implicite	Obligations nettes relatives à des contrats de location-acquisition
6900 Airport Road, Mississauga	1 <sup>er</sup> oct/2005	5	24,19	4 486	1 816	2 670
78 Richmond Road, Oshawa	1 <sup>er</sup> juill/2004	5	34,04	3 287	1 314	1 973
985 McGill PI, Kamloops	1 <sup>er</sup> juin/2002	15	13,50	3 427	1 661	1 766
Archives St-Augustin de Desmaures, Montréal	1 <sup>er</sup> oct/1999	15	14,60	8 962	3 845	5 117
Banque du Canada, Ottawa	1 <sup>er</sup> sept/2002	10	6,00	10 329	1 773	8 556
Bell Tower, Edmonton	1 <sup>er</sup> janv/2004	10	31,05	5 035	3 137	1 898
Boyd Warehouse, Complex No 2, Ottawa	1 <sup>er</sup> avr/2002	10	31,30	2 611	1 439	1 172
C. D. Howe, 240 Sparks Street, Ottawa	1 <sup>er</sup> sept/1977	35	9,20	39 142	9 651	29 491
Canada Building & Entreprise Building, Ottawa	30 avr/2004	9	5,90	50 643	9 292	41 351
Tours Centennial, Ottawa	31 déc/2003	10	6,70	81 637	18 180	63 457
Commerce Tower, Sydney	16 déc/2004	7	4,20	2 036	228	1 808
Complexe Guy Favreau, Montréal	1 <sup>er</sup> janv/2004	15	5,80	116 896	41 165	75 731
Cour Fédérale, Montréal	9 févr/1994	20	23,50	13 401	7 302	6 099
Édifice du gouvernement du Canada, Cornwall	1 <sup>er</sup> déc/2004	15	6,10	10 813	3 478	7 335
Hamilton Centre, Regina	1 <sup>er</sup> juin/2002	10	15,90	5 039	1 839	3 200
Place Heritage, Moncton	1 <sup>er</sup> juill/2002	10	31,20	4 467	2 512	1 955
Hitachi Canada, Ottawa	3 avr/2003	4	4,40	656	14	642
IBM Canada, Ottawa	1 <sup>er</sup> sept/2004	3	3,84	1 206	34	1 172
IBM Canada, Ottawa	1 <sup>er</sup> févr/2005	3	3,30	1 040	36	1 004
Centre de traitement des demandes d'immigration, Vegreville	1 <sup>er</sup> mars/2004	10	22,10	3 439	1 820	1 619
Tour Jean-Edmonds Nord, Ottawa	1 <sup>er</sup> janv/2005	10	4,50	79 353	13 940	65 413
Judy Lamarsh, Chatam (GOCB)	1 <sup>er</sup> juin/1995	25	8,70	6 637	2 829	3 808
Killeany Place Complex, Ottawa	1 <sup>er</sup> août/2002	7	5,10	2 161	176	1 985
Labelle, Ottawa	1 <sup>er</sup> avr/2002	10	5,60	6 030	916	5 114
L'Esplanade Laurier, Ottawa	1 <sup>er</sup> oct/2000	10	6,90	40 329	7 588	32 741
Library Square (Block 56), Vancouver	1 <sup>er</sup> mai/1995	25	9,70	93 893	42 730	51 163
Louis Saint Laurent, Gatineau	1 <sup>er</sup> nov/2001	15	6,40	79 702	24 652	55 050
Mc Arthur, Ottawa	1 <sup>er</sup> sept/2002	10	23,50	2 764	1 344	1 420
Metropolitan Place, Dartmouth	1 <sup>er</sup> avr/2002	8	13,30	2 464	562	1 902
Montcalm Phase II, Gatineau	1 <sup>er</sup> avr/2002	10	22,70	5 561	2 535	3 026
O.A.C.I., Montréal	1 <sup>er</sup> nov/1996	20	9,90	141 519	60 412	81 107
Place Bell Canada, Ottawa	30 mai/2003	15	10,90	11 412	5 076	6 336
Place Bonaventure, Montréal	1 <sup>er</sup> mai/2005	10	16,43	7 999	3 857	4 142
Place du Centre, Gatineau	17 févr/1978	30	11,20	11 262	1 561	9 701
Place Montcalm, Phase III, Gatineau	1 <sup>er</sup> déc/2003	15	8,70	51 547	20 290	31 257
Place Vincent Massey, Gatineau	1 <sup>er</sup> août/2001	10	6,20	11 749	1 769	9 980
Place Wellington, Sherbrooke	1 <sup>er</sup> févr/2005	8	6,30	1 955	370	1 585
Purdy's Wharf Tower II, Halifax	1 <sup>er</sup> oct/2003	8	4,50	3 273	377	2 896
Queensway Corporate Campus, Phase II, Ottawa	1 <sup>er</sup> avr/2002	9	16,9	4 583	1 503	3 080
Royal Bank Building, Toronto	1 <sup>er</sup> mai/2002	10	12,50	31 567	9 607	21 960
Sir Wilfrid Laurier, Ottawa	1 <sup>er</sup> mars/2001	10	10,40	18 600	4 076	14 524
Smith's Home Plaza, St. John's	1 <sup>er</sup> juill/2004	5	4,39	1 571	109	1 462
Terrasses de la Chaudière, Gatineau	1 <sup>er</sup> janv/1993	20	10,00	164 695	59 231	105 464
Tour Iberville IV, Sainte-Foy	1 <sup>er</sup> avr/2005	10	4,68	1 593	295	1 298
Urbandale Building, Ottawa	1 <sup>er</sup> juin/2002	10	4,40	3 261	410	2 851
Willet building, Ottawa	1 <sup>er</sup> oct/2001	7	5,10	5 865	369	5 496
Locations inférieures à 1 000 000 \$				49 006	22 007	26 999
				1 598 954	608 670	990 284
Transport (Transports, Infrastructure et Collectivités)—						
Pont de la Confédération	31 mai/1997	35	6,16	1 649 045	966 385	682 660
Autres ministères—						
Locations inférieures à 1 000 000 \$				5 493	500	4 993
				4 470 035	1 935 248	2 534 787

TABLEAU 6.15

DÉTAIL DE L'OBLIGATION RELATIVE À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION—Fin  
(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'intérêt implicite (%) <sup>(1)</sup>	Soldes au 31 mars 2006		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'intérêt implicite	Obligations nettes relatives à des contrats de location-acquisition
Sociétés d'État consolidées et autres entités—						
Société Radio-Canada—						
Centre canadien de radiodiffusion						
250 Front St W, Toronto . . . . .	14 oct/1988	30	7,53	710 334	350 220	360 114
Musée canadien de la nature—						
Édifice du patrimoine naturel						
Gatineau, Québec . . . . .	30 sept/1996	35	9,88	89 250	56 835	32 415
				799 584	407 055	392 529
Total . . . . .				5 269 619	2 342 303	2 927 316

(1) Pour les bailleurs et preneurs, le taux de financement d'un contrat de location est assujéti à des modifications tout au cours de la durée du bail.

Échéance de l'obligation relative à des  
contrats de location-acquisition

Le tableau 6.16 présente les paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail pour les cinq prochaines années par ministère.

TABLEAU 6.16

ÉCHÉANCE DE L'OBLIGATION RELATIVE À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION  
(en milliers de dollars)

	Paiements exigibles en						Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012 et exercices ultérieurs	
Agence du revenu Canada—							
Solde des paiements . . . . .	1 032	1 032	430				2 494
Intérêts théoriques . . . . .	75	37	3				115
	957	995	427				2 379
Environnement—							
Solde des paiements . . . . .	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	20 800	27 300
Intérêts théoriques . . . . .	888	865	841	815	788	7 322	11 520
	412	435	459	485	512	13 478	15 780
Ressources humaines et Développement social—							
Développement social—							
Solde des paiements . . . . .	6 105						6 105
Intérêts théoriques . . . . .	26						26
	6 079						6 079
Défense nationale—							
Solde des paiements . . . . .	119 780	122 877	89 454	76 593	76 597	695 343	1 180 644
Intérêts théoriques . . . . .	41 570	39 508	37 336	35 033	32 598	161 987	348 032
	78 210	83 369	52 118	41 560	43 999	533 356	832 612
Travaux publics et Services gouvernementaux—							
Solde des paiements . . . . .	170 453	173 674	161 262	156 247	165 286	772 032	1 598 954
Intérêts théoriques . . . . .	92 797	85 479	76 899	68 669	59 389	225 437	608 670
	77 656	88 195	84 363	87 578	105 897	546 595	990 284

TABLEAU 6.16

ÉCHÉANCE DE L'OBLIGATION RELATIVE À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION—Fin  
(en milliers de dollars)

	Paievements exigibles en					2012 et exercices ultérieurs	Total
	2007	2008	2009	2010	2011		
Transports (Transports, Infrastructure et Collectivités)—							
Solde des paievements	54 265	52 558	53 352	54 158	54 976	1 379 736	1 649 045
Intérêts théoriques	40 170	37 822	37 945	38 049	38 134	774 265	966 385
	14 095	14 736	15 407	16 109	16 842	605 471	682 660
Autres ministères—							
Locations inférieures à 1 000 000 \$—							
Solde des paievements	2 148	2 058	874	319	94		5 493
Intérêts théoriques	286	170	34	9	1		500
	1 862	1 888	840	310	93		4 993
	179 271	189 618	153 614	146 042	167 343	1 698 900	2 534 787
Sociétés d'État consolidées et autres entités—							
Société Radio-Canada—							
Solde des paievements	33 039	33 039	33 039	33 039	33 039	545 139	710 334
Intérêts théoriques	27 117	26 671	26 191	25 675	25 121	219 445	350 220
	5 922	6 368	6 848	7 364	7 918	325 694	360 114
Musée canadien de la nature—							
Solde des paievements	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	71 750	89 250
Intérêts théoriques	3 203	3 173	3 141	3 105	3 066	41 147	56 835
	297	327	359	395	434	30 603	32 415
	6 219	6 695	7 207	7 759	8 352	356 297	392 529
Total	185 490	196 313	160 821	153 801	175 695	2 055 197	2 927 316
Sommaire—							
Solde des paievements	391 622	390 038	343 211	325 156	334 792	3 484 800	5 269 619
Intérêts théoriques	206 132	193 725	182 390	171 355	159 097	1 429 603	2 342 303
Obligation nette	185 490	196 313	160 821	153 801	175 695	2 055 197	2 927 316

## RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES PASSIFS

Les régimes de retraite et autres passifs comprennent des passifs établis en vertu de l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que les comptes à fins déterminées. Ces derniers représentent la valeur inscrite des dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains deniers publics reçus ou perçus à des fins déterminées, en vertu de lois, fiducies, conventions, entreprises ou contrats. Les lois régissant certains de ces comptes autorisent que soient faits des placements et, dans certains cas, que le solde des comptes rapporte de l'intérêt.

### Régimes de retraite du secteur public

Les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public représentent les obligations du gouvernement envers ses principaux régimes de retraite. Des comptes de provision sont utilisés pour enregistrer l'amortissement cumulé de toute insuffisance ou excédent entre les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public déterminées sur une base actuarielle pour fins comptables et le solde des comptes de pension de retraite, le différentiel cumulé entre les intérêts portés au crédit des comptes de pension de retraite et les intérêts calculés sur les obligations actuarielles et tout autre redressement comptable requis aux termes des politiques comptables du gouvernement.

Le gouvernement parraine des régimes de retraite à prestations déterminées pour presque tous ses employés, principalement les membres de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Des obligations existent aussi pour plusieurs autres régimes de retraite; les deux plus importants étant ceux des parlementaires et des juges de nomination fédérale.

La loi prévoit d'honorer tous les passifs découlant de ces régimes de retraite, mais jusqu'au 31 mars 2000, il n'y avait pas de caisse de retraite distincte investissant sur le marché établie à cet effet. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000, le montant net des cotisations moins les prestations et paiements reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. L'Office vise à optimiser le rendement des placements sans poser de risques indus, tout en respectant les exigences et les obligations financières de chacun des régimes de retraite du secteur public.

#### i. Régimes de retraite

##### *Régimes de retraite des employés*

Les prestations de retraite de base des trois principaux régimes de retraite des employés sont généralement fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives et s'accumulent au taux de 2 pour cent de la moyenne de ce salaire par année de service, jusqu'à un maximum de 70 pour cent de la moyenne de ce salaire. Les prestations sont intégrées aux prestations accordées en vertu des régimes de pensions du Canada ou du Québec. Les prestations de base sont indexées annuellement au coût de la vie (le 1<sup>er</sup> janvier).

Durant l'année civile 2006, les participants au régime contribuent 4,3 pour cent (4 pour cent au cours de l'année civile 2005) de leur salaire jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) aux fins du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ) et 7,8 pour cent (7,5 pour cent en 2005) de la partie du salaire supérieure au MGAP.

Les cotisations de l'employeur sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des employés) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Jusqu'au 31 décembre 2005, les taux de cotisations de l'employeur ont été respectivement en moyenne de 2,6, 3,5 et 3,0 fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour les régimes de retraite selon la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, ces taux sont maintenant en moyenne de 2,2, 3,0 et 2,5.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000, les nouvelles cotisations versées à ces trois régimes de retraite, autant par les participants aux régimes que par le gouvernement en sa qualité d'employeur, sont créditées à de nouvelles Caisses de retraite. Le montant net de ces cotisations moins les prestations et paiements reliés au service postérieur à mars 2000 est ensuite investi sur les marchés financiers par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP). Investissements PSP mène ses activités indépendamment du gouvernement et des participants aux régimes. Il est également tenu de faire rapport des résultats de ces investissements dans un rapport annuel présenté au Parlement et aux ministres responsables de ces trois régimes de retraite.

Les comptes de pension de retraite dans lesquels on continue d'inscrire les transactions ayant trait au service antérieur à avril 2000 sont crédités avec de l'intérêt à un taux établi à partir des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le taux d'intérêt crédité aux comptes était d'environ 7,8 pour cent en 2006 et de 8,0 pour cent en 2005. Les comptes des caisses de retraite dans lesquels on enregistre les transactions ayant trait au service postérieur à mars 2000 ne sont que des comptes de transit utilisés pour transférer les fonds à Investissements PSP et ils ne portent donc pas intérêts. Le solde de ces comptes en fin d'exercice correspond à des fonds en transit ou en attente de transfert à Investissements PSP.

Pour tenir compte des restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* sur les prestations de retraite provenant de régimes de retraite agréés, la législation visant les régimes de retraite comprend plusieurs mesures pour permettre à divers régimes de retraite du secteur public de s'adapter aux restrictions fiscales. Celles-ci comprennent des comptes de conventions de retraite établis conformément à la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* (LRRP) dans le but d'inscrire les opérations relatives aux prestations supérieures aux limites, ou non permises en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

*Allocations de retraite des parlementaires*

Les parlementaires sont admissibles à 55 ans à recevoir des prestations de retraite de base au moment où ils cessent de siéger au Parlement et après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans. L'allocation de base est fondée sur l'indemnité moyenne des parlementaires pendant leurs cinq meilleures années et s'accumule à un taux de 3 pour cent de ces indemnités moyennes, tant pour les membres de la Chambre des communes que les sénateurs. Les allocations de base sont indexées annuellement (le 1<sup>er</sup> janvier) au coût de la vie lorsque les bénéficiaires atteignent l'âge de 60 ans.

Les cotisations des parlementaires pour ces bénéficiaires sont maintenant de 7 pour cent pour les membres de la Chambre des communes et les sénateurs. Les cotisations du gouvernement sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des participants) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du gouvernement applicables à l'égard des cotisations des parlementaires sont :

	2006	2005
Parlementaires		
Chambre des communes		
Compte d'allocations de retraite.....	3,45	3,51
Convention de retraite.....	6,67	6,64
Sénat		
Compte d'allocations de retraite.....	3,10	3,12
Convention de retraite.....	4,25	4,09

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés. Le taux d'intérêt relatif aux comptes est de 2,5 pour cent par trimestre.

*Régime de retraite des juges de nomination fédérale*

Ce régime prévoit des pensions entièrement indexées pour les juges ainsi qu'à tous les survivants admissibles pourvu qu'ils rencontrent les critères d'âge et de durée de service minimums. Contrairement aux autres régimes de retraite, le régime des juges ne comporte pas de taux explicite de constitution des rentes. Plutôt, le montant intégral des prestations devient payable lorsque le participant a accompli au moins 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à 80.

Les juges nommés avant le 17 février 1975 versent des cotisations équivalentes à 1,5 pour cent de leur traitement. Tous les autres juges versent des cotisations correspondant à 7 pour cent de leur traitement. Il n'y a pas de compte à fins déterminées pour ce régime. Les prestations sont incluses dans les dépenses à l'état des recettes et dépenses. Les paiements de prestations imputés aux dépenses au cours de l'exercice ont totalisé 78 millions de dollars.

*ii. Évaluations actuarielles*

La *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques* exige que des évaluations actuarielles triennales pour fins de financement soient effectuées pour les cinq principaux régimes de retraite en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

La date de la plus récente évaluation actuarielle pour chaque régime de retraite est comme suit :

- Fonction publique—31 mars 2005;
- Forces canadiennes—31 mars 2005;
- Gendarmerie royale du Canada—31 mars 2005;
- Parlementaires—31 mars 2004;
- Juges de nomination fédérale—31 mars 2004.

Au 31 mars 2006, les plus récentes évaluations pour les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada n'étaient pas encore déposées au Parlement.

Les évaluations actuarielles pour les régimes compensatoires reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont été établies dans le cadre de l'évaluation des régimes connexes.

Selon les lois régissant les principaux régimes de retraite, le président du Conseil du Trésor a autorité pour exiger que toute insuffisance actuarielle relevée soit portée au crédit du compte ou de la caisse approprié par versements annuels égaux échelonnés sur une période n'excédant pas quinze ans, le premier versement devant être porté au crédit du compte ou de la caisse au cours de l'exercice où le rapport d'évaluation actuarielle est déposé au Parlement. Au cours de l'exercice, des redressements de 3,5 millions de dollars, 6 millions de dollars, 14 millions de dollars et 10 millions de dollars (3,5 millions de dollars, 10 millions de dollars, 14 millions de dollars et 10 millions de dollars en 2005) ont été portés respectivement au crédit de la Caisse de retraite de la fonction publique, du compte de convention de retraite des parlementaires et des comptes des régimes compensatoires n<sup>o</sup>1 et n<sup>o</sup>2, à la suite de leur plus récente évaluation actuarielle.

Une disposition comparable autorise à traiter avec un surplus dans les comptes de pension de retraite en débitant le compte approprié sur une période n'excédant pas quinze ans. Tout excédent constaté à l'avenir dans les Caisses de retraite peut être éliminé au moyen d'une réduction des cotisations du gouvernement et/ou des participants aux régimes, ou par le retrait de ces sommes des Caisses de retraite. Suite aux dernières évaluations actuarielles triennales, des redressements de néant, néant, et 49 millions de dollars (770 millions de dollars, néant et néant en 2005) ont été portés respectivement au débit des comptes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada au cours de l'exercice.

Le tableau 6.17 donne un résumé des soldes et des opérations pour les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public. Les rentrées et autres crédits portés aux comptes des régimes de retraite comprennent les cotisations des employés, les cotisations connexes du gouvernement et des sociétés participantes de la fonction publique, les virements d'autres fonds de pension, les autres contributions relatives aux redressements actuariels, les remboursements d'impôt remboursable et les intérêts. Les paiements et autres débits portés aux comptes des régimes de retraite comprennent les versements de rentes pour les pensions, les prestations minimums, les allocations de cessation en espèces (versements entiers aux employés souffrant d'une invalidité), les

remboursements de cotisations, le partage des prestations de retraite, les paiements selon la valeur de transfert, les virements à d'autres régimes, les remises d'impôt remboursable, le paiement des frais d'administration, les redressements débités suite aux évaluations actuarielles triennales et les virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP). Les inscriptions au compte de provision résultent des évaluations actuarielles annuelles effectuées pour fins comptables, de l'ajustement annuel attribuable à l'écart entre les intérêts calculés sur les obligations actuarielles et les intérêts portés au crédit des comptes des régimes de retraite et de tout autre redressement requis en vertu des politiques comptables du gouvernement.

**TABLEAU 6.17**  
**RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC**

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Compte de pension de retraite de la fonction publique, tableau 6.19 .....	84 501 259 414	6 541 901 055	4 064 787 174	86 978 373 295
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(8 349 000 000)		1 519 000 000	(9 868 000 000)
	76 152 259 414	6 541 901 055	5 583 787 174	77 110 373 295
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, tableau 6.20 .....	149 639 730	3 258 618 229	3 267 007 378	141 250 581
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	137 000 000	128 000 000	154 000 000	111 000 000
	286 639 730	3 386 618 229	3 421 007 378	252 250 581
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.21 .....	41 350 713 360	3 158 617 740	2 146 558 787	42 362 772 313
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(3 174 000 000)		868 000 000	(4 042 000 000)
	38 176 713 360	3 158 617 740	3 014 558 787	38 320 772 313
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.22 .....	88 851 152	827 503 055	885 481 303	30 872 904
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	81 000 000	49 000 000	28 000 000	102 000 000
	169 851 152	876 503 055	913 481 303	132 872 904
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.23 .....	10 890 475 666	837 939 730	472 934 458	11 255 480 938
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(750 000 000)	49 000 000	262 000 000	(963 000 000)
	10 140 475 666	886 939 730	734 934 458	10 292 480 938
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.24 .....	17 508 663	297 416 295	298 362 030	16 562 928
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	1 000 000	15 000 000	15 000 000	1 000 000
	18 508 663	312 416 295	313 362 030	17 562 928
Compte d'allocations de retraite des parlementaires, tableau 6.25 .....	422 525 376	50 212 438	19 477 434	453 260 380
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(86 000 000)	1 000 000	18 000 000	(103 000 000)
	336 525 376	51 212 438	37 477 434	350 260 380
Compte de convention de retraite des parlementaires, tableau 6.26 .....	125 508 575	38 585 058	23 318 158	140 775 475
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	101 000 000	25 000 000	10 000 000	116 000 000
	226 508 575	63 585 058	33 318 158	256 775 475
Compte des régimes compensatoires (RC), tableau 6.27 .....	1 429 941 275	281 485 245	186 350 056	1 525 076 464
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	1 245 000 000	124 000 000	71 000 000	1 298 000 000
	2 674 941 275	405 485 245	257 350 056	2 823 076 464
Compte de prestations de retraite supplémentaires, tableau 6.28 .....	109 902 440	8 811 801	21 599	118 692 642
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	1 287 000 000	108 000 000	8 000 000	1 387 000 000
	1 396 902 440	116 811 801	8 021 599	1 505 692 642
<b>Total .....</b>	<b>129 579 325 651</b>	<b>15 800 090 646</b>	<b>14 317 298 377</b>	<b>131 062 117 920</b>
<b>SOMMAIRE—</b>				
Comptes de pension de retraite .....	139 086 325 651	15 301 090 646	11 364 298 377	143 023 117 920
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(9 507 000 000)	499 000 000	2 953 000 000	(11 961 000 000)
<b>Total .....</b>	<b>129 579 325 651</b>	<b>15 800 090 646</b>	<b>14 317 298 377</b>	<b>131 062 117 920</b>

COMPTE PUBLICS DU CANADA 2005-2006

Le tableau 6.18 présente un sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont résulté en des imputations aux dépenses. L'intérêt est calculé sur les obligations actuarielles des divers régimes. Les dépenses d'intérêt relatives aux régimes de retraite représentent l'intérêt crédité aux comptes de pension de retraite en vertu des lois sur les pen-

sions, présenté après déduction d'une provision de 121 millions de dollars (476 millions de dollars en 2005) et du rendement prévu sur l'actif des régimes de retraite de 1 269 millions de dollars (887 millions de dollars en 2005).

TABLEAU 6.18

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC QUI ONT PRODUIT DES IMPUTATIONS AUX CHARGES

(en millions de dollars)

	2005-2006							Total	2004-2005	
	Cotisations du gouvernement	Paie-ments législa-tifs <sup>(1)</sup>	Redresse-ment dû au coût des services courants	Coût net des services courants	Finance-ment du redresse-ment dû à l'évaluation actuarielle	Amortisse-ment des redresse-ments relatifs aux estimations	Charge nette des régimes de retraite			Charge d'intérêt nette relative aux régimes de retraite
Compte de pension de retraite de la fonction publique . . . . .	35		(84)	(49)		(642)	(691)	5 664	4 973	4 875
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique . . . . .	2 126		(151)	1 975	3	67	2 045	61	2 106	2 081
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes . . . . .	4		(8)	(4)		(462)	(466)	2 749	2 283	2 231
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes . . . . .	639		(28)	611		26	637	23	660	620
Loi sur la continuation de la pension des services de défense . . . . .		9		9			9		9	10
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada . . . . .	1		(3)	(2)		(149)	(151)	725	574	610
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada . . . . .	220		(15)	205		9	214	6	220	225
Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada . . . . .		22		22			22		22	16
Compte d'allocations de retraite des parlementaires . . . . .	5			5		1	6	26	32	32
Compte de convention de retraite des parlemen-taires . . . . .	17			17	6	7	30	10	40	40
Compte des régimes compensa-toires (RC) . . . . .	119		(41)	78	24	23	125	109	234	380
Compte de prestations de retraite supplémentaires . . . . .	2			2			2		2	4
Loi sur les juges . . . . .		78	(8)	70		19	89	93	182	158
Autres (services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.) . . . . .		1		1			1		1	1
Total partiel . . . . .	3 168	110	(338)	2 940	33	(1 101)	1 872	9 466	11 338	11 283
Moins : coûts déjà inscrits à la provision au titre des régimes de retraite des exercices précédents . . . . .					(33)		(33)		(33)	(37)
Moins : cotisations provenant du régime des juges enregistrées aux revenus . . . . .		(11)		(11)			(11)		(11)	(9)
Total . . . . .	3 168	99	(338)	2 929		(1 101)	1 828	9 466	11 294	11 237

<sup>(1)</sup> Comprend les paiements en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaire et de lois diverses.

### Compte de pension de retraite de la fonction publique

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la fonction publique jusqu'au 31 mars 2000.

TABLEAU 6.19

#### COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	84 501 259 414	82 568 940 165
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations—		
Employés du gouvernement .....	11 767 103	14 139 916
Employés retraités .....	33 367 386	35 986 796
Employés des sociétés de la fonction publique.....	1 018 048	795 432
Cotisations patronales—		
Gouvernement.....	35 245 815	39 358 048
Sociétés de la fonction publique .....	2 184 092	584 320
Virements d'autres fonds de pension....	601 094	1 259 203
Intérêts .....	6 457 717 517	6 529 162 618
	6 541 901 055	6 621 286 333
	91 043 160 469	89 190 226 498
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Rentes .....	3 832 829 255	3 696 750 519
Prestations minimums .....	14 179 858	10 347 997
Partage des pensions .....	29 540 769	35 903 746
Pension—Paiements de la valeur de transfert.....	46 412 923	64 359 565
Remboursements de cotisations—		
Employés du gouvernement .....	175 385	304 948
Employés des sociétés de la fonction publique .....	33 719	90 822
Virements à d'autres fonds de pension .	85 934 811	57 708 532
Virements au régime de retraite de la Société canadienne des postes .....		
Dépenses administratives .....	55 680 454	53 500 955
Redressement dû à l'évaluation actuarielle .....		770 000 000
	4 064 787 174	4 688 967 084
Solde de clôture .....	86 978 373 295	84 501 259 414

### Compte de la caisse de retraite de la fonction publique

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Les cotisations, moins les prestations et les autres paiements, sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) pour être investies sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à Investissements PSP est en transit ou en attente.

TABLEAU 6.20

#### COMPTE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	149 639 730	143 167 778
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations—		
Employés du gouvernement .....	854 142 287	749 209 162
Employés retraités .....	11 533 255	10 250 079
Employés des sociétés de la fonction publique .....	70 663 613	64 150 498
Cotisations patronales—		
Gouvernement.....	2 125 202 061	1 928 133 677
Sociétés de la fonction publique .....	151 982 298	133 419 564
Redressement dû à l'évaluation actuarielle .....	3 500 000	3 500 000
Virements d'autres fonds de pension....	41 594 715	63 206 922
	3 258 618 229	2 951 869 902
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Rentes .....	100 323 704	59 186 404
Prestations minimums .....	3 341 863	1 947 638
Partage des pensions .....	2 990 785	2 288 691
Pension—Paiements de la valeur de transfert.....	43 328 613	37 754 454
Remboursements de cotisations—		
Employés du gouvernement .....	5 416 292	6 081 707
Employés des sociétés de la fonction publique .....	1 138 123	1 593 838
Virements à d'autres fonds de pension .	12 098 880	3 920 666
Virements au régime de retraite de la Société canadienne des postes .....		
Dépenses administratives .....	10 582 136	7 538 354
	179 220 396	120 311 752
Retrécissements et autres crédits moins paiements et autres débits .....	3 079 397 833	2 831 558 150
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions .....	3 087 786 982	2 825 086 198
Solde de clôture .....	141 250 581	149 639 730

**Compte de pension de retraite des Forces canadiennes**

Ce compte établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants des Forces canadiennes jusqu'au 31 mars 2000.

**TABLEAU 6.21**  
COMPTÉ DE PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

	2005-2006	2004-2005 <sup>(1)</sup>
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	41 350 713 360	40 251 700 228
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations par le personnel .....	3 938 886	4 084 357
Cotisations du gouvernement .....	3 901 771	4 358 321
Intérêts .....	3 146 782 399	3 171 683 205
Autres .....	3 994 684	3 552 477
	<u>3 158 617 740</u>	<u>3 183 678 360</u>
	44 509 331 100	43 435 378 588
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Pensions et allocations de retraite.....	2 084 494 540	2 029 919 497
Partage des pensions .....	45 942 476	42 195 434
Allocations de cessation en espèces et remboursements de cotisations.....	4 411 589	3 466 333
Virements au Compte de pension de retraite de la fonction publique .....	677 219	463 200
Dépenses administratives .....	11 032 963	8 620 764
Redressement dû à l'évaluation actuarielle .....		
	<u>2 146 558 787</u>	<u>2 084 665 228</u>
Solde de clôture .....	42 362 772 313	41 350 713 360

<sup>(1)</sup> Les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

**Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Les cotisations, moins les prestations et les autres paiements, sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) pour être investies sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à Investissements PSP est en transit ou en attente.

**TABLEAU 6.22**  
COMPTÉ DE LA CAISSE DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	88 851 152	37 578 628
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations par le personnel .....	188 525 824	179 244 399
Cotisations du gouvernement .....	638 783 009	629 836 393
Virements d'autres fonds de pension.....	194 222	237 332
	<u>827 503 055</u>	<u>809 318 124</u>
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Pensions et allocations de retraite.....	40 560 273	25 531 691
Partage des pensions .....	5 148 556	2 962 818
Allocations de cessation en espèces et remboursements de cotisations.....	10 535 532	7 976 803
Virements au Compte de pension de retraite de la fonction publique .....	108 943	87 383
Dépenses administratives .....	1 393 500	821 475
	<u>57 746 804</u>	<u>37 380 170</u>
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits .....	769 756 251	771 937 954
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions .....	827 734 499	720 665 430
Solde de clôture .....	30 872 904	88 851 152

**Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte établi par la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la Gendarmerie royale du Canada jusqu'au 31 mars 2000.

**TABLEAU 6.23**

**COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**

	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	10 890 475 666	10 453 724 135
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations par le personnel (courantes et arrérages).....	1 427 039	1 430 319
Cotisations du gouvernement.....	1 386 573	1 358 469
Virements d'autres fonds de pension...	286 230	357 321
Intérêts.....	834 839 888	829 464 936
	837 939 730	832 611 045
	11 728 415 396	11 286 335 180
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Rentes et allocations.....	402 729 374	374 807 907
Partage des pensions.....	10 987 456	12 712 462
Remboursements de cotisations.....	20 381	50 605
Allocations de cessation en espèces et gratifications.....	22 115	250 818
Valeur escomptée de l'annuité.....	4 852 141	2 727 090
Virements à d'autres fonds de pension..	131 256	96 372
Intérêts sur remboursements de cotisations.....	11 510	13 746
Dépenses administratives.....	5 180 225	5 200 514
Redressement dû à l'évaluation actuarielle.....	49 000 000	
	472 934 458	395 859 514
Solde de clôture.....	11 255 480 938	10 890 475 666

**Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Les cotisations, moins les prestations et les autres paiements, sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) pour être investies sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à Investissements PSP est en transit ou en attente.

**TABLEAU 6.24**

**COMPTE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**

	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	17 508 663	20 337 853
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations par le personnel (courantes et arrérages).....	76 485 818	69 888 028
Cotisations du gouvernement.....	219 651 489	207 039 064
Virements d'autres fonds de pension...	1 278 988	1 146 316
	297 416 295	278 073 408
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Rentes et allocations.....	12 713 052	7 810 706
Prestations minimums.....	32 309	74 221
Partage des pensions.....	827 129	711 775
Remboursements de cotisations.....	52 449	98 895
Allocations de cessation en espèces et gratifications.....		12 666
Valeur escomptée de l'annuité.....	2 260 098	1 082 749
Virements à d'autres fonds de pension..	44 024	77 598
Intérêts sur remboursements de cotisations.....	8 098	7 997
Dépenses administratives.....	851 004	764 607
	16 788 163	10 641 214
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	280 628 132	267 432 194
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions.....	281 573 867	270 261 384
Solde de clôture.....	16 562 928	17 508 663

**Compte d'allocations de retraite des parlementaires**

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par «parlementaire» on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

**TABLEAU 6.25**  
COMPTE D'ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Solde d'ouverture . . . . .	422 525 376	394 555 828
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations des parlementaires—		
Au titre des services courants . . . . .	1 531 607	1 358 819
Arrérages du principal, intérêts et assurance-décès . . . . .	69 096	2 290
Cotisations du gouvernement—		
Au titre des services courants . . . . .	5 226 747	4 780 613
Intérêts . . . . .	43 384 988	40 502 434
	50 212 438	46 644 156
	472 737 814	441 199 984
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Allocations annuelles . . . . .	18 977 081	18 108 177
Indemnités de retrait . . . . .	165 289	172 402
Intérêts sur retraits . . . . .	6 695	5 729
Partage des pensions . . . . .	139 793	388 300
Virements à d'autres fonds de pension . . . . .	188 576	
	19 477 434	18 674 608
Solde de clôture . . . . .	453 260 380	422 525 376

**Compte de convention de retraite des parlementaires**

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires.

**TABLEAU 6.26**  
COMPTE DE CONVENTION DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Solde d'ouverture . . . . .	125 508 575	106 872 584
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations des parlementaires—		
Au titre des services courants . . . . .	2 685 345	2 580 301
Arrérages du principal, intérêts et assurance-décès . . . . .	70 262	49 484
Cotisations du gouvernement—		
Au titre des services courants . . . . .	16 529 339	16 297 793
Intérêts . . . . .	13 591 352	11 702 344
Redressement dû à l'évaluation actuarielle . . . . .	5 708 760	9 645 766
	38 585 058	40 275 688
	164 093 633	147 148 272
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Allocations annuelles . . . . .	4 113 948	3 254 354
Impôt remboursable remis à l'Agence des douanes et du revenu du Canada . . . . .	18 223 501	17 944 084
Retraits . . . . .	406 397	366 766
Intérêts sur retraits . . . . .	13 249	9 586
Partage des pensions . . . . .	561 063	64 907
	23 318 158	21 639 697
Solde de clôture . . . . .	140 775 475	125 508 575

## Compte des régimes compensatoires (RC)

Le RC a été établi par la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* (LRRP), afin de fournir des prestations de retraite aux employés du secteur public en vertu de conventions de retraite.

Le RC n° 1 sert à verser les prestations de retraite supérieures aux montants qui peuvent être payés dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadienne* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, en vertu des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui s'appliquent aux régimes de retraite enregistrés. Le RC n° 1 est entré en vigueur le 15 décembre 1994.

Le RC n° 2 sert à verser des prestations aux employés du secteur public qui furent déclarés excédentaires, lors d'une initiative de réduction de la taille du gouvernement s'échelonnant sur trois ans jusqu'au 31 mars 1998 et qui étaient âgés entre 50 et 54 ans. Le RC n° 2 sert à verser la différence entre une pension non-réduite pour un départ anticipé et une pension réduite provenant du Compte de pension de retraite de la fonction publique. Il est entièrement financé par le gouvernement. Le RC n° 2 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1995.

**TABLEAU 6.27**  
COMPTE DES RÉGIMES COMPENSATOIRES (RC)

	RC n° 1						RC n° 2			
	Fonction publique		Forces canadiennes <sup>(1)</sup>		Gendarmerie royale du Canada		Fonction publique		Total	
	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture.....	481 166 084	416 151 867	94 907 464	72 806 419	19 455 377	18 156 011	834 412 350	835 423 865	1 429 941 275	1 342 538 162
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—										
Cotisations—										
Employés du gouvernement .....	8 614 364	9 673 579	2 455 831	1 900 561	255 512	288 927			11 325 707	11 863 067
Employés retraités....	145 161	264 183							145 161	264 183
Employés des sociétés de la fonction publique ..	1 149 512	1 272 443							1 149 512	1 272 443
Cotisations patronales—										
Gouvernement .....	74 942 546	78 984 352	42 368 105	16 204 430	1 965 066	1 664 479			119 275 717	96 853 261
Sociétés de la fonction publique ..	10 244 816	10 862 035							10 244 816	10 862 035
Virements d'autres fonds de pension....	4 119								4 119	
Impôt remboursable....							2 080 587	833 122	2 080 587	833 122
Intérêts.....	40 261 137	36 389 184	8 650 530	6 313 831	1 588 360	1 505 998	62 659 599	64 933 033	113 159 626	109 142 046
Redressement dû à l'évaluation actuarielle	2 400 000	2 400 000	11 400 000	11 400 000			10 300 000	10 300 000	24 100 000	24 100 000
	137 761 655	139 845 776	64 874 466	35 818 822	3 808 938	3 459 404	75 040 186	76 066 155	281 485 245	255 190 157
	618 927 739	555 997 643	159 781 930	108 625 241	23 264 315	21 615 415	909 452 536	911 490 020	1 711 426 520	1 597 728 319
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—										
Rentes .....	5 721 952	4 529 484	808 849	480 624	188 960	150 159	78 026 272	77 077 670	84 746 033	82 237 937
Prestations minimums...	687	29							687	29
Partage des pensions...	324 424	598 590	10 152	7 896					334 576	606 486
Valeur de transfert et intérêt .....	428 995	247 245							428 995	247 245
Remboursements de cotisations—										
Employés du gouvernement .....	26 003	16 432	27 357	14 469		1 557			53 360	32 458
Employés des sociétés de la fonction publique ..	10 743	8 684							10 743	8 684
Virements .....	2 043	990 991	3 983			3 098			6 026	994 089
Impôt remboursable....	69 457 454	68 440 104	29 261 751	13 214 788	2 050 431	2 005 224			100 769 636	83 660 116
	75 972 301	74 831 559	30 112 092	13 717 777	2 239 391	2 160 038	78 026 272	77 077 670	186 350 056	167 787 044
Solde de clôture.....	542 955 438	481 166 084	129 669 838	94 907 464	21 024 924	19 455 377	831 426 264	834 412 350	1 525 076 464	1 429 941 275

<sup>(1)</sup> Les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

**Compte de prestations de retraite supplémentaires**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, afin de pourvoir aux augmentations aux prestations découlant des changements à l'indice des prix à la consommation.

Le compte continue de pourvoir aux augmentations aux prestations provenant de l'indexation pour les juges de nomination fédérale et autres bénéficiaires de prestations de retraite sous diverses lois sur la continuation des pensions et autres lois.

**TABLEAU 6.28**  
**COMPTE DE PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES**

	Juges		Autres <sup>(1)</sup>		Total	
	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture .....	109 446 070	97 931 211	456 370	459 216	109 902 440	98 390 427
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>						
Cotisations salariales—						
Employés du gouvernement .....	2 357 751	3 692 269	29 881	14 942	2 387 632	3 707 211
Cotisations de contrepartie—						
Gouvernement .....	2 357 751	3 727 575	29 666	14 942	2 387 417	3 742 517
Intérêts .....	4 021 642	4 095 015	15 110	17 117	4 036 752	4 112 132
	8 737 144	11 514 859	74 657	47 001	8 811 801	11 561 860
	118 183 214	109 446 070	531 027	506 217	118 714 241	109 952 287
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>						
Rentes .....						
Remboursements de cotisations .....			21 599	49 847	21 599	49 847
			21 599	49 847	21 599	49 847
Solde de clôture .....	118 183 214	109 446 070	509 428	456 370	118 692 642	109 902 440

<sup>(1)</sup> Inclut les lieutenants-gouverneurs et les diplomates hors carrière.

**Provision pour redressements au titre des régimes de retraite**

Ce compte inscrit les redressements comptables résultant des évaluations actuarielles annuelles.

Des redressements relatifs aux estimations de 1 101 millions de dollars (947 millions de dollars en 2005) résultant de gains ou pertes actuariels et de la modification des hypothèses actuarielles ont été amortis au compte et ont réduit les charges relatives aux régimes de retraite de l'exercice.

Un montant de 33 millions de dollars (37 millions de dollars en 2005) a été inscrit au compte au cours de l'exercice afin de compenser des coûts au titre des régimes de retraite imputés aux charges au cours d'exercices antérieurs mais inscrits aux comptes au cours de l'exercice.

Un montant de 338 millions de dollars (173 millions de dollars en 2005) a été inscrit dans ce compte et a diminué les coûts relatifs aux régimes de retraite afin de redresser la différence entre les cotisations du gouvernement et le coût net des services courants.

Un montant de 49 millions de dollars (770 millions de dollars en 2005) a été crédité au compte pour compenser les débits effectués aux comptes de pension de retraite à la suite des plus récentes évaluations actuarielles.

Un montant de 121 millions de dollars a été crédité au compte (476 millions de dollars débité en 2005) afin de redresser la différence entre l'intérêt calculé sur les obligations actuarielles et les intérêts crédités aux comptes de pension de retraite et un montant de 1 269 millions de dollars (887 millions de dollars en 2005) a été inscrit au compte afin d'enregistrer le rendement prévu de l'actif des régimes de retraite.

De plus, un redressement de consolidation de 117 millions de dollars (101 millions de dollars en 2005) a été crédité au compte et débité aux revenus d'impôt des particuliers afin d'éliminer l'effet des transactions internes résultant de montants d'impôt débités aux comptes RC, lesquels avaient précédemment été inscrits aux revenus fiscaux.

Les redressements non amortis relatifs aux estimations de 715 millions de dollars en gains nets (3 054 millions de dollars en 2005) seront amortis au compte et réduiront les charges des prochains exercices.

Suite aux évaluations actuarielles annuelles pour fins comptables, les obligations nettes découlant des régimes de retraite du secteur public sont de 12 676 millions de dollars (12 561 millions de dollars en 2005) inférieures au solde des comptes de pension de retraite, plus la valeur liée au marché des actifs investis dans Investissements PSP par l'entremise des Caisses de retraite et les cotisations à recevoir des employés pour services passés. Ce montant se répartit ainsi :

	Excédent (insuffisance) (en millions de dollars)	
	2006	2005
Régime de retraite de la fonction publique—		
Compte de pension de retraite de la fonction publique .....	9 222	9 993
Caisse de retraite de la fonction publique .....	3	(655)
	9 225	9 338
Régime de retraite des Forces canadiennes—		
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes .....	4 955	5 014
Caisse de retraite des Forces canadiennes .....	(289)	(301)
	4 666	4 713
Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada—		
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada .....	1 511	1 373
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada .....	(11)	(83)
	1 500	1 290
Allocations de retraite des parlementaires .....	105	86
Régimes compensatoires .....	(1 381)	(1 483)
Régime de retraite des juges de nomination fédérale .....	(1 439)	(1 383)
Total .....	12 676	12 561

## Autres avantages futurs des employés et anciens combattants

Le gouvernement parraine une multitude d'autres régimes d'avantages sociaux dont les employés et les anciens employés (incluant les militaires ou les membres de la Gendarmerie royale du Canada) peuvent bénéficier pendant ou après leur emploi, ou lors de leur retraite. Certains sont considérés comme des avantages de retraite, en vertu desquels des prestations sont prévues d'être versées à la retraite aux employés et à leurs bénéficiaires ou personnes à charge. D'autres sont considérées comme des avantages postérieurs à l'emploi, en vertu desquels des prestations sont prévues être versées après l'emploi, mais avant la retraite. Les prestations pour anciens combattants sont versées aux anciens combattants ayant servi à la guerre ainsi qu'aux anciens combattants des Forces canadiennes à la retraite ou aux membres des Forces canadiennes encore à l'emploi. Les prestations pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont versées aux membres actuels ainsi

qu'aux anciens membres. Celles-ci constituent essentiellement des avantages postérieurs à l'emploi, mais certaines sont aussi versées pendant l'emploi aux membres qui sont encore en service. Ces prestations comprennent les prestations d'invalidité et prestations connexes versées aux anciens combattants ou aux membres de la Gendarmerie royale du Canada, ou à leurs bénéficiaires et personnes à charge.

Les autres avantages futurs importants comprennent le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés, dont les employés retraités, les militaires retraités et les membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada peuvent bénéficier. Ils incluent aussi des avantages postérieurs à l'emploi tels que les indemnités des accidents du travail et les prestations de fin d'emploi qui s'accumulent. Le tableau 6.29 présente le solde de ces passifs à la fin de l'exercice.

**TABLEAU 6.29**

### AUTRES AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS ET ANCIENS COMBATTANTS

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	27 608 000 000	1 099 000 000	405 000 000	28 302 000 000
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada.....	980 000 000	175 000 000	51 000 000	1 104 000 000
Régime de soins de santé de la fonction publique.....	6 758 000 000	1 429 000 000	643 000 000	7 544 000 000
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	1 520 000 000	304 000 000	200 000 000	1 624 000 000
Indemnités de cessation d'emploi.....	4 054 000 000	483 000 000	387 000 000	4 150 000 000
Indemnisation des accidents du travail.....	629 000 000	106 000 000	90 000 000	645 000 000
<b>Total.....</b>	<b>41 549 000 000</b>	<b>3 596 000 000</b>	<b>1 776 000 000</b>	<b>43 369 000 000</b>

Tous ces régimes sont non capitalisés. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés constituent des régimes de retraite contributifs. Les cotisations des retraités participant au régime ne sont versées qu'au cours de l'exercice où les prestations sont payables aux retraités. Par conséquent, le passif et les

coûts du gouvernement sont présentés nets, après déduction des cotisations des membres des régimes. Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées de façon actuarielle pour fins comptables. Au 31 mars, le passif enregistré comprenait les éléments suivants :

(en millions de dollars)

	2006		2005	
	Obligations au titre des prestations constituées	Redressements non amortis relatifs aux estimations	Obligations découlant des autres avantages futurs	Obligations découlant des autres avantages futurs
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	35 727	(7 425)	28 302	27 608
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada.....	1 848	(744)	1 104	980
Régime de soins de santé de la fonction publique.....	12 276	(4 732)	7 544	6 758
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	1 870	(246)	1 624	1 520
Indemnités de cessation d'emploi.....	4 508	(358)	4 150	4 054
Indemnisation des accidents du travail.....	700	(55)	645	629
<b>Total.....</b>	<b>56 929</b>	<b>(13 560)</b>	<b>43 369</b>	<b>41 549</b>

Le coût de ces prestations peut s'accumuler soit au cours de la carrière active des employés, soit à la suite d'un événement donnant lieu à un passif en vertu des conditions des régimes. Une composante d'intérêts est imputée à l'intérêt sur la dette publique en fonction de l'obligation moyenne au titre des prestations constituées.

Au cours de l'exercice, des modifications ont été apportées à différents régimes d'autres avantages futurs et ont influé sur les charges de l'exercice en cours et l'obligation découlant des avantages. Conformément à la *Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes* qui a reçu la sanction royale le 13 mai 2005, d'importantes modifications touchant les avantages futurs des vétérans entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2006. Les principaux changements comprennent l'instauration d'une indemnité d'invalidité forfaitaire pouvant atteindre 250 000 \$ pour compenser les effets d'une blessure liée au service en remplacement des paiements mensuels effectués auparavant et l'adoption d'un nouveau programme de mieux-être servant à appuyer les vétérans des Forces canadiennes dans leur rétablissement à la vie civile. L'impact net de ces changements a entraîné une réduction ponctuelle du coût des services passés estimée à 1 723 millions de dollars. Ce montant est inscrit en réduction des charges relatives aux avantages futurs et des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice. Les modifications ont également donné lieu à une constatation accélérée de pertes nettes non amorties de 2 075 millions de dollars, qui ont été imputées aux charges relatives aux avantages futurs. En 2005, des modifications apportées au régime avaient donné lieu à un coût ponctuel des services passés de 181 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, des modifications aux régimes de soins de santé et de soins dentaires des retraités entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2006 ont également été approuvées. Entre autres, les modifications aux régimes de soins de santé en augmentent la couverture, mettent en place l'harmonisation des avantages pour les conjoints qui sont tous deux membres du régime, étendent les avantages à certains anciens membres des Forces canadiennes qui n'étaient pas couverts auparavant, instaurent une carte de paiement direct des médicaments et augmentent les cotisations des pensionnés. Les modifications touchant le régime de soins dentaires consistent principalement en une réduction temporaire des cotisations des pensionnés et une extension de la période d'inscription. Ces modifications ont donné lieu à une réduction du coût des services passés estimée à 373 millions de dollars pour le régime de soins de santé et à un coût des services passés de 197 millions de dollars pour le régime de soins dentaires. Ces répercussions ponctuelles sont inscrites aux charges relatives aux avantages futurs et aux obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice. Les modifications ont de plus donné lieu à une reconnaissance accélérée de pertes nettes non amorties de 373 millions de dollars pour le régime des soins de santé et de gains nets non amortis de 148 millions de dollars pour le régime de soins dentaires, lesquels sont inscrits aux charges relatives aux avantages futurs.

Au cours de l'exercice, les charges afférentes à ces avantages étaient comme suit :

(en millions de dollars)

	2006					2005	
	Prestations constituées	Coût des modifications aux régimes	Amortissement des redressements relatifs aux estimations	Charge nette des régimes	Charge d'intérêt	Total	Total
Prestations d'invalidité et autres avantages							
futurs des anciens combattants .....	602	(1 723)	2 640	1 519	1 655	3 174	2 698
Prestations d'invalidité et autres avantages							(1)
futurs de la Gendarmerie royale du Canada .....	73		31	104	71	175	1 023
Régime de soins de santé de la fonction publique .....	247	(373)	680	554	502	1 056	815
Régime de services dentaires pour les pensionnés .....	38	197	(168)	67	69	136	92
Indemnités de cessation d'emploi .....	270		8	278	205	483	539
Indemnisation des accidents du travail .....	67		5	72	34	106	149
Total .....	1 297	(1 899)	3 196	2 594	2 536	5 130	5 316

(1) Ce montant comprend un ajustement de 885 millions de dollars effectué en 2005 pour inscrire pour la première fois l'obligation découlant des avantages futurs relatifs aux prestations d'invalidité et de soins de santé auxquelles sont admissibles les membres actuels et anciens de la Gendarmerie royale du Canada et leurs survivants et personnes à charges.

## Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (le Régime) est un régime d'assurance sociale mixte et obligatoire conçu pour assurer une mesure de protection aux travailleurs canadiens et leurs familles contre les pertes de revenus découlant de la retraite, l'incapacité ou le décès. Le Régime a été établi en 1965 et s'applique au Canada tout entier, à l'exception de la province de Québec qui possède un régime comparable.

Selon les dispositions actuelles, toutes les pensions, les prestations et tous les frais d'administration du Régime sont financés par les cotisations que versent les employés, les employeurs, les personnes travaillant à leur propre compte, et par les revenus provenant du placement des fonds.

En tant qu'administrateur, le pouvoir de dépenser conféré au gouvernement se limite à l'actif net du Régime. Au 31 mars, la juste valeur des actifs nets du Régime se chiffre à 101, 1 milliards de dollars (83,4 milliards de dollars en 2005).

Le Compte du Régime de pensions du Canada (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada pour enregistrer les cotisations, les intérêts, les pensions et les prestations et les frais d'administration du Régime. Le Compte enregistre également les sommes transférées ou reçues du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (le Fonds) et de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'Office). Le

Fonds a été établi dans les comptes du Canada pour enregistrer les placements dans des titres des provinces, des territoires et du Canada. L'Office fonctionne de façon indépendante du gouvernement et investit dans un portefeuille de titres diversifiés.

Des modifications à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004 prévoyaient le transfert des obligations détenues dans le Fonds et une partie du dépôt auprès du receveur général du Canada à l'Office. Le portefeuille d'obligations est transféré sur une période de trois ans qui a commencé en mai 2004 et le solde du dépôt auprès du receveur général a été transféré sur une période de douze mois qui a pris fin en août 2005. Les dispositions législatives modifiées prévoient des transferts hebdomadaires à l'Office de tous les montants détenus dans le Compte qui excèdent les obligations immédiates du Régime. Elles permettent aussi que des intérêts soient crédités ou chargés au Compte selon sa position de clôture.

Le tableau 6.30 présente un rapprochement entre l'actif net présenté dans les états financiers du Régime et le Compte, ainsi qu'un sommaire des soldes et des opérations qui se rapportent au Compte et ont comme résultat le solde du dépôt auprès du receveur général du Canada.

**TABLEAU 6.30**  
**DÛ AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Solde du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers vérifiés—				
Actif net d'après les états financiers vérifiés.....	83 411 375 807	43 093 820 247	25 385 210 817	101 119 985 237
Moins : Sommes à recevoir, après déduction du passif .....	2 726 204 144	3 273 438 240	2 726 204 144	3 273 438 240
Gain/perte non réalisé(e) du fonds d'investissement.....	2 060 008 143		1 250 955 080	809 053 063
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada .....	7 952 988 000	12 138 803 000		20 091 791 000
	<u>70 672 175 520</u>	<u>27 681 579 007</u>	<u>21 408 051 593</u>	<u>76 945 702 934</u>
Moins : Virements à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada .....	50 626 791 139	18 321 170 280	36 134 504 800	68 440 125 659
Total partiel.....	<u>20 045 384 381</u>	<u>46 002 749 287</u>	<u>57 542 556 393</u>	<u>8 505 577 275</u>
Moins : Titres détenus par le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada—				
Canada .....	2 315 681 252	1 198 177 419		1 117 503 833
Terre-Neuve et Labrador.....	439 624 388	236 198 649	15 579 528	219 005 267
Nouvelle-Écosse.....	749 550 000	392 916 667		356 633 333
Île-du-Prince-Édouard.....	97 457 634	50 985 696	2 061 389	48 533 327
Nouveau-Brunswick.....	579 387 787	300 328 718	12 495 333	291 554 402
Québec <sup>(1)</sup> .....	66 491 009	34 797 682	1 780 249	33 473 576
Ontario.....	7 106 393 058	4 005 965 636	364 186 694	3 464 614 116
Manitoba.....	612 982 639	339 717 583		273 265 056
Saskatchewan.....	678 676 389	366 911 641	1 133 333	312 898 081
Alberta.....	2 002 265 972	1 063 500 223		938 765 749
Colombie-Britannique.....	2 623 243 177	1 326 108 890		1 297 134 287
Territoire du Yukon.....	2 587 500	1 242 000		1 345 500
	<u>17 274 340 805</u>	<u>9 316 850 804</u>	<u>397 236 526</u>	<u>8 354 726 527</u>
Dépôt auprès du receveur général du Canada .....	2 771 043 576	55 319 600 091	57 939 792 919	150 850 748

<sup>(1)</sup> Les obligations d'épargne du Québec achetées par le Régime proviennent des cotisations de certains employés fédéraux, tels que les membres des Forces canadiennes, qui résident dans la province de Québec mais qui participent au Régime.

Les rentrées et autres crédits comprennent :

- a) les cotisations combinées des employeurs et des employés de 9,9 pour cent des gains ouvrant droit à pension pour les années civiles 2005 et 2006, sous réserve de cotisations maximales cumulées de 3 722 \$ et 3 821 \$ respectivement.
- b) les revenus sur les placements en obligations détenus par le Fonds, et sur le solde moyen quotidien d'exploitation des dépôts auprès du receveur général du Canada;
- c) les fonds provenant de la disposition des titres du gouvernement fédéral, des provinces et territoires au cours de l'exercice; et,
- d) les gains sur les placements détenus par le Fonds et/ou l'Office.

Les paiements et autres débits comprennent :

- a) les pensions et les prestations en vertu du Régime telles les pensions de retraite, les prestations de survivant payables à l'époux et au conjoint de fait et aux orphelins, ou une prestation globale de décès, et les prestations d'invalidité aux cotisants éligibles et à leurs enfants;
- b) les pensions et les prestations versées et recouvrées à même le Régime, conformément à une entente conclue avec une province instituant un régime général de pensions;
- c) les paiements qui doivent être imputés au Régime, conformément aux accords réciproques avec d'autres pays;
- d) les frais d'administration du Régime;
- e) les fonds réinvestis dans les obligations des gouvernements provinciaux et territoriaux au cours de l'exercice;
- f) les fonds transférés à l'Office; et,
- g) les pertes sur les placements détenus par le Fonds et/ou l'Office.

Des renseignements additionnels sont fournis dans les états financiers du Régime, présentés avec les états supplémentaires à la fin de cette section. Des renseignements additionnels concernant le financement du Régime peuvent également être obtenus du 21<sup>e</sup> *Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada* préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières.

## Compte des rentes sur l'État

Ce compte a été constitué par la *Loi relative aux rentes sur l'État*, et modifié par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*. Cette dernière a mis fin à la vente en 1975 de rentes sur l'État. Le compte est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, et le déficit ou l'excédent est imputé ou crédité sur le Trésor.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* avait pour buts d'augmenter le taux de rendement des contrats de rente sur l'État et d'augmenter la flexibilité des modalités.

Les rentrées et autres crédits comprennent les primes reçues, les fonds réclamés sur le Trésor pour les rentiers précédemment introuvables, l'intérêt gagné et tout virement requis afin de combler le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent le paiement de rentes acquises, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes, les excédents actuariels et les postes non réclamés virés aux recettes non fiscales. Les montants reliés aux rentes non réclamées, concernant les rentiers introuvables, sont virés aux recettes non fiscales.

Au 31 mars 2006, plus de 68 823 rentiers détenaient 74 545 contrats actifs, chaque rentier recevant un montant moyen de 658,20 \$. Au cours de l'exercice, 371 rentes différées ont commencé à être versées et 144 autres contrats de rentes différées ont été résiliés à la date d'échéance ou avant, pour cause de décès, de petits remboursements ou de non-réclamations. Par conséquent, au 31 mars 2006, il restait 2 400 rentes différées en vigueur, dont le dernier remboursement de rentes débutera vers l'an 2030.

Au cours de l'exercice 2005-2006, 5 630 rentes ont été résiliées ou modifiées suite au décès du rentier soit 3 553 certificats de groupes et 2 077 contrats individuels. L'âge moyen au décès était de 84,7 ans pour les hommes et de 88,7 ans pour les femmes.

Les recettes totales ont été de 24,5 millions de dollars, dont 24,4 millions de dollars représentaient l'intérêt de 7 pour cent crédité au compte. Les primes reçues totalisaient 8 200 \$. Les déboursés de 51,0 millions de dollars étaient principalement composés de 50,5 millions de dollars versés au titre des rentes échues. Un montant de 98 379 \$ a été utilisé pour rembourser des primes au moment du décès, avant l'échéance ou lorsque la rente aurait été trop minime, et un montant de 202 346 \$ provenant de rentes non réclamées a été transféré au Trésor.

Le solde d'ouverture de 377,2 millions de dollars a été réduit suite à un excédent de 0,3 millions de dollars en date du 1<sup>er</sup> avril 2005, lequel a été viré au Trésor, et à un excédent des débours sur les recettes de 26,5 millions de dollars en 2005-2006. Étant donné que les réserves actuarielles requises en date du 31 mars 2006, s'élevaient à 847,3 millions de dollars, un solde excédentaire de 3,5 million de dollars a également été viré au Trésor.

## Comptes de dépôt et en fiducie

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passif représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains deniers reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de pré-

senter la dette nette du gouvernement. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.31 donne un sommaire des soldes et des opérations des comptes de dépôt et en fiducie.

**TABLEAU 6.31**  
COMPTES DE DÉPÔT ET EN FIDUCIE

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
<b>Comptes de dépôt—</b>				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Commission canadienne du lait—				
Compte de la Commission canadienne du lait .....	(218 403)	57 187 641	56 478 301	490 937
Agence du revenu du Canada—				
Dépôts de garantie .....	41 887 872	21 163 269	11 772 217	51 278 924
Moins : titres détenus en fiducie .....	1 691 000	60 000	2 000	1 633 000
	40 196 872	21 223 269	11 774 217	49 645 924
<b>Finances—</b>				
Corporation de développement des investissements du Canada—				
Retenues—Privatisation .....	59 000 000		5 500 000	53 500 000
Société de gestion Canada Hibernia—				
Fonds de réserve pour abandon .....	60 000 000	14 740 000		74 740 000
Dépôts en garantie pour échanges de devises .....		140 261 000	62 950 000	77 311 000
	119 000 000	155 001 000	68 450 000	205 551 000
<b>Ressources humaines et Développement social—</b>				
Ministère—				
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Code canadien du travail—Autres .....	112 011	346 105	300 710	157 406
Code canadien du travail—Appels sur recouvrement de salaire .....	994 210	511 265	377 145	1 128 330
Compte de dépôts des justes salaires .....	910		910	
	1 107 131	857 370	678 765	1 285 736
<b>Affaires indiennes et du Nord canadien—</b>				
Compte pour Indiens mineurs administré par agent .....	7 740			7 740
Moins : titres détenus dans le Peace Hills Trust .....	7 740			7 740
<b>Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon .....</b>				
	992 588			992 588
Dépôts de garantie .....	90 785 370	199 167 427	34 640 354	255 312 443
Moins : titres détenus en fiducie .....	66 358 333	4 129 131	174 742 740	236 971 942
	24 427 037	203 296 558	209 383 094	18 340 501
Dépôts de garantie—Pétrole et gaz .....	148 069 013	27 534 332	30 868 490	144 734 855
Moins : titres détenus en fiducie .....	122 268 034	370 273 656	364 287 134	116 281 512
	25 800 979	397 807 988	395 155 624	28 453 343
Dépôts de garantie—Ressources des réserves .....	766 953			766 953
<b>Comptes spéciaux—Article 63 de la</b>				
Loi sur les Indiens .....				
Moins : dépôts aux comptes de banques spéciaux .....	300 304	3 595 127	3 530 561	364 870
	300 304	3 520 561	3 585 127	364 870
		7 115 688	7 115 688	
	51 987 557	608 220 234	611 654 406	48 553 385
<b>Industrie—</b>				
Cautionnement Syndic—Loi sur la faillite et l'insolvabilité .....				
	15 000		15 000	
<b>Justice—</b>				
Service administratif des tribunaux judiciaires—				
Cautionnement pour frais .....	17 506	6 579	8 651	15 434
Cour suprême du Canada—				
Cautionnement pour frais .....	394 391	10 311	10 611	394 091
	411 897	16 890	19 262	409 525

**TABLEAU 6.31**  
**COMPTES DE DÉPÔT ET EN FIDUCIE —Fin**

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Ressources naturelles—				
Dépôts de garantie—Pétrole et gaz .....	491 729 751	519 988 930	656 659 357	355 059 324
Moins : titres détenus en fiducie.....	482 287 739	482 287 739	343 488 794	343 488 794
	9 442 012	1 002 276 669	1 000 148 151	11 570 530
Conseil privé—				
Directeur général des élections—Cautionnements des candidats et des comités—Élections et référendums.....	112 000	1 640 000	86 000	1 666 000
Sécurité publique et Protection civile—				
Agence des services frontaliers du Canada—				
Dépôts de garantie <sup>(1)</sup> .....	3 770 781	7 083 573	5 207 113	5 647 241
Moins : titres détenus en fiducie .....	286 800	286 800		
	3 483 981	7 370 373	5 207 113	5 647 241
Dépôts de garantie générale.....	4 154 597	260 310	77 980	4 336 927
Fonds de garantie de l'immigration .....	29 506 230	5 783 967	5 607 684	29 682 513
Biens monétaires saisis .....	3 600			3 600
Dépôts temporaires reçus des importateurs <sup>(1)</sup> .....	833 605		833 605	
	37 982 013	13 414 650	11 726 382	39 670 281
Travaux publics et Services gouvernementaux—				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs (ministères et organismes)—				
Obligations.....	706 204	792 037	250 000	1 248 241
Moins : titres détenus en fiducie .....	706 204	250 000	792 037	1 248 241
		1 042 037	1 042 037	
Espèces .....	10 602 500	224 958	2 505 099	8 322 359
Chèques visés.....	29 573	25 720	22 523	32 770
Dépôts sur aliénations et locations.....	912 061	5 322 309	5 797 363	437 007
Biens saisis—Encaisse .....	46 155 497	50 001 399	29 820 923	66 335 973
	57 699 631	56 616 423	39 187 945	75 128 109
Total des comptes de dépôt .....	317 735 710	1 916 454 146	1 800 218 429	433 971 427
Comptes en fiducie—				
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Fonds des bandes indiennes—				
Comptes de capital, tableau 6.32 .....	1 056 208 153	259 589 911	535 843 130	779 954 934
Comptes de recettes, tableau 6.33 .....	195 104 266	82 523 383	78 251 591	199 376 058
	1 251 312 419	342 113 294	614 094 721	979 330 992
Comptes de succession des Indiens .....	11 776 284	3 399 292	4 012 311	11 163 265
Comptes d'épargne des Indiens.....	36 449 574	4 596 998	4 851 331	36 195 241
	1 299 538 277	350 109 584	622 958 363	1 026 689 498
Défense nationale—				
Successions—Services militaires .....	121 732	1 666 524	1 574 303	213 953
Sécurité publique et Protection civile—				
Service canadien du renseignement de sécurité—				
Bourses scolaires.....	29 399	738	2 000	28 137
Service correctionnel—				
Fonds de fiducie des détenus.....	10 740 303	36 312 608	35 593 251	11 459 660
Gendarmerie royale du Canada—				
Caisse fiduciaire de bienfaisance .....	2 163 430	161 801	96 308	2 228 923
	12 933 132	36 475 147	35 691 559	13 716 720
Anciens Combattants—				
Comptes gérés .....	2 640 221	506 042	922 161	2 224 102
Fonds de successions .....	3 072 390	502 799	888	3 574 301
Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être—				
Anciens combattants.....	602 513	84 619	126 624	560 508
	6 315 124	1 093 460	1 049 673	6 358 911
Total des comptes en fiducie .....	1 318 908 265	389 344 715	661 273 898	1 046 979 082
Total des comptes de dépôt et en fiducie.....	1 636 643 975	2 305 798 861	2 461 492 327	1 480 950 509

(1) Au cours de l'exercice, le compte « Dépôts temporaires reçus des importateurs » a été combiné avec le compte « Dépôts de garantie ».

### **Compte de la Commission canadienne du lait**

La Commission canadienne du lait est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ce compte a été établi à des fins bancaires à même le Trésor en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*.

### **Dépôts de garantie—Agence du revenu du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les garanties en espèces exigées pour acquitter la taxe sur les produits et services (TPS) car il concerne les inscrits non-résidents et certains titulaires de licence qui se rapportent aux taxes d'accise. Ces deux taxes sont payables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Les garanties détenues en fiducie par l'Agence sont réparties en espèces et déposés au Trésor.

### **Retenues—Privatisation—Corporation de développement des investissements du Canada**

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces fonds à fins particulières sont destinés à faire face aux frais encourus lors de la vente de sociétés d'État et à régler les demandes de paiement faites par les acheteurs conformément au contrat d'acquisition et aux frais encourus par la Corporation de développement des investissements du Canada relativement à leur vente.

### **Société de gestion Canada Hibernia—Fonds de réserve pour abandon**

Ce compte a été établi pour enregistrer les sommes perçues qui seront utilisées pour défrayer les coûts futurs d'abandon lors de la fermeture du champ Hibernia.

### **Dépôts en garantie pour échanges de devises**

Ce compte a été établi pour enregistrer l'argent comptant reçu à titre de soutien au crédit conformément à une convention accessoire avec une institution financière.

### **Code canadien du travail—Autres**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus aux termes de l'article 251 de la Partie III du Code canadien du travail. Les rentrées sont des paiements de salaire ordonnés par un inspecteur du Travail dans le cadre d'un règlement de conflit au sujet de salaires que des employeurs ont choisi de verser au ministre du Travail au lieu de les verser directement à leurs employés concernés. Ces montants sont ensuite versés à ces employés.

### **Code canadien du travail—Appels sur recouvrement de salaire**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus aux termes de l'article 251.1 de la Partie III du Code canadien du travail. Ceci oblige les employeurs régis par le gouvernement fédéral qui désirent appeler d'un ordre de paiement donné par un inspecteur du Travail relativement à des salaires dus à des employés à transmettre pour dépôts les montants dus au ministre du Travail. Ces montants sont conservés jusqu'à ce que les appels s'y rattachant aient été entendus et que les arbitres concernés aient donné l'ordre de payer les montants en litige aux employés en question ou de remettre ces montants aux employeurs. Les dépôts dans ce compte portent intérêt au taux fixé par le ministre des Finances pour les dépôts des entrepreneurs.

### **Compte de dépôts des justes salaires**

Ce compte fonctionne en vertu de l'autorisation de l'article 13 du Règlement sur les justes salaires et heures de travail. Lorsqu'une enquête portant sur des travaux à forfait entrepris par le gouvernement justifie l'octroi de salaires, on crédite à ce compte la somme versée par l'entrepreneur, laquelle est ensuite répartie aux employés.

Ce compte inscrit également les sommes versées par les ministères et organismes, représentant les salaires reliés à des contrats, et retenues sur le versement final aux entrepreneurs.

### **Compte pour Indiens mineurs administré par agent**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les deniers appartenant à des mineurs, transférés et gérés par un agent agréé en vertu de l'article 52 de la *Loi sur les Indiens*.

### **Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts effectués par la Commission d'énergie du Nord canadien pour rembourser les passifs appartenant aux opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon.

### **Dépôts de garantie—Affaires indiennes et du Nord canadien**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l'exécution telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions d'eau, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, l'article 17 de la *Loi sur les eaux du Yukon* et de la *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest* et sous divers règlements de la *Loi sur les terres territoriales*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

### Dépôts de garantie—Pétrole et gaz—Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire des titres sous forme d'espèces, de billets, de lettres de crédit ou autres documents officiels, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci conformément à un accord d'exploration conclu en vertu de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie ou des loyers remboursables quant à l'exécution des travaux d'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

### Dépôts de garantie—Ressources des réserves

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie en espèces et les cautionnements afférents aux permis et adjudications de mise en valeur des ressources dans les réserves indiennes, conformément aux divers règlements conclus en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les Indiens*. L'intérêt est accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

### Comptes spéciaux—Article 63 de la *Loi sur les Indiens*

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes détenues pour les Indiens dans les banques autorisées à travers le Canada. Ces sommes comprennent entre autres les dépôts et les paiements effectués sur les baux détenus pour des particuliers indiens, et les sommes à répartir entre les particuliers indiens et les bandes indiennes. Ceci est un compte ne portant pas intérêt.

### Cautionnement Syndic—Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte a été établi en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, par lequel un syndic régulièrement nommé fournit un cautionnement en espèces ou sous forme de lettre de garantie d'une compagnie de garantie, agréée par le séquestre officiel, garantissant qu'il rendra régulièrement compte de tous biens reçus par lui en qualité de syndic, ainsi que du paiement et du transfert de ces biens, et qu'il remplira diligemment et fidèlement ses fonctions.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

### Cautionnement pour frais—Service administratif des tribunaux judiciaires

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour canadienne de l'impôt. Ces comptes enregistrent les deniers versés à la Cour canadienne de l'impôt, suite à une ordonnance de la Cour, aux règles de la Cour ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces deniers, conformément à une ordonnance ou un jugement de la Cour.

### Cautionnement pour frais—Cour suprême du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire un cautionnement de 500 \$, déposé par un appelant au registraire de la Cour suprême du Canada conformément à l'alinéa 60(1)b) de la *Loi sur la Cour suprême*. Selon l'article 87 des Règles de la Cour suprême du Canada, des intérêts sont payables sur les fonds déposés à titre de cautionnement.

### Dépôts de garantie—Pétrole et gaz—Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin d'inscrire des titres sous forme d'espèces, de billets, et d'obligations, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci, conformément à un permis d'exploration en vertu de l'article 24 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie quant à l'exécution de l'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

### Cautionnements des candidats et des comités—Élections et référendums

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cautionnements des candidats et des comités à une élection (générale ou partielle) ou à un référendum.

En vertu de la *Loi électorale du Canada* ou de la *Législation référendaire*, les sommes reçues sont remboursées aux candidats ou comités, ou virées aux recettes non fiscales.

### Dépôts de garantie—Agence des services frontaliers du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes en espèces pour acquitter les droits de douane prévues sur les biens importés, en vertu de la *Loi sur les douanes*.

### Dépôts de garantie générale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie générale reçus des compagnies de transport conformément au paragraphe 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

### Fonds de garantie de l'immigration

Ce compte a été établi en vertu des articles 14, 26, 44, 56, 58 et 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, afin d'inscrire les sommes perçues et détenues en attente de leur affectation, soit par remboursement au premier déposant, soit par confiscation au profit de l'État.

**Biens monétaires saisis**

Ce compte a été établi conformément aux articles 137 et 140 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* qui autorisent l'agent à saisir et retenir tout objet s'il a des motifs raisonnables de croire que la mesure est nécessaire en vue de l'application de la Loi ou qu'ils ont été obtenus ou utilisés irrégulièrement ou frauduleusement, ou que la mesure est nécessaire pour empêcher l'utilisation irrégulière ou frauduleuse.

**Dépôts temporaires reçus des importateurs**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie provisoires reçus des importateurs, afin d'assurer une conformité avec divers règlements (Douanes) en ce qui concerne l'entrée temporaire de marchandises au pays.

**Dépôts de garantie d'entrepreneurs**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux en conformité du Règlement sur les marchés de l'État.

**Dépôts sur aliénations et locations**

Ce compte a été établi en vertu des termes et conditions du Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers afin d'inscrire les recettes sur des aliénations futures qui ne sont pas finalisées à la fin de l'exercice. De plus, le compte sert à inscrire les dépôts de locations que le ministère reçoit ou recouvre au nom de tiers clients qui seront remis aux locataires à la fin du bail.

**Biens saisis—Encaisse**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, afin d'inscrire les sommes en espèces saisies, et les produits de la vente interlocutoire de biens saisis. Ces fonds seront déposés au Trésor et créditer au compte jusqu'à ce que ces sommes soient retournées au propriétaire ou confisquées.

**Fonds des bandes indiennes**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les deniers appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles 61 à 69 de la *Loi sur les Indiens*.

**TABLEAU 6.32**

**FONDS DES BANDES INDIENNES—COMPTES DE CAPITAL**

	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Solde d'ouverture .....	1 056 208 153	1 045 330 156
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Redevances sur le pétrole .....	26 026 076	24 073 408
Redevances sur le gaz .....	217 867 994	176 307 885
Règlements et réclamations—		
Terrains et autres .....		918 100
Divers .....	15 695 841	9 704 823
	259 589 911	211 004 216
	1 315 798 064	1 256 334 372
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne .....	19 683 070	23 855 096
Virement en vertu de l'article 64 de la Loi sur les Indiens .....	516 124 306	176 270 044
Divers .....	35 754	1 079
	535 843 130	200 126 219
Solde de clôture .....	779 954 934	1 056 208 153

**TABLEAU 6.33**

**FONDS DES BANDES INDIENNES—COMPTES DE RECETTES**

	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Solde d'ouverture .....	195 104 266	186 138 055
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Intérêt de l'État .....	51 732 204	61 171 984
Montants adjugés par une cour et règlements .....		4 365 862
Règlements de réclamations—		
Terrains et autres .....	1 725 000	5 145 000
Divers .....	29 066 179	25 268 437
	82 523 383	95 951 283
	277 627 649	282 089 338
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne .....	13 452 290	8 154 818
Virement en vertu de l'article 69 de la Loi sur les Indiens .....	62 699 633	76 280 593
Divers .....	2 099 668	2 549 661
	78 251 591	86 985 072
Solde de clôture .....	199 376 058	195 104 266

### Comptes de succession des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les sommes d'argent reçues et déboursées pour les successions d'Indiens décédés, d'Indiens atteints d'incapacité mentale et d'Indiens manquants, en vertu des articles 42 à 51 et 52.3 de la *Loi sur les Indiens*.

### Comptes d'épargne des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les sommes d'argent reçues et déboursées pour des indiens particuliers conformément aux articles 52 et 52.1 à 52.5 de la *Loi sur les Indiens*.

### Successions—Services militaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire les successions militaires des officiers et militaires du rang, morts en service dans les Forces canadiennes conformément à l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale*. Les avoirs nets des successions sont distribués aux héritiers légaux par les soins du juge-avocat général, en sa qualité de directeur des successions.

### Bourses scolaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dons de 26 000 \$ qui doivent être utilisés à remettre des bourses scolaires aux enfants du personnel du Service canadien du renseignement de sécurité, pour encourager des études universitaires.

### Fonds de fiducie des détenus

Conformément à l'article 111 du Règlement sur la libération conditionnelle et la mise en liberté sous condition, sont crédités à ce compte les deniers remis par les détenus au moment de l'emprisonnement, les revenus nets des détenus provenant d'emplois à l'intérieur des établissements, les sommes reçues pour le compte des détenus pendant leur emprisonnement, les deniers perçus de la vente de produits artisanaux, les sommes gagnées pour des travaux exécutés pendant leurs journées de libération conditionnelle, de même que les intérêts y afférents. Les paiements en vue d'aider à la réforme et à la réadaptation des détenus sont imputés à ce compte.

### Caisse fiduciaire de bienfaisance

Ce compte a été établi par l'article 23 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, afin d'inscrire les sommes d'argent encaissées par les membres de la Gendarmerie royale du Canada, relativement à l'exécution de leurs fonctions, en sus de leur solde et allocations.

### Comptes gérés

Conformément à l'article 41 de la *Loi sur les pensions*, l'article 15 de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, l'article 55 du Règlement sur le traitement des anciens combattants et l'article 8 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants, ces comptes relèvent du ministère des Anciens Combattants. Les montants détenus dans ces comptes comprennent : a) les pensions, les allocations aux anciens combattants et les allocations de traitement mises sous l'administration du ministère des Anciens Combattants; et, b) les prestations provenant de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ou du Régime de pensions du Canada, administrées avec l'approbation du client. Ces personnes ont démontré leur incapacité de gérer leurs propres affaires.

Les paiements sont effectués à même les comptes, afin de fournir le vivre et le vêtement, un abri, des menues dépenses et d'autres nécessités.

### Fonds de successions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les produits des successions des anciens combattants qui sont décédés alors qu'ils recevaient quelque traitement d'un hôpital ou des soins en institution, et pour les anciens combattants pour qui les fonds ont été administrés par le gouvernement conformément aux articles 5, 6 et 7 du Règlement sur les successions des anciens combattants. Des comptes distincts sont gardés et des paiements sont effectués aux bénéficiaires conformément à une autorisation législative appropriée.

### Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être—Anciens combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les legs, les cadeaux, etc, qui ont été reçus, lesquels sont à déboursier au profit des anciens combattants ou de leurs personnes à charge, sous réserve de certaines conditions et au profit des patients en établissements, conformément à l'article 9 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants.

## Autres comptes à fins déterminées

Il existe d'autres comptes à fins déterminées gérés par le gouvernement, tels que les comptes d'assurance, de prestations de décès et de pension. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.34 présente un sommaire des soldes et des opérations pour tous les autres comptes à fins déterminées.

**TABLEAU 6.34**  
**AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES**

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Comptes d'assurance et de prestations de décès—				
Finances—				
Bureau du surintendant des institutions financières—				
Liquidation—Compagnie d'assurances .....		1 773 293	756 514	1 016 779
Ressources humaines et Développement social—				
Ministère—				
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Compte d'assurance du service civil .....	6 755 143	2 691	474 188	6 283 646
Défense nationale—				
Compte des prestations de décès de la force régulière, tableau 6.35 .....				
	196 098 360	31 315 172	30 181 172	197 232 360
Conseil du Trésor—				
Compte de prestations de décès de la fonction publique, tableau 6.36 .....				
	2 211 866 798	249 157 215	138 082 453	2 322 941 560
Anciens Combattants—				
Fonds d'assurance des soldats de retour .....				
	31 388		13 848	17 540
Fonds d'assurance des anciens combattants .....				
	8 186 044	202 845	811 459	7 577 430
	8 217 432	202 845	825 307	7 594 970
Total des comptes d'assurance et de prestations de décès .....	2 422 937 733	282 451 216	170 319 634	2 535 069 315
Comptes de pension—				
Ressources humaines et Développement social—				
Ministère—				
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Compte de pension pour les agents des rentes .....	6 173	188	2 813	3 548
Sécurité publique et Protection civile—				
Gendarmerie royale du Canada—				
Caisse de pension des personnes à charge .....	30 493 751	2 289 383	3 038 015	29 745 119
Total des comptes de pension .....	30 499 924	2 289 571	3 040 828	29 748 667
Autres comptes—				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole				
Agence canadienne d'inspection des aliments—				
Ententes relatives aux frais partagés .....	1 244 635	917 225	792 083	1 369 777
Commission canadienne des grains—				
Analyse automatisée de la qualité (AAQ)—Secteur privé ...	52 410		52 410	
	1 197 365 555	348 392 968	838 434 945	707 323 578
Agence de promotion économique du Canada atlantique—				
Entente fédérale/provinciale—Compte d'avances .....	677 769	273 393	541 164	409 998
Agence du revenu du Canada—				
Dépôts/débours—Commission des accidents du travail .....				
		202 709 085	202 709 085	
Patrimoine canadien—				
Dépôts pour projets divers .....				
	903 562	239 664	866 360	276 866
Bibliothèque et Archives du Canada—				
Compte spécial de fonctionnement .....	569 250	285 530	469 527	385 253
Téléfilm Canada—				
Compte d'avances .....	14 783 418	266 123 180	245 668 770	35 237 828
	16 256 230	266 648 374	247 004 657	35 899 947

**TABLEAU 6.34**  
**AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES—Suite**

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Citoyenneté et Immigration—				
Programme d'immigration des investisseurs.....	25 600 000	34 400 000	32 000 000	28 000 000
Environnement—				
Dépôts pour projets divers.....	4 808 510	5 292 495	4 681 754	5 419 251
Agence Parcs Canada—				
Dépôts pour projets divers.....	615 881	388 259	547 644	456 496
	5 424 391	5 680 754	5 229 398	5 875 747
Finances—				
Fonds des écoles publiques—Ontario et Québec.....	2 677 771			2 677 771
Fonds de réclamations à l'étranger.....	179 020			179 020
Fonds de réclamations de guerre—Seconde Guerre mondiale.....	4 236			4 236
	2 861 027			2 861 027
Pêches et Océans—				
Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés.....	928 648	940 946	724 237	1 145 357
Dépôts pour projets divers.....	10 851 180	20 456 707	20 559 610	10 748 277
Ventes de biens saisis.....	955 702	623 231	867 450	711 483
	12 735 530	22 020 884	22 151 297	12 605 117
Affaires étrangères et Commerce international—				
Ministères—				
Affaires étrangères—				
Compte de la Fondation du Canada.....	388 747		30 225	358 522
Moins : titres détenus en fiducie.....	386 644	35 274		351 370
dépôts dans un compte de banque spécial.....	2 103		5 049	7 152
		35 274	35 274	
Aide financière aux Canadiens à l'étranger.....	82 169	1 281 428	1 265 210	98 387
Fonds provenant d'organisations non gouvernementales..	3 186 084	16 366 090	16 365 462	3 186 712
Projets à frais partagés.....	887 491	9 265 074	8 142 512	2 010 053
Commerce international—				
Fonds provenant d'organisations non gouvernementales..	42 197	428 394	331 394	139 197
Projets à frais partagés.....	294 231	874 661	1 119 515	49 377
Agence canadienne de développement international—				
Projets à frais partagés—Conférences internationales.....	1 145 414	221 452	445 114	921 752
Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne—				
Ententes relatives aux frais partagés.....	1 099			1 099
	5 638 685	28 472 373	27 704 481	6 406 577
Santé—				
Projets de recherches en collaboration.....	1 784 272	569 509	1 135 275	1 218 506
Projets divers fédéraux-provinciaux.....	1 367 497	24 768	159 777	1 232 488
Organisation mondiale de la santé.....	104 515			104 515
Agence de santé publique du Canada—				
Projets de recherches en collaboration.....	778 440	691 690	646 412	823 718
Projets divers fédéraux-provinciaux.....	499 725	636 039	452 736	683 028
	4 534 449	1 922 006	2 394 200	4 062 255
Ressources humaines et Développement social—				
Ministères—				
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Projet fédéral/provincial à frais partagés.....	66 048	2 702 040	2 768 088	
Projet fédéral/provincial à frais partagés—				
Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEL).....	1 084 418	866 488	681 689	1 269 217
Compte d'attente, normes du travail.....	1 368 189	15 974		1 384 163
Développement social—				
Projet fédéral/provincial à frais partagés.....	2 635 079	12 671 773	12 669 174	2 637 678
	5 153 734	16 256 275	16 118 951	5 291 058
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Comptes spéciaux des Indiens.....	383 842	6 092	6 092	383 842
Fonds des bandes indiennes—				
Actions et certificats.....	20 000			20 000
Moins : titres détenus en fiducie.....	20 000			20 000

TABLEAU 6.34

AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES—*Suite*

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Fonds de compensation des Indiens .....	222 340			222 340
Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens .....	44 622 564	31 611 436	31 056 015	45 177 985
Fonds n'appartenant pas aux Indiens .....	469 355	11 004 781	10 872 427	601 709
	<i>45 698 101</i>	<i>42 622 309</i>	<i>41 934 534</i>	<i>46 385 876</i>
<b>Industrie—</b>				
Centre de services aux entreprises Canada/Provinces .....	75 000	400 000	377 284	97 716
Revenus provenant de titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité .....	52 031			52 031
Entreprises Petro-Canada Inc—Actions non réclamées .....	961 014	1 802		962 816
Titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité .....	31 266			31 266
Moins : titres détenus en fiducie .....	31 266			31 266
Ententes de projets conjoints et à frais partagés—Recherches ..	80 721		10 760	69 961
Projets à frais partagés .....	2 337 855	585 426	2 457 382	465 899
Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—				
Loi sur la faillite et l'insolvabilité .....	11 648 511	2 822 271	1 111 238	13 359 544
Loi canadienne sur les sociétés par actions .....	3 891 574	205 849	97 519	3 999 904
Loi sur les liquidations .....	529 659			529 659
Agence spatiale canadienne—				
Radarsat .....	107 458		1 201	106 257
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie—				
Fonds de fiducie .....	242 105	6 672	95 448	153 329
Conseil de recherches en sciences humaines—				
Fonds de fiducie .....		75 100	2 192	72 908
Statistique Canada—				
Dépôts pour projet .....	8 632 623	6 839 183		15 471 806
	<i>28 558 551</i>	<i>10 936 303</i>	<i>4 153 024</i>	<i>35 341 830</i>
<b>Justice—</b>				
Service administratif des tribunaux judiciaires—				
Compte spécial .....	9 947 272	5 046 036	5 825 924	9 167 384
<b>Défense nationale—</b>				
Gouvernements étrangers—				
Royaume-Uni—				
Armée britannique—Suffield (Alberta) .....	30 651 568	67 560 018	76 426 284	21 785 302
Wainwright (Alberta) .....	571 193	218 856	790 048	1
Autres activités .....	5 018 233	(694 893)	3 918 621	404 719
République fédérale d'Allemagne—				
Armée allemande—Shilo (Manitoba) .....	198 004	17 934		215 938
Autres activités .....	6 636 043	14 368 477	19 488 790	1 515 730
Pays-Bas .....	1 453 385	99 484	99 943	1 452 926
Forces aériennes italiennes .....	1 263 793	9 270 000	10 533 793	
Projets aériens .....	1 652 903	1 960 143		3 613 046
Sécurité .....	1 580 873	(24 884)		1 555 989
Centre de formation de pilotage de l'OTAN .....	12 278 972	1 603 033		13 882 005
	<i>61 304 967</i>	<i>94 378 168</i>	<i>111 257 479</i>	<i>44 425 656</i>
Projets de recherche et de développement mixtes .....	7 093 926	3 019 247	1 530 663	8 582 510
Organismes non gouvernementaux .....	1 732 418	3 865 530	3 450 547	2 147 401
Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)—				
Projets d'infrastructure .....	6 618 109			6 618 109
	<i>76 749 420</i>	<i>101 262 945</i>	<i>116 238 689</i>	<i>61 773 676</i>
<b>Ressources naturelles—</b>				
Paiements d'incitation à l'expansion des marchés—Alberta ...	4 943 467	4 960 101	5 125 813	4 777 755
Compte terre-neuvien des recettes extracôtières .....		378 404 250	378 404 250	
Compte néo-écossais des recettes extracôtières .....		217 755 661	217 755 661	
Ententes relatives aux frais partagés—Recherches .....	2 625 404	8 401 776	9 748 961	1 278 219
Projets à frais partagés .....	7 053 624	11 805 456	9 608 835	9 250 245
Commission canadienne de sûreté nucléaire—				
Achats de matériel de sécurité .....	105 240	237 602		342 842
Projets conjoints (antérieurement Installation d'un équipement de surveillance spécialisé) .....	192 845	426 226	474 336	144 735
	<i>14 920 580</i>	<i>621 991 072</i>	<i>621 117 856</i>	<i>15 793 796</i>

TABLEAU 6.34

## AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES—Fin

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Conseil privé—				
Projets à frais partagés—Frais de déplacement médiatique . . . .	586 420	459 219	269 323	776 316
Sécurité publique et Protection civile—				
Projets de recherche et de développement mixtes . . . . .	1 964 622	4 454 437	3 176 128	3 242 931
Gendarmerie royale du Canada—				
Projets de recherche et de développement mixtes . . . . .	127 724	906 295		1 034 019
Actifs confisqués—Fonds canadiens . . . . .	653 967		6 251	647 716
	2 746 313	5 360 732	3 182 379	4 924 666
Travaux publics et Services gouvernementaux—				
Carte de crédit—Fonds pour projets spéciaux . . . . .	1 000 000			1 000 000
Sommets francophones . . . . .	5 497	200 025	195 350	10 172
Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires . . . . .	69 234 907		529 856	68 705 051
Moins : titres détenus en fiducie . . . . .	69 234 907	529 856	529 856	68 705 051
	1 005 497	729 881	725 206	1 010 172
Transports (Transports, Infrastructure et Collectivités)—				
Bureau de l'infrastructure du Canada—				
Fiducies de sociétés d'État—Dons . . . . .	15 100			15 100
Anciens Combattants—				
Ententes relatives aux frais partagés . . . . .	3 272	85 151		88 423
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien—				
Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois . . . .		154		154
Total . . . . .	1 456 477 896	1 715 269 914	2 187 735 113	984 012 697
Moins : redressement de consolidation <sup>(1)</sup> . . . . .	14 783 418		20 454 410	35 237 828
Total des autres comptes . . . . .	1 441 694 478	1 715 269 914	2 208 189 523	948 774 869
Total des autres comptes à fins déterminées . . . . .	3 895 132 135	2 000 010 701	2 381 549 985	3 513 592 851

(1) Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées et autres entités sont fournies à la section 4 de ce volume.

**Liquidation—Compagnie d’assurance**

Ce compte a été établi afin d’inscrire les rentrées et les déboursés résultant de la liquidation de l’actif des sociétés d’assurances pour les quelles les tribunaux ont désigné le Surintendant des institutions financières à titre de liquidateur.

**Compte d’assurance du service civil**

Ce compte a été établi par la *Loi sur l’assurance du service civil*, afin de permettre au ministre des Finances de verser certaines prestations de décès aux fonctionnaires permanents dans tout service de l’administration fédérale. Aucun nouveau contrat a été émis depuis l’entrée en vigueur, en 1954, du Régime de prestations supplémentaires de décès pour la fonction publique et les forces canadiennes dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. À compter du 1<sup>er</sup> avril 1997, le ministère des Ressources humaines et développement social (Ressources humaines et du Développement des compétences) a assumé la responsabilité de l’administration et de l’évaluation actuarielle de la *Loi sur l’assurance du service civil*.

Le nombre de polices d’assurance en vigueur au 31 mars 2006 était de 1 424 et l’âge moyen des souscripteurs de 87,0 ans. Au cours de l’exercice, des primes de 2 691 \$ ont été encaissées. Des prestations de décès, des rentes ainsi que des remboursements de primes totalisant 390 734 \$ ont été versés en 2005-2006.

Conformément à l’évaluation actuarielle et aux hypothèses prescrites, le passif actuariel ayant trait aux prestations prévues par la Loi a été établi à 6 283 646 \$ au 31 mars 2006. L’actif à la même date était de 6 367 101 \$. Le surplus en date du 31 mars 2006 s’établissait donc à 83 454 \$. Conformément aux dispositions du paragraphe 16(3) du Règlement sur l’assurance du service civil, un montant de 83 454 \$ a donc été transféré au Trésor du compte de l’assurance du service civil au cours de l’exercice 2005-2006.

**Compte des prestations de décès de la force régulière**

Ce compte a été établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, afin de fournir une assurance-vie aux membres et aux anciens membres cotisants des Forces canadiennes. Les rentrées et autres crédits consistent en : a) des cotisations des participants; b) la cotisation du gouvernement payée à l’égard de participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière, à qui des pensions étaient payables en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ou de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*; c) des primes uniques payables par le gouvernement à l’égard des membres de la force régulière qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$; et, d) des intérêts.

Les paiements et autres débits consistent en : a) des prestations payées à l’égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière, à qui des pensions étaient payables en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ou de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, lors de leur retraite de la force régulière; b) des prestations versées à l’égard des participants par choix, à qui des pensions n’étaient pas payables en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ou de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, lors de leur retraite de la force régulière; et, c) la partie des prestations payables pour laquelle le gouvernement a versé une prime unique.

**TABLEAU 6.35**

**COMPTE DES PRESTATIONS DE DÉCÈS DE LA FORCE RÉGULIÈRE**

	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Solde d’ouverture . . . . .	196 098 360	192 898 346
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations du personnel . . . . .	13 863 023	13 056 123
Cotisation du gouvernement . . . . .	2 000 374	1 792 319
Primes uniques payables par le gouvernement à l’égard des membres de la force régulière qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$ . . . . .	609 738	618 089
Intérêts . . . . .	14 842 037	15 149 273
	<b>31 315 172</b>	<b>30 615 804</b>
	<b>227 413 532</b>	<b>223 514 150</b>
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Prestations payées à l’égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière . . . . .	30 181 172	27 415 790
Solde de clôture . . . . .	197 232 360	196 098 360

## Compte de prestations de décès de la fonction publique

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, afin de fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

Sont crédités au compte : a) les cotisations par les employés; b) les cotisations par le gouvernement et les sociétés de la fonction publique; et, c) les intérêts. Les paiements et autres débits représentent : a) les prestations versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente au titre de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*; et, b) les prestations de 10 000 \$ versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente en vertu de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, et pour lesquels a été effectué le paiement d'une prime unique au titre d'une couverture viagère de 10 000 \$ de prestations de décès.

**TABLEAU 6.36**  
COMPTES DE PRESTATIONS DE DÉCÈS DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

	2005-2006		2004-2005	
	\$		\$	
Solde d'ouverture .....	2 211 866 798	2 100 375 954		
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>				
Cotisations—				
Employés—				
Gouvernement et sociétés de la fonction publique .....				
	68 449 378	63 750 919		
Gouvernement—				
Généralité .....				
	8 175 834	7 397 981		
Prime unique pour 10 000 \$ .....				
	1 392 467	1 343 749		
Sociétés de la fonction publique .....				
	935 241	835 829		
Intérêts .....				
	170 204 295	167 449 737		
	249 157 215	240 778 215		
	2 461 024 013	2 341 154 169		
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>				
Paiements de prestations—				
Généralité .....				
	98 020 926	88 676 074		
Couverture viagère pour 10 000 \$ .....				
	39 998 565	40 537 332		
Autres paiements de prestations de décès .....				
	62 962	73 965		
	138 082 453	129 287 371		
Solde de clôture .....	2 322 941 560	2 211 866 798		

## Fonds d'assurance des soldats de retour

Ce fonds a été établi en vertu de la *Loi de l'assurance des soldats de retour au pays*, pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte, les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement actuariel au 31 mars 2005 de 12 247 \$ a été imputé au compte au cours de l'exercice, et crédité aux revenus. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 août 1933.

## Fonds d'assurance des anciens combattants

Ce fonds a été établi par la *Loi de l'assurance des anciens combattants*, pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2005 de 194 285 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice, et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 octobre 1968.

## Compte de pension pour les agents des rentes

Ce compte a été établi par le crédit 181 de la *Loi des subsides n° 1 de 1961*, afin de verser des prestations de pension aux anciens fonctionnaires admissibles dont les activités consistaient à vendre au public des rentes sur l'État.

## Caisse de pension des personnes à charge

Ce fonds, qui relève de la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, accorde des prestations de retraite aux veuves et aux autres personnes à charge des membres cotisants de la Gendarmerie royale du Canada. Le fonds est crédité d'un montant qui correspond à une retenue de 5 pour cent sur la solde des membres de la Gendarmerie royale du Canada (excluant ceux qui n'ont pas le brevet d'officier) qui sont assujettis à la *Loi sur la continuation des pensions*. Il n'y a plus de membres en service actif parmi les contribuants.

## Programme canadien de stabilisation du revenu agricole

Le 11 décembre 2003, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire annonçait qu'il avait obtenu le nombre de signataires nécessaire à la mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). La mise en oeuvre du CSA entraîna, entre autres, le lancement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et la fin du programme du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) après l'année de stabilisation 2002.

Le programme CSRN a été établi conformément aux dispositions de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'Entente fédérale-provinciale sur la création du Compte de stabilisation du revenu net, dans le but d'aider les producteurs participants de produits agricoles admissibles à atteindre la stabilisation de leur revenu à long terme. Le Compte de stabilisation du revenu net permet aux producteurs de déposer des sommes dans un compte détenu dans une institution financière participante, jusqu'à concurrence de plafonds fixés à l'avance, et de recevoir des contributions de contrepartie des gouvernements fédéral et provinciaux.

Le gouvernement fédéral et les provinces ont approuvé la réduction progressive des opérations du programme CSRN pour la fin de l'année de stabilisation 2002. Les participants auront alors un maximum de cinq ans pour retirer leurs fonds du programme en procédant à des retraits annuels minimaux de 20 pour cent du solde de leur compte.

Le PCSRA est conçu pour aider les producteurs à protéger leur exploitation agricole des baisses de revenus, petites et grandes. En règle générale, les particuliers et les entités qui tirent leur revenu de la production des denrées agricoles primaires visées par le programme sont admissibles au PCSRA. Le PCSRA et l'assurance-production sont les deux principaux éléments du volet Gestion des risques de l'entreprise du CSA.

Les paiements du programme versés sont fondés sur la perte de revenu par rapport aux marges de référence et sont versés selon une formule de partage des coûts conclue entre le gouvernement fédéral (60 pour cent) et la province (40 pour cent) pour laquelle l'Administration exécute le programme. L'Administration facture les provinces pour leur part de la contribution et les fonds ainsi recueillis sont versés dans un compte à fins déterminées duquel on tire les paiements à mesure que les formulaires de demande sont traités.

Le compte comptabilise les transactions suivantes relatives au Trésor, c'est-à-dire :

- a) la contribution à parts égales du gouvernement, établie selon les dépôts des participants au CSRN donnant droit à la contribution de contrepartie. Pour l'année de stabilisation 2002, excluant l'Alberta, les gouvernements fédéral et provinciaux ont versés des contributions de contrepartie de base équivalant à deux tiers et un tiers respectivement des dépôts des participants. Le gouvernement fédéral a contribué les 3 pour cent en entier pour l'Alberta.
- b) les intérêts payés par le gouvernement fédéral sur les sommes CSRN détenues dans le Trésor, aux taux fixés par le ministre des Finances et conformément aux modalités établies par ce dernier;
- c) les intérêts payés par les institutions financières participantes sur les sommes CSRN détenues pour les producteurs, aux taux négociés par les deux parties;
- d) les fonds reçus de la province pour couvrir sa part des paiements PCSRA versés aux producteurs.

### **Ententes relatives aux frais partagés—Agence canadienne d'inspection des aliments**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent déposées par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les sommes sont déboursées pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

### **Analyse automatisée de la qualité (AAQ)—Secteur privé**

Le but du compte est de développer des méthodes nouvelles, rapides et automatisées pour déterminer la qualité du grain et de le commercialiser. Ce projet est subventionné par environ 50 pour cent du secteur privé. Cette autorité provient des minutes du Conseil du Trésor, n° 827824 en date du 10 février 2000.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

### **Entente fédérale/provinciale—Compte d'avances**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts applicables à la part des coûts des partenaires non fédéraux signataires de l'entente aux termes des divers projets. Les versements sont faits au nom du contributeur à mesure que les projets sont entrepris. Les fonds inutilisés doivent être retournés au contributeur.

### **Dépôts/débours—Commission des accidents du travail**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi de l'Agence du revenu du Canada* et de la *Loi sur les accidents de travail* afin de permettre à l'Agence du revenu du Canada d'inscrire et de faire parvenir quotidiennement les fonds provenant d'employeurs de la Nouvelle-Écosse à la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre d'une entente de partenariat entre l'Agence et la Commission.

### **Dépôts pour projets divers—Patrimoine canadien**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches.

### **Compte spécial de fonctionnement**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, qui stipule aussi que : a) le compte soit crédité de toutes sommes reçues par la Bibliothèque et les Archives du Canada sous forme de dons, legs ou autres et b) tout montant requis pour les besoins de la Loi peut être payé à même le compte ou les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

### **Compte d'avances—Téléfilm Canada**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 19 de la *Loi sur Téléfilm Canada* aux fins de tenir en réserve pour emploi dans les exercices ultérieurs, les revenus dérivés des projets subventionnés par Téléfilm Canada, lesquels sont demeurés non réinvestis à la fin de l'exercice, en raison du temps.

### **Programme d'immigration des investisseurs**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les recettes et les débours reçus sous le Programme d'immigration des investisseurs conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la section 91(d) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Ce programme permet aux immigrants qualifiés d'obtenir résidence permanente au Canada en faisant un investissement dans l'économie canadienne.

### **Dépôts pour projets divers—Environnement**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches.

### **Dépôts pour projets divers—Agence Parcs Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, pour divers projets.

### **Fonds des écoles publiques—Ontario et Québec**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi 12 Victoria, 1849*, chapitre 200, afin d'inscrire le produit de la vente de terres, employé dans le soutien et l'entretien des écoles publiques dans le Haut et le Bas Canada, maintenant l'Ontario et le Québec. Les intérêts de 133 889 \$, répartis d'après la population, sont versés directement aux provinces précitées sur une base semi-annuelle, au taux de 5 pour cent par année, et imputés à l'intérêt sur la dette publique.

### **Fonds de réclamations à l'étranger**

Ce compte a été établi par le crédit 22a de la *Loi des subsides n° 9 de 1966*, afin d'inscrire: a) toute partie des deniers reçus du Séquestre des biens ennemis, le produit de la vente de biens et les bénéfices provenant des biens, et, b) toutes les sommes reçues des gouvernements d'autres pays à la suite d'ententes intervenues après le 1<sup>er</sup> avril 1966 relativement au règlement de réclamations présentées par le Canada, et inscrit également le paiement des réclamations soumise, y compris le paiement des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

### **Fonds de réclamations de guerre—Seconde Guerre mondiale**

Ce compte a été établi par le crédit 696 de la *Loi des subsides n° 4 de 1952*, afin d'inscrire les deniers reçus du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources, et les paiements: a) aux réclamants admissibles pour indemnités au titre de la Seconde Guerre mondiale; b) d'une indemnité supplémentaire correspondant à la moitié de l'indemnité première (CP 1958-1467 du 23 octobre 1958); et, c) des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Une Commission des réclamations de guerre a été établie pour faire enquête et rapport sur les réclamations des canadiens, au titre de la Seconde Guerre mondiale, pour lesquelles des dédommagements pourraient être faits par imputation sur ce fonds ou sur tout autre fonds constitué à cette fin. Les dépenses de la Commission sont imputables à ce compte.

### **Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues des provinces aux fins de programmes à frais partagés selon les ententes officielles signées.

### **Dépôts pour projets divers—Pêches et Océans**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches.

### **Ventes de biens saisis**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le produit de la vente d'éléments saisis par le ministère des Pêches et Océans, d'un individu ayant enfreint la *Loi sur les Pêches*. Les sommes d'argent reçues sont gardées dans le compte du Trésor jusqu'à la résolution finale du cas par le ministre des Pêches et Océans ou les cours.

### **Compte de la Fondation du Canada**

Ce compte a été établi par le crédit 6g de la *Loi des subsides n° 2 de 1967*, afin d'inscrire les deniers reçus en rapport avec l'Entente de 1950 sur les secours aux civils, et l'Entente culturelle de 1954 entre le Canada et l'Italie, et les débours aux fins desdites ententes.

### **Aide financière aux Canadiens à l'étranger**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues de familles ou d'amis en paiement d'avance pour une aide financière aux Canadiens dans le besoin à l'étranger.

### **Fonds provenant d'organisations non gouvernementales—Affaires étrangères et Commerce international—Affaires étrangères**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues en paiement d'avance pour des services à être fournis par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour des tiers.

### **Projets à frais partagés—Affaires étrangères et Commerce international—Affaires étrangères**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent provenant d'organisations ne faisant pas partie de l'entité comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

### **Fonds provenant d'organisations non gouvernementales—Affaires étrangères et Commerce international—Commerce international**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues en paiement d'avance pour des services à être fournis par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour des tiers.

### **Projets à frais partagés—Affaires étrangères et Commerce international—Commerce international**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent provenant d'organisations ne faisant pas partie de l'entité comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

### **Projets à frais partagés—Conférences internationales**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts reçus et les versements effectués conformément à des projets à frais partagés relatifs aux Accords sur les conférences internationales.

### **Ententes relatives aux frais partagés—Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent provenant des sections américaine et mexicaine du Secrétariat de l'ALÉNA pour le développement et l'administration de systèmes de la gestion de l'information commune.

### **Projets de recherches en collaboration—Santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

### **Projets divers fédéraux-provinciaux—Santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions relatives à la santé d'envergure nationale.

### **Organisation mondiale de la santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de l'Organisation mondiale de la santé, pour des projets scientifiques.

### **Projets de recherches en collaboration—Agence de santé publique du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

### **Projets divers fédéraux-provinciaux—Agence de santé publique du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions relatives à la santé d'envergure nationale.

### **Projet fédéral/provincial à frais partagés—Ressources humaines et Développement social—Ressources humaines et Développement des compétences**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non employés.

### **Projet fédéral/provincial à frais partagés—Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI)**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les paiements anticipés reçus des gouvernements provinciaux afin de couvrir leur part des dépenses relatives au Projet du SIGEI. Les paiements anticipés sont effectués selon l'entente-cadre du SIGEI. Les coûts encourus sont imputés au compte et les sommes non déversées seront remboursées aux provinces à la fin du projet.

### **Compte d'attente, normes du travail**

Ce compte a été établi en vertu de l'autorisation de l'article 23 du Règlement du Canada sur les normes du travail afin de comptabiliser les salaires remis au ministre du Travail de la part des employeurs qui ne peuvent retrouver des employés. Celui-ci tente alors de les retrouver. Les salaires sont payés lorsque les employés sont localisés ou lorsque ceux-ci communiquent avec le ministère.

### **Projet fédéral/provincial à frais partagés—Ressources humaines et Développement social—Développement social**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non employés.

### **Comptes spéciaux des Indiens**

Les comptes spéciaux des Indiens représentent des comptes non-productifs d'intérêts tenus à des fins particulières et comprennent les postes suivants :

- a) Compte des fourrures du Québec—Ce compte a été établi afin d'inscrire les deniers reçus suite aux ventes de pelleteries piégées dans les réserves du district de l'Abitibi, au Québec, afin de reporter les frais des salaires des marqueurs, le fret, etc.
- b) Programme d'habitation hors-réserve—contributions personnelles—Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions personnelles gardées en fiducie jusqu'à ce qu'elles soient payées au fournisseur, entrepreneur ou représentant légal.

- c) *Amendes—Loi sur les Indiens*—Les amendes perçues, telles que décrites à l'article 104 de la *Loi sur les Indiens*, sont créditées à ce compte pour le bénéfice des bandes ou les membres des bandes. Les dépenses encourues peuvent être effectuées sur ordre du gouverneur en conseil afin d'inclure certains frais reliés à l'administration ou à la promotion destinée relativement à cette loi.

### Fonds des bandes indiennes—Actions et certificats

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les Indiens*, afin d'inscrire la valeur à l'origine des actions de Transalta Utilities Ltd, reçues en compensation d'une ligne d'énergie ayant servitude de passage sur la réserve des Indiens Blood. Ces actions sont détenues au nom du receveur général du Canada au crédit de la bande des Indiens Blood. Tous les dividendes reçus sont portés au crédit du compte de recettes de la bande des Indiens Blood.

### Fonds de compensation des Indiens

Ce compte de réserve a été établi afin d'inscrire les deniers reçus en rapport avec les ventes des terres appartenant aux Indiens et en compensation d'une servitude lorsque le droit de propriété est contestable ou lorsque l'arpentage n'est pas complété.

### Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens

Ce compte a été établi afin de garder les sommes d'argent pour le compte de particuliers indiens et de bandes, qui ne peuvent être déboursées à un Indien, ou créditées à un Fonds des bandes indiennes ou à un compte de fonds en fiducie pour particuliers, en attente de l'exécution d'un bail, permis ou licence, la résolution d'un litige, l'enregistrement de l'Indien ou l'identification du bénéficiaire.

### Fonds n'appartenant pas aux Indiens

Ce compte de réserves a été établi afin de percevoir les droits miniers provinciaux pour le compte de la province de la Saskatchewan et de les remettre, tel que convenu, dans l'entente entre les deux parties. La perception et les versements prendront fin à l'échéance ou bien lors de la perte de tous les droits miniers ou plus tôt, si les détenteurs des droits miniers décident d'arrêter les travaux de forages. Tous les revenus monétaires perçus ou détenus par la Couronne pour l'usage des Premières Nations ou de leurs membres, ne sont plus des deniers appartenant aux Indiens et devraient être transférés aux Premières Nations. Les deniers doivent être détenus séparément dans un compte spécial n'appartenant pas aux Indiens. Celui-ci est un compte portant intérêts.

### Centre de services aux entreprises Canada/Provinces

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues des autres provinces en vertu des ententes relatives aux frais partagés pour le Centre de services aux entreprises Canada/Ontario.

### Revenus provenant de titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte a été établi en vertu des articles 78, 84, 154 et 194 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, afin d'inscrire les dividendes payés sur les actions détenues originairement par un courtier en faillite et par la suite vendues aux clients. Puisque les actions n'étaient pas immatriculées au nom des clients, les dividendes doivent être versés au dernier propriétaire immatriculé, dans ce cas, le courtier en faillite. Les dividendes sont remis au Surintendant des faillites pour la garde en dépôt.

### Entreprises Petro-Canada Inc—Actions non réclamées

Ce compte a été établi en vertu de l'article 227 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin d'inscrire la dette envers les actionnaires qui n'ont pas présenté leurs actions en vue de paiement.

### Titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte a été établi en vertu de l'article 67 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, afin d'inscrire les titres que détenaient originairement un courtier en faillite pour le compte des clients qui sont introuvables.

### Ententes de projets conjoints et à frais partagés—Recherches

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres gouvernements et organismes afin de couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

### Projets à frais partagés—Industrie

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

### Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte est constitué des sommes qui sont créditées au receveur général, conformément aux dispositions de l'article 154 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, en attendant la répartition aux créanciers.

### Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—Loi canadienne sur les sociétés par actions

Ce compte a été établi conformément aux articles 227 et 228 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, afin d'enregistrer des dettes envers les créanciers et les actionnaires introuvables. Ce compte est imputé lorsque les fonds sont versés à ceux-ci.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—Loi sur les liquidations**

Ce compte comptabilise les sommes créditées au receveur général, en attente de répartition, conformément aux articles 138 et 139 de la *Loi sur les liquidations*.

### **Radarsat**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues à titre de frais partagés et de paiements anticipés pour des images du projet Radarsat.

### **Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (1978)* afin d'inscrire les fonds fournis par d'autres gouvernements et organismes, pour combler les dépenses faites pour leur compte, et afin d'indiquer la dette envers d'autres organisations.

### **Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences humaines**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds disponibles pour les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences humaines, ainsi que la rentrée de dons de particuliers aux fins de projets spéciaux.

### **Dépôts pour projet—Statistique Canada**

Ce compte a été établi pour inscrire les dépôts reçus notamment de tiers, afin de garantir les paiements reliés à des services statistiques spéciaux.

### **Compte spécial—Service administratif des tribunaux judiciaires**

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale. Ces comptes enregistrent les deniers versés à la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, suite à une ordonnance de ces Cours, aux règles de ces Cours ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces deniers, conformément à une ordonnance ou un jugement des dites Cours.

### **Gouvernements étrangers**

Ces comptes ont été établis pour enregistrer les fonds provenant des gouvernements étrangers, pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

### **Projets de recherche et de développement mixtes—Défense nationale**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus du secteur privé suite aux relations de collaboration en matière de partage de travail entre le gouvernement et le laboratoire du secteur privé.

### **Organismes non gouvernementaux**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de couvrir les dépenses faites pour le compte d'organismes non gouvernementaux, pour lesquels aucun compte particulier n'a été créé.

### **Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)—Projets d'infrastructure**

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds provenant de l'OTAN pour couvrir a) les projets d'infrastructure de l'OTAN mis en œuvre par le Canada, et, b) les autres dépenses à effectuer pour le compte de l'OTAN, conformément aux termes d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada.

### **Paiements d'incitation à l'expansion des marchés—Alberta**

À ce compte sont inscrites les sommes versées par le gouvernement de l'Alberta, qui sont destinées à encourager l'expansion des marchés de gaz naturel en Alberta et dans les provinces à l'est de celle-ci, en conformité avec l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta le 1<sup>er</sup> septembre 1981 et conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. Le terme initial de l'accord était du 1<sup>er</sup> novembre 1981 au 31 janvier 1987. Par suite de l'Accord de l'Ouest convenu le 25 mars 1985, les paiements effectués par le gouvernement de l'Alberta ont pris fin le 30 avril 1986; toutefois, des paiements sont effectués à même le compte au titre de programmes particuliers afin d'encourager l'utilisation de gaz naturel pour les véhicules.

### **Compte terre-neuvien des recettes extracôtières**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 214 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre Neuve sur les hydrocarbures extracôtières* afin de faciliter le partage de certaines recettes provenant des activités reliées au pétrole et au gaz dans la zone extracôtière de Terre-Neuve avec la province de Terre-Neuve. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (renonciations, redevances et diverses recettes) sont créditées à ce compte et les paiements subséquents à la province de Terre-Neuve y sont imputés.

### **Compte néo-écossais des recettes extracôtières**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 219 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtières* afin de faciliter le partage de certaines recettes provenant des activités reliées au pétrole et au gaz dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse avec la province de la Nouvelle-Écosse. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (renonciations, redevances et diverses recettes) sont créditées à ce compte et les paiements subséquents à la province de la Nouvelle-Écosse y sont imputés.

### **Ententes relatives aux frais partagés— Recherches—Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de sommes d'argent reçues d'industries et de d'autres gouvernements pour des projets conjoints ou pour fins d'ententes relatives aux recherches à frais partagés.

### **Projets à frais partagés—Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de sommes d'argent reçues d'organismes privés et de d'autres gouvernements pour les frais partagés concernant des projets scientifiques.

### **Achats de matériel de sécurité**

Les fonds déposés dans ce compte par les titulaires de permis servent à payer les achats de matériel de sécurité destiné aux installations des titulaires conformément aux arrangements de sécurité pris aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

### **Projets conjoints (antérieurement Installation d'un équipement de surveillance spécialisé)**

L'objectif de ce compte consiste à y déposer les fonds fournis par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ces fonds sont imputables à des projets conjoints entre la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et aux obligations internationales du Canada relativement aux garanties.

### **Projets à frais partagés—Frais de déplacement médiatique**

Ce compte enregistre les remboursements des médias (organismes non-gouvernementaux) pour des services de voyages qui leurs ont été rendus.

### **Projets de recherche et de développement mixtes—Sécurité publique et Protection civile**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de gérer les projets de recherche et de développement mixtes.

### **Projets de recherche et de développement mixtes—Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres organisations gouvernementales afin de partager les frais encourus en vertu d'ententes diverses relatives à des projets de recherche.

### **Actifs confisqués—Fonds canadiens**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent confisquées au cours des enquêtes et des saisies de drogues conformément avec le Code criminel du Canada, la *Loi sur les stupéfiants*, la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les douanes* et la *Loi sur l'accise*. Les fonds sont détenus en attendant les décisions des cours.

### **Carte de crédit—Fonds pour projets spéciaux**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de American Express (AMEX) en vue d'améliorer le programme de carte de crédit de voyage.

### **Sommets francophones**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes subventionnées depuis 1994 par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (Paris), devenue depuis 2006 l'Organisation internationale de la Francophonie pour la réalisation de projets touchant le développement du français et des langues partenaires pour exprimer la modernité scientifique et technique.

### **Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires**

Ce compte a été établi par un accord écrit entre le Canada et les États-Unis, afin d'inscrire les fonds inutilisés provisoirement et payés au gouvernement des États-Unis en vertu de contrats pour achats d'équipement militaire. Les fonds sont placés par la Banque fédérale de réserve de New York pour produire des intérêts au nom du gouvernement du Canada.

### **Fiducies de sociétés d'État—Dons**

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire, a) les dons servant au développement et au fonctionnement du Parc Downsview, Toronto; et, b) les dons provenant d'entités du secteur privé afin de subvenir aux besoins du Vieux-Port de Montréal.

### **Ententes relatives aux frais partagés—Anciens Combattants**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces pour des projets conjoints et financement pour projets de recherches et autre à l'hôpital Sainte-Anne.

### **Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois**

Ce compte a été établi en vertu d'un programme fédéral-provincial à frais partagés, conçu pour aider à prévenir les pertes d'emplois permanentes dans les régions touchées par les inondations et pour rétablir l'activité économique.

## ÉTATS SUPPLÉMENTAIRES

### Régime de pensions du Canada

#### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada ont été dressés, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, par la direction de Service Canada avec l'accord de la direction de Ressources humaines et Développement social Canada (le Ministère).

La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. L'information financière que renferme le Rapport annuel concorde avec les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore et maintient des systèmes de contrôle interne et des procédures à l'appui de ceux-ci. Ils visent à fournir une assurance raisonnable quant à la protection de son actif et au fait que les registres sont tenus convenablement et que les opérations sont dûment autorisées et sont conformes à la *Loi du Régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi qu'à leurs règlements afférents. Ces contrôles comprennent l'établissement d'une structure organisationnelle qui prévoit un partage bien défini des responsabilités et de l'obligation de rendre compte, la sélection et la formation d'un personnel qualifié et la communication des politiques et des directives dans toute l'organisation. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les vérificateurs internes et externes conformément à leur vérification respective. La direction examine également les recommandations que font les vérificateurs internes et externes en vue d'améliorer le contrôle interne.

La vérificatrice générale du Canada, vérificateur externe du Régime de pensions du Canada, a effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et elle a présenté son rapport à la ministre de Ressources humaines et Développement social.

*La chef de la direction financière,  
Service Canada,  
SYLVIE C LAFONTAINE, CA*

*La contrôleure,  
Ressources humaines et  
Développement social Canada,  
SHERRY HARRISON, CMA*

*L'administratrice générale,  
Service Canada,  
MARYANTONETT FLUMIAN*

*La sous-ministre,  
Ressources humaines et  
Développement social Canada,  
JANICE CHARETTE*

le 18 août 2006

#### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

#### AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

J'ai vérifié l'état consolidé de l'actif net du Régime de pensions du Canada au 31 mars 2006 et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction des Ressources humaines et du Développement social. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net du Régime de pensions du Canada au 31 mars 2006 ainsi que de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale du Canada,  
Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada  
le 18 août 2006

**Régime de pensions du Canada—Suite**

## RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ACTIF NET

AU 31 MARS

(en millions de dollars)

	2006	2005
<b>Actif</b>		
Liquidités—Dépôt auprès du receveur général du Canada .....	151	2 771
Sommes à recevoir (note 7) .....	3 439	2 363
Placements (tableau, note 3) .....	99 196	78 885
Autres actifs .....	12	7
	<b>102 798</b>	<b>84 026</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs .....	41	53
Pensions et prestations à payer .....	62	52
Taxes déduites dues à l'Agence du revenu du Canada .....	96	84
Passifs liés aux placements (tableau, note 3) .....	775	279
Montants payables au titre des opérations en cours (note 3) .....	703	147
	<b>1 677</b>	<b>615</b>
<b>Actif net .....</b>	<b>101 121</b>	<b>83 411</b>

Éventualités (note 13)

Les notes complémentaires et le tableau consolidé font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par :

*La chef de la direction financière,*  
*Service Canada,*  
 SYLVIE C LAFONTAINE, CA

*La contrôleure,*  
*Ressources humaines et*  
*Développement social Canada,*  
 SHERRY HARRISON, CMA

*L'administratrice générale,*  
*Service Canada,*  
 MARYANTONETT FLUMIAN

*La sous-ministre,*  
*Ressources humaines et*  
*Développement social Canada,*  
 JANICE CHARETTE

Régime de pensions du Canada—Suite

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS  
(en millions de dollars)

	2006	2005
Actif net au début de l'exercice .....	83 411	72 511
Augmentation		
Cotisations .....	30 117	28 941
Revenus de placement (note 9)		
Revenus d'intérêts .....	2 185	2 431
Gains réalisés .....	6 448	1 742
Gains non réalisés .....	3 239	1 212
Revenus de dividendes .....	1 031	736
Autres revenus .....	165	38
Frais de gestion de placement .....	(36)	(20)
	13 032	6 139
	43 149	35 080
Diminution		
Pensions et prestations		
Retraite .....	17 698	16 822
Survivant .....	3 466	3 333
Invalidité .....	3 111	2 926
Enfant de cotisant invalide .....	269	258
Décès .....	264	249
Orphelin .....	218	216
Trop-payés nets .....	(49)	(41)
	24 977	23 763
Frais d'exploitation (note 10) .....	462	417
	25 439	24 180
Augmentation nette de l'actif net .....	17 710	10 900
Actif net à la fin de l'exercice .....	101 121	83 411

Les notes complémentaires et le tableau consolidé font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Régime de pensions du Canada—Suite

## RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

TABLEAU CONSOLIDÉ DES PLACEMENTS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS  
(en millions de dollars)

	2006	2005
Actions		
Actions canadiennes		
Placements sur les marchés publics .....	20 003	21 044
Placements sur les marchés privés .....	628	512
	20 631	21 556
Actions étrangères		
Placements sur les marchés publics .....	27 743	12 646
Placements sur les marchés privés .....	3 822	2 394
	31 565	15 040
Total des actions (Coûts 2006 - 43 994 \$; 2005 - 32 141 \$)	52 196	36 596
Placements à rendement réel		
Placements immobiliers sur les marchés publics .....	1 178	384
Placements immobiliers sur les marchés privés .....	3 676	638
Obligations indexées sur l'inflation .....	3 837	
Placements en infrastructure sur les marchés privés .....	350	230
Total des placements à rendement réel (Coût 2006 - 8 635 \$; 2005 - 1 222 \$)	9 041	1 252
Placements à revenu fixe de valeur nominale		
Obligations (note 3) .....	26 452	27 841
Titre du marché monétaire .....	10 356	12 067
Total des placements à revenu fixe de valeur nominale (Coût 2006 - 34 634 \$; 2005 - 36 954 \$) .....	36 808	39 908
Total des placements .....	98 045	77 756
Sommes à recevoir sur les placements		
Intérêts courus .....	764	803
Sommes à recevoir sur les dérivés .....	259	240
Dividendes à recevoir .....	128	86
Total des sommes à recevoir sur les placements (Coût 2006 - 641 \$; 2005 - 340 \$) .....	1 151	1 129
Total des placements et des sommes à recevoir sur les placements .....	99 196	78 885
Passifs liés aux placements		
Dette sur les biens immobiliers .....	(664)	(242)
Passifs liés aux dérivés .....	(111)	(37)
Total des passifs liés aux placements (Coût 2006 - 666 \$; 2005 - 234 \$) .....	(775)	(279)
Total des placements nets .....	98 421	78 606

## Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 2006

### 1. Description du Régime

#### a) Description du Régime

Le Régime de pensions du Canada (le Régime) est un régime fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement en 1965.

Le Régime a été mis sur pied en 1966. C'est un régime d'assurance sociale obligatoire et contributif, en vigueur partout au Canada, sauf au Québec, qui offre le Régime des rentes du Québec, un régime semblable. Le Régime a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge, une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès.

Le ministre de Ressources humaines et Développement social est chargé d'administrer le *Régime de pensions du Canada* (la *Loi du RPC*), à l'exception de la perception des cotisations, qui relève du ministre du Revenu national. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et prestations et de la politique de financement. L'Office d'investissement du RPC est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que sa participation dans les titres de créances qui lui sont transférés dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires couverts par cette loi.

Conformément à la *Loi du RPC*, les opérations financières du Régime sont enregistrées dans le compte du RPC (note 8). Les placements du Régime sont détenus par le Fonds d'investissement du RPC (note 4) et l'Office d'investissement du RPC (OIRPC). Les opérations financières du Compte et du Fonds de placement sont régies par la *Loi du RPC* et ses règlements. Les opérations de l'Office d'investissement sont régies par la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et ses règlements. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'Office et ses filiales sont exemptés de l'impôt prévu à la partie I en vertu des alinéas 149(I)d) et 149(I)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de l'Office et des ses filiales appartiennent respectivement à Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou à une société dont les actions appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada.

L'Office d'investissement du RPC est établie de façon à exercer ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement. L'Office est tenu de rendre compte au public,

au Parlement (par l'entremise du ministre des Finances fédéral), et aux provinces. L'Office fournit des rapports réguliers de ses activités et des résultats obtenus.

Comme le prévoit les *Lois du RPC* et de l'*OIRPC*, les modifications à la loi exigent l'approbation des deux tiers des provinces qui comptent ensemble pour au moins les deux tiers de la population de toutes les provinces qui participent au Régime.

#### b) Financement

Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés paient des cotisations égales au RPC. Les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée.

Initialement, le Régime avait été conçu pour être un régime sans capitalisation, ce qui signifie que les pensions et les prestations devaient être payées à même les cotisations courantes. Avec les modifications apportées à la loi en 1997, le Régime est maintenant financé sur une base dite de « stabilisation » – ce qui signifie que le taux de cotisation combiné de 9,9 pour cent des gains admissibles prévoit fournir un taux de capitalisation de 25 pour cent du passif du Régime d'ici l'année 2012.

La *Loi du RPC* stipule qu'un rapport actuariel doit être préparé tous les trois ans aux fins de l'examen de la situation financière du Régime par le ministre des Finances et ses homologues provinciaux. Le 8 décembre 2004, l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières a présenté son 21<sup>e</sup> rapport actuariel. Le rapport conclut que le Régime est en bonne santé financière. De plus, il est prévu que le taux de cotisation combiné employeur-employé (qui a atteint 9,9 pour cent en 2003) sera suffisant pour assurer la viabilité du Régime dans le contexte du vieillissement de la population.

Plusieurs hypothèses telles que le taux de rendement à long terme sur les actifs, le taux d'inflation, les taux de mortalité, les taux d'augmentation des salaires et avantages sociaux, entre autres, sont utilisées dans le 21<sup>e</sup> rapport actuariel. Ces hypothèses représentent les meilleures estimations des événements économiques et démographiques futurs. Le prochain rapport actuariel en date du 31 décembre 2006 devrait être terminé d'ici décembre 2007.

#### c) Actif net du Régime

L'actif net du Régime est constitué du dépôt auprès du receveur général du Canada, des obligations et d'autres actifs nets détenus au nom du RPC par le gouvernement du Canada (GdC) et des placements détenus par l'OIRPC. Il représente les fonds accumulés pour le paiement des pensions, des prestations et des frais d'exploitation. Cette somme ne couvre pas la valeur actuarielle des pensions et des prestations constituées.

**Régime de pensions du Canada—Suite**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 2006—Suite

Au 31 mars 2006, l'actif net du Régime s'élève à 101,1 milliards de dollars (83,4 milliards en 2005). Cette somme correspond à environ 4 fois le total des pensions et des prestations de l'exercice 2006 (3,5 fois en 2005). Selon le 21<sup>e</sup> rapport actuariel, ceci devrait augmenter jusqu'à 5,6 fois d'ici 2021.

d) Pensions et prestations

**Pensions de retraite** – La pension de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi. Le montant mensuel est égal à 25 pour cent de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est rajusté à la baisse ou à la hausse selon que la personne demande sa pension avant ou après l'âge de 65 ans. Cet ajustement ne peut excéder 30 pour cent. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle pension payable à compter de 65 ans est de 844,58 \$ en 2006 (2005 – 828,75 \$).

**Prestations d'invalidité** – La prestation d'invalidité est payable à tout cotisant qui est invalide, sous réserve des dispositions de la Loi. La prestation d'invalidité est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 75 pour cent de la pension de retraite acquise. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle prestation est de 1 031,05 \$ en 2006 (2005 – 1 010,23 \$).

**Prestation de survivant** – La prestation est payable à l'époux ou au conjoint de fait (le bénéficiaire) d'un cotisant décédé, sous réserve des dispositions de la Loi. Pour le bénéficiaire de moins de 65 ans, la prestation est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 37,5 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé. Un bénéficiaire âgé de 35 à 45 ans, qui n'est pas invalide ou qui n'a pas d'enfant à charge, reçoit une prestation réduite. Pour le bénéficiaire de 65 ans ou plus, la prestation est égale à 60 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle prestation payable à un bénéficiaire est de 506,75 \$ en 2006 (2005 – 497,25 \$).

**Prestations d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide** – Sous réserve des dispositions de la Loi, chaque enfant d'un cotisant qui reçoit une prestation d'invalidité ou d'un cotisant décédé a droit à une prestation s'il a moins de 18 ans ou s'il est âgé de 18 à 25 ans et fréquente à plein temps un établissement d'enseignement. La prestation mensuelle à taux fixe est de 200,47 \$ en 2006 (2005 – 195,96 \$).

**Prestations de décès** – Sous réserve des dispositions de la Loi, la prestation de décès est un paiement unique fait à la succession d'un cotisant ou pour son compte. La prestation est égale au moindre de 10 pour cent du maximum des gains admissibles de l'année du décès ou de six fois la pension de retraite mensuelle acquise par le cotisant décédé. En 2006, le maximum permis est de 2 500 \$ (2005 – 2 500 \$).

**Indexation des pensions et des prestations** – Les pensions et les prestations sont indexées annuellement en vertu de la Loi, en fonction de l'indice des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation pour 2006 est de 2,3 pour cent (2005 – 1,7 pour cent).

2. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers consolidés sont présentés sur base consolidée. Ils incluent la situation financière consolidée et l'évolution de l'actif net consolidée de l'Office d'investissement du RPC et du RPC. Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public et sont conformes aux exigences de présentation et de comptabilité de la *Loi du RPC*.

Ces états financiers consolidés ne présentent pas d'information sur les obligations futures du Régime, établies sur une base actuarielle, puisque la *Loi du RPC* n'exige pas que les pensions et les prestations soient capitalisées.

Le Régime est contrôlé conjointement par le gouvernement du Canada et les provinces participantes. À ce titre, il est exclu du périmètre comptable du gouvernement du Canada, et ses opérations ne sont pas consolidées avec celles du gouvernement.

b) Évaluation des placements, sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de l'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendrait des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération de pleine concurrence.

La juste valeur est établie comme suit :

i) Le cours des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des fonds d'actions de sociétés ouvertes représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. Lorsque les cours ne sont pas fiables, par exemple, si les titres ne sont pas suffisamment liquides pour que leur cours puissent servir de base à la juste valeur, celle-ci est déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.

ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes de ces placements. Ces valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation recon-

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 2006—Suite

nues dans le secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une variation importante de la valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de société fermées et en infrastructure, sauf preuve de variation importante de leur valeur.

- iii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparable. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur, sauf preuve de variation importante de leur valeur.
- iv) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est établie d'après les cours des actifs sous-jacents. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse est fondée sur les cours du marché.
- v) Les cours du marché représentent la juste valeur des obligations indexées sur l'inflation.
- vi) Les cours du marché représentent la juste valeur des placements immobiliers sur les marchés publics.
- vii) La juste valeur des obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.
- viii) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, se rapproche de la juste valeur.

c) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations du Régime qui ont été gagnées durant l'exercice. L'Agence du revenu du Canada (ARC ou l'Agence) encaisse les cotisations et les mesures selon les déclarations traitées. Les cotisations encaissées par l'ARC sont évaluées à partir des montants provenant des déclarations traitées par l'ARC ainsi que d'estimations non encore calculées, établies selon l'argent reçu. Ces cotisations demeurent sujettes à examen et à rectification. Les corrections, le cas échéant, sont inscrites comme cotisations dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

d) Constatation du revenu de placement

Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprend les gains et les pertes réalisés sur les placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, le revenu de dividendes (constaté à la date ex-dividende), les intérêts créditeurs et le revenu net d'exploitation provenant des placements immobiliers effectués sur les marchés privés.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de la vente et le coût des placements, déduction faite des frais de cession. Les gains et les pertes non réalisés de l'exercice représentent la variation, d'un exercice à l'autre, de la juste valeur des placements.

e) Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date d'opération. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés en découlant sont inclus dans les revenus de placement.

f) Pensions et prestations

Les pensions et les prestations sont comptabilisées lorsqu'elles sont dues.

g) Taxes déduites dues à l'Agence du revenu du Canada

Les taxes déduites dues à l'ARC sont principalement constituées de taxes volontaires et de taxes sur les non-résidents retenues à même les pensions et les prestations payés aux bénéficiaires du RPC.

h) Trop-payés nets

Les trop-payés nets représentent les trop-payés de pensions et de prestations établis durant l'exercice, déduction faite des remises de dette accordées.

## Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 2006—Suite

## i) Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

## j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public nécessite l'établissement par la direction de certaines estimations et hypothèses qui influent sur la valeur comptable de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur le revenu et les frais de la période considérée. Des estimations importantes et un degré considérable de jugement sont nécessaires pour déterminer principalement les cotisations estimées, la provision pour mauvaises créances, ainsi que la juste valeur estimative des placements puisque cela suppose une estimation des flux de trésorerie futurs prévus, des taux de rendement et de l'effet d'événements futurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations de façon significatives.

## k) État de flux de trésorerie

La direction est d'avis qu'un état des flux de trésorerie pour le compte du RPC n'est pas nécessaire puisque l'information sur ses activités exploitation, et leurs effets sur le solde auprès du receveur général du Canada, ressortent facilement dans l'état de l'évolution de l'actif net.

## 3. Placements, sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements

L'Office d'investissement du RPC a établi des politiques de placements conformément aux règlements de l'OIRPC qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour établir ces politiques, l'Office d'investissement tient compte de certains actifs qui sont détenus à l'extérieur de celui-ci et qui lui sont actuellement transférés comme l'indique le paragraphe suivant.

La *Loi du RPC* et un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office d'investissement (« l'accord ») prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC actuellement administrée par le gouvernement fédéral. Ces actifs, qui totalisent 9,4 milliards de dollars à la juste valeur du marché au 31 mars 2006, consistent en un portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables, qui doit être transféré à l'Office d'investissement en 36 versements sur une période qui a commencé le 1<sup>er</sup> mai 2004 et se terminera le 1<sup>er</sup> avril 2007 (voir note 3d). Ces actifs comprenaient aussi une réserve de fonctionnement en espèces qui a été transférée à l'Office en 12 versements égaux sur une période de 12 mois qui a commencé en septembre 2004 pour se terminer en août 2005.

## a) Contrats dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'Office a recours à des dérivés pour reproduire le rendement d'actions canadiennes, d'actions étrangères et d'obligations étrangères indexées sur l'inflation et pour gérer les pondérations d'actif et le risque de change. L'Office a des swaps en cours visant l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre des paiements d'actions et d'obligations indexées sur l'inflation. L'Office a aussi recours à des contrats à terme standardisés négociés en bourse ainsi qu'à des contrats de change à terme pour accroître ou réduire l'exposition souhaitée au marché des titres sous-jacents ou aux mouvements de change.

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins. Les montants nominaux des contrats dérivés servent au calcul des flux de trésorerie et pour établir la juste valeur des contrats. Les montants nominaux ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans l'état consolidé de l'actif.

Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus au 31 mars s'établissent comme suit :

	2006		2005	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Swaps sur actions .....	8 874	169	5 918	206
Contrats à terme standardisés d'action .....	1 047	(2)	6 061	(6)
Contrats de change à terme .....	6 184	(14)	2 094	3
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation .....	126	(5)		
<b>Total .....</b>	<b>16 231</b>	<b>148</b>	<b>14 073</b>	<b>203</b>

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 2006—Suite

b) Placements en actions de sociétés fermées

Les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent généralement au moyen de participation dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 et 2 pour cent du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements de l'Office. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2006, des frais de gestion totalisant 87 millions de dollars (70 millions en 2005) ont été inclus dans le capital avancé aux sociétés en commandite et comptabilisés dans le coût du placement. Comme l'explique plus en détail la note 2b), la valeur comptable de ces placements est revue une fois par trimestre, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés dans le revenu de placement, à titre de gains ou de pertes non réalisés (voir note 9).

c) Placements à rendement réel

L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions en sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés. Les placements immobiliers sur les marchés privés sont détenus par une filiale en propriété exclusive et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 mars 2006, la quote-part de la filiale dans ces placements comprenait

3 676 millions de dollars d'actifs (638 millions au 31 mars 2005) et 664 millions de dollars de passifs liés à des emprunts hypothécaires (242 millions au 31 mars 2005) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 6,94 pour cent et une échéance de 21 ans.

Les placements immobiliers sur les marchés privés comprennent des investissements dans des coentreprises. Au 31 mars 2006, la quote-part de la juste valeur de l'actif et du passif des coentreprises revenant à l'Office s'élevait respectivement à 3 312 millions de dollars (481 millions au 31 mars 2005) et à 664 millions de dollars (242 millions au 31 mars 2005). La quote-part des produits et des charges des coentreprises pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, qui est incluse dans le revenu de placement (voir la note 9), totalise respectivement 273 millions de dollars (63 millions au 31 mars 2005) et 183 millions de dollars (44 millions au 31 mars 2005).

L'Office investit dans de l'infrastructure soit directement soit en faisant appel à des arrangements de sociétés en commandite. Ces placements correspondent à des participations dans des entités investissant dans des biens d'infrastructure. Les frais de gestion des placements en infrastructure dans des sociétés en commandite sont traités de la même manière que les frais de gestion des placements en actions de sociétés fermées tel que discuté dans la note 3b). Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2006, les frais de gestion compris dans le capital avancé aux sociétés en commandite se sont élevés à 5,4 millions de dollars (1,8 million au 31 mars 2005).

Les obligations indexées sur l'inflation offrent un taux de rendement effectif moyen de 4,8 pour cent et leurs échéances s'établissent comme suit :

ÉCHÉANCES  
(en millions de dollars)

	1 an ou moins	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations indexées sur l'inflation . . . . .		429	623	2 785	3 837

## Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 2006—Suite

## d) Obligations

Le tableau suivant fournit de l'information sur les cessions, les réinvestissements, les gains (pertes) non-réalisés :

OBLIGATIONS PROVINCIALES, TERRITORIALES ET FÉDÉRALES  
(en millions de dollars)

	31 mars 2005 au coût	Cessions	Ré-investissements	31 mars 2006 au coût	31 mars 2006 juste valeur	31 mars 2005 juste valeur
Terre-Neuve-et-Labrador .....	633	51	24	606	662	698
Île-du-Prince-Édouard .....	140	8	10	142	154	155
Nouvelle-Écosse .....	1 079	92	92	1 079	1 168	1 196
Nouveau-Brunswick .....	834	46	46	834	906	921
Québec .....	96	6	7	97	106	108
Ontario .....	10 233	1 214	1 372	10 391	11 287	11 377
Manitoba .....	883	126		757	821	997
Saskatchewan .....	978	113	20	885	964	1 095
Alberta .....	2 883	283	141	2 741	2 983	3 253
Colombie-Britannique .....	3 778	185	75	3 668	4 043	4 234
Territoire du Yukon .....	4			4	4	4
	21 541	2 124	1 787	21 204	23 098	24 038
Canada .....	3 335	240		3 095	3 354	3 803
Obligations provinciales, territoriales et fédérales .....	24 876	2 364	1 787	24 299	26 452	27 841
Quote-part du Fonds de placement du RPC .....	17 275	1 289	397	8 355	9 164	19 334
Quote-part de l'Office d'investissement du RPC .....	* 7 601	1 075	1 390	15 944	17 288	8 507
	24 876	2 364	1 787	24 299	26 452	27 841

\* Le RPC a transféré à l'Office d'investissement, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, des obligations avec un coût de 8 028 millions de dollars (7 697 millions en 2005).

Le transfert à l'Office du portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables du RPC a commencé le 1<sup>er</sup> mai 2004. Des obligations totalisant 9,2 milliards de dollars, selon la juste valeur de marché au moment du transfert, ont été transférés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Les obligations non-négociables émises par les provinces et les territoires et acquises par le RPC avant 1998 étaient assorties d'une clause de renouvellement qui permettra à ces émetteurs de les renouveler, à leur gré, pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt créditeurs des marchés financiers au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré de l'émetteur pour des montants calculés conformément à l'article 110 du *Régime de pensions du Canada*.

Au cours de l'exercice, toutes les obligations ont été encaissées à l'échéance, à leur valeur nominale. Les obligations sont rachetables en tout ou en partie avant l'échéance. Les provinces et les territoires peuvent racheter avant l'échéance leurs obligations détenues par le Fonds de placement du RPC à une valeur équivalente à celle du marché. Aucune obligation n'a été rachetée avant l'échéance au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006 (2005 – aucune).

À compter de juin 2005, l'accord a été modifié pour permettre à l'Office d'investissement d'acquérir des obligations de remplacement directement auprès d'une province ou d'un territoire à l'échéance des obligations non négociables émises par les provinces et les territoires avant 1998, sous réserve de la conclusion d'un accord entre la province ou le territoire en cause et l'Office d'in-



## Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 2006—Suite

## 5. Risque de placement

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements peuvent être assujettis aux risques suivants :

## Risque de change

Le RPC est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements et qu'il a des sommes à recevoir et à payer sur des placements en diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent avoir des effets favorables ou défavorables sur la juste valeur des placements. L'exposition nette au risque de change sous-jacent, compte tenu de l'affectation des contrats dérivés de change s'établit comme suit :

DEVISE	2006		2005	
	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar canadien .....	65 326	66	62 223	79
Dollar américain .....	17 353	18	7 804	10
Euro .....	5 900	6	3 464	4
Yen .....	3 370	4	1 256	2
Livre sterling .....	3 269	3	2 086	3
Franc suisse .....	1 090	1	340	
Dollar australien .....	895	1	462	1
Autres .....	1 218	1	971	1
	98 421	100	78 606	100

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de l'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur des placements et des passifs liés aux placements. Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la juste valeur des obligations et de la dette afférente aux placements immobiliers.

## Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement subisse l'incidence néfaste des variations des prix du marché, que celles-ci résultent de facteurs propres au placement en question ou de facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Le RPC gère le risque de marché en investissant dans un large éventail de catégories d'actif et en appliquant des stratégies visant à réaliser une prime de risque diversifiée sur l'ensemble de la caisse, en fonction des limites relatives à la composition de l'actif et des plafonds de risque établis dans les politiques de placement.

## Risque de crédit

Le RPC limite le risque de crédit en traitant avec des contreparties qui ont une notation minimal de A ou R-1 (à court terme), attribuée par une agence de cotation des titres reconnue, le cas échéant, ou déterminée par un processus interne d'évaluation du crédit. L'exposition au risque de crédit est limitée à des montants maximaux, qui sont précisés dans les politiques de placement.

## Risque de liquidité

Le RPC est exposé au risque de liquidité de par sa responsabilité à payer les prestations sur une base régulière.

## 6. Facilités de crédit

L'Office d'investissement maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,6 milliard au 31 mars 2005) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 31 mars 2006, aucun montant n'avait été tiré sur les facilités de crédit (aucun au 31 mars 2005).

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 2006—Suite

7. Sommes à recevoir

	2006	2005
	(en millions de dollars)	
Sommes à recevoir		
Cotisations .....	3 085	2 278
Régime des rentes du Québec .....	49	30
Prestataires		
Solde des trop-payés de pensions et prestations .....	86	82
Provision pour créances douteuses .....	(50)	(46)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours .....	255	19
Autre .....	14	
	3 439	2 363

Le Ministère met en oeuvre des procédés qui lui permettent de détecter des trop-payés. Pendant l'exercice, les trop-payés établis atteignaient 53 millions de dollars (46 millions en 2005) et les remises de dette s'élevaient à 4 millions de dollars (5 millions en 2005); les recouvrements ont atteint 45 millions de dollars (41 millions en 2005).

8. Compte du Régime de pensions du Canada

Le Compte du RPC a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi du RPC pour enregistrer les cotisations, les intérêts, les pensions, les prestations et les frais d'administration du Régime. Le Compte enregistre également les sommes transférées au Fonds de placement du RPC et à l'Office d'investissement du RPC ou reçues de ces derniers.

Selon la modification législative et l'entente administrative qui en découle, le dépôt auprès du receveur général du Canada a été transféré, sur une base mensuelle, à l'Office d'investissement du RPC tel que décrit à la note 3. Au 31 mars 2006, tous les fonds ont été transférés (environ 6,5 milliards de dollars). Au 31 mars 2006, le dépôt auprès du receveur général du Canada était de 151 millions de dollars (2 771 millions en 2005).

9. Revenu de placement

Le revenu de placement est présenté net des frais de gestion externe des placements. Les frais de gestion de placements sur les marchés publics sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Une partie de ces frais correspond à des honoraires fondés sur le rendement, qui fluctuent avec le rendement des placements. Les frais de gestion des placements immobiliers sur les marchés privés sont déduits par le gestionnaire d'actifs avant que l'Office reçoive sa quote-part du résultat net d'exploitation provenant des biens. On trouvera aux notes 3b) et 3c) des détails sur les frais de gestion des actions de sociétés fermées et de l'infrastructure.

## Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 2006—Suite

Le revenu de placement par catégorie d'actif, net des frais de gestion externe des placements et compte tenu des contrats de dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

	2006	2005
	(en millions de dollars)	
Actions canadiennes <sup>(1)(7)</sup>		
Placements sur les marchés publics .....	7 567	3 827
Placements sur les marchés privés <sup>(2)</sup> .....	(25)	70
	7 542	3 897
Actions étrangères		
Placements sur les marchés publics .....	3 054	398
Placements sur les marchés privés <sup>(2)</sup> .....	597	311
	3 651	709
Moins les frais de gestion externe des placements sur les marchés publics .....	(30)	(16)
	11 163	4 590
Placements à rendement réel		
Placements immobiliers sur les marchés publics <sup>(3)</sup> .....	298	53
Placements immobiliers sur les marchés privés <sup>(4)</sup> .....	183	48
Moins les frais de gestion externe des placements immobiliers sur les marchés privés .....	(6)	(4)
	177	44
Obligations indexées sur l'inflation .....	57	
Placements en infrastructure sur les marchés privés .....	(8)	(2)
	524	95
Placements à revenu fixe de valeur nominale <sup>(5)</sup> .....		
Obligations .....	1 283	1 315
Titres du marché monétaire .....	41	10
	1 324	1 325
Intérêts sur solde d'exploitation .....	21	129
Revenu de placement, net des frais de gestion externe des placements <sup>(6)</sup> .....	13 032	6 139

(1) Comprend des gains non réalisés de 3 715 millions de dollars (gains non réalisés de 2 141 millions en 2005), des gains réalisés, nets des frais de gestion externe, de 6 449 millions de dollars (gains réalisés, nets des frais de gestion externe, de 1 729 millions en 2005), des dividendes de 993 millions de dollars (717 millions en 2005) et un revenu de 6 millions de dollars (3 millions en 2005) sur le prêt de titres.

(2) Comme l'explique plus en détail la note 2b), la valeur comptable des placements en actions de sociétés fermées est revue une fois par trimestre, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés à titre de gains ou de pertes non réalisés dans le revenu de placement.

(3) Comprend des gains non réalisés de 260 millions de dollars (gains non réalisés de 30 millions en 2005), des pertes réalisées de 0,3 million de dollars (gains réalisés de 3,7 millions en 2005) et des dividendes de 38 millions de dollars (19,6 millions en 2005).

(4) Comprend un revenu d'exploitation provenant des placements immobiliers sur les marchés privés de 110 millions de dollars (37 millions en 2005), net des intérêts débiteurs de 42 millions de dollars (23 millions en 2005) et des gains non réalisés de 73 millions de dollars (gains non réalisés de 11 millions en 2005).

(5) Comprend des intérêts créditeurs de 2 185 millions de dollars (2 431 millions en 2005), des pertes réalisées de 31 millions de dollars (pertes réalisés de 7 millions en 2005) et de pertes non réalisées de 809 millions de dollars (pertes non réalisées de 970 millions en 2005).

(6) Comprend des pertes de change de 1 679 millions de dollars (pertes de change de 867 millions en 2005).

(7) Pendant l'exercice 2006, par suite de la suppression des restrictions relatives aux biens étrangers prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'Office a choisi de modifier la méthode de comptabilisation du coût des placements en actions de sociétés ouvertes en abandonnant la méthode du coût moyen du portefeuille global en faveur d'une approche axée sur les portefeuilles individuels. Cette modification a donné lieu au reclassement de 443 millions de dollars des gains réalisés aux gains non réalisés pendant l'exercice 2006.

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 2006—Suite

10. Frais d'exploitation

	2006	2005
	(en millions de dollars)	
Frais généraux d'exploitation .....	222	205
Salaires et avantages sociaux .....	232	206
Honoraires de service professionnels et service-conseils .....	8	6
Total des frais d'exploitation .....	462	417

11. Responsabilités liées à l'actif net et à l'évolution de l'actif net

La gestion des actifs et des activités du Régime de pensions du Canada est divisée parmi différents ministères fédéraux et l'Office d'investissement du RPC. L'OIRPC est désormais responsable de la gestion de la majorité des actifs du Régime, tandis que le gouvernement du Canada, par l'en-

treprise de ses différents ministères fédéraux, effectue la gestion des actifs restants ainsi que du recouvrement des cotisations faites au RPC et que la gestion et le paiement des prestations du RPC. Afin de démontrer la responsabilité de chaque parties, le tableau suivant présente une information sommaire sur les portions de l'actif et du passif et sur les sources de revenus et dépenses géré par le GdC et l'OIRPC.

(en millions de dollars)

	2006			2005		
	Gouvernement du Canada	Office d'investissement du RPC	Total	Gouvernement du Canada	Office d'investissement du RPC	Total
Actif .....	12 750	90 048	102 798	24 998	59 028	84 026
Passif .....	161	1 516	1 677	167	448	615
Actif net .....	12 589	88 532	101 121	24 831	58 580	83 411
Revenu :						
Cotisations .....	30 117		30 117	28 941		28 941
Revenu de placement .....	839	12 193	13 032	1 125	5 014	6 139
	30 956	12 193	43 149	30 066	5 014	35 080
Dépenses :						
Pensions et prestations .....	24 977		24 977	23 763		23 763
Frais d'exploitation .....	408	54	462	386	31	417
	25 385	54	25 439	24 149	31	24 180
Augmentation de l'actif net .....	5 571	12 139	17 710	5 917	4 983	10 900

Conformément à l'article 108.1 de la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* et l'Accord en date du 1<sup>er</sup> avril 2004, les sommes, non nécessaires à l'atteinte des obligations spécifiques du RPC, sont transférées à l'OIRPC. Les fonds proviennent des cotisations au RPC de la part des employeurs et des employés, les produits découlant de la cession et de l'arrivée à l'échéance des obligations gouvernementales détenues par le GdC au nom du RPC et des intérêts créditeurs générés par ce portefeuille.

Les transferts du RPC incluent une participation dans le portefeuille d'obligations administré par le GdC pour le RPC et une part du montant du dépôt auprès du receveur général. En septembre 2004, l'OIRPC assumait la responsabilité d'offrir des services de gestion d'encaisse au RPC, incluant un retour périodique, sur une base mensuelle au minimum, des fonds nécessaires pour couvrir les dépenses et les prestations. Selon l'Accord du 1<sup>er</sup> avril 2004, des 12 versements mensuels fait à l'OIRPC, une part du dépôt auprès du receveur général a été utilisée pour réduire le paiement au RPC pour les dépenses et prestations discutées précédemment.

## Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 2006—Suite

Durant l'exercice se terminant le 31 mars 2006, le total de 34,5 milliards de dollars transféré à l'OIRPC incluait 9,2 milliards d'obligations à leur juste valeur au moment du transfert et de 25,3 milliards d'encaisse. Durant cette même période, un total de 16,7 milliards de dollars (net du montant de 2,7 milliards du dépôt auprès du receveur général transféré à l'OIRPC) a été retourné au RPC pour satisfaire les besoins de trésorerie.

TRANSACTIONS POUR L'ANNÉE  
(en millions de dollars)

	2006	2005
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada		
Transferts cumulatifs à l'OIRPC, au début de l'exercice . . . . .	57 296	29 824
Transferts d'obligations et des intérêts courus . . . . .	9 201	8 804
Transferts de fonds à l'OIRPC . . . . .	25 298	18 668
Transferts cumulatifs à l'OIRPC, à la fin de l'exercice . . . . .	91 795	57 296
Transferts cumulatifs de l'OIRPC, au début de l'exercice . . . . .	(6 669)	
Transferts de fonds de l'OIRPC . . . . .	(16 686)	(6 669)
Transferts cumulatifs de l'OIRPC, à la fin de l'exercice . . . . .	(23 355)	(6 669)
Transferts cumulatifs nets à l'OIRPC . . . . .	68 440	50 627

## 12. Engagements

L'Office d'investissement du RPC s'est engagé à conclure des opérations de placement qui seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 mars 2006, les engagements en cours totalisent 8,3 milliards de dollars (5,4 milliards au 31 mars 2005).

Au 31 mars 2006, l'Office a pris des engagements de 26 millions de dollars (20 millions au 31 mars 2005) au titre de baux sur les huit prochaines années.

## 13. Éventualités

## a) Appels concernant le paiement de pensions et de prestations

Au 31 mars 2006, il existait 8 226 (8 331 en 2005) appels concernant le paiement de pensions et de prestations du Régime de pensions du Canada. Le montant des réclamations pour ces appels pourrait atteindre un montant estimé de 36 millions de dollars (33 millions en 2005). Toute adjudication effectuée en faveur du bénéficiaire sera comptabilisée comme dépense dans l'exercice au cours duquel le montant sera quantifiable.

## b) Recours collectif

Le RPC a fait l'objet d'un recours collectif pour discrimination envers les survivants dont les conjoints de fait du même sexe sont décédés entre le 17 avril 1985 et le 1er janvier 1998. Le 26 novembre 2004, la Cour d'appel de l'Ontario a jugé que les membres éligibles du recours, dont les partenaires sont morts entre le 17 avril 1985 et le 1er janvier 1998, auraient droit aux paiements de prestations. Le 25 janvier 2005, le gouvernement de même que les avocats des membres du recours ont demandé la permission d'en appeler à la Cour suprême du Canada. Cette permission d'en appeler a été acceptée le 23 juin 2005. Le 16 mai 2006, la Cour suprême du Canada a entendu la cause. Le jugement de la Cour suprême est attendu plus tard dans l'année.

Le 12 juillet 2005, la Cour supérieure de l'Ontario a endossé l'entente entre le gouvernement du Canada et les avocats des membres du recours pour le paiement provisoire au titre de pensions de survivant aux membres qui ont une demande active et complète auprès du ministère. Le paiement provisoire peut atteindre une période rétroactive pouvant aller jusqu'au 1er janvier 2003, lorsque les critères d'éligibilités sont rencontrés. Advenant un renversement de la décision des tribunaux inférieurs par la Cour suprême du Canada, les paiements provisoires devraient être remboursés au RPC. Le montant de l'éventualité se situe entre 71 et 132 millions de dollars.

Régime de pensions du Canada—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 2006—Fin

c) Garanties et indemnisations

L'Office d'investissement fournit des garanties à ses dirigeants, à ses administrateurs et, dans certains cas, à diverses contreparties. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle des conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demande ni effectué de paiements d'indemnisation.

14. Opérations entre apparentés

En plus des opérations déjà présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, le RPC détient 3 085 millions de dollars (2 278 millions en 2005) de cotisation à recevoir de l'Agence du revenu du Canada ainsi que des sommes à recevoir de 14 millions de dollars (32 millions de créiteurs en 2005) du gouvernement du Canada pour l'administration du Régime.

Le RPC effectue des opérations avec le gouvernement du Canada dans le cours normal de ses activités à la valeur d'échange. Les frais sont déterminés d'après une estimation de la répartition des coûts et sont imputés au RPC conformément au protocole d'entente.

TOTAL DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE  
(en millions de dollars)

	2006	2005
Administration des pensions et des prestations, locaux et services ministériels		
Développement social Canada	269	263
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	21	10
	290	273
Perception des cotisations		
Agence du revenu du Canada	101	96
Émission des chèques et services informatiques		
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	16	16
Services actuariels		
Bureau du surintendant des institutions financières	1	1
	408	386

15. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'année courante.

## Compte des rentes sur l'État

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers du compte des rentes sur l'état ont été préparés, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, par la direction de Service Canada avec l'accord de la direction de Ressources humaines et Développement social Canada (le Ministère). Service Canada est responsable de fournir la gestion financière et des services de divulgation de l'information financière au Ministère. Service Canada est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers.

Étant tenue d'appliquer des principes d'intégrité et de fidélité dans ses états financiers, la direction de Service Canada a développé et maintient des livres comptables, des méthodes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques en matière de gestion. Le tout servant à fournir une assurance raisonnable que les opérations se conforment aux autorisations habilitantes, que les actifs sont protégés et que les livres comptables sont tenus de façon appropriée. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Ministère et Service Canada.

La direction de Ressources humaines et Développement social Canada et Service Canada reconnaît qu'il leur incombe de mener ses affaires conformément à la *Loi relative aux rentes sur l'État*, à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État et aux règlements*.

Le vérificateur indépendant, soit la vérificatrice générale du Canada, effectue une vérification indépendante et conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et exprime une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur suit.

*La chef de la direction financière,  
Service Canada,  
SYLVIE C. LAFONTAINE, CA*

*La contrôleur,  
Ressources humaines et  
Développement social Canada,  
SHERRY HARRISON, CMA*

*L'administratrice générale,  
Service Canada,  
MARYANTONETT FLUMIAN*

*La sous-ministre,  
Ressources humaines et  
Développement social Canada,  
JANICE CHARETTE*

le 30 juin 2006

### RAPPORT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué les provisions mathématiques aux fins du bilan du Compte des rentes sur l'État pour l'exercice terminé au 31 mars 2006, ainsi que leur évolution dans l'état des résultats et des provisions mathématiques pour le même exercice.

Tel que prescrit par le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, l'évaluation a été fondée sur les tables de mortalité de 1983, publiées par la « Society of Actuaries », pour les contrats individuels et de groupes respectivement, modifiées selon l'échelle G de projection dans les deux cas. L'évaluation a aussi été fondée sur un taux d'intérêt de sept pour cent par année, tel que stipulé dans le *Règlement*.

L'évaluation a été effectuée conformément aux principes actuariels reconnus, dans la mesure où ils s'appliquent. Les différences importantes sont les suivantes : premièrement, l'actif du Compte est sous forme de dépôt auprès du receveur général du Canada, et les provisions mathématiques ont donc été fondées sur la valeur actuelle des paiements futurs actualisés au taux d'intérêt prescrit; deuxièmement, les frais administratifs sont payés par le gouvernement à même les fonds d'administration générale, et l'évaluation ne tient donc compte d'aucune provision; troisièmement, étant donné qu'il est nécessaire de faire une évaluation réaliste et de tenir compte de l'importance et de l'ancienneté de ce groupe de rentiers, il n'y a aucune marge ajoutée au titre des risques de mortalité.

À mon avis, l'évaluation est appropriée et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Luc Taillon  
Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Actuaire en chef  
Ressources humaines et  
Développement social Canada

Gatineau, Canada  
le 30 juin 2006

Compte des rentes sur l'État—Suite

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

J'ai vérifié le bilan du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 2006 et les états des résultats et des provisions mathématiques et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Ressources humaines et du Développement social. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations du Compte dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la Loi relative aux rentes sur l'État, à la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État et aux règlements.

Pour la vérificatrice générale du Canada  
John O'Brien, CA  
directeur principal

Halifax, Canada  
le 30 juin 2006

BILAN AU 31 MARS 2006  
(en milliers de dollars)

ACTIF	2006	2005	PASSIF	2006	2005
Dépôt auprès du receveur général du Canada (note 3) . . . . .	326 099	351 187	Surplus actuariel à verser au Canada . . . . .	3 514	261
Intérêt couru à recevoir du Canada . . . . .	24 456	26 164	Provisions mathématiques (note 4) . . . . .	347 239	377 229
Débiteurs . . . . .	198	139			
	350 753	377 490		350 753	377 490

Éventualité (note 7)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le Ministère :

La chef de la direction financière,  
Service Canada,  
SYLVIE C. LAFONTAINE, CA

La contrôleur,  
Ressources humaines et  
Développement social Canada,  
SHERRY HARRISON, CMA

L'administratrice générale,  
Service Canada,  
MARYANTONETT FLUMIAN

La sous-ministre,  
Ressources humaines et  
Développement social Canada,  
JANICE CHARETTE

## Compte des rentes sur l'État—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006  
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Versements et autres charges		
Rentes versées.....	50 694	54 095
Remboursements de primes.....	98	156
Rentes non réclamées.....	148	239
	50 940	54 490
Revenus		
Intérêt en provenance du Canada (note 3).....	24 456	26 164
Primes (note 3).....	8	72
	24 464	26 236
Excédent des versements et autres charges sur les revenus de l'exercice...	26 476	28 254
Provisions mathématiques, au début de l'exercice.....	377 229	405 744
	350 753	377 490
Surplus actuariel à verser au Canada.....	3 514	261
Provisions mathématiques, à la fin de l'exercice (note 4).....	347 239	377 229
Les provisions mathématiques comprennent :		
Rentes reportées, valeur actualisée....	18 827	20 027
Rentes échues, valeur actualisée.....	328 412	357 202
	347 239	377 229

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006  
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation :		
Versements aux rentiers et rentières ...	(50 792)	(54 251)
Rentes non réclamées versées au Trésor.....	(148)	(239)
Intérêt reçu.....	26 164	28 454
Primes reçues des rentiers et rentières.....	8	72
Autres versements recouvrables.....	(59)	(117)
	(24 827)	(26 081)
Surplus actuariel versé au Trésor.....	(261)	(2 532)
Diminution du dépôt auprès du receveur général du Canada.....	(25 088)	(28 613)
Dépôt auprès du receveur général du Canada, au début de l'exercice.....	351 187	379 800
Dépôt auprès du receveur général du Canada, à la fin de l'exercice.....	326 099	351 187

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
DU 31 MARS 2006

## 1. Pouvoirs et objectif

Le Compte des rentes sur l'État a été constitué en 1908 en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, ainsi que modifiée par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens et Canadiennes à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des rentes. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date de maturité. À cette date, les versements de rentes aux rentiers ou aux rentières débutent.

Le Compte est administré par Ressources humaines et Développement social Canada et Service Canada, et il opère à même le Trésor.

## 2. Principales conventions comptables

Les états financiers du Compte des rentes sur l'État sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont :

## a) Provisions mathématiques

La méthode qui a servi au calcul des provisions mathématiques est conforme à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et aux règlements afférents.

Les provisions mathématiques incluent, en ce qui concerne les rentes reportées et échues, la valeur actualisée de ces rentes établies selon une méthode actuarielle fondée sur le(s) taux d'intérêt et les tables de mortalité comme cela est exigé.

## b) Surplus ou déficit actuariel

À la fin de tout exercice, la somme comptabilisée des provisions mathématiques peut être différente de la somme des provisions mathématiques déterminée par l'actuaire. L'écart est inscrit comme surplus ou déficit actuariel, lequel est remis au Trésor ou recouvert de ce dernier.

## c) Intérêt en provenance du Canada

L'intérêt en provenance du Canada est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice et calculé sur les provisions mathématiques, comme l'exige la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

Compte des rentes sur l'État—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
DU 31 MARS 2006—Fin

d) Rentes non réclamées

Les rentes non réclamées comprennent les sommes virées au Trésor à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers ou les rentières sont introuvables.

e) Estimations de la direction

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, les provisions mathématiques, les revenus et les éventualités communiqués à la date des états financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que les montants des provisions mathématiques et des comptes connexes puissent changer de façon significative à court terme.

3. Primes déposées auprès du receveur général du Canada

Les primes sont déposées auprès du receveur général du Canada. L'intérêt versé sur les dépôts est de sept pour cent, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*. Vu l'échéance à court terme du dépôt auprès du receveur général du Canada, la valeur comptable est sensiblement équivalente à la juste valeur.

4. Provisions mathématiques

La *Loi relative aux rentes sur l'État* et le règlement connexe indiquent comment déterminer les valeurs actuarielles. Le règlement exige l'actualisation des paiements futurs, à raison d'un taux d'intérêt de sept pour cent. Les paiements futurs doivent être estimés selon les taux de mortalité tirés des tables de mortalité de 1983 publiées par la Society of Actuaries, pour les rentes individuelles et collectives, modifiées par l'échelle G de projection. L'actuaire en chef a indiqué que ces hypothèses pouvaient servir à estimer raisonnablement les provisions mathématiques du Compte.

5. Rôles respectifs de l'actuaire responsable de l'évaluation et du vérificateur

Conformément à la Prise de position conjointe de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et de l'Institut canadien des actuaires, datée de mars 1991, il est souhaitable d'inclure dans les états financiers une description des rôles respectifs de l'actuaire et du vérificateur au sujet des états financiers. Voici une description des rôles de chacun :

a) L'actuaire en chef employé par Ressources humaines et Développement social Canada détermine et communique le montant des provisions mathématiques pour les contrats de rentes conclus en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, montant qui est inscrit aux états financiers. L'évaluation de l'actuaire est conforme aux

principes actuariels reconnus, adaptés à la situation du programme des rentes sur l'État. L'actuaire en chef s'assure aussi que la méthode utilisée pour calculer les provisions mathématiques est conforme à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et aux règlements afférents.

b) La vérificatrice générale du Canada exprime une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La vérificatrice générale du Canada formule également une opinion à savoir que les opérations dont elle a eu connaissance sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi relative aux rentes sur l'État*, à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et aux règlements. La vérification est effectuée selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada diffusées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

6. Opérations entre apparentés

Le Compte est lié par propriété commune à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État qui ont été créés par le gouvernement du Canada. Le Compte ne comptabilise pas la valeur des services administratifs et actuariels obtenus dans le cours normal des activités aux mêmes conditions que des parties non apparentées et qui sont fournis gratuitement par Ressources humaines et Développement social Canada et d'autres organismes gouvernementaux. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, la valeur d'échange estimative des services administratifs reçus de Ressources humaines et Développement social Canada s'élevait à 2,7 millions de dollars (2,6 millions en 2005)

7. Action en justice

Le 1<sup>er</sup> mars 2006, la Cour fédérale a approuvé le règlement d'une action en justice contre Sa Majesté la Reine, alléguant un bris de responsabilité de la part du gouvernement à l'égard de l'administration appropriée du transfert des paiements excédentaires au sein du Compte. Le règlement sera payé par Ressources humaines et Développement social Canada à même ses fonds de fonctionnement et ne sera pas recouvert du Compte ni crédité au Compte. Le règlement n'a pas d'incidence sur l'actif ou le passif du Compte. Par conséquent, aucune provision n'a été inscrite dans les états financiers.

8. Reclassement des chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle du présent exercice.

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

La direction de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) est responsable de la préparation des états financiers. Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des estimations fondées sur le jugement éclairé de la direction.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints relève de la direction de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge). C'est pourquoi la direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière.

Les présents états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada, qui est le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada.

Approuvé par :

*Le commissaire,*  
GIULIANO ZACCARDELLI

*Le sous-commissaire,*  
*Gestion générale et au contrôle*  
PAUL GAUVIN

le 28 juillet, 2006

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le versement des prestations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) au 31 mars 2006 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le versement des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse de pension. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le versement des prestations de la Caisse de pension au 31 mars 2006 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le versement des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations de la Caisse de pension dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux dispositions pertinentes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*.

Pour la vérificatrice générale du Canada  
Douglas G. Timmins, CA  
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada  
le 28 juillet 2006

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)—Suite**

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS AU 31 MARS

	2006	2005
	\$	\$
Actif net disponible pour le versement des prestations		
Solde à recevoir du Trésor .....	29 745 119	30 493 751

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2006	2005
	\$	\$
Actif net disponible pour le versement des prestations, début de l'exercice .....	30 493 751	30 805 139
Augmentation de l'actif net :		
Revenu d'intérêt sur la somme à recevoir du Trésor .....	2 281 869	2 404 210
Cotisations .....	7 514	8 906
Augmentation totale de l'actif net .....	2 289 383	2 413 116
Diminution de l'actif net :		
Prestations versées .....	(3 038 015)	(2 724 504)
Diminution de l'actif net .....	748 632	311 388
Actif net disponible pour le versement des prestations, fin de l'exercice .....	29 745 119	30 493 751

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

1. Description de la Caisse de pension

La brève description de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (la Caisse de pension) fournie ci-dessous est présentée à titre de résumé seulement. Pour une information plus complète, on se référera à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (la *Loi*). Toutes les opérations de la Caisse de pension sont effectuées par l'intermédiaire d'un compte à fins déterminées du Trésor.

a) Généralités

La Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) a été constituée en 1934 en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et fonctionne maintenant selon la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (en vigueur en 1959), ainsi que ses règlements connexes.

La *Loi* prévoit que les membres de la Gendarmerie, autres que les officiers brevetés, nommés avant le 1<sup>er</sup> mars 1949, peuvent acheter certaines prestations de survivants pour les personnes qui sont à leur charge en versant les cotisations prescrites.

b) Politique de capitalisation

Tous les membres éligibles sont maintenant à leur retraite. Donc, il n'y a plus de membres actifs qui cotisent à la Caisse de pension. Toutefois, les membres peuvent continuer à effectuer des versements découlant de choix exercés avant la retraite.

Selon la *Loi*, le ministre des Finances doit faire effectuer une évaluation actuarielle de la Caisse de pension au moins tous les cinq ans. Si cette évaluation indique un surplus, le gouverneur en conseil peut, par décret, augmenter le montant des prestations. Dans le cas d'un déficit actuariel, le gouverneur en conseil peut ordonner le virement à la Caisse de pension, à même les crédits non affectés du Trésor, d'une somme suffisante pour rétablir la solvabilité de la Caisse de pension.

c) Revenu d'intérêt

Le gouvernement du Canada crédite la Caisse de pension des intérêts calculés trimestriellement sur la somme à recevoir du Trésor à la fin du trimestre précédent. Le taux d'intérêt est établi par le ministre des Finances trimestriellement et est identique au taux utilisé pour les autres régimes de retraite du gouvernement. Ce taux est calculé comme si les montants comptabilisés étaient placés dans un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans.

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)—*Suite*

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS—*Suite*

### d) Prestations de décès de base

Selon les circonstances, les prestations suivantes sont payables au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension.

#### i) Prestation de la pension de veuve

La veuve a droit à la pension acquise par le participant. Dans plusieurs cas, la prestation de la pension représente environ 1,5 pour cent du produit de la prestation ultime du participant et de ses années de service. Il s'agit d'une pension viagère dont le total des versements ne peut être inférieur aux cotisations du participant.

#### ii) Rente des enfants admissibles

Chaque enfant admissible a droit à une rente ne dépassant pas 7 pour cent de la rémunération ultime du participant, sous réserve des dispositions de la *Loi* en vigueur à ce moment. Si le participant décède sans laisser de veuve ou si cette dernière décède avant que cesse le service de la rente destinée à l'enfant, le montant de la rente est doublé.

#### iii) Prestations sous forme de montant forfaitaire

Si un participant décède sans laisser de veuve, un montant forfaitaire est versé à ses personnes à charge et aux membres de sa famille qui, de l'avis du ministre, y sont davantage admissibles. Ce montant représente la valeur actuarielle d'une pension que la veuve théorique aurait reçue si elle avait été de 20 ans son aînée au moment du décès de ce dernier, sans toutefois avoir plus de 75 ans.

#### iv) Limites touchant les prestations

Dans certaines circonstances, les prestations de décès de base payables à une veuve sont diminuées, notamment si le participant s'est marié alors qu'il avait plus de 60 ans. Dans ce cas, la valeur de la pension de veuve ne peut excéder le montant forfaitaire qui aurait été payable si le participant n'avait pas laissé de veuve.

### e) Dividendes sur prestations de décès

La *Loi* stipule également que, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour financer adéquatement les prestations futures qui devront y être prélevées, le gouverneur en conseil peut, par décret, enrichir une partie ou la totalité des prestations prévues à la partie IV de la *Loi* de la manière qu'il juge équitable et opportune. Le pouvoir du gouverneur en conseil est délégué au Conseil du Trésor en vertu de l'article 7(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À ce jour, la plupart de ces augmentations ont pris la forme de dividendes proportionnels s'appliquant à toutes les prestations de décès de base, gagnées et futures.

### f) Retrait de cotisations

Un membre à sa retraite, qui n'a pas choisi de retirer ses cotisations de la Caisse de pension au moment de sa retraite, peut le faire ultérieurement, mais ce dernier et les personnes à sa charge renoncent à leurs droits en vertu de la partie IV de la *Loi* dès que ce choix est exercé. Tous les remboursements de cotisations sont versés sans intérêt.

## 2. Principales conventions comptables

### a) Méthode de présentation

Ces états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada fondés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale de la Caisse de pension comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents. Ils sont préparés dans le but d'aider les membres et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités de la Caisse de pension au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation de la Caisse de pension.

La valeur comptable de la somme à recevoir du Trésor équivaut à la juste valeur.

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)—Fin**

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS—Fin

b) Services fournis à titre gratuit

La Caisse de pension ne comptabilise pas la valeur des services administratifs fournis gratuitement par divers ministères et organismes du gouvernement. Ces services comprennent :

- gestion financière et autres services de soutien fournis par la Gendarmerie royale du Canada;
- évaluation actuarielle et autres services du Bureau du surintendant des institutions financières; et,
- émission de chèques par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3. Obligations en matière de prestations

L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée par le Bureau du surintendant des institutions financières au 31 mars 2004. Cette évaluation indiquait un surplus actuariel de 3 686 000 \$. Une portion du surplus a été distribuée par des augmentations annuelles de la pension de base de 1.5 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, 2006 et 2007 en plus d'une augmentation des montants forfaitaires de décès et des paiement résiduels. L'augmentation cumulative du montant de la pension de base était de 1 035 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, de 1 052 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006 et de 1 069 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

On envisage d'utiliser le solde résiduel du surplus actuariel afin de pourvoir à des augmentations des prestations. L'âge moyen des membres et des veuves était d'environ 81 ans respectivement au 31 mars 2004. La durée résiduelle de la Caisse de pension était estimée à 35 ans.

Les obligations en matière de prestations sont déterminées sur une base actuarielle et sont fondées sur les hypothèses les plus probables de l'actuaire concernant l'état futur du rendement de la Caisse de pension, des taux de mortalité, de la proportion de membres mariés et de l'âge des nouvelles veuves. Le rendement actuel de la Caisse de pension de l'ordre de 7,9 pour cent par année (8,2 pour cent pour 2005) correspond au taux estimatif utilisé dans l'évaluation actuarielle à court terme (7,79 pour cent). On prévoit que le rendement à long terme de la Caisse de pension diminuera à 5,47 pour cent par année à compter de 2024 et augmentera à 5,7 pour cent à compter de 2033. Des variations dans ces hypothèses peuvent entraîner des variations significatives, à la hausse ou à la baisse, dans l'estimation du passif.

Une évaluation actuarielle intermédiaire a été préparée au 31 mars 2006. La valeur actuarielle des prestations constituées et les principales composantes de l'évolution de la valeur actuarielle au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	2006	2005
	\$	\$
Valeur actuarielle des prestations constituées, début de l'exercice . . . . .	27 456 000	26 785 000
Intérêt couru sur les prestations constituées, montant net . . . . .	2 023 000	2 135 000
Ajustement net causé par les gains et pertes actuariels et par les changements actuariels . . . . .	(233 000)	152 000
Augmentations des prestations . . . . .		1 100 000
Cotisations des membres (paiements périodiques) . . . . .	8 000	9 000
Prestations versées . . . . .	(3 038 000)	(2 725 000)
<b>Valeur actuarielle des prestations constituées, fin de l'exercice . . . . .</b>	<b>26 216 000</b>	<b>27 456 000</b>

# SECTION 7

**COMPTES PUBLICS DU CANADA**  
**2005-2006**

## **Encaisse et débiteurs**

### **SOMMAIRE**

	<i>Page</i>
Encaisse . . . . .	7.2
Impôts à recevoir . . . . .	7.3
Autres débiteurs . . . . .	7.4

## ENCAISSE ET DÉBITEURS

Cette section renferme des informations concernant les comptes présentés à l'état de la situation financière à la rubrique «Encaisse et débiteurs».

Le tableau 7.1 présente les soldes de fin d'exercice pour l'encaisse et les débiteurs par catégorie.

**TABLEAU 7.1**  
ENCAISSE ET DÉBITEURS

	31 mars 2006	31 mars 2005
	\$	\$
Encaisse, tableau 7.2 . . . . .	21 148 870 830	20 614 687 314
Impôts à recevoir, tableau 7.3 . . . . .	59 113 438 002	53 477 070 032
Autres débiteurs, tableau 7.5 . . . . .	2 580 993 737	2 253 679 979
<b>Total de l'encaisse et des débiteurs . . . . .</b>	<b>82 843 302 569</b>	<b>76 345 437 325</b>

### Encaisse

L'encaisse comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit au 31 mars. Les fonds en banque comprennent les fonds publics déposés au crédit du receveur général du Canada, à la Banque du Canada, dans des banques à charte et dans d'autres établissements financiers. Les fonds en transit comprennent les fonds publics reçus par des fonctionnaires pu-

blics avant le 1<sup>er</sup> avril, mais qui n'ont pas été déposés avant cette date, de même que les fonds retenus par les sociétés d'État consolidées et autres entités. Les chèques et mandats en circulation sont soustraits afin d'arriver au solde de fermeture de l'encaisse.

Le tableau 7.2 présente un sommaire de l'encaisse.

**TABLEAU 7.2**  
ENCAISSE

	31 mars 2006	31 mars 2005
	\$	\$
<b>Fonds en banque—</b>		
Monnaie canadienne . . . . .	17 931 065 988	17 121 709 779
Devises <sup>(1)</sup> . . . . .	(3 469 018)	7 863 861
Dépôts spéciaux <sup>(2)</sup> . . . . .	32 907 111	31 762 559
<b>Total, fonds en banque . . . . .</b>	<b>17 960 504 081</b>	<b>17 161 336 199</b>
<b>Fonds en transit—</b>		
Fonds détenus par les percepteurs et en transit . . . . .	7 481 458 011	7 135 066 517
Autre encaisse—Sociétés d'État consolidées et autres entités <sup>(3)(4)</sup> . . . . .	454 993 000	608 476 000
<b>Total, fonds en transit . . . . .</b>	<b>7 936 451 011</b>	<b>7 743 542 517</b>
<b>Moins : Chèques et mandats en circulation—</b>		
Chèques en circulation <sup>(5)</sup> . . . . .	4 745 056 162	4 286 536 963
Chèques sur comptes d'avance fixe <sup>(6)</sup> . . . . .	3 028 100	3 654 439
<b>Total, chèques et mandats en circulation . . . . .</b>	<b>4 748 084 262</b>	<b>4 290 191 402</b>
<b>Total de l'encaisse . . . . .</b>	<b>21 148 870 830</b>	<b>20 614 687 314</b>

(1) Les soldes libellés en devises (livres sterling du Royaume-Uni, des dollars US et des euros) ont été convertis en dollars canadiens correspondants.  
 (2) Ces dépôts comprennent les soldes détenus par des institutions financières pour l'achat ou l'encaissement de titres du gouvernement pour le paiement d'intérêts et pour le remboursement de paiements de retour de TPS émis par le «ministère du Revenu du Québec» pour le gouvernement.  
 (3) Ces fonds ne sont pas des fonds publics au crédit du receveur général du Canada, mais sont plutôt pour l'usage exclusif de ces sociétés d'État consolidées et autres entités.  
 (4) La donnée comparative a été redressée pour refléter la présentation de l'exercice en cours.  
 (5) Les chèques et les mandats d'assurance-emploi émis en dollars canadiens et impayés sont comptabilisés à ce compte. Les chèques impayés pour plus de 10 ans sont virés aux recettes non fiscales. Au cours de l'exercice, une somme de 31 057 344 \$ (32 909 471 \$ en 2005) a été virée aux recettes non fiscales. Les chèques en devises sont crédités à la caisse du gouvernement lors de leur émission.  
 (6) À ce compte sont inscrits les chèques sur comptes d'avance fixe émis et impayés au 31 mars, sauf ceux qui sont impayés pour plus de 10 ans (ces derniers ont été virés aux recettes non fiscales).

## Impôts à recevoir

Les impôts à recevoir comprennent des montants qui ont été reçus par l'Agence du revenu du Canada et par l'Agence des services frontaliers du Canada qui n'ont pas encore été perçus. Ils comprennent aussi les prévisions des impôts non reçus à la fin de l'exercice. Les sommes à recevoir comprennent aussi des montants provenant d'intérêts et de pénalités.

Les impôts à recevoir comprennent les impôts et les primes percevables pour le compte d'autrui tel que les gouvernements

provinciaux et territoriaux et le Régime de pensions du Canada. Ces montants sont aussi compris dans les passifs.

Le tableau 7.3 présente les impôts à recevoir par catégorie. Les sommes à recevoir qui sont radiées ou renoncées sont présentées à la section 3 du Volume III (Créances—radiations ou renoncations).

**TABLEAU 7.3**  
IMPÔTS À RECEVOIR AU 31 MARS

	2006		2005	
	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets	Impôts à recevoir nets
	\$	\$	\$	\$
Impôts à recevoir—				
Impôt sur le revenu à recevoir—				
Particuliers .....	31 009 700 463	2 082 980 577	28 926 719 886	25 657 192 585
Employeurs .....	13 872 164 720	375 527 564	13 496 637 156	12 501 725 967
Sociétés .....	7 079 906 130	1 209 115 873	5 870 790 256	6 121 209 308
Non-résidents .....	966 369 476	60 067 651	906 301 825	718 881 331
Taxe sur les produits et services à recevoir .....	10 262 633 433	1 107 559 058	9 155 074 375	7 717 023 045
Droits de douane à recevoir .....	122 710 917	31 399 914	91 311 003	117 443 752
Taxes et droits d'accise à recevoir .....	690 551 503	23 948 001	666 603 502	643 594 044
Total .....	64 004 036 640	4 890 598 638	59 113 438 002	53 477 070 032

Le tableau 7.4 présente le classement chronologique des impôts bruts à recevoir pour la période durant laquelle les créances au 31 mars 2006 étaient en souffrance. Les débiteurs provenant des estimations relatives aux impôts dont la cotisation n'était pas établie à la fin de l'exercice sont compris dans les créances à court terme.

**TABLEAU 7.4**  
CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES IMPÔTS À RECEVOIR

	Exercice clos le 31 mars	
	2006	2005
	\$	\$
Impôts à recevoir		
Moins d'un an .....	54 494 633 780	50 152 327 779
1-2 .....	2 890 015 118	2 967 222 113
2-3 .....	1 811 089 117	1 913 095 580
3-4 .....	1 422 580 878	1 294 237 661
4-5 .....	935 870 898	835 666 086
Plus de 5 ans .....	2 449 846 849	2 314 852 033
Total .....	64 004 036 640	59 477 401 252

## Autres débiteurs

Les autres débiteurs représentent des créances qui ont été facturées (mais non perçues) et celles qui n'ont pas été facturées, ou encore des créances courues, découlant de montants dus au gouvernement pour l'utilisation de ses biens, ou qui émanent de rentrées pour des services rendus au 31 mars 2006.

Les débiteurs radiés ou renoncés sont inclus à la section 3 du volume III (Créances—radiations ou renonciations).

Le tableau 7.5 présente un sommaire des soldes concernant les autres débiteurs.

**TABLEAU 7.5**  
**AUTRES DÉBITEURS AU 31 MARS**

	2006			2005
	Débiteurs bruts	Provision pour créances douteuses	Débiteurs nets	Débiteurs nets
	\$	\$	\$	\$
Autres débiteurs <sup>(1)</sup> .....	3 402 432 146	1 297 025 410	2 105 406 737	1 958 645 979
Débiteurs des sociétés d'État consolidées et autres entités <sup>(2)(3)</sup> .....	475 587 000		475 587 000	295 034 000
Total .....	3 878 019 146	1 297 025 410	2 580 993 737	2 253 679 979

<sup>(1)</sup> Les autres débiteurs sont les créances comptabilisées qui sont dues au gouvernement et qui proviennent des autres revenus.

<sup>(2)</sup> Les débiteurs sont les créances des sociétés d'État consolidées et autres entités.

<sup>(3)</sup> La donnée comparative a été redressée pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

Le tableau 7.6 présente le classement chronologique des autres débiteurs pour la période durant laquelle les créances au 31 mars 2006 étaient en souffrance.

**TABLEAU 7.6**  
**CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES AUTRES DÉBITEURS**

	Exercice clos le 31 mars
	2006
	\$
Jours en souffrance	
0-30 .....	834 758 685
31-60 .....	57 712 427
61-90 .....	38 987 340
91-365 .....	277 332 728
Plus de 365 .....	2 193 640 966
Total .....	3 402 432 146
Débiteurs des sociétés d'État consolidées et autres entités .....	475 587 000
Total .....	3 878 019 146

# SECTION 8

## *COMPTES PUBLICS DU CANADA*

2005-2006

### **Comptes d'opérations de change**

#### **SOMMAIRE**

	<i>Page</i>
Réserves de liquidités internationales détenues dans	
le Compte du fonds des changes.....	8.2
Fonds monétaire international—Souscriptions .....	8.3
Fonds monétaire international—Effets à payer .....	8.3
Allocations de droits de tirage spéciaux.....	8.3
État supplémentaire—	
Compte du fonds des changes.....	8.4

## COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE

Les comptes d'opérations de change représentent les créances et les dettes du gouvernement par suite des opérations de change du Canada. Les créances et les dettes libellées en devises sont présentées au 31 mars en dollars canadiens correspondants. Les revenus de placement des comptes d'opérations de change ainsi que les gains et pertes nets résultant de la conversion des éléments d'actif nets libellés en devises, en dollars canadiens correspondants au 31 mars, sont inscrits à titre de revenus des opérations en devises à l'état des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau 8.1 présente la continuité de chaque compte d'opérations de change, en montrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits, et les rentrées et autres crédits. Cependant, on doit noter que ce tableau exclut la dette non échue à payer en devises, au montant de 14 084 millions de dollars au 31 mars 2006 (16 286 millions de dollars au 31 mars 2005); le détail portant sur cette dette est présenté à la section 6 de ce volume. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

**TABLEAU 8.1**  
COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Réserves de liquidités internationales détenues dans le				
Compte du fonds des changes, tableau 8.2.....	39 114 457 640	28 779 706 258	26 957 957 330	40 936 206 568
Fonds monétaire international—Souscriptions.....	11 239 451 373		566 558 605	10 672 892 768
	50 353 909 013	28 779 706 258	27 524 515 935	51 609 099 336
Moins :				
Fonds monétaire international—Effets à payer.....	8 058 738 373	1 232 635 977	2 645 000 000	9 471 102 396
Allocations de droits de tirage spéciaux.....	1 424 152 475	112 677 541		1 311 474 934
	9 482 890 848	1 345 313 518	2 645 000 000	10 782 577 330
Total.....	40 871 018 165	30 125 019 776	30 169 515 935	40 826 522 006

### Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

Ce compte inscrit les avances effectuées par le gouvernement au Compte du fonds des changes, en monnaie canadienne et en autres devises, pour l'achat d'or, de devises et de titres, et de droits de tirage spéciaux (DTS).

Le Compte du fonds des changes est géré en vertu des dispositions de la *Loi sur la monnaie*. Conformément à cette *Loi*, les états financiers vérifiés du Compte du fonds des changes sont préparés pour chaque exercice. Les états financiers au 31 mars 2006, de même que le rapport du vérificateur général, se trouvent à la fin de cette section.

Le tableau 8.2 présente les réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes au 31 mars 2006, ainsi que les avances faites à celui-ci. L'or que détient le Compte est comptabilisé à raison de 35 DTS l'once (58,90 \$ CAN au 31 mars 2006 et 63,96 \$ CAN au 31 mars 2005).

En 2005-2006, les paiements et autres débits comprenaient des avances au Compte du fonds des changes de 27 046 millions de dollars et un redressement de 1 734 millions de dollars afin de reconnaître les revenus nets du Compte du fonds des changes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 mars 2006. Les rentrées et autres crédits se composaient de remboursements d'avances de 24 577 millions de dollars et un redressement net dû à la réévaluation de 2 381 millions de dollars.

**TABLEAU 8.2**  
RÉSERVES DE LIQUIDITÉS INTERNATIONALES  
DÉTENUES DANS LE COMPTE DU FONDS DES CHANGES

(en millions de dollars)

	31 mars 2006	31 mars 2005
Disponibilités à vue en dollars US .....	241	127
Dépôts à court terme en dollars US .....	6 123	3 519
Titres négociables en dollars US .....	17 449	16 929
Disponibilités à vue en euro .....	34	34
Dépôts à court terme en euro .....	57	
Titres négociables en euro .....	15 376	16 168
Disponibilités à vue en yen japonais .....	83	93
Titres négociables en yen japonais .....	496	1 129
Droits de tirage spéciaux .....	1 071	1 108
Or .....	6	7
<b>Total .....</b>	<b>40 936</b>	<b>39 114</b>
Les avances sur le Trésor étaient libellées comme suit :		
Dollars US (2006, 21 146 millions de dollars US; 2005, 19 644 millions de dollars US) .....	24 698	23 761
Euro .....	14 606	15 352
Yen japonais .....	576	1 218
Droits de tirage spéciaux (2006, 610 millions DTS; 2005, 610 millions DTS) .....	(1 027)	(1 115)
Dollars canadiens .....	349	(441)
<b>Total des avances sur le Trésor .....</b>	<b>39 202</b>	<b>38 775</b>
Total des revenus nets du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars .....	1 734	339
<b>Total .....</b>	<b>40 936</b>	<b>39 114</b>

### Fonds monétaire international— Souscriptions

Ce compte inscrit la valeur de la souscription du Canada (sa «quote-part») au capital du Fonds monétaire international (FMI).

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de quatre grandes devises, l'euro, le dollar US, la livre sterling et le yen japonais.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

En 2005-2006, les rentrées et autres crédits se composaient d'un redressement dû à la réévaluation de 567 millions de dollars.

### Fonds monétaire international—Effets à payer

Ce compte inscrit les effets non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI pour de la monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (tout d'abord égal à un quart de un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada. En 2005-2006, les effets à payer au FMI ont augmenté de 1 412 millions de dollars.

### Allocations de droits de tirage spéciaux

Ce compte inscrit la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le droit de tirage spécial est une unité monétaire internationale créée par le FMI et allouée aux pays participant à son Département des droits de tirage spéciaux. Il représente une dette du Canada, puisque celui-ci peut être appelé à rembourser ces allocations, dans certains cas, en partie ou en entier.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participant au Département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes.

Le FMI n'a effectué aucune allocation de DTS au Canada au cours de l'exercice. En 2005-2006, les paiements et autres débits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de 113 millions de dollars.

## ÉTAT SUPPLÉMENTAIRE

### Compte du fonds des changes

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers du Compte du fonds des changes (CFC) ainsi que de l'information contenue dans le Rapport annuel incombe au ministère des Finances. Les activités du CFC sont régies par les dispositions de la partie II de la *Loi sur la monnaie*. La Banque du Canada gère le CFC en sa qualité d'agent financier.

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables énoncées à la note complémentaire 2, qui concordent avec celles adoptées par le gouvernement canadien. Par ailleurs, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent à ceci près que, par suite de modifications apportées à la *Loi sur la monnaie*, la fin de l'exercice du CFC a été changée pour le 31 mars.

Le ministère des Finances établit les politiques relatives aux opérations et aux placements du CFC ainsi qu'aux activités comptables correspondantes. Il s'assure également que les activités du CFC sont conformes aux dispositions de la *Loi sur la monnaie*.

La Banque du Canada effectue des opérations pour le CFC et tient des registres de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des états financiers. La Banque soumet au ministère des Finances un rapport sur la situation financière du CFC et sur les résultats d'exploitation.

La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers du CFC et présente au ministre des Finances un rapport sur les résultats de sa vérification.

Le Rapport annuel du Compte du fonds des changes est déposé au Parlement avec les états financiers, qui font partie des *Comptes publics du Canada*, et sont soumis au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*Le gouverneur,  
Banque du Canada,  
DAVID. A. DODGE*

*Le sous-ministre,  
ministère des Finances,  
ROB WRIGHT*

*La comptable en chef,  
Banque du Canada,  
SHEILA VOKEY, CA*

Ottawa, Canada  
le 12 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES FINANCES

J'ai vérifié le bilan du Compte du fonds des changes au 31 mars 2006 et l'état des revenus de l'exercice de quinze mois terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis pour satisfaire aux articles 20 et 21 de la *Loi sur la monnaie*. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Compte. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 mars 2006 ainsi que de ses revenus et de ses flux de trésorerie de l'exercice de quinze mois terminé à cette date conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers, qui concordent avec celles du gouvernement du Canada.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par le ministre des Finances afin de satisfaire aux articles 20 et 21 de la *Loi sur la monnaie* tels qu'énoncés à la note 2 afférente aux états financiers. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

De plus, à mon avis, les opérations du Compte dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie II de la *Loi sur la monnaie*.

Pour la vérificatrice générale du Canada,  
Douglas G. Timmins, CA  
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada  
le 12 juin 2006

**Compte du fonds des changes—Suite**

BILAN AU 31 MARS 2006  
(en millions de dollars canadiens)

ACTIF	31 mars 2006	31 décembre 2004	PASSIF	31 mars 2006	31 décembre 2004
Encaisse et dépôts à court terme (note 4) . . . . .	4 239	2 668	Dû au Trésor		
Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres (note 5) . . . . .	2 278		Avances (note 8) . . . . .	39 202	34 382
Titres négociables (note 6) . . . . .	32 855	31 761	Revenus nets de l'exercice . . . . .	1 734	1 798
	<u>39 372</u>	<u>34 429</u>			
Autres éléments de l'actif					
Droits de tirage spéciaux . . . . .	1 065	1 107			
Or . . . . .	6	7			
Intérêts courus et autres créances (note 7) . . . . .	493	637			
	<u>1 564</u>	<u>1 751</u>			
	<u>40 936</u>	<u>36 180</u>		<u>40 936</u>	<u>36 180</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

*Le gouverneur,*  
*Banque du Canada,*  
DAVID. A. DODGE

*Le sous-ministre,*  
*ministère des Finances,*  
ROB WRIGHT

*La comptable en chef,*  
*Banque du Canada,*  
SHEILA VOKEY, CA

ÉTAT DES REVENUS  
EXERCICE DE QUINZE MOIS TERMINÉ LE 31 MARS 2006  
(en millions de dollars canadiens)

	31 mars 2006 (15 mois)	31 décembre 2004 (12 mois)
Revenus de placements		
Titres négociables . . . . .	1 840	1 588
Encaisse et dépôts à court terme . . . . .	104	32
Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres . . . . .	46	3
Droits de tirage spéciaux . . . . .	37	21
	<u>2 027</u>	<u>1 644</u>
Autres revenus		
Gains nets (pertes nettes) de change . . . . .	(293)	154
	<u>(293)</u>	<u>154</u>
Revenus nets de l'exercice . . . . .	<u>1 734</u>	<u>1 798</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
EXERCICE DE QUINZE MOIS TERMINÉ LE 31 MARS 2006

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes complémentaires sont exprimés en millions de dollars canadiens.)

1. Pouvoir et objectif

Le Compte du fonds des changes (CFC) est régi par la partie II de la *Loi sur la monnaie*. Le CFC est tenu au nom du ministre des Finances et administré par la Banque du Canada en sa qualité d'agent financier. La *Loi sur la gestion des finances publiques* ne s'applique pas au CFC.

La *Loi sur la monnaie* confère au CFC le mandat d'aider à contrôler et à préserver la valeur externe du dollar canadien, et le ministre des Finances acquiert ou vend pour le CFC les avoirs jugés appropriés à cette fin en vertu de la *Loi*. Le CFC est habilité à investir dans des instruments approuvés par le ministre des Finances conformément à la *Loi*.

Compte du fonds des changes—*Suite*

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE QUINZE MOIS TERMINÉ LE 31 MARS 2006—*Suite*

Les objectifs du CFC sont de répondre aux besoins généraux de liquidités en monnaies étrangères du gouvernement et de fournir, au besoin, une source de financement pour aider à favoriser un comportement ordonné du dollar canadien sur le marché des changes. À l'heure actuelle, le Canada a pour politique d'intervenir sur les marchés des changes lorsqu'il le juge à propos, plutôt que de manière systématique, et seulement dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

Les revenus nets de l'exercice doivent être versés au Trésor du gouvernement du Canada au cours des trois mois suivant la fin de l'exercice, conformément à la *Loi sur la monnaie*.

2. Principales conventions comptables

Comme le prévoit la *Loi sur la monnaie*, les états financiers du CFC sont préparés conformément aux conventions comptables qu'utilise le gouvernement du Canada pour établir ses états financiers. Les états financiers du CFC sont préparés pour le ministre des Finances en conformité avec les articles 20 et 21 de la *Loi*.

La méthode de comptabilité utilisée dans les états financiers du CFC diverge des principes comptables généralement reconnus du Canada du fait que le coût théorique des avances n'est pas déclaré. Les avances sont consenties sans intérêt selon les modalités prescrites par le ministre des Finances, et seules les opérations relatives aux actifs sont inscrites au CFC. Les principales conventions comptables du CFC sont énoncées ci-dessous.

a) Changement de fin d'exercice

Des modifications apportées à la *Loi sur la monnaie* sont entrées en vigueur le 30 décembre 2005 et prévoyaient notamment le remplacement de l'année de référence du CFC, qui correspondait à l'année civile, par un exercice se terminant le 31 mars. Selon une disposition transitoire, l'exercice de quinze mois se terminant le 31 mars 2006 constitue le premier exercice à l'égard duquel s'applique cette modification.

b) Présentation des états financiers

Les états financiers ont pour objet de faire rapport au Parlement sur les opérations du CFC conformément à la *Loi sur la monnaie*. Le périmètre comptable du CFC est limité aux opérations permises par une politique établie par le ministre des Finances. À cette fin, les opérations suivantes sont inscrites au CFC :

Le produit, les gains et les intérêts de toute opération relative aux actifs sont portés au crédit du CFC, ainsi que les sommes reçues à l'échéance des valeurs, dépôts ou billets détenus pour ce compte.

Les services d'administration, de garde et d'agent financier se rapportant aux opérations du CFC sont

fournis et payés par la Banque du Canada. Ces coûts ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Le versement, sur le Trésor, d'avances sans intérêt au CFC est autorisé par le ministre des Finances, aux conditions fixées par celui-ci.

Les revenus nets de l'exercice du CFC sont versés au Trésor ou, s'ils sont négatifs, imputés sur ce dernier.

Les états financiers mettent en lumière tous les changements importants dans la trésorerie. Celle-ci n'a donc pas fait l'objet d'un état distinct.

c) Estimations

Pour préparer les états financiers du CFC, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, en se fondant sur l'information disponible à la date de ces derniers. Des estimations ont été utilisées principalement en ce qui concerne la présentation des actifs selon leur juste valeur. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations.

d) Conversion des devises et des droits de tirage spéciaux

Les actifs et les avances libellés en devises et en droits de tirage spéciaux (DTS) sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des taux de change suivants, lesquels étaient en vigueur aux dates du bilan :

	31 mars 2006	31 décembre 2004
Dollar américain.....	1,1680	1,2020
Euro .....	1,4153	1,6287
Yen .....	0,009923	0,011727
DTS.....	1,68291	1,86050

Les gains ou pertes découlant de la conversion des actifs et des avances libellés en devises et en DTS, ainsi que des opérations effectuées au cours de l'exercice, sont enregistrés comme gains ou pertes nets de change et inclus avec les « Autres revenus » dans l'*État des revenus*.

Les revenus de placements en devises et en DTS sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date où ils sont gagnés.

e) Revenus

Les revenus de placements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les intérêts gagnés, l'amortissement des primes et des escomptes, les gains et pertes résultant de la vente de titres et les revenus découlant des opérations de prêt de titres. Les intérêts s'accroissent sur les dépôts à court terme, les dépôts détenus dans le cadre d'accords de

Compte du fonds des changes—*Suite*

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE QUINZE MOIS TERMINÉ LE 31 MARS 2006—*Suite*

pension sur titres, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux. Les intérêts courus sont inclus dans le poste « Autres éléments de l'actif » du *Bilan*.

f) Actif

Dépôts à court terme

Les dépôts à court terme sont des instruments du marché monétaire au moyen desquels le CFC investit des fonds auprès de contreparties désignées. Ces dépôts sont inscrits au coût et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance.

Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres

Les dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres sont des instruments du marché monétaire au moyen desquels le CFC investit sur nantissement auprès de contreparties désignées aux taux du marché en vigueur en fonction d'accords de prise en pension de titres tripartites. Les effets remis en nantissement de ces instruments sont confiés à un dépositaire. Le montant comptabilisé des dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres est celui auquel les fonds ont été investis à l'origine.

Titres négociables

Les titres négociables sont inscrits au coût et ajustés afin de tenir compte de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Les achats et les ventes de titres sont enregistrés à la date du règlement des opérations. Les moins-values liées à la baisse permanente de la juste valeur des titres sont incluses dans la catégorie « Revenus de placements » de l'*État des revenus*.

Droits de tirage spéciaux

Le droit de tirage spécial (DTS) est l'unité de compte du Fonds monétaire international (FMI), et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de grandes monnaies internationales. Les DTS sont inscrits à leur valeur marchande en fin d'exercice.

Or

L'or détenu par le CFC est évalué à 35 DTS l'once troy d'or fin, ce qui s'approche du coût et correspond à la valeur utilisée dans les *Comptes publics du Canada*. Le CFC a vendu le reste de ses lingots d'or en 2003 et continue de détenir des pièces d'or. Les gains nets provenant de ventes d'or sont enregistrés à la date du règlement des opérations.

g) Programme de prêt de titres

Le CFC a conclu des ententes de représentation avec deux grandes institutions financières. Les prêts de titres sont effectués au nom du CFC par ces agents, qui les garantissent et se chargent d'obtenir les garanties nécessaires de valeur égale ou supérieure auprès de leurs contreparties admises à ces opérations. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements. Les revenus issus du programme de prêt de titres sont inclus dans la catégorie « Revenus de placements » de l'*État des revenus*.

3. Opérations officielles du gouvernement

Les opérations officielles du gouvernement consistent en des achats et des ventes de dollars canadiens contre des devises. Ces opérations ont pour objet de favoriser un comportement ordonné sur le marché des opérations visant le dollar canadien ou de satisfaire les besoins nets du gouvernement en devises. Depuis septembre 1998, il n'y a eu aucune opération visant à modérer les variations du cours du dollar canadien.

La majorité des réserves officielles de devises internationales du Canada sont versées dans le CFC. Celui-ci renferme environ 97 pour cent (contre 90 pour cent au 31 décembre 2004) des réserves officielles canadiennes. Le reste de ces dernières se trouvent dans les comptes de devises du ministère des Finances.

4. Encaisse et dépôts à court terme

	31 mars 2006	31 décembre 2004
	Valeur comptable	Valeur comptable
Dollars américains.....	4 065	2 529
Euros .....	91	42
Yens .....	83	97
	<hr/> 4 239	<hr/> 2 668

5. Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres

	31 mars 2006	31 décembre 2004
	Valeur comptable	Valeur comptable
Dollars américains.....	2 278	
	<hr/> 2 278	

Au 31 mars 2006, l'échéance des dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres était de moins de trois mois.

Compte du fonds des changes—*Suite*

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE QUINZE MOIS TERMINÉ LE 31 MARS 2006—*Suite*

6. Titres négociables

	Échéance									
	31 mars 2006								31 décembre 2004	
	Moins de 6 mois		6 à 12 mois		1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	Total
	Valeur comptable	Rende- ment	Valeur comptable	Rende- ment	Valeur comptable	Rende- ment	Valeur comptable	Rende- ment	Valeur comptable	Valeur comptable
Dollars américains										
États souverains .....	4 181	4,27%	147	3,72%	352	4,44%	1 572	4,28%	6 252	6 357
Institutions supranationales ..	1 820	4,11%	147	4,05%	1 032	4,49%	978	4,53%	3 977	2 709
Organismes gouvernementaux et autres .....	3 768	4,42%	210	4,34%	1 753	4,59%	1 382	4,70%	7 113	5 285
Valeur comptable .....	9 769		504		3 137		3 932		17 342	14 351
Euros										
États souverains .....	282	2,38%	163	3,97%	7 396	3,89%	2 420	3,44%	10 261	11 643
Institutions supranationales ..					716	4,61%	284	3,35%	1 000	989
Organismes gouvernementaux et autres .....	143	4,54%	75	2,64%	2 126	3,76%	1 412	3,70%	3 756	3 605
Valeur comptable .....	425		238		10 238		4 116		15 017	16 237
Yens										
États souverains .....					496	1,91 %			496	1 173
Valeur comptable .....					496				496	1 173
Total des titres										
Valeur comptable .....	10 194		742		13 871		8 048		32 855	31 761

Dans le tableau ci-dessus, le rendement correspond au rendement moyen pondéré à l'échéance calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour les titres respectifs.

L'encours des primes ou des escomptes non amortis sur les titres négociables s'élève à 193 millions de dollars (contre 230 millions au 31 décembre 2004).

Au 31 mars 2006, une partie des avoirs du CFC en titres du gouvernement des États-Unis consistant en 1 815 millions de dollars américains (valeur nominale) de bons du Trésor (comparativement à 1 830 millions de dollars américains au 31 décembre 2004) et en 1 130 millions de dollars américains (valeur nominale) d'obligations du Trésor (contre 1 165 millions de dollars américains au 31 décembre 2004) servait aux opérations de prêt de titres aux institutions financières.

7. Intérêts courus et autres créances

	31 mars 2006	31 décembre 2004
Intérêts courus		
Encaisse et dépôts à court terme .....	12	4
Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres .....	9	
Titres négociables		
Dollars américains .....	107	164
Euros .....	359	461
Yens .....		4
DTS .....	6	4
Autres créances .....		
	493	637

La juste valeur des intérêts courus et des autres créances est réputée correspondre à leur valeur comptable étant donné leur date d'échéance.

**Compte du fonds des changes—Suite**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE QUINZE MOIS TERMINÉ LE 31 MARS 2006—Suite

## 8. Dû au Trésor—Avances

Le CFC se finance au moyen d'avances consenties par le Trésor. L'encours de ces dernières est limité à un plafond de 60 milliards de dollars aux termes d'un décret du ministre des Finances daté du 30 décembre 2005. À la fin de l'exercice, les avances (dépôts) s'établissaient comme suit :

	31 mars 2006	31 décembre 2004
Dollars américains .....	24 698	20 332
Dollars canadiens .....	349	(2 108)
Euros .....	14 606	16 027
Yens .....	576	1 266
DTS .....	(1 027)	(1 135)
	39 202	34 382

Le produit des emprunts en devises contractés par le Canada et des DTS attribués par le FMI a été avancé au CFC par le Trésor. Les remboursements ultérieurs de la dette en devises sont effectués à l'aide des avoirs du CFC et donnent lieu à une baisse des avances en devises. Les intérêts à payer par le Canada au titre des emprunts en devises et les frais relatifs aux DTS attribués au Canada sont imputés directement au Trésor.

Le CFC a besoin d'avances en dollars canadiens pour régler ses achats de devises. Les ventes de devises donnent lieu à des rentrées de dollars canadiens, qui sont versées au Trésor et qui ont pour effet de faire baisser l'encours des avances en dollars canadiens. Des ventes cumulatives nettes de devises se traduisent par des dépôts nets en dollars canadiens au Trésor.

## 9. Instruments financiers

## a) Gestion du risque

Le rôle du CFC à titre de principal dépositaire des réserves officielles de liquidités internationales du Canada détermine la nature des actifs détenus et des opérations menées, ainsi que l'utilisation qui est faite des instruments financiers.

Pour assurer une diversification prudente du portefeuille du CFC en matière de risque de crédit, la politique et les lignes directrices relatives aux placements prescrites par le ministre des Finances établissent des plafonds pour les avoirs selon la catégorie d'émetteurs (États souverains, organismes

gouvernementaux, institutions supranationales ou institutions financières commerciales) et le type d'instrument; d'autres limites s'appliquent au montant qui peut être engagé auprès d'un même émetteur ou d'une même contrepartie.

Aux termes de la politique et des lignes directrices relatives aux placements, le CFC peut détenir des titres de dette, libellés dans les monnaies désignées, qui sont émis par des États souverains jouissant d'une cote de crédit élevée et par des organismes représentant ces États, ainsi que par des organisations supranationales. Ces titres doivent avoir une cote de crédit à long terme minimale de A- ou A3 décernée par deux des quatre agences d'évaluation désignées (Standard and Poor's, Moody's, Fitch et Dominion Bond Rating Service); une des agences doit nécessairement être Standard and Poor's ou Moody's. Le CFC peut également effectuer des dépôts ou d'autres opérations auprès d'institutions financières commerciales jouissant d'une cote de crédit semblable, l'échéance de ces dépôts ne devant pas dépasser trois mois.

Dans le cadre du programme de prêt de titres, les agents ne peuvent prêter des titres, à hauteur d'un montant maximal prescrit, qu'à des contreparties figurant sur une liste approuvée par le gouvernement. Chaque emprunteur doit conclure un accord de prêt de titres avec l'un des agents. Les emprunteurs sont également tenus de donner des garanties pour les titres empruntés, selon une liste sélective approuvée par le gouvernement. Les garanties admissibles se limitent à certains types de titres et à certaines échéances et cotes de crédit. Les agents fournissent aussi une indemnité en cas de défaillance de l'emprunteur. Le CFC conclut des prêts de titres afin d'obtenir un rendement accru sur les placements.

## b) Risques de taux d'intérêt et de change

On réduit les risques de taux d'intérêt et de change en appariant la structure de durée des actifs du CFC et les devises dans lesquelles ils sont libellés avec les emprunts en devises correspondants du gouvernement du Canada.

Compte du fonds des changes—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE QUINZE MOIS TERMINÉ LE 31 MARS 2006—Fin

c) Juste valeur des instruments financiers

	31 mars 2006		31 décembre 2004	
	Valeur comptable et intérêts cours	Juste valeur	Valeur comptable et intérêts cours	Juste valeur
<b>Placements</b>				
Encaisse et dépôts				
à court terme . . . . .	4 251	4 251	2 672	2 672
Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres . . . . .	2 287	2 287		
<b>Titres négociables</b>				
Dollars américains . . . . .	17 449	17 235	14 514	14 685
Euros . . . . .	15 376	15 448	16 698	17 552
Yens . . . . .	496	511	1 178	1 218
	39 859	39 732	35 062	36 127
DTS . . . . .	1 071	1 071	1 111	1 111
Or . . . . .	6	74	7	57

La juste valeur estimative de l'encaisse, des dépôts à court terme, des dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres et des DTS est réputée correspondre à leur valeur comptable étant donné leur date d'échéance.

La juste valeur estimative des titres négociables est établie en fonction des cours du marché. Les conditions du marché observées au 31 mars 2006 ont réduit la juste valeur des titres négociables en dollars américains en deçà de la valeur comptable. Comme on ignore si ces conditions sont liées à une baisse permanente de la juste valeur, la valeur de ces titres n'a pas été ramenée à la juste valeur.

La juste valeur estimative de l'or est fonction du prix établi sur le marché de Londres, qui était de 679,78 \$ l'once troy d'or fin (comparativement à 526,48 \$ au 31 décembre 2004).

10. Engagements

a) Swaps de devises

Le CFC peut conclure des swaps à court terme de devises avec la Banque du Canada afin d'aider cette dernière dans ses opérations de gestion de trésorerie. Aucun tirage n'a été effectué sur de tels mécanismes durant l'exercice de quinze mois terminé le 31 mars 2006 ou l'exercice terminé le 31 décembre 2004, et il n'y avait aucun engagement découlant de swaps de devises en cours au 31 mars 2006.

b) Contrats de change

Dans le cours normal de ses activités, le CFC conclut des contrats de change. Au 31 mars 2006, le CFC était tenu par contrat de vendre 25 millions en devises (contre 8 000 au 31 décembre 2004). Les gains (pertes) non réalisé(e)s sont calculé(e)s en fonction des taux de change en vigueur au 31 mars 2006. À cette date, aucun(e) gain (perte) net(te) non réalisé(e) n'était compris(e) dans les revenus nets (néant au 31 décembre 2004). Les contrats de change en cours ont été réglés au 3 avril 2006.

c) Contrats de placement

Dans le cours normal de ses opérations, le CFC conclut des contrats de placement. Le tableau suivant présente la juste valeur des contrats de placement et l'encours de ces contrats au 31 mars 2006. Les contrats de placement en cours ont été réglés au 6 avril 2006.

	31 mars 2006		31 décembre 2004	
	Valeur contrac- tuelle	Juste valeur	Valeur contrac- tuelle	Juste valeur
<b>Titres négociables</b>				
<b>Dollars américains</b>				
-Achats . . . . .	(663)	(663)		
-Ventes . . . . .	82	82		
<b>Euros</b>				
-Achats . . . . .	(94)	(94)		
-Ventes . . . . .	93	93		

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés de manière à être conformes au mode de présentation adopté pour l'exercice considéré.

# SECTION 9

## **COMPTES PUBLICS DU CANADA** **2005-2006**

### **Prêts, placements et avances**

#### **SOMMAIRE**

	<i>Page</i>
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	9.3
États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	9.6
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	9.12
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	9.13
Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	9.13
Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	9.14
Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques provenant de crédits budgétaires .....	9.15
Placements de portefeuille .....	9.16
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .....	9.18
Organisations internationales .....	9.22
Administrations provinciales et territoriales .....	9.26
Autres prêts, placements et avances .....	9.29
Provision pour moins-value .....	9.38

## PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Les prêts, placements et avances forment une catégorie d'éléments d'actif représentant les créances acquises sur des tiers et les titres de participation détenus par le gouvernement du Canada obtenus par l'emploi de crédits parlementaires, à l'exception de la portion des soldes de placements représentant les redressements de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Certains crédits permettent d'utiliser les remboursements pour des prêts et avances supplémentaires. On retrouve aux sections ministérielles du volume II, les précisions à l'égard de l'emploi des crédits non budgétaires pour les prêts, placements et avances.

Les placements des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée à la valeur de consolidation et portés au coût ajusté selon les profits ou pertes annuels des sociétés et réduits de tout dividende remboursé au gouvernement par celles-ci. Selon l'approche modifiée à la valeur de consolidation, les politiques comptables des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ne sont pas conformes à celles du gouvernement. De plus, ce dernier présente toutes sommes à recevoir de ou payable à ces sociétés.

D'autres prêts, placements et avances sont enregistrés au coût et font l'objet d'une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de réalisation. Les opérations conclues en devises sont converties et comptabilisées en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. À la fin de l'exercice, les

soldes de prêts, placements et avances qui proviennent d'opérations conclues en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes nets liés à ces prêts consentis à un État souverain sont présentés avec les produits de placements de ces prêts sous les revenus d'autres programmes.

La provision constituée pour refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de réalisation des créances détenues par le gouvernement a été autorisée par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, en vertu du paragraphe 63(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les revenus encaissés au cours de l'exercice sur les prêts, placements et avances sont crédités aux autres revenus. On trouvera plus de précisions à la section 3 de ce volume ainsi qu'à la section 11 du volume III.

Le tableau 9.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant les prêts, placements et avances par catégorie.

Certains tableaux de cette section démontrent la continuité des comptes, en présentant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits et les rentrées et autres crédits. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux résumés.

**TABLEAU 9.1**  
**PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES**

	1 <sup>er</sup> avril 2005 <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Sociétés d'État entreprises et autres				
entreprises publiques, tableau 9.2	17 624 857 349	5 317 345 313	2 358 491 900	20 583 710 762
Placements de portefeuille, tableau 9.11	15 087 506	102 691 006	1 635 760	116 142 752
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement, tableau 9.12	934 896 927	86 912 889	244 717 181	777 092 635
Organisations internationales, tableau 9.13	13 439 938 721	623 909 296	399 755 125	13 664 092 892
Administrations provinciales et territoriales, tableau 9.14	4 941 210 571	1 377 149 340	1 390 840 822	4 927 519 089
Autres prêts, placements et avances, tableau 9.15	17 094 289 723	4 670 736 623	3 146 951 807	18 618 074 539
	54 050 280 797	12 178 744 467	7 542 392 595	58 686 632 669
Moins : provision pour moins-value	15 882 432 944	930 617 489	1 846 236 671	16 798 052 126
Total	38 167 847 853	13 109 361 956	9 388 629 266	41 888 580 543

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été redressées et reclassées pour refléter la présentation de l'exercice en cours. On trouvera plus de précisions sur le redressement à la note 2 des états financiers à la section 2 de ce volume.

## Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques représentent le solde des créances du gouvernement acquises sur des sociétés relativement au fonds de roulement, aux dépenses en capital et autres; de la participation au capital-actions des sociétés; et des prêts et avances aux sociétés en vue de prêts à des tiers.

Une société d'État représente une société d'État mère ou une filiale en propriété exclusive; une société d'État mère est une personne morale appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté; une filiale en propriété exclusive est une personne morale appartenant à cent pour cent à une ou plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales.

Les sociétés d'État entreprises sont une catégorie d'entreprises publiques définies comme étant les sociétés d'État qui ne sont pas dépendantes de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consiste en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Celles-ci incluent certaines sociétés d'État énumérées à la partie I, toutes les sociétés d'État énumérées à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et la Banque du Canada. L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, bien que société d'État, ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement puisqu'il a pour mandat de gérer un portefeuille d'investissement pour le Régime de pensions du Canada qui est lui-même exclu du périmètre comptable.

Il existe aussi un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais qui sont contrôlées par le gouvernement et qui doivent le plus souvent rendre compte au Parlement par l'entremise d'un ministre d'État pour la conduite de leurs activités. Celles-ci sont identifiées comme «autres entreprises publiques» et incluent la Commission canadienne du blé et les diverses administrations portuaires.

La majorité des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont mandataires de Sa Majesté pour la poursuite de la totalité ou d'une partie de leurs activités. Ce statut est accordé selon une des façons suivantes :

- i) désignation par le Parlement, par suite d'une loi spéciale de constitution;
- ii) autorisation législative; ou,
- iii) proclamation selon la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

De plus amples informations sur les affaires et activités de toutes les sociétés d'État «mères» et des informations sur toutes les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts sont présentées dans le *Rapport annuel du Président du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*. Une compilation des états financiers vérifiés des sociétés d'État mères, bien que ne faisant plus partie intégrante de ce Rapport, est également disponible sur demande.

Le tableau 9.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts, placements et avances accordés aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

**TABLEAU 9.2**  
**SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES**

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
<b>Placements—</b>				
Placements et profits/pertes accumulés (tableau 9.5).....	14 111 731 949 <sup>(1)</sup>	5 055 711 002	2 027 153 000	17 140 289 951
<b>Prêts et avances<sup>(2)</sup>—</b>				
Société canadienne d'hypothèques et de logement—				
Habitation .....	3 431 784 785		82 132 688	3 349 652 097
Immeubles .....	58 123 446		4 350 265	53 773 181
Programmes conjoints .....	966 187 051		41 289 846	924 897 205
Ensembles d'habitation destinés à des étudiants.....	218 703 760		10 647 583	208 056 177
Projets de traitement des eaux d'égout .....	309 085 654		55 719 802	253 365 852
Aide pour l'accession à la propriété .....	14 878 188		5 481 316	9 396 872
	4 998 762 884		199 621 500	4 799 141 384
Autres—				
Société immobilière du Canada Limitée.....	32 673 516	10 514 311	2 719 400	40 468 427
Commission canadienne du lait .....	31 947 000	187 747 000	128 998 000	90 696 000
	64 620 516	198 261 311	131 717 400	131 164 427
Total—Prêts et avances .....	5 063 383 400	198 261 311	331 338 900	4 930 305 811
Total partiel .....	19 175 115 349	5 253 972 313	2 358 491 900	22 070 595 762
Moins : montant à être recouvré de crédits ultérieurs <sup>(3)</sup> .....	1 550 258 000	63 373 000		1 486 885 000
Total .....	17 624 857 349	5 317 345 313	2 358 491 900	20 583 710 762

<sup>(1)</sup> Le chiffre de l'exercice précédent a été redressé. On trouvera plus de précisions à la note 2 des états financiers à la section 2 de ce volume.

<sup>(2)</sup> Ces prêts sont comptabilisés au coût.

<sup>(3)</sup> Au cours des exercices antérieurs, le montant à être recouvré de crédits ultérieurs a été inscrit à même la provision pour moins-value des actifs. Au cours de l'exercice, ce montant est présenté en réduction des soldes de la valeur des actifs au tableau 9.2.

Les détails des résultats et de la situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont présentés aux tableaux 9.3 à 9.5. De plus, ces tableaux démontrent la ventilation de l'avoie de chaque société entre les profits et pertes accumulés, le surplus d'apport et le capital-actions, de même que les détails des placements du gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, le gouvernement du Canada a consenti des prêts et des avances à diverses sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une description des prêts en circulation au 31 mars 2006 ou 2005 est fournie ci-dessous.

### Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société a été constituée, le 1<sup>er</sup> janvier 1946, par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Le mandat de la Corporation, tel qu'indiqué dans la *Loi nationale sur l'habitation*, est de promouvoir la construction de nouvelles habitations, la réparation et la modernisation d'habitations existantes et l'amélioration des conditions de vie et de logement. Des avances ont été accordées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'appuyer divers programmes entrepris par la Société.

#### Habitation

Les avances accordées pour les habitations à loyer modéré (HLM) portent intérêt à des taux de 4,125 pour cent à 16,10 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final le 31 mars 2037.

#### Immeubles

Les avances accordées en vue de l'acquisition et du développement de biens immobiliers portent intérêt à des taux de 9,50 pour cent à 15 pour cent par année, et sont remboursables sur une période s'échelonnant sur 50 ans, avec le versement final le 30 juin 2036.

#### Programmes conjoints

Les avances accordées permettant d'entreprendre des programmes d'habitation conjointement avec les provinces portent intérêt à des taux de 3,5 pour cent à 17,96 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final le 30 juin 2038.

#### Ensembles d'habitation destinés à des étudiants

Les avances accordées pour les ensembles d'habitation destinés à des étudiants portent intérêt à des taux de 5 pour cent à 10,05 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final le 1<sup>er</sup> avril 2030.

*Projets de traitement des eaux d'égout*

Les avances accordées pour faciliter l'aménagement ou l'agrandissement de projets de traitement des eaux d'égout et la construction de collecteurs d'égouts pluviaux portent intérêt à des taux de 5 pour cent à 10,38 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final le 31 mars 2023.

*Aide pour l'accession à la propriété*

Les avances accordées pour habitation occupée par le propriétaire portent intérêt à des taux de 8,58 pour cent à 8,68 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 18 à 20 ans, avec le versement final le 31 décembre 2008.

**Société immobilière du Canada Limitée**

La Société immobilière du Canada Limitée (à l'origine la Société immobilière des Travaux publics Limitée) a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* en 1956 et a été continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société mène ses activités par l'entremise de la Société immobilière du Canada CLC Limitée (CLC), sa principale filiale en propriété exclusive. L'objectif premier de la CLC est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux et de gestion de certains biens immobiliers de choix. Pour réaliser cet objectif, la CLC peut gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, en tant que propriétaire ou société mandataire du gouvernement.

La CLC a acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets. Ces billets ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens pour lesquels ils ont été émis. Les billets ont été actualisés au taux d'intérêt débiteur du Trésor applicable aux sociétés d'État et ont été enregistrés à leur valeur actualisée.

Au cours de l'exercice, de nouveaux billets totalisant 8,8 million de dollars ont été émis. Un montant de 0,5 millions de dollars a été remboursé au cours de l'exercice et un montant de 1,7 million de dollars a été amorti aux revenus. Le solde de ce compte représente le solde des billets à recevoir net de l'escompte non amorti correspondant.

**Commission canadienne du lait**

La Société a été établie par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, afin d'offrir, aux producteurs efficaces de lait et de crème, l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement, et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers, un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Des prêts ont été consentis à la Société, pour financer le commerce fait par rapport aux produits laitiers. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 300 000 000 \$ selon la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Le montant actuellement autorisé par le Ministre des Finances est de 120 000 000 \$ pour des prêts provenant du Trésor et de 50 000 000 \$ pour une ligne de crédit auprès de tout membre de l'Association canadienne de paiements.

Les prêts portent intérêt à des taux de 2,5765 pour cent à 3,9130 pour cent par année, et sont remboursables au cours de l'exercice qui suit la date d'emprunt.

**Intérêt payé au gouvernement**

L'intérêt payé au gouvernement du Canada afférent à ces prêts au cours des exercices terminés le 31 mars 2006 et 2005 est le suivant :

	2005-2006	2004-2005
	(en millions de dollars)	
Société—		
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	447,0	464,0
Commission canadienne du lait.....	1,7	1,3
<b>Total .....</b>	<b>448,7</b>	<b>465,3</b>

## États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, avoir, revenus et charges des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Les tableaux 9.3 à 9.5 présentent les actifs, passifs, avoir, revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques regroupées en cinq secteurs. Le secteur compétitifs, autonomes des sociétés comprend les sociétés énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les autres entreprises publiques autonomes et compétitives.

Pour les sociétés ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur des états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Les tableaux résument les opérations financières et les résultats d'exploitation de chacune des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, selon leurs propres conventions comptables. La majorité des sociétés d'État entreprises suivent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) que l'on retrouve dans les entreprises du secteur privé, tels que publiés dans le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés*.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les actifs financiers provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent des débiteurs, des prêts et des placements entre apparentés. Les actifs non financiers représentent la portion non amortie des immobilisations, du stock et des charges payées d'avance tels que les immeubles, le matériel et l'outillage en usage ou en construction, les stocks et les autres éléments de dépense qui seront passés en charges lorsque consommés. Les éléments de passif comprennent les créditeurs, les emprunts et autres dettes. Les passifs sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les emprunts auprès de tiers représentent les montants à rembourser à des institutions financières et autres investisseurs. Les autres éléments de passif représentent des obligations qui découlent des achats, des avantages futurs des employés et des prestations de retraite, des intérêts courus sur emprunts, des contrats de location- acquisition et autres créditeurs. Les éléments de passif provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent des créditeurs et des emprunts entre apparentés.

Les revenus comprennent l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours lorsqu'il y a lieu. Les charges sont réparties entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les redressements de l'avoir et autres comprennent des redressements aux exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés. Les opérations dans l'avoir avec le gouvernement comprennent les dividendes déclarés ainsi que les virements de bénéfices au gouvernement, de même que l'apport de capitaux par le gouvernement. Toutes opérations intergouvernementales sont éliminées conformément au redressement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Ces tableaux comprennent l'information financière des sociétés d'État entreprises mères, des filiales non consolidées en propriété exclusive et d'autres entreprises publiques.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont classées comme étant soit mandataires, soit non mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois de constitution ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État*. Dans certains cas le statut de mandataire peut aussi être restreint à certaines activités désignées d'une société.

Le tableau 9.10 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2006.

TABLEAU 9.3

## ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS SOMMAIRES PAR SECTEUR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

	Compétitifs, autonomes	Banque du Canada	Crédit et assurance	Commercialisation	Autres	Total
<b>ACTIFS, PASSIFS ET AVOIR</b>						
<b>AU 31 MARS 2006</b>						
<b>Actifs</b>						
Financiers—						
Tiers .....	1 590 160	159 125	141 841 995	4 252 425	40 664	147 884 369
Gouvernement et sociétés						
d'État .....	1 259 643	45 175 077	7 930 176	22 669	49 243	54 436 808
Total des actifs financiers .....	2 849 803	45 334 202	149 772 171	4 275 094	89 907	202 321 177
Actifs non financiers .....	4 169 363	227 567	554 655	820 365	25 671	5 797 621
Total des actifs tels que déclarés .....	7 019 166	45 561 769	150 326 826	5 095 459	115 578	208 118 798
Redressements d'élimination .....	127 923		(68 145)		5	59 783
Total des actifs .....	7 147 089	45 561 769	150 258 681	5 095 459	115 583	208 178 581
<b>Passifs</b>						
Tiers—						
Emprunts .....	328 118		119 553 765	3 946 473	3 217	123 831 573
Billets non réglés de la Banque du Canada et montants dus aux déposants .....						
		43 736 733				43 736 733
Autres passifs .....	2 530 400	453 120	12 035 683	1 014 662	76 570	16 110 435
Gouvernement et sociétés						
d'État .....	401 662	1 341 916	5 440 356	93 789	81 827	7 359 550
Total des passifs .....	3 260 180	45 531 769	137 029 804	5 054 924	161 614	191 038 291
Avoir du Canada tel que déclaré .....	3 758 986	30 000	13 297 022	40 535	(46 036)	17 080 507
Redressements d'élimination .....	127 923		(68 145)		5	59 783
Avoir du Canada .....	3 886 909	30 000	13 228 877	40 535	(46 031)	17 140 290
Total des passifs et de l'avoir .....	7 147 089	45 561 769	150 258 681	5 095 459	115 583	208 178 581
Passif éventuel .....	49 640		2 471 114			2 520 754
Obligations contractuelles .....	701 258		4 953 802	14 265		5 669 325
<b>REVENUS, CHARGES ET AUTRES VARIATIONS DE L'AVOIR POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006</b>						
<b>Revenus</b>						
Tiers .....	7 967 543		8 317 630	3 993 439	211 937	20 490 549
Gouvernement et sociétés						
d'État—						
Aide financière .....	194 053			16 181	28 000	238 234
Autres .....	635 999	1 735 610	229 179	51 899	24 756	2 677 443
Total des revenus .....	8 797 595	1 735 610	8 546 809	4 061 519	264 693	23 406 226
<b>Charges</b>						
Tiers .....	7 769 264		5 340 127	4 041 135	238 431	17 388 957
Gouvernement et sociétés						
d'État .....	538 646		941 965	7 779	23 555	1 511 945
Total des charges .....	8 307 910		6 282 092	4 048 914	261 986	18 900 902
Bénéfice net/ou perte nette (-) pour l'exercice .....	489 685	1 735 610	2 264 717	12 605	2 707	4 505 324
Avoir du Canada, au début de l'exercice tel que déclaré .....						
	3 559 510	30 000	11 039 088	41 666	(495 380)	14 174 884
Redressements .....	466			(13 736)	446 637	433 367
Redressements d'élimination .....	127 923		(68 145)		5	59 783
Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir—						
Dividendes .....	(290 675)	(1 735 610)	(21 783)			(2 048 068)
Capital .....			15 000			15 000
Avoir du Canada, à la fin de l'exercice .....	3 886 909	30 000	13 228 877	40 535	(46 031)	17 140 290

TABLEAU 9.4

SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES—  
ACTIFS, PASSIFS ET AVOIR AU 31 MARS 2006

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques <sup>(1)</sup>	Actifs			Total des actifs
	Financiers		Non financiers	
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
<b>Compétitifs, autonomes</b>				
Administration du pont Blue Water	15 991	51 544	116 136	183 671
Corporation de développement des investissements du Canada, La. . . . .	13 880	53 766		67 646
Société de gestion Canada Hibernia. . . . .	38 564	94 043	241 020	373 627
Société immobilière du Canada limitée. . . . .	75 758	611	272 219	348 588
Parc Downsview Park Inc. . . . .	8 830	1 460	9 002	19 292
Société canadienne des postes. . . . .	1 084 168	944 603	1 883 175	3 911 946
Administration portuaire de Halifax <sup>(2)</sup> . . . . .	16 796	14 192	99 767	130 755
Administration portuaire de Montréal <sup>(2)</sup> . . . . .	52 677	52 579	213 360	318 616
Administration portuaire de Québec <sup>(2)</sup> . . . . .	35 596	1 297	86 212	123 105
Ridley Terminals Inc. . . . .	2 882	1 099	15 562	19 543
Monnaie royale canadienne . . . . .	3 834	12 704	153 595	170 133
Administration portuaire de Saint John <sup>(2)</sup> . . . . .	5 685	11 769	64 546	82 000
Administration portuaire de Toronto <sup>(2)</sup> . . . . .	14 097	1 003	47 571	62 671
Administration portuaire de Vancouver <sup>(2)</sup> . . . . .	94 336	2 893	508 357	605 586
Autres administrations portuaires canadiennes <sup>(2)(3)</sup> . . . . .	127 066	16 080	458 841	601 987
<i>Total—Compétitifs, autonomes</i> . . . . .	<i>1 590 160</i>	<i>1 259 643</i>	<i>4 169 363</i>	<i>7 019 166</i>
<b>Banque du Canada</b> . . . . .	<i>159 125</i>	<i>45 175 077</i>	<i>227 567</i>	<i>45 561 769</i>
<b>Crédit et assurance</b>				
Banque de développement du Canada . . . . .	10 193 828		117 595	10 311 423
Société d'assurance-dépôts du Canada . . . . .	161 490	1 292 207	1 813	1 455 510
Société canadienne d'hypothèques et de logement . . . . .	14 671 507	76 944	87 516	14 835 967
Fiducie du Canada pour l'habitation <sup>(4)</sup> . . . . .	74 755 058	3 518 660		78 273 718
Programmes d'assurance . . . . .	9 694 197	2 821 964	45 668	12 561 829
Fonds de titres hypothécaires garantis . . . . .	240 423	117 066		357 489
Exportation et développement Canada . . . . .	19 665 640	27 857	261 044	19 954 541
Financement agricole Canada . . . . .	12 459 852	75 478	41 019	12 576 349
<i>Total—Crédit et assurance</i> . . . . .	<i>141 841 995</i>	<i>7 930 176</i>	<i>554 655</i>	<i>150 326 826</i>
<b>Commercialisation</b>				
Corporation commerciale canadienne . . . . .	314 712	15 061	2 238	332 011
Commission canadienne du lait—				
Opération de commercialisation. . . . .	14 998		145 675	160 673
Commission canadienne du blé. . . . .	3 917 250	7 608	652 366	4 577 224
Office de commercialisation du poisson d'eau douce. . . . .	5 465		20 086	25 551
<i>Total—Commercialisation</i> . . . . .	<i>4 252 425</i>	<i>22 669</i>	<i>820 365</i>	<i>5 095 459</i>
<b>Autres</b>				
Administration de pilotage de l'Atlantique. . . . .	3 125	1 271	4 014	8 410
Société de développement du Cap-Breton <sup>(5)</sup> . . . . .				
Administration de pilotage des Grands Lacs. . . . .	(745)		96	(649)
Administration de pilotage des Laurentides . . . . .	7 837		1 470	9 307
Administration de pilotage du Pacifique. . . . .	5 392	1 288	3 606	10 286
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent <sup>(6)</sup> . . . . .	16 453	39 444	16 485	72 382
Fonds de capital en fiducie. . . . .	1 291	51		1 342
Fonds pour prestations de cessation. . . . .	7 311	7 189		14 500
<i>Total—Autres</i> . . . . .	<i>40 664</i>	<i>49 243</i>	<i>25 671</i>	<i>115 578</i>
<b>Total</b> . . . . .	<b>147 884 369</b>	<b>54 436 808</b>	<b>5 797 621</b>	<b>208 118 798</b>
Redressements d'élimination . . . . .		59 783		59 783
<b>Total</b> . . . . .	<b>147 884 369</b>	<b>54 496 591</b>	<b>5 797 621</b>	<b>208 178 581</b>

(1) Toutes les sociétés d'État entreprises mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères », sauf pour la Commission canadienne du lait. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, bien que société d'État, opère sans lien de dépendance avec le gouvernement et gère, au nom du Régime de pensions du Canada, des fonds n'appartenant pas au gouvernement; ainsi, l'Office ne fait pas partie du périmètre comptable. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public ne fait pas partie de cette liste puisque ses activités sont incluses dans les résultats du gouvernement par le biais de la comptabilisation des régimes de retraite.

(2) Les administrations portuaires, quoique n'étant pas des sociétés d'État, sont cependant considérées entreprises publiques et sont mandataires de l'État pour les activités portuaires.

(3) Se compose d'un montant global des administrations portuaires canadiennes de Belledune, Fraser River, Hamilton, Nanaimo, North Fraser, Port Alberni, Prince Rupert, Saguenay, Sept-Îles, St. John's, Thunder Bay, Trois-Rivières et Windsor.

Passifs								
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Profits/ (pertes) accumulés	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
103 831	4 924	50	108 805	74 866			74 866	183 671
	19 446		19 446	(694 985)	743 184	1	48 200	67 646
	115 632	19 277	134 909	238 718			238 718	373 627
40 007	24 174	41 328	105 509	97 998	145 081		243 079	348 588
	2 815	1 696	4 511	(4 219)	19 000		14 781	19 292
64 347	2 205 852	249 596	2 519 795	236 980	1 155 171		1 392 151	3 911 946
5 200	6 799	2 310	14 309	65 589	50 857		116 446	130 755
	30 040	1 107	31 147	50 206	237 263		287 469	318 616
25 579	11 416	48 563	85 558	15 271	22 276		37 547	123 105
	3 094	4 096	7 190	(187 689)	64 000	136 042	12 353	19 543
20 202	38 030	6 481	64 713	65 420		40 000	105 420	170 133
	3 957		3 957	16 384	61 659		78 043	82 000
	8 924		8 924	53 747			53 747	62 671
11 003	23 634	26 753	61 390	393 937	150 259		544 196	605 586
57 949	31 663	405	90 017	273 059	238 911		511 970	601 987
328 118	2 530 400	401 662	3 260 180	695 282	2 887 661	176 043	3 758 986	7 019 166
	44 189 853	1 341 916	45 531 769		25 000	5 000	30 000	45 561 769
7 897 374	711 455	11 317	8 620 146	625 099	27 778	1 038 400	1 691 277	10 311 423
	608 163	4 052	612 215	843 295			843 295	1 455 510
8 953 156	857 369	4 859 770	14 670 295	140 672	25 000		165 672	14 835 967
77 839 986	620	433 112	78 273 718					78 273 718
	8 141 081	130 470	8 271 551	4 290 278			4 290 278	12 561 829
	152 763	(5 164)	147 599	209 890			209 890	357 489
13 730 293	1 384 702	6 799	15 121 794	3 849 547		983 200	4 832 747	19 954 541
11 132 956	179 530		11 312 486	716 138	547 725		1 263 863	12 576 349
119 553 765	12 035 683	5 440 356	137 029 804	10 674 919	600 503	2 021 600	13 297 022	150 326 826
	289 691	1 785	291 476	12 535	28 000		40 535	332 011
665	68 807	91 201	160 673					160 673
3 928 036	648 523	665	4 577 224					4 577 224
17 772	7 641	138	25 551					25 551
3 946 473	1 014 662	93 789	5 054 924	12 535	28 000		40 535	5 095 459
	2 772		2 772	3 334	2 304		5 638	8 410
	3 672		3 672	(4 403)	82		(4 321)	(649)
3 107	14 786		17 893	(11 065)	2 479		(8 586)	9 307
110	5 090		5 200	4 280	806		5 086	10 286
	50 246	43 877	94 123	(7 613)	(14 128)		(21 741)	72 382
	2	23 452	23 454	(22 112)			(22 112)	1 342
	2	14 498	14 500					14 500
3 217	76 570	81 827	161 614	(37 579)	(8 457)		(46 036)	115 578
123 831 573	59 847 168	7 359 550	191 038 291	11 345 157	3 532 707	2 202 643	17 080 507	208 118 798
				59 783			59 783	59 783
123 831 573	59 847 168	7 359 550	191 038 291	11 404 940	3 532 707	2 202 643	17 140 290	208 178 581

(4) Suite à l'application d'une nouvelle norme comptable, la Fiducie du Canada pour l'habitation est maintenant consolidée avec les résultats de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

(5) Au cours de l'exercice, la Société de développement du Cap-Breton a été reclassifiée comme société d'État consolidée et est maintenant présentée à la section 4 de ce volume.

(6) À partir du 1<sup>er</sup> avril 2005, La Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent a été incluse dans le périmètre comptable du gouvernement résultant de l'application d'une norme comptable révisée telle que décrite à la note 2 des états financiers à la section 2 de ce volume.

TABLEAU 9.5

REVENUS, CHARGES ET AUTRES VARIATIONS DE L'AVOIR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Tiers	Revenus		
		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités <sup>(1)</sup>		Total
		Aide financière	Autres	
<b>Compétitifs, autonomes</b>				
Administration du pont Blue Water . . . . .	25 703			25 703
Corporation de développement des investissements du Canada, La . . . . .	335		199 000	199 335
Société de gestion Canada Hibernia . . . . .	381 952			381 952
Société immobilière du Canada limitée . . . . .	136 352			136 352
Parc Downsview Park Inc. . . . .	1 812		600	2 412
Société canadienne des postes . . . . .	6 749 015	190 727	304 730	7 244 472
Administration portuaire de Halifax . . . . .	27 356		358	27 714
Administration portuaire de Montréal . . . . .	69 870		10 208	80 078
Administration portuaire de Québec . . . . .	17 942		536	18 478
Ridley Terminals Inc. . . . .	6 911	3 326		10 237
Monnaie royale canadienne . . . . .	348 442		118 521	466 963
Administration portuaire de Saint John . . . . .	10 361		394	10 755
Administration portuaire de Toronto . . . . .	12 925			12 925
Administration portuaire de Vancouver . . . . .	100 841		656	101 497
Autres administrations portuaires canadiennes . . . . .	77 726		996	78 722
<i>Total—Compétitifs, autonomes . . . . .</i>	<i>7 967 543</i>	<i>194 053</i>	<i>635 999</i>	<i>8 797 595</i>
<b>Banque du Canada . . . . .</b>			<i>1 735 610</i>	<i>1 735 610</i>
<b>Crédit et assurance</b>				
Banque de développement du Canada . . . . .	736 608			736 608
Société d'assurance-dépôts du Canada . . . . .	88 468		36 336	124 804
Société canadienne d'hypothèques et de logement . . . . .	833 768		58 053	891 821
Fiducie du Canada pour l'habitation . . . . .	2 793 376			2 793 376
Programmes d'assurance . . . . .	1 552 870		127 481	1 680 351
Fonds de titres hypothécaires garantis . . . . .	68 145		4 641	72 786
Exportation et développement Canada . . . . .	1 515 219		138	1 515 357
Financement agricole Canada . . . . .	729 176		2 530	731 706
<i>Total—Crédit et assurance . . . . .</i>	<i>8 317 630</i>		<i>229 179</i>	<i>8 546 809</i>
<b>Commercialisation</b>				
Corporation commerciale canadienne . . . . .	1 015 063	16 181	51 899	1 083 143
Commission canadienne du lait— Opération de commercialisation . . . . .	256 187			256 187
Commission canadienne du blé . . . . .	2 668 086			2 668 086
Office de commercialisation du poisson d'eau douce . . . . .	54 103			54 103
<i>Total—Commercialisation . . . . .</i>	<i>3 993 439</i>	<i>16 181</i>	<i>51 899</i>	<i>4 061 519</i>
<b>Autres</b>				
Administration de pilotage de l'Atlantique . . . . .	16 219			16 219
Société de développement du Cap-Breton . . . . .				
Administration de pilotage des Grands Lacs . . . . .	15 512			15 512
Administration de pilotage des Laurentides . . . . .	57 394			57 394
Administration de pilotage du Pacifique . . . . .	47 892			47 892
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent . . . . .	74 572		24 554	99 126
Fonds de capital en fiducie . . . . .	144	28 000	202	28 346
Fonds pour prestations de cessation . . . . .	204			204
<i>Total—Autres . . . . .</i>	<i>211 937</i>	<i>28 000</i>	<i>24 756</i>	<i>264 693</i>
<b>Total . . . . .</b>	<b>20 490 549</b>	<b>238 234</b>	<b>2 677 443</b>	<b>23 406 226</b>
Redressements d'élimination . . . . .				
<b>Total des résultats nets . . . . .</b>	<b>20 490 549</b>	<b>238 234</b>	<b>2 677 443</b>	<b>23 406 226</b>
Moins les redressements de l'avoir . . . . .				
Quote-part des bénéfices annuels . . . . .				

Les notes complémentaires au tableau 9.4 font partie intégrante de ce tableau.

(1) La colonne « Aide financière » enregistre seulement le montant reçu ou à recevoir du gouvernement fédéral à titre d'aide financière qui a été créditée aux opérations. Des montants additionnels sont inclus dans « Opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement » représentant des crédits reçus par les sociétés pour dépenses en capital et pour les opérations. Les revenus « Autres » comprennent les montants qui découlent de la vente de biens et services, de revenu de placement ainsi que des subventions versées aux sociétés admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires. L'aide financière globale comptabilisée par les sociétés au cours de l'exercice ne correspond pas aux montants déclarés au tableau 9.10 en raison des différentes conventions comptables suivies.

Charges			Bénéfice net ou perte nette (-)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total				Dividendes	Capital	
20 446		20 446	5 257	69 609				74 866
3 750		3 750	195 585	51 615		(199 000)		48 200
99 410	267 692	367 102	14 850	223 868				238 718
117 519	5 357	122 876	13 476	240 603		(11 000)		243 079
4 145	(152)	3 993	(1 581)	16 362				14 781
6 848 299	194 294	7 042 593	201 879	1 269 845	42	(79 615)		1 392 151
19 032	1 171	20 203	7 511	108 935				116 446
64 096	4 361	68 457	11 621	275 848				287 469
16 548	553	17 101	1 377	36 324	(154)			37 547
10 148	456	10 604	(367)	13 107	(387)			12 353
401 860	58 446	460 306	6 657	100 235	(472)	(1 000)		105 420
9 803	224	10 027	728	77 315				78 043
16 207		16 207	(3 282)	57 029				53 747
67 391	5 818	73 209	28 288	515 908				544 196
70 610	426	71 036	7 686	502 907	1 437	(60)		511 970
7 769 264	538 646	8 307 910	489 685	3 559 510	466	(290 675)		3 758 986
			1 735 610	30 000		(1 735 610)		30 000
595 342	3 085	598 427	138 181	1 569 569		(16 473)		1 691 277
61 156	8 843	69 999	54 805	788 490				843 295
439 923	449 983	889 906	1 915	163 757				165 672
2 793 376		2 793 376						
274 370	444 708	719 078	961 273	3 329 005				4 290 278
4 356	21 848	26 204	46 582	163 308				209 890
612 769	10 251	623 020	892 337	3 940 410				4 832 747
558 835	3 247	562 082	169 624	1 084 549		(5 310)	15 000	1 263 863
5 340 127	941 965	6 282 092	2 264 717	11 039 088		(21 783)	15 000	13 297 022
1 076 117	5 604	1 081 721	1 422	41 666	(2 553)			40 535
242 829	2 175	245 004	11 183		(11 183)			
2 668 086		2 668 086						
54 103		54 103						
4 041 135	7 779	4 048 914	12 605	41 666	(13 736)			40 535
16 377		16 377	(158)	5 796				5 638
				(446 637)	446 637			
16 239		16 239	(727)	(3 594)				(4 321)
60 964		60 964	(3 570)	(5 016)				(8 586)
47 771		47 771	121	4 965				5 086
96 840	(1 060)	95 780	3 346	(25 087)				(21 741)
238	24 413	24 651	3 695	(25 807)				(22 112)
2	202	204						
238 431	23 555	261 986	2 707	(495 380)	446 637			(46 036)
17 388 957	1 511 945	18 900 902	4 505 324	14 174 884	433 367	(2 048 068)	15 000	17 080 507
				(63 152)	102 020	20 915		59 783
17 388 957	1 511 945	18 900 902	4 505 324	14 111 732	535 387	(2 027 153)	15 000	17 140 290
			535 387		(535 387)			
			5 040 711	14 111 732		(2 027 153)	15 000	17 140 290

## Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.6 résume les opérations d'emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires et non mandataires et autres entreprises publiques.

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État entreprises mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce Fonds. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes du gouvernement et sont inscrits comme passif net des remboursements prévus payés directement par ces sociétés.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté, mais peuvent, parfois, être garantis par le gouvernement.

Au 31 mars 2006, une provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques a été établie au montant de 434 millions de dollars.

TABLEAU 9.6

### EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

	Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2005	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres débits	Solde au 31 mars 2006
<b>Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises mandataires</b>				
Banque de développement du Canada	7 432 511	18 509 014	18 044 151	7 897 374
Société immobilière du Canada limitée	43 340	527	3 860	40 007
Société canadienne d'hypothèques et de logement	9 572 764	5 930 715	6 550 323	8 953 156
Fiducie du Canada pour l'habitation <sup>(1)</sup>	57 517 893	20 322 093		77 839 986
Société canadienne des postes	70 635	381	6 669	64 347
Commission canadienne du lait (commercialisation)	689	23 624	23 648	665
Commission canadienne du blé <sup>(2)</sup>	6 378		6 378	
Exportation et développement Canada	16 190 518	38 892 657	41 352 882	13 730 293
Financement agricole Canada	10 180 897	18 755 598	17 803 539	11 132 956
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	18 434	17 772	18 434	17 772
Monnaie royale canadienne	17 139	6 500	3 437	20 202
	101 051 198	102 458 881	83 813 321	119 696 758
<b>Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises non mandataires et autres entreprises publiques</b>				
Administration du pont Blue Water	106 034	2 762	4 965	103 831
Commission canadienne du blé <sup>(2)</sup>	5 377 642	13 796 495	15 246 101	3 928 036
Administration portuaire de Halifax <sup>(3)</sup>	5 600		400	5 200
Administration de pilotage des Laurentides	2 982	969	844	3 107
Administration de pilotage du Pacifique	272	110	272	110
Administration portuaire de Québec <sup>(3)</sup>	27 867		2 288	25 579
Administration portuaire de Vancouver <sup>(3)</sup>	5 919	5 249	165	11 003
Autres administrations portuaires canadiennes <sup>(3)</sup>	68 801	4 100	14 952	57 949
	5 595 117	13 809 685	15 269 987	4 134 815
Total	106 646 315	116 268 566	99 083 308	123 831 573
Emprunts dont on prévoit le remboursement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	104 906 815	116 268 566	97 777 671	123 397 710
Provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques dont on prévoit le remboursement par le gouvernement et déclarés à l'état de la situation financière	1 739 500		1 305 637	433 863

<sup>(1)</sup> Suite à l'application d'une nouvelle norme comptable, la Fiducie du Canada pour l'habitation est maintenant consolidée avec les résultats de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ces emprunts n'étaient pas présentés dans ce tableau antérieurement.

<sup>(2)</sup> Depuis le 31 décembre 1998, la Commission canadienne du blé n'est plus mandataire de Sa Majesté ni une société d'État en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

<sup>(3)</sup> L'Administration est mandataire de Sa Majesté seulement en ce qui a trait à ses activités portuaires. L'Administration est considérée non mandataire de Sa Majesté en ce qui a trait à ses emprunts.

## Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.7 résume les échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires, au 31 mars 2006.

**TABLEAU 9.7**  
ÉCHÉANCES ET DEVISES DES EMPRUNTS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

Exercice d'échéance	Mandataires	Non mandataires	Total
2006 .....	24 672 957	2 387 234	27 060 191
2007 .....	16 831 268	45 438	16 876 706
2008 .....	21 984 379	32 589	22 016 968
2009 .....	20 310 554	80 775	20 391 329
2010 .....	24 105 106	181 817	24 286 923
Exercices ultérieurs .....	11 792 494	1 406 962	13 199 456
Total .....	119 696 758	4 134 815	123 831 573 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Les emprunts se composent de 12 791 486 \$ US, 2 130 544 ¥, 185 162 euro, 506 516 \$ NZ, 922 846 SEK, 177 565 NOK, 75 824 \$ HK et 107 041 630 \$ CAN.

## Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.8 résume le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Un élément de passif éventuel représente le passif potentiel qui peut devenir réel lorsqu'un ou plusieurs événements futurs surviennent ou ne surviennent pas.

**TABLEAU 9.8**  
PASSIF ÉVENTUEL DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

	31 mars 2006
<b>Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</b>	
Exportation et développement Canada—Garanties de prêts .....	2 468 267
Financement agricole Canada—Garanties de prêts .....	2 847
Administration portuaire de Montréal—Divers litiges .....	22 290
Administration portuaire de Vancouver—Divers litiges .....	27 350
Total .....	2 520 754

## Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.9 résume les obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une obligation contractuelle est une obligation légale envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché. Les obligations contractuelles peuvent être classées en trois catégories principales : les prêts autorisés et non déboursés, les dépenses en capital et les contrats de location-exploitation.

**TABLEAU 9.9**

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES AU 31 MARS 2006

(en milliers de dollars)

	Prêts	Dépenses en capital	Contrats de location-exploitation	Total
<u>Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</u>				
Banque de développement du Canada . . . . .	1 043 600		158 895	1 202 495
Société de gestion Canada Hibernia . . . . .			11 564	11 564
Société canadienne d'hypothèques et de logement . . . . .	54 636			54 636
Société canadienne des postes . . . . .			632 000	632 000
Commission canadienne du blé . . . . .			14 265	14 265
Exportation et développement Canada . . . . .	2 878 000			2 878 000
Financement agricole Canada . . . . .	791 400		27 271	818 671
Administration portuaire de Halifax . . . . .			2 334	2 334
Administration portuaire de Montréal . . . . .		5 192	5 729	10 921
Monnaie royale canadienne . . . . .		7 439		7 439
Administration portuaire de Vancouver . . . . .		5 700	31 300	37 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>4 767 636</b>	<b>18 331</b>	<b>883 358</b>	<b>5 669 325</b>

## Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.10 résume l'aide financière pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires. Ce tableau devrait être lu concurremment avec le tableau 9.5. Les buts pour lesquels des versements ont été effectués se répartissent en deux catégories : *a)* les sommes enregistrées comme transactions de fonctionnement et *b)* les sommes utilisées pour l'acquisition d'immobilisations.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement.

La différence entre les montants inscrits au tableau 9.5 et ceux inscrits au tableau 9.10 résulte de l'utilisation de différentes conventions comptables.

**TABLEAU 9.10**  
AIDE FINANCIÈRE AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES  
ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

(en milliers de dollars)

	Fonctionnement	Capital	Aide financière
<u>Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</u>			
Société canadienne des postes <sup>(1)</sup> .....	213 110		213 110
Corporation commerciale canadienne .....	16 187		16 187
Commission canadienne du blé <sup>(2)(3)</sup> .....	536 543		536 543
Exportation et développement Canada <sup>(3)</sup> .....	123 909		123 909
Administration portuaire de Halifax .....		411	411
Ridley Terminals Inc. ....	3 118		3 118
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent .....		29 736	29 736
Administration portuaire de Toronto .....		276	276
Administration portuaire de Vancouver .....		1 486	1 486
Autres administrations portuaires canadiennes .....		515	515
<b>Total</b> .....	<b>892 867</b>	<b>32 424</b>	<b>925 291</b> <sup>(4)</sup>

<sup>(1)</sup> Comprend un montant de 40 900 \$ du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dans le but de fournir le service aérien omnibus de colis dans le Nord.

<sup>(2)</sup> Consiste en un montant de 12 411 \$ pour le paiement pour l'acquisition et la location à bail de wagons-trémies pour le transport du grain dans l'Ouest canadien.

<sup>(3)</sup> Comprend des paiements de 524 132 \$ à la Commission canadienne du blé et 123 909 \$ à Exportation et développement Canada du ministère des Finances pour des subventions et contributions pour rencontrer les engagements du Canada en vertu des ententes pour le réduction de la dette multilatérale.

<sup>(4)</sup> De ce montant, une somme de 219 416 \$ est présentée sous les charges des sociétés d'État à l'état des résultats et du déficit accumulé à la section 2 de ce volume. Le restant est présenté avec les autres paiements de transfert.

## Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont des entités dont le capital-actions appartient conjointement au gouvernement et à d'autres gouvernements et/ou organismes, afin d'encourager la réalisation d'objectifs communs. Des informations supplémentaires sur ces entités sont présentées dans le *Rapport annuel de la Présidente du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*.

En vertu de l'article 147 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le surintendant des faillites a reçu des actions dans plusieurs sociétés, actions tenant lieu de prélèvements en espèces payables à l'État.

Le tableau 9.11 présente un sommaire des soldes et des opérations relatifs aux divers genres de placements de portefeuille.

**TABLEAU 9.11**  
**PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE**

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Lower Churchill Development Corporation Limited—				
Ressources naturelles.....	14 750 000			14 750 000
Autres—				
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud—				
Agence de développement économique du				
Canada pour les régions du Québec .....	400			400
Projet de coopérative d'habitation—Environnement—				
Agence Parcs Canada.....	337 106			337 106
Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique—				
Affaires étrangères et Commerce international—				
Agence canadienne de développement international .....		101 635 760	1 635 760	100 000 000
Participation financière—Industrie—Conseil				
national de recherches du Canada .....		1 055 246		1 055 246
North Portage Development Corporation—				
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien .....				
	337 506	102 691 006	1 635 760	101 392 752
Total .....	15 087 506	102 691 006	1 635 760	116 142 752

### Lower Churchill Development Corporation Limited

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de Terre-Neuve*, afin d'établir un mode de mise en valeur, en totalité ou en partie, du potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill et l'acheminement de cette énergie aux marchés.

Ce compte comptabilise les placements du gouvernement dans la Société. Relativement à la participation canadienne, de concert avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, à la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill au Labrador, le gouvernement est autorisé à acheter environ 49 pour cent des actions de la Lower Churchill Development Corporation Limited.

Le gouvernement a acquis 1 475 actions de catégorie A, soit 49 pour cent des actions en circulation. Le solde des actions en circulation appartient à la Newfoundland and Labrador Hydro (un mandataire du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador).

### Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud

La Société a été constituée par une loi spéciale du gouvernement du Québec, pour favoriser et gérer le développement, sur le territoire de la Ville de Lévis, d'un parc industriel destiné aux projets industriels d'envergure. À cette fin, elle pouvait acquérir, vendre ou échanger des terrains sur ce territoire.

En 1995, son mandat a été modifié après que l'on ait constaté que les terrains étaient inappropriés pour une infrastructure industrielle. La Société menait la vente des terrains de la Société et proposait une solution alternative aux deux paliers de gouvernement sur l'utilisation des sommes provenant de cette vente.

Le gouvernement avait acheté 400 actions ordinaires de la Société à 1 \$ l'action. Ceci représentait 40 pour cent des actions autorisées. Le solde des actions en circulation est détenu par le gouvernement du Québec.

La Société a été abolie par la Loi n° 81 (2004, chapitre 40 - Loi du gouvernement du Québec) le 17 décembre 2004. Le gouvernement du Canada recevra en mai 2006 un paiement de 70 934 \$ pour le rachat des 400 actions ordinaires et pour sa quote-part des comptes bancaires de la Société au moment de la dissolution.

### Projet de coopérative d'habitation

L'Agence Parcs Canada a investi dans l'Association de coopérative d'habitation de Rocky Mountains II, au même titre que cinq autres partenaires, dans le but de fournir un logement pour les employés de Parcs Canada et les employés des autres partenaires à Banff, Alberta.

### Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique

Le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (FICA) est une initiative conjointe du secteur public et du secteur privé qui vise à offrir du capital de risque pour des investissements privés favorisant la croissance en Afrique. Le FICA satisfait directement à une demande du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Plan d'action du G8 pour l'Afrique. Les principaux objectifs du FICA sont de maximiser les investissements publics-privés au titre du Fonds, contribuer au développement de l'Afrique grâce à l'accroissement des investissements étrangers directs et optimiser les répercussions positives des activités du Fonds sur les intérêts canadiens.

Le gouvernement du Canada est un partenaire limité dans le FICA et son engagement envers celui-ci comporte un engagement d'ancrage de 100 millions de dollars pour une période de dix ans, qui servira à fournir une somme équivalente à tout investissement engagé tant par des investisseurs privés que d'autres gouvernements, à raison d'un ratio 1:1. Les investissements dans le FICA sont autorisés en vertu du crédit L35 des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2005-2006*. Les paiements au FICA sont effectués sur réception d'un avis de paiement sur demande. Au cours de l'exercice 2005-2006, les paiements effectués au FICA ont été de l'ordre d'environ 25 millions de dollars. Le solde représente l'engagement du gouvernement d'avancer des fonds basé sur l'engagement de mises de fonds d'investisseurs privés.

### Participation financière

En vue de remplir son mandat visant la promotion de l'innovation dans le secteur de l'industrie au Canada, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a obtenu des actions de plusieurs nouvelles sociétés issues de la technologie du CNRC. Ce dernier fournit à des sociétés une aide financière à des conditions meilleures que celles du marché en leur donnant accès à du matériel, à la propriété intellectuelle et à des espaces d'incubation dans les laboratoires et dans les installations de partenariat industriel de l'organisation.

Comme il arrive souvent que ces sociétés ne peuvent assumer le plein coût de l'aide reçue du CNRC, celui-ci obtient des actions afin de les aider à surmonter l'étape cruciale du développement. Par ailleurs, cela permet au CNRC d'obtenir un rendement qui reflète quelque peu le risque pris quand ces entreprises réussissent.

Cette acquisition d'actions est autorisée au titre de l'alinéa 92(1) b) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui autorise l'acquisition, la vente ou autre forme de cession d'actions ou d'actifs dans le cadre d'une activité normale d'assistance financière à des sociétés publiques ou privées et qui sont inscrites à leur coût.

La détention de capital-actions ordinaire du gouvernement représente une participation minoritaire dans six sociétés cotées en bourse et dix-neuf sociétés privées.

### North Portage Development Corporation

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés du Manitoba*, afin de favoriser le développement socio-économique de la région du Portage du Nord au centre de la ville de Winnipeg. La participation du gouvernement vise à favoriser la reprise économique du Canada et du Manitoba.

Les avoirs en actions détenus par le gouvernement représentent 33,3 pour cent des actions ordinaires en circulation. La Société appartient conjointement à la ville de Winnipeg, la province du Manitoba et le gouvernement du Canada.

## Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement, et des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada).

Le tableau 9.12 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les prêts et avances consentis aux gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.

TABLEAU 9.12

### GOVERNEMENTS ÉTRANGERS, Y COMPRIS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Finances—				
Royaume-Uni .....	22 985 308		22 985 308	
Affaires étrangères et Commerce international—				
Ministère—				
Commerce international—				
Expansion du commerce d'exportation (prêts administrés par Exportation et développement Canada).....	587 999 062	62 442 417	205 882 153	444 559 326
Affaires étrangères et Commerce international—				
Agence canadienne de développement international—				
Pays en développement—Aide au développement international.....	323 902 976	24 423 319	15 831 140	332 495 155
Défense nationale—				
Organisation du traité de l'Atlantique Nord—Dommages-intérêts—Sommes recouvrables.....	9 581	47 153	18 580	38 154
Total .....	934 896 927	86 912 889	244 717 181	777 092 635

#### Royaume-Uni

*Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni—Principal reporté*

En vertu de la *Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni*, le gouvernement du Canada a accordé un crédit de 1 250 000 000 \$ au gouvernement britannique, afin de faciliter l'achat, par le Royaume-Uni, de biens et services au Canada et à permettre au gouvernement britannique de combler les déficits transitoires d'après-guerre dans le solde de ses paiements, à maintenir des réserves suffisantes d'or et de dollars, et à assumer les obligations du commerce multilatéral.

Une modification apportée à l'accord en 1957 prévoyait le report des intérêts quant à l'année 1956, et de sept versements en capital et d'intérêts après le 31 décembre 1956, moyennant certaines conditions. Les intérêts pour 1956, ainsi que les intérêts et le capital pour 1957, 1964, 1965, 1968 et 1976, ont été reportés. La balance du principal reporté a été remboursée le 31 décembre 2005 et le compte a été fermé.

#### Expansion du commerce d'exportation

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (« la Société ») à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, sont dans l'intérêt national et pour lesquelles la Société a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement. Ces opérations ne peuvent être appuyées sur le Compte de la Société pour différents motifs, notamment en raison des pratiques de gestion du risque de la Société. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par la Société au nom du gouvernement du Canada.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Le tableau suivant présente les opérations pour les prêts consentis aux gouvernements étrangers, leurs soldes et leurs modalités de paiement.

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2006	
	1 <sup>er</sup> avril 2005	Paiements ou autres débits <sup>(1)</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>(2)</sup>		Réévaluation
		\$	\$	\$		\$
<b>PRÊTS NON BUDGÉTAIRES<sup>(3)</sup>—</b>						
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 3,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre mars 2008 et décembre 2010 :						
Madagascar .....	19 244 040				676 151	18 567 889
Mexique .....	4 848 077			1 566 727	162 859	3 118 491
Tanzanie .....	3 693 298				129 766	3 563 532
	<i>27 785 415</i>			<i>1 566 727</i>	<i>968 776</i>	<i>25 249 912</i>
b) durée de 6 à 10 ans, portant intérêt à des taux de 4,69 pour cent (Taux interbancaire offert à Londres (TIOL)) à 9 pour cent par année, avec les remboursements finals entre juillet 2002 et décembre 2010 :						
Algérie .....	21 199 318			21 061 112	135 341	2 865
Argentine .....	31 589 114				1 109 901	30 479 213
Cameroun .....	5 002 267		361 638			5 363 905
Congo .....	3 096 354				108 792	2 987 562
Équateur .....	296 606	134 218	24 843	438 484	17 183	
Jamaïque .....	653 266			485 719	10 161	157 386
Roumanie .....	44 152 249			28 726 456	1 236 067	14 189 726
Soudan .....	4 671 485				164 136	4 507 349
	<i>110 660 659</i>	<i>134 218</i>	<i>386 481</i>	<i>50 711 771</i>	<i>2 781 581</i>	<i>57 688 006</i>
c) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt à des taux de 3,53 pour cent (TIOL) à 5,07 pour cent (TIOL) par année, avec les remboursements finals entre novembre 2008 et novembre 2024 :						
Argentine .....	500 157					500 157
Brésil .....		3 355 111		3 243 095	112 016	
Kenya .....	604 824		172 826			777 650
Pakistan .....	8 162 481			66 835	284 917	7 810 729
Pérou .....	79 990	1 032 207		1 112 197		
Russie .....	51 234 727	12 446 830	3 941 428	64 948 492	2 674 493	
Ruanda .....	2 500 640				563 411	1 937 229
Vénézuéla .....	108 334 855	4 107 416		8 498 223	3 461 957	100 482 091
Zambie .....	8 354 221				1 449 148	6 905 073
	<i>179 771 895</i>	<i>20 941 564</i>	<i>4 114 254</i>	<i>77 868 842</i>	<i>8 545 942</i>	<i>118 412 929</i>
Réclamations d'assurance payées au cours de l'exercice :						
Cuba .....	30 235 402					30 235 402
Haïti .....	373 129					373 129
Russie .....	13 616 125				267 597	13 348 528
	<i>44 224 656</i>				<i>267 597</i>	<i>43 957 059</i>
Total des prêts non budgétaires .....	362 442 625	21 075 782	4 500 735	130 147 340	12 563 896	245 307 906
<b>PRÊTS BUDGÉTAIRES<sup>(3)</sup>—</b>						
a) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 5,07 pour cent (TIOL) par année, avec les remboursements finals entre mars 2011 et mars 2022 :						
Cameroun .....	731 943				27 977	703 966
Thaïlande .....	10 761 633			1 917 123	211 245	8 633 265
	<i>11 493 576</i>			<i>1 917 123</i>	<i>239 222</i>	<i>9 337 231</i>
b) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 4,75 pour cent (TIOL) par année, avec les remboursements finals entre novembre 2015 et avril 2018 :						
Algérie .....	8 583 685			631 475	70 459	7 881 751
Indonésie .....	36 371 306			485 010	792 917	35 093 379
	<i>44 954 991</i>			<i>1 116 485</i>	<i>863 376</i>	<i>42 975 130</i>

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2006	
	1 <sup>er</sup> avril 2005	Paiements ou autres débits <sup>(1)</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>(2)</sup>		Réévaluation
	\$	\$	\$	\$	\$	
c) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt à un taux de 0 pour cent (TIOL) par année, avec le remboursement final entre décembre 2033 et décembre 2044 :						
Cameroun.....	14 571 689			1 781 938	932 166	11 857 585
Chine.....	561 641 829	11 758 458		9 249 882	19 164 649	544 985 756
Égypte.....	11 155 172			340 134	117 658	10 697 380
Gabon.....	10 654 123			298 280	365 630	9 990 213
Inde.....	59 825 923			1 501 451	2 097 543	56 226 929
Jamaïque.....	7 414 591			213 253	260 818	6 940 520
Kenya.....	7 366 151				499 256	6 866 895
Maroc.....	104 608 239			3 033 162	3 637 899	97 937 178
Turquie.....	123 721 619			3 237 328	4 293 026	116 191 265
	900 959 336	11 758 458		19 655 428	31 368 645	861 693 721
Total des prêts budgétaires.....	957 407 903	11 758 458		22 689 036	32 471 243	914 006 082
Total partiel.....	1 319 850 528	32 834 240	4 500 735	152 836 376	45 035 139	1 159 313 988
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur.....	731 851 466	25 107 442		8 010 638		714 754 662
Total.....	587 999 062	57 941 682	4 500 735	160 847 014	45 035 139	444 559 326

Note : Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

(1) Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, ajustements, etc.

(2) Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, etc.

(3) Avant le 1<sup>er</sup> avril 1987, ces prêts étaient autorisés en vertu de diverses autorisations non budgétaires. Par la suite, ils étaient autorisés en vertu de diverses autorisations budgétaires.

### Pays en développement—Aide au développement international

Des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt ont été consentis par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international aux pays en développement pour fins d'aide au développement international. Les prêts sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur. Aucun nouveau prêt n'a été émis depuis le 1<sup>er</sup> avril 1986.

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts consentis aux pays en développement, ainsi que les modalités des remboursements.

Tous les prêts ont été consentis en dollars canadiens et ne sont donc pas soumis à la réévaluation pour des variations en devises.

Une aide similaire a été accordée aux pays en développement sous forme de souscriptions et d'avances à l'Association internationale de développement, d'avances à la Facilité pour l'environnement mondial et de prêts à d'autres institutions financières internationales. Ils sont présentés plus loin dans cette section sous la rubrique « Organisations internationales ».

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits <sup>(1)</sup>	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
a) rééchelonnement en vertu d'une entente signée en août 1992 avec le gouvernement de l'Égypte. Phase III de la cédule de réorganisation. Prochain versement, portion capital, exigible le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 :				
Égypte.....	44 995 933			44 995 933
b) durée de 30 ans, délai de grâce de 7 ans, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année, avec les remboursements finals entre septembre 1996 et janvier 2012 :				
Brésil.....	3 048 211		1 290 975	1 757 236
Cuba.....	9 547 012			9 547 012
Malaisie.....	489 083		489 083	
Turquie.....	210 870		210 870	
	13 295 176		1 990 928	11 304 248

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits <sup>(1)</sup>	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
c) durée de 35 ans, délai de grâce de 5 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre avril 2001 et novembre 2005 :				
Salvador, El .....	65 715		65 715	
d) durée de 40 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en mars 2007 :				
Thaïlande .....	61 654		33 334	28 320
e) durée de 50 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre mars 2015 et septembre 2035 :				
Algérie .....	9 414 407		573 133	8 841 274
Argentine .....	224 000		18 667	205 333
Bolivie .....	720 716		42 395	678 321
Bésil .....	292 735		20 858	271 877
Chili .....	1 176 742		98 061	1 078 681
Colombie .....	341 995		26 300	315 695
République dominicaine .....	4 449 980		236 046	4 213 934
Équateur .....	5 066 852		304 904	4 761 948
Guatemala .....	2 181 403		100 000	2 081 403
Indonésie .....	208 658 443		3 461 240	205 197 203
Malaisie .....	1 671 558		62 935	1 608 623
Malte .....	474 980		25 000	449 980
Mexique .....	33 256		2 771	30 485
Maroc .....	8 966 400		586 001	8 380 399
Myanmar (Birmanie) .....	8 306 202			8 306 202
Pakistan .....	447 507 534			447 507 534
Paraguay .....	239 954		19 997	219 957
Pérou .....	48 472		3 729	44 743
Philippines .....	1 937 745		97 159	1 840 586
Sri Lanka .....	99 213 594		2 162 699	97 050 895
Thaïlande .....	20 567 293		933 380	19 633 913
Tunisie .....	61 773 742		3 295 739	58 478 003
	883 268 003		12 071 014	871 196 989
f) durée de 53 ans, délai de grâce de 13 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en septembre 2025 :				
Algérie .....	26 843 957		1 670 149	25 173 808
Total partiel .....	968 530 438		15 831 140	952 699 298
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur .....	644 627 462	24 423 319		620 204 143
Total .....	323 902 976	24 423 319	15 831 140	332 495 155

Note: Un délai de grâce signifie l'intervalle qui existe entre la date d'émission du prêt et le premier remboursement du principal.

(1) Les rentrées et autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, etc.

### Organisation du traité de l'Atlantique Nord— Dommages-intérêts—Sommes recouvrables

L'article VIII de l'Entente sur l'État des Forces de l'OTAN signée le 4 avril 1949, dans sa forme modifiée, porte sur les réclamations pour dommages à des tiers résultant d'accidents mettant en cause un membre d'une armée en visite au Canada. On impute à ce compte le montant des réclamations à recevoir des autres nations pour dommages occasionnés au Canada, et l'on y crédite les recouvrements.

Les avances sont non productives d'intérêts et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

## Organisations internationales

À ce groupe sont consignées les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales. Il comprend également des prêts et avances à des associations et à d'autres organisations internationales.

Les souscriptions du Canada au capital-actions d'un nombre de banques internationales comprennent du capital appelé ainsi que du capital sujet à appel. Les souscriptions aux organisations internationales ne donnent pas de rendement sur le capital investi mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait.

Les souscriptions pour le capital appelé sont effectuées en partie au moyen d'espèces et en partie par l'émission d'effets ne portant pas intérêt et non négociables à l'ordre de l'organisation. Quoique payables à vue, ces effets sont typiquement encaissés selon les modalités d'accords entre l'organisation et les pays en question. Les souscriptions du Canada pour le capital appelé de ces organisations sont divulguées au tableau 9.13.

Le capital sujet à appel est composé de ressources qui ne sont pas versées aux banques, mais qui agissent comme garanties pour que les banques puissent emprunter sur les marchés internationaux de capitaux, pour fins de leurs programmes de prêts. Le capital sujet à appel, qui n'a jamais été utilisé par les banques, sera disponible seulement pour rembourser des prêts lors de conditions extrêmes par les banques qui auraient des problèmes de liquidité. Il représente un passif éventuel du gouvernement, et est inclus avec les autres types de passif éventuel

liés aux organisations internationales au tableau 11.6 (section 11 de ce volume).

La majorité des prêts et avances aux organisations internationales sont versés à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement avec des conditions de faveur significatives. Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, et les placements dans les organisations qui consentent des prêts analogues, sont passés en charges en entier ou en partie à même la provision pour moins-value lorsque la valeur économique est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Le tableau 9.13 présente un sommaire des soldes et des opérations pour le capital-actions, les prêts et les avances aux organisations internationales. Le montant de réévaluation représente la conversion des soldes en devises aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les soldes libellés en dollars US ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la fin de l'exercice (1 \$ US/1,1680 \$ CAN).

Les tableaux 11.4 et 11.6 (section 11 de ce volume) présentent des informations supplémentaires concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel relatives aux organisations internationales, qui sont divulguées dans les notes aux états financiers vérifiés à la section 2 de ce volume.

Les effets à payer en circulation à la fin de l'exercice de 536 315 122 \$ (540 732 742 \$ en 2005) sont présentés au tableau 5.3 (section 5 de ce volume).

**TABLEAU 9.13**  
**ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

	1 <sup>er</sup> avril 2005	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2006
		Participation ou autres débits	Réévaluation	Remboursements ou autres crédits	Réévaluation	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Souscriptions au capital <sup>(1)</sup> —						
Finances—						
Banque européenne pour la reconstruction et le développement.....	246 821 707	15 106 363			9 409 194	252 518 876
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....	403 033 325				13 296 774	389 736 551
Société financière internationale.....	98 391 283				3 383 827	95 007 456
Agence multilatérale de garantie des investissements.....	12 981 730				446 462	12 535 268
	<i>761 228 045</i>	<i>15 106 363</i>			<i>26 536 257</i>	<i>749 798 151</i>
Affaires étrangères et Commerce international—						
Agence canadienne de développement international—						
Banque africaine de développement.....	110 882 264	3 492 100			1 831 680	112 542 684
Banque asiatique de développement.....	186 002 446				5 315 004	180 687 442
Banque de développement des Caraïbes.....	22 696 561				598 801	22 097 760
Banque interaméricaine de développement.....	217 261 467				7 357 829	209 903 638
	<i>536 842 738</i>	<i>3 492 100</i>			<i>15 103 314</i>	<i>525 231 524</i>
	<i>1 298 070 783</i>	<i>18 598 463</i>			<i>41 639 571</i>	<i>1 275 029 675</i>

TABLEAU 9.13

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES—Fin

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2006
	1 <sup>er</sup> avril 2005	Participation ou autres		Remboursements ou autres		
		débits	Réévaluation	crédits	Réévaluation	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts et avances—						
Finances—						
Fonds pour l'environnement mondial <sup>(2)</sup> . . . . .	10 000 000					10 000 000
Association internationale de développement <sup>(2)</sup> . . . . .	6 856 838 061	318 270 000				7 175 108 061
Fonds monétaire international—Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance <sup>(1)</sup> . . . . .	622 337 205	89 956 066		295 124 473	48 626 023	368 542 775
	7 489 175 266	408 226 066		295 124 473	48 626 023	7 553 650 836
Affaires étrangères et Commerce international—						
Ministère—						
Affaires étrangères—						
Associations et organismes internationaux —						
Union de Berne, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle . . . . .	44 216				5 024	39 192
Conseil de coopération douanière . . . . .	10 706				1 044	9 662
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture . . . . .	1 088 640				37 440	1 051 200
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce . . . . .	55 062				6 256	48 806
Organisation maritime internationale . . . . .	2 480				278	2 202
Agence internationale de l'Énergie atomique . . . . .	463 034				15 924	447 110
Organisation de l'aviation civile internationale . . . . .	207 567				7 138	200 429
Union de Paris, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle . . . . .	113 935				12 946	100 989
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture . . . . .	904 079				31 092	872 987
Organisations des Nations Unies . . . . .	3 761 856				129 376	3 632 480
Organisation mondiale de la santé . . . . .	187 572				6 450	181 122
	6 839 147				252 968	6 586 179
Agence canadienne de développement international—						
Institutions financières internationales <sup>(2)</sup> —						
Banque africaine de développement . . . . .	2 031 396			187 500		1 843 896
Fonds africain de développement . . . . .	1 662 587 292	88 846 035			3 119 997	1 748 313 330
Société de développement des Andes . . . . .	2 312 500			125 000		2 187 500
Banque asiatique de développement (Spécial) . . . . .	27 027 000					27 027 000
Fonds asiatique de développement . . . . .	1 817 102 408					1 817 102 408
Banque de développement des Caraïbes—						
Fonds de développement agricole . . . . .	2 000 000					2 000 000
Banque de développement des Caraïbes—						
Régionale des Caraïbes du Commonwealth . . . . .	4 838 400				166 400	4 672 000
Banque de développement des Caraïbes (Spécial) . . . . .	162 475 854	13 585 000			522 079	175 538 775
Banque centraméricaine d'intégration économique . . . . .	918 030			76 500		841 530
Caisse du fonds pour l'environnement mondial . . . . .	312 670 000	70 318 566				382 988 566
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement . . . . .	367 307 847	2 948 701			7 516 212	362 740 336
Fonds multilatéral des investissements . . . . .	11 388 294					11 388 294
Banque internationale pour la reconstruction et le développement . . . . .	24 192 000				832 000	23 360 000
Fonds international pour le développement agricole . . . . .	177 572 610	14 533 866				192 106 476
Fonds monétaire international . . . . .	13 268 625				456 328	12 812 297
Fonds du Protocole de Montréal . . . . .	61 514 420	6 216 533			1 110 074	66 620 879
	4 649 206 676	196 448 701		389 000	13 723 090	4 831 543 287
	12 145 221 089	604 674 767		295 513 473	62 602 081	12 391 780 302
Total partiel . . . . .	13 443 291 872	623 273 230		295 513 473	104 241 652	13 666 809 977
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur . . . . .	3 353 151	636 066				2 717 085
Total . . . . .	13 439 938 721	623 909 296		295 513 473	104 241 652	13 664 092 892

(1) Prêts et placements consentis avant le 1<sup>er</sup> avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations non budgétaires.(2) Prêts et placements consentis depuis le 1<sup>er</sup> avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations budgétaires.

### **Banque européenne pour la reconstruction et le développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), telles qu'autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, le Canada avait souscrit à 68 000 actions du capital autorisé de la BERD évaluées à 828,6 millions \$ US. La souscription d'actions «appelées» du Canada représente environ 26 pour cent, soit 216,2 millions \$ US. Le solde est sujet à appel signifiant qu'une institution peut demander les fonds dans l'éventualité où ceux-ci permettraient de rencontrer ses obligations financières envers les actionnaires. Les versements pour la souscription d'actions sont autorisés par la *Loi*. Chaque versement à la BERD comprend des espèces et un billet.

Au 31 mars 2006, le Canada détenait du capital appelé évalué à 216 197 668 \$ US.

Le passif éventuel du Canada, pour le capital sujet à appel, est évalué à 612 420 000 \$ US.

### **Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2006, le Canada avait souscrit à 44 795 actions. La valeur totale de ces actions est de 5 403 844 825 \$ US, dont 319 633 987 \$ US plus 16 404 055 \$ CAN ont été appelés. Le solde des actions représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 5 069 millions de dollars US.

### **Société financière internationale**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Société financière internationale, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2006, le Canada avait souscrit à 81 342 actions. Ces actions ont une valeur totale de 81 342 000 \$ US et ont été appelées en entier.

### **Agence multilatérale de garantie des investissements**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2006, le Canada avait souscrit à 5 225 actions. La valeur totale de ces actions est de 56 534 500 \$ US, dont 10 732 250 \$ US ont été appelés et le solde représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par l'Agence dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 45 802 250 \$ US.

### **Banque africaine de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque africaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L30 des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2005-2006*).

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 7 940 actions de capital appelé et 73 473 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2006, la participation du Canada au capital appelé est de 112 542 684 \$ CAN pour 7 940 actions, dont 2 100 de ces actions émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 984 917 646 \$ CAN et de 177 333 450 \$ US, pour une valeur totale de 1 192 043 116 \$ CAN.

### **Banque asiatique de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque asiatique de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 12 961 actions de capital appelé et 172 125 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2006, la participation du Canada au capital appelé est de 180 687 442 \$ CAN pour 12 961 actions, dont 10 591 de ces actions émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 1 533 210 533 \$ US et de 596 976 219 \$ CAN, pour une valeur totale de 2 387 766 122 \$ CAN.

### **Banque de développement des Caraïbes**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque de développement des Caraïbes, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 2 278 actions de capital appelé et 8 124 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2006, la participation du Canada au capital appelé est de 22 097 760 \$ CAN pour 2 278 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 49 001 856 \$ US pour une valeur totale de 57 234 167 \$ CAN.

### **Banque interaméricaine de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque interaméricaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 14 397 actions de capital appelé et 320 490 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2006, la participation du Canada au capital appelé est de 209 903 638 \$ CAN pour 14 397 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 3 866 208 680 \$ US pour une valeur totale de 4 515 731 738 \$ CAN.

### **Fonds pour l'environnement mondial**

Ce compte inscrit le financement d'une facilité de financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l'ozone, de la biodiversité des changements climatiques et des eaux internationales, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2006, les avances au FEM se chiffraient à 10 000 000 \$ CAN.

### **Association internationale de développement**

Ce compte inscrit les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'Association internationale de développement (AID), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L15 de Finances, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2005-2006*). Les contributions et souscriptions à l'Association, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables (ne portant pas intérêt, d'une durée de 35 à 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans). Les contributions et souscriptions à l'AID sont faites sous forme d'effets à vue

non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au cours de l'exercice, les opérations comprenaient une participation au moyen d'effets à vue.

Au 31 mars 2006, la participation totale du Canada à l'AID se chiffrait à 7 175 108 061 \$ CAN.

### **Fonds monétaire international—Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance**

Ce compte inscrit le prêt consenti au Fonds monétaire international afin de fournir une aide aux pays économiquement faibles et à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

L'autorisation totale du prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* a été établie à 550 millions de dollars ou tout montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil a par la suite augmenté la limite à 700 millions de DTS.

Au 31 mars 2006, le Canada a prêté une somme globale de 700 000 000 DTS à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. De ce montant, 481 008 625 DTS ont été remboursés. Le solde non réglé de 218 991 375 DTS a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1 DTS/1,68291 \$ CAN). Au cours de l'exercice, les opérations comprenaient un prêt en espèces, des remboursements et une réévaluation de change.

Le Canada a également fait des contributions budgétaires aux termes de bonifications d'intérêt se chiffrant à 188 397 586 DTS, qui ne figurent pas au tableau 9.13.

### **Associations et organismes internationaux**

Ces éléments représentent la valeur à l'origine des paiements effectués par le gouvernement du Canada aux fonds de roulement tenus par des organismes internationaux dont le Canada est membre. La participation dans le financement de ces fonds de roulement, fondée sur le barème des quotes-parts, est prescrite par les règlements financiers concernant l'adhésion à ces organismes. Les paiements aux fonds ne portent pas intérêt ou au calendrier de remboursement, mais sont comptabilisés par les organismes à titre de crédits provenant d'états membres. Les paiements effectués par le Canada ont été autorisés par des lois de crédits.

### **Institutions financières internationales**

Ce compte inscrit les prêts et avances à titre d'aide aux institutions financières internationales, tels qu'autorisés par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L25 des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2005-2006*).

Dans certains cas, les prêts et avances sont effectués au moyen d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement. Au cours de l'exercice, les opérations ont consisté en des prêts et avances effectués en espèces et au moyen d'émissions d'effets, en des encaissements d'effets émis antérieurement et en des réévaluations selon les fluctuations en devises.

## Administrations provinciales et territoriales

À cette catégorie sont inscrits les prêts consentis aux provinces et territoires en vertu des lois de secours et d'autres lois.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Le tableau 9.14 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts et avances consentis aux administrations provinciales et territoriales.

**TABLEAU 9.14**  
**ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES**

	1 <sup>er</sup> avril 2005 <sup>(1)</sup>	Paielements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
<b>TERRE-NEUVE ET LABRADOR—</b>				
Agence de promotion économique du Canada atlantique—				
Prêts aux entreprises de Terre-Neuve et du Labrador .....	456 680			456 680
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	499 761 785	68 004 215	1 999 500	565 766 500
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	759 781		232 501	527 280
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver.....	2 836 758			2 836 758
	503 358 324	68 004 215	2 232 001	569 130 538
Industrie—				
Projets reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique .....	75 892	7 112	44 223	38 781
Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique.....	12 857 795	942 931	13 800 726	
	12 933 687	950 043	13 844 949	38 781
<b>Total, Terre-Neuve et Labrador .....</b>	<b>516 748 691</b>	<b>68 954 258</b>	<b>16 076 950</b>	<b>569 625 999</b>
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE—</b>				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	331 749 000	1 449 000	3 633 000	329 565 000
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités.....	26 799		16 740	10 059
<b>Total, Nouvelle-Écosse .....</b>	<b>331 775 799</b>	<b>1 449 000</b>	<b>3 649 740</b>	<b>329 575 059</b>
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—</b>				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	37 775 750	212 250	533 250	37 454 750
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	100 811		8 502	92 309
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver.....	63 079			63 079
<b>Total, Île-du-Prince-Édouard .....</b>	<b>37 939 640</b>	<b>212 250</b>	<b>541 752</b>	<b>37 610 138</b>
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK—</b>				
Agence de promotion économique du Canada atlantique—				
Accord sur les zones spéciales et les autoroutes.....	296 750		296 750	
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	207 161 750	1 160 250	2 916 000	205 406 000
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	392 646		203 963	188 683
	207 554 396	1 160 250	3 119 963	205 594 683
Industrie—				
Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique .....	4 125 016	54 461	1 317 802	2 861 675
<b>Total, Nouveau-Brunswick .....</b>	<b>211 976 162</b>	<b>1 214 711</b>	<b>4 734 515</b>	<b>208 456 358</b>

TABLEAU 9.14

ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES—*Suite*

	1 <sup>er</sup> avril 2005 <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
QUÉBEC—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	3 110 781 182	382 559 430	880 119 432	2 613 221 180
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	2 840 494		1 938 176	902 318
Total, Québec .....	3 113 621 676	382 559 430	882 057 608	2 614 123 498
ONTARIO—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	(9 322 500)	9 322 500	76 956 750	(76 956 750)
Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs .....	1 196 961 852		132 995 761	1 063 966 091
Total, Ontario .....	1 187 639 352	9 322 500	209 952 511	987 009 341
MANITOBA—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	45 176 500	1 798 500	4 530 000	42 445 000
Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs .....	81 859 700		9 095 522	72 764 178
Total, Manitoba .....	127 036 200	1 798 500	13 625 522	115 209 178
SASKATCHEWAN—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	631 893 578		237 431 078	394 462 500
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	5 296		4 729	567
Total, Saskatchewan .....	631 898 874		237 435 807	394 463 067
ALBERTA—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	(434 226 262)	602 344 512		168 118 250
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	166 748		84 538	82 210
Total, Alberta .....	(434 059 514)	602 344 512	84 538	168 200 460
COLOMBIE-BRITANNIQUE—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	541 198 250	59 772 750	16 247 250	584 723 750
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	102 946		97 129	5 817
Total, Colombie-Britannique .....	541 301 196	59 772 750	16 344 379	584 729 567
TERRITOIRE DU YUKON—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	(10 673 328)	10 673 328	191 250	(191 250)
Total, Territoire du Yukon .....	(10 673 328)	10 673 328	191 250	(191 250)
TERRITOIRES DU NORD-OUEST—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	(22 736 107)	23 890 357	5 843 250	(4 689 000)
Total, Territoires du Nord-Ouest .....	(22 736 107)	23 890 357	5 843 250	(4 689 000)

TABLEAU 9.14

## ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES—Fin

	1 <sup>er</sup> avril 2005 <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
NUNAVUT—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	(6 084 070)	6 084 070	303 000	(303 000)
Total, Nunavut .....	(6 084 070)	6 084 070	303 000	(303 000)
Total partiel .....	6 226 384 571	1 168 275 666	1 390 840 822	6 003 819 415
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur .....	1 285 174 000	208 873 674		1 076 300 326
Total .....	4 941 210 571	1 377 149 340	1 390 840 822	4 927 519 089

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été redressées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

### Prêts aux entreprises de Terre-Neuve et du Labrador

Des prêts ont été consentis dans le but de fournir du financement aux petites et moyennes entreprises de Terre-Neuve.

Ces prêts proviennent de la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador limitée dont le Canada détenait 40 pour cent des actions. En vertu d'un accord conclu le 29 mars 1989, le gouvernement de Terre-Neuve a acheté les actions du Canada effectuant ainsi le retrait de la participation du gouvernement du Canada dans la Société. Une condition du retrait était que le gouvernement du Canada accepte ces prêts d'argent comme paiements dus. Ces prêts sont présentement gérés par le Ministère.

Les prêts en circulation sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

### Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Ces montants représentent des paiements en moins ou en trop au titre des droits de péréquation des provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et d'autres textes législatifs. Les moins-payés sont non productifs d'intérêts et sont versés dans les exercices ultérieurs.

### Office du développement municipal et des prêts aux municipalités

Des prêts ont été consentis aux provinces et municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités.

Les prêts portent intérêt à des taux de 5,25 pour cent à 5,625 pour cent par année, et sont remboursables en versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans, avec des versements finals entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Des prêts ont été consentis aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités, pour aider à la création d'emplois.

Les prêts portent intérêt à des taux de 7,4 pour cent à 9,5 pour cent par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

### Projets reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique

Des prêts ont été consentis pour financer certains travaux d'aménagement d'eau reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique.

Le prêt en circulation porte intérêt à un taux de 8,352 pour cent, avec un versement final dû le 1<sup>er</sup> avril 2006.

### Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique

Des prêts ont été consentis aux provinces de l'Atlantique, dans le but d'aider à la production d'énergie électrique dans les provinces, au moyen de générateurs à vapeur, ainsi qu'au contrôle et à la transmission de l'énergie électrique.

Les prêts portent intérêt à des taux de 4,5 pour cent à 8,5 pour cent par année, et sont remboursables en versements annuels égaux, avec des versements finals dus le 31 mars 2014.

### Accord sur les zones spéciales et les autoroutes

Des prêts ont été consentis pour financer des projets d'aménagement d'infrastructures communautaires et industrielles dans des zones spéciales, et pour aménager des autoroutes.

Au cours de l'exercice, les prêts ont été entièrement remboursés et le compte a été fermé.

### Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs

Ces sommes représentent des versements en trop à des provinces en vertu des accords de perception fiscale pour les années d'imposition 1997 à 1999. Ces versements découlent d'une erreur de classification des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs de placement. Les recouvrements ne portent pas intérêt et s'étendront sur une période de dix ans qui a débuté au cours de l'exercice 2004-2005.

### Autres prêts, placements et avances

Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

Le tableau 9.15 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les autres prêts, placements et avances.

**TABLEAU 9.15**  
**AUTRES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES**

	1 <sup>er</sup> avril 2005 <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
<b>Contributions remboursables sans condition—</b>				
Agence de promotion économique du Canada atlantique . . . . .	398 399 780	34 196 576	57 318 603	375 277 753
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec . . . . .	278 238 607	47 505 176	37 920 284	287 823 499
Industrie . . . . .	84 494 211	146 683 595	31 110 678	200 067 128
Ressources naturelles . . . . .	39 978 402			39 978 402
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien . . . . .	44 284 860	439 335	6 511 568	38 212 627
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>845 395 860</b>	<b>228 824 682</b>	<b>132 861 133</b>	<b>941 359 409</b>
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur . . . . .	62 815 941	12 648 837		50 167 104
<b>Total des contributions remboursables sans condition . . . . .</b>	<b>782 579 919</b>	<b>241 473 519</b>	<b>132 861 133</b>	<b>891 192 305</b>
<b>Prêts et avances à justifier—</b>				
<b>Affaires étrangères et Commerce international—</b>				
<b>Ministère—</b>				
<b>Affaires étrangères—</b>				
Missions à l'étranger . . . . .	21 020 429	633 973 569	630 995 535	23 998 463
Employés affectés à l'étranger . . . . .	15 034 513	4 537 379	3 956 076	15 615 816
	36 054 942	638 510 948	634 951 611	39 614 279
<b>Défense nationale—</b>				
Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés . . . . .	26 172 616	555 599 310	551 867 910	29 904 016
<b>Autres ministères—</b>				
Diverses avances à justifier . . . . .	14 176 034		56 202	14 119 832
Diverses avances à justifier, caisse à montant fixe et avances permanentes . . . . .	20 760 746	839 690		21 600 436
	34 936 780	839 690	56 202	35 720 268
<b>Total des prêts et avances à justifier . . . . .</b>	<b>97 164 338</b>	<b>1 194 949 948</b>	<b>1 186 875 723</b>	<b>105 238 563</b>
<b>Autres—</b>				
<b>Agriculture et Agroalimentaire—</b>				
Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples . . . . .	73 019		10 805	62 214
Programmes nationaux de commercialisation . . . . .	118 032 113		2 055 935	115 976 178
	118 105 132		2 066 740	116 038 392
<b>Patrimoine canadien—</b>				
Biens culturels . . . . .				
<b>Citoyenneté et Immigration—</b>				
Prêts consentis aux immigrants . . . . .	41 942 973	13 573 606	15 245 408	40 271 171
<b>Finances—</b>				
Banque Commerciale du Canada . . . . .	47 092 429		3 960 000	43 132 429
Agence de la consommation en matière financière du Canada—Avances . . . . .	1 500 000	4 500 000	6 000 000	
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa . . . . .	14 548		14 548	
	48 606 977	4 500 000	9 974 548	43 132 429

TABLEAU 9.15

AUTRES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES—*Suite*

	1 <sup>er</sup> avril 2005 <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Pêches et Océans—				
Producteurs canadiens de poissons de fond congelés.....	128 315			128 315
Pêcheurs d'aiglefin .....	1 343 337			1 343 337
	1 471 652			1 471 652
Affaires étrangères et Commerce international—				
Ministère—				
Commerce international—				
Expansion du commerce d'exportation (prêts administrés par Exportation et développement Canada).....	2 257 023 912	627 216 187	223 313 883	2 660 926 216
Ressources humaines et Développement social—				
Ministère—				
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Programme canadien de prêts aux étudiants.....	7 482 999 103	2 380 394 258	1 097 708 768	8 765 684 593
Commissions provinciales des accidents du travail .....	13 013 001			13 013 001
	7 496 012 104	2 380 394 258	1 097 708 768	8 778 697 594
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Conseil des Premières Nations du Yukon—Anciens .....	10 352 011		856 626	9 495 385
Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada.....	123 646			123 646
Premières Nations de la Colombie-Britannique .....	309 268 754	28 726 748		337 995 502
Fonds du développement économique des Indiens.....	69 501		18 201	51 300
Programme de prêts garantis pour le Développement économique des Indiens .....	7 344 340		420 767	6 923 573
Fonds de prêts aux Inuits .....	82 836			82 836
Revendicateurs autochtones .....	373 221 997	30 016 043	11 918 638	391 319 402
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves.....	6 272 422	1 757 849	148 246	7 882 025
Prêt perpétuel de la bande Stoney .....	389 615			389 615
	707 125 122	60 500 640	13 362 478	754 263 284
Industrie—				
Option d'achat d'actions d'une société.....				
Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada .....	110 000 000			110 000 000
Prêts aux petites entreprises .....	130 059 540	78 223 312	90 910 522	117 372 330
Conseil national de recherches du Canada—				
Fonds de H. L. Holmes.....	4 038 972	38 214		4 077 186
	244 098 512	78 261 526	90 910 522	231 449 516
Défense nationale—				
Ensembles d'habitation des Forces canadiennes.....	47 558	302	47 860	
Ressources naturelles—				
Projet de développement Hibernia.....	36 800 000		9 200 000	27 600 000
Nordion International Inc. ....	82 000 000		4 000 000	78 000 000
	118 800 000		13 200 000	105 600 000
Sécurité publique et Protection civile—				
Service correctionnel—				
Libérés conditionnels.....	6 952	3 359	5 614	4 697
Travaux publics et Services gouvernementaux—				
Biens saisis—Compte de fonds de roulement .....	(7 002 285)	58 018 171	35 470 186	15 545 700
Transports (Transports, Infrastructure et Collectivités)—				
Administrations aéroportuaires canadiennes .....	21 399 699	2 930 682		24 330 381
Administration du pont du port de Saint John.....	22 646 108			22 646 108
Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent .....	179 397			179 397
	44 225 204	2 930 682		47 155 886
Anciens Combattants—				
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth.....	68 574		7 695 <sup>(2)</sup>	60 879
Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—Avances .....	37 714		20 770	16 944
	106 288		28 465	77 823

**TABLEAU 9.15**  
**AUTRES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES—Fin**

	1 <sup>er</sup> avril 2005 <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2006
	\$	\$	\$	\$
Autres ministères—				
Divers.....	283 791	12 324		296 115
Total partiel—Autres.....	11 070 853 892	3 225 411 055	1 501 334 472	12 794 930 475
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur <sup>(3)</sup> .....	104 187 426	8 902 101	633 479	95 918 804
	10 966 666 466	3 234 313 156	1 501 967 951	12 699 011 671
Plus : redressement de consolidation <sup>(4)</sup> .....	5 247 879 000		325 247 000	4 922 632 000
Total des autres.....	16 214 545 466	3 234 313 156	1 827 214 951	17 621 643 671
Total.....	17 094 289 723	4 670 736 623	3 146 951 807	18 618 074 539

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été reclassées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(2)</sup> Ce montant représente un redressement pour réévaluation.

<sup>(3)</sup> Au cours des exercices antérieurs, la portion passée en charges en raison des conditions de faveur de certains prêts a été inscrite à même la provision pour moins-value des actifs. Au cours de l'exercice, ce montant est présenté en réduction des soldes de la valeur des actifs au tableau 9.15.

<sup>(4)</sup> Le chiffre de l'exercice précédent a été redressé. On trouvera plus de précisions à la note 2 des états financiers à la section 2 de ce volume. Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées sont aussi fournies à la section 4 de ce volume.

### Contributions remboursables sans condition

Les contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts de divers montants en circulation normalement consentis à des entreprises en vertu de diverses lois du Parlement.

Ces prêts visent à aider et à stimuler l'expansion économique. Ils portent divers taux d'intérêt, certains bénéficiant de conditions privilégiées, et ils sont remboursables à diverses échéances, leur versement libératoire pouvant aller jusqu'à dix ans après le déboursé initial.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

### Missions à l'étranger

Des avances non productives d'intérêts ont été effectuées pour le financement provisoire des charges encourues aux missions à l'étranger, en attendant la répartition aux crédits des Affaires étrangères et du Commerce international et des autres ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

### Employés affectés à l'étranger

Un compte d'avance de fonds de roulement a été établi afin de financer des prêts et avances aux employés affectés à l'étranger, y compris les employés d'autres ministères et organismes du gouvernement, de même que des avances pour fins médicales au personnel engagé sur place.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 500 000 \$.

Le solde de clôture consiste en des prêts de 11 898 176 \$ aux employés; des avances de 844 114 \$ pour frais médicaux; des avances de 16 919 \$ pour indemnités d'accident du travail; des dépôts de garantie et autres dépôts de 907 044 \$ en vertu des Directives des services à l'étranger; et, des débetures scolaires et de clubs de 1 949 563 \$.

Les prêts aux employés portent intérêt à des taux de 2,75 pour cent à 4,0 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes de 1 à 4 ans, avec des versements finals entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 1<sup>er</sup> mars 2010.

### Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés

Ce compte a été établi dans le but de financer: a) des avances fixes de fonds publics et des comptes d'avances de fonds publics; b) des avances permanentes; c) des avances et des prêts autorisés à l'intention des employés affectés à l'étranger; et, d) des avances recouvrables autorisées pour établir des mess militaires et des cantines.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 120 000 000 \$ tel que modifié par le crédit L11b de Défense nationale, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002*.

### Diverses avances à justifier

Le solde de clôture représente des montants en circulation entre les mains des ministères, organismes et particuliers à la fin de l'exercice, qui seront dépensés au cours de l'exercice subséquent.

### Diverses avances à justifier, caisse à montant fixe et avances permanentes

Ce compte fonctionne afin de fournir des caisses d'avance fixe, des avances à justifier et des avances recouvrables aux ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 000 000 \$.

### **Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples**

Des prêts ont été consentis pour financer la construction de bâtiments d'exposition à usages multiples.

Les prêts portent intérêt à des taux de 8,511 pour cent à 9,351 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 30 ans, avec des versements finals entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 30 juin 2006.

### **Programmes nationaux de commercialisation**

Les prêts faits par les institutions financières sous la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* et les avances faites par des organisations de producteurs sous la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* sont garantis par la Couronne. Quand la garantie est honorée, la Couronne devient subrogée dans les droits de l'institution financière ou de l'organisation des producteurs quant au montant principal en circulation, à l'intérêt ainsi qu'aux coûts administratifs.

### **Biens culturels**

Des prêts ont été consentis à des établissements et à des administrations classés parmi les richesses du patrimoine sis au Canada, afin d'acquérir des objets sur lesquels des licences d'exportation ont été refusées en vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, ou afin d'acheter des biens culturels situés à l'extérieur du Canada qui sont significatifs pour l'héritage national.

Bien que des prêts supplémentaires aient été autorisés en vertu du crédit L10 du Patrimoine canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2005-2006*, aucun prêt n'a été consenti au cours de l'exercice. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 10 000 \$ par exercice.

### **Prêts consentis aux immigrants**

L'article 88 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* autorise l'affectation de prêts pour l'application de la *Loi*.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 110 000 000 \$.

Les modalités des prêts, de même que leurs soldes de fin d'exercice, sont comme suit :

- a) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 7 ans, avec une prorogation éventuelle de 2 ans, portant intérêt à des taux de 3,56 pour cent à 12,875 pour cent par année, avec des versements finals entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 1<sup>er</sup> avril 2013, 39 680 756 \$; et,
- b) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation éventuelle de 2 ans, non productifs d'intérêts, avec des versements finals en souffrance, 590 415 \$.

### **Banque Commerciale du Canada**

Des avances ont été consenties à la Banque Commerciale du Canada, représentant la participation du gouvernement dans le groupe de soutien, telle qu'autorisée par la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*. Ces fonds représentent la participation du gouvernement dans un portefeuille de prêts acheté de la Banque et l'achat d'obligations en circulation des détenteurs actuels.

### **Agence de la consommation en matière financière du Canada—Avances**

Des avances portant intérêt ont été effectuées pour le paiement des dépenses afférentes aux activités de l'Agence en vertu de l'article 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

Au cours de l'exercice, les avances ont été entièrement remboursées.

### **Association récréative de la fonction publique d'Ottawa**

Des prêts ont été consentis à l'Association récréative de la fonction publique d'Ottawa, pour aider à la construction et à l'aménagement du Centre commémoratif W. Clifford Clark.

Au cours de l'exercice, le prêt en circulation a été entièrement remboursé et le compte a été fermé.

### **Producteurs canadiens de poissons de fond congelés**

Des prêts ont été consentis aux producteurs canadiens de poissons de fond congelés, de viande de crabe congelée et en boîte, et de viande de homard congelée et en boîte, afin d'aider au financement de leurs inventaires.

Les prêts portaient intérêt au taux de 13 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 7 ans, avec le versement final en décembre 1987. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

### **Pêcheurs d'aiglefin**

Des prêts ont été consentis aux pêcheurs d'aiglefin de la Nouvelle-Écosse, suite à la fermeture de leur pêcherie du 1<sup>er</sup> février au 31 mai 1975, aux termes d'un accord conclu en vertu de l'Entente internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 1 650 000 \$.

Les prêts portaient intérêt au taux de 8 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 4 ans, avec le versement final en 1979. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

## Expansion du commerce d'exportation

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (« la Société ») à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, sont dans l'intérêt national et pour lesquelles la Société a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement. Ces opérations ne peuvent être appuyées sur le Compte de la Société pour différents motifs, notamment en raison des pratiques de gestion du risque de la Société. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par la Société au nom du gouvernement du Canada.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Le tableau suivant présente les opérations pour les prêts consentis aux entités non souveraines, leurs soldes et leurs modalités de paiement.

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2006
	1 <sup>er</sup> avril 2005	Paiements ou autres débits <sup>(1)</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>(2)</sup>	Réévaluation	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt à des taux de 8,44 pour cent à 8,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre février 1995 et avril 2005 :						
Brésil .....	3 999 729				140 533	3 859 196
Afrique du Sud .....	19 914 192		636 096	20 550 288		
	23 913 921		636 096	20 550 288	140 533	3 859 196
b) durée de 6 à 10 ans, portant intérêt à des taux de 8,28 pour cent à 9,68 pour cent par année, avec les remboursements finals entre novembre 2006 et février 2008 :						
Antigua .....	28 514 604				1 001 878	27 512 726
Jordanie .....	2 152 542			1 293 169	46 823	812 550
	30 667 146			1 293 169	1 048 701	28 325 276
c) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt à des taux de 4,63 pour cent (TIOL) à 5,86 pour cent par année, avec les remboursements finals entre novembre 2006 et octobre 2020 :						
Chine .....	4 370 554			2 432 561	792 776	1 145 217
État-Unis .....	2 198 820 935	616 530 899		81 183 665	112 417 926	2 621 750 243
	2 203 191 489	616 530 899		83 616 226	113 210 702	2 622 895 460
d) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt au taux de 0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre juin 2012 et novembre 2014 :						
Espagne .....	21 117 279			700 874	2 025 323	18 391 082
Thaïlande .....	4 445 280			587 412	140 655	3 717 213
	25 562 559			1 288 286	2 165 978	22 108 295
Total partiel .....	2 283 335 115	616 530 899	636 096	106 747 969	116 565 914	2 677 188 227
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur .....	26 311 203	10 049 192				16 262 011
Total .....	2 257 023 912	626 580 091	636 096	106 747 969	116 565 914	2 660 926 216

Note : Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

(1) Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, ajustements, etc.

(2) Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, etc.

## Programme canadien de prêts aux étudiants

### *Financement direct des prêts aux étudiants*

Les prêts émis le ou après le 1<sup>er</sup> août 2000 sont administrés en vertu de l'article 6.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui autorise le ministre des Ressources humaines et du Développement social (Ressources humaines et du Développement des compétences) à conclure un accord de prêt directement avec tout étudiant admissible. Ces accords sont sujets aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Ressources humaines et du Développement social (Ressources humaines et du Développement des compétences) et avec l'assentiment du ministre des Finances.

Le montant total des prêts en circulation ne peut pas dépasser 15 milliards de dollars, sauf disposition contraire énoncée dans une loi de crédits ou autre loi du Parlement.

Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2006 est de 8 199 048 672 \$ et au 31 mars 2005, de 6 867 748 629 \$.

### *Prêts garantis et prêts à risques partagés*

Les prêts émis avant le 1<sup>er</sup> août 2000 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2006 est de 566 635 921 \$ et au 31 mars 2005, de 615 250 475 \$.

## Commissions provinciales des accidents du travail

Ce compte fonctionne en vertu du paragraphe 4(6) de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, afin de fournir des fonds d'exploitation dans le but de permettre aux commissions provinciales d'indemnisation d'appliquer la *Loi* pour le compte de l'État, et de régler les réclamations des employés du gouvernement canadien blessés au cours de leur emploi.

Le montant total des avances, lequel est autorisé à être effectué à toutes les commissions provinciales des accidents du travail, ne doit pas dépasser les déboursés pour trois mois d'indemnisation.

Les avances sont non productives d'intérêts et sont remboursables à l'expiration des ententes avec les commissions provinciales.

## Conseil des Premières Nations du Yukon—Anciens

Des prêts ont été consentis au Conseil des Premières Nations du Yukon, afin de verser des indemnités provisoires aux anciens Indiens du Yukon d'ici à la conclusion d'un règlement concernant les revendications des terres appartenant aux Indiens du Yukon.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L30 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2005-2006*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'une revendication ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'une revendication soit conclue; et,
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date du règlement d'une revendication, ou à une date fixée par l'entente, celle-ci étant au plus tard le 31 mars 2006, ou selon la première des deux dates atteinte.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 2,28 pour cent à 3,61 pour cent par année.

## Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada

Le programme de prêts garantis à Financement agricole Canada a été discontinué le 14 novembre 1989. Le dernier prêt garanti productif est périmé et aucune garantie de prêt future est prévue sous ce programme.

À compter du 31 mars 2006, le montant en circulation représente le solde des prêts en souffrance qui ont été remboursés aux prêteurs par le Ministre. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et leur solde sera radié au cours des prochains exercices.

## Premières Nations de la Colombie-Britannique

Des prêts ont été consentis aux Premières Nations de la Colombie-Britannique, afin de les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique ayant trait à la recherche, à l'élaboration et à la négociation de traités.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L35 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2005-2006*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'un traité ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue; et,
- c) les prêts sont exigibles et payables par les Premières Nations et payera les prêts selon la première des dates atteintes suivantes :

- i) date de règlement d'un traité;
- ii) douzième anniversaire de la première avance de prêt aux Premières Nations sous la plus récente entente de financement des Premières Nations;
- iii) septième anniversaire après la signature d'une entente de principe, ou;
- iv) date de demande de paiement du prêt par le ministre à cause du défaut sous cette entente ou toute autre entente de financement des Premières Nations.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 49 551 175 \$ et 288 444 327 \$ respectivement. Les taux varient entre 2,2787 pour cent et 5,185 pour cent par année pour la portion intérêt.

### Fonds du développement économique des Indiens

Des prêts ont été consentis en vue de promouvoir le développement économique des Indiens, aux Indiens ou bandes indiennes, ou à des particuliers, des associations ou des sociétés, dont les activités contribuent ou peuvent contribuer à ce développement.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 48 550 835 \$ tel que modifié par le crédit 7b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1996-1997*.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 7 pour cent à 11,25 pour cent par année.

### Programme de prêts garantis pour le Développement économique des Indiens

L'autorité de garantie des prêts pour le Développement économique des Indiens a été établie par le crédit L53(b), de la *Loi de crédits n° 1, 1970* modifié par le décret C.P. 1977-3608 autorisant le ministre à garantir une partie du solde des prêts à des entreprises indiennes. Le solde de ces prêts effectués par les institutions financières ne peut dépasser 60 000 000 \$ moins le total cumulatif des paiements déjà effectués pour des prêts garantis en défaut en vertu de cette autorité.

L'intérêt simple calculé à partir d'un pourcentage ajouté à un taux de base s'accumule sur la dette une fois que le paiement est fait au prêteur. Tous les paiements faits aux prêteurs ainsi que l'intérêt accumulé après les paiements sont considérés comme une dette de l'emprunteur jusqu'à ce qu'il y ait un recouvrement complet de la dette.

### Fonds de prêts aux Inuits

Des prêts ont été consentis à des particuliers Inuits ou groupes d'Inuits, afin d'encourager les activités commerciales et les métiers profitables. Des prêts ont été également consentis à des sociétés coopératives, à des caisses de crédit, à des caisses populaires ou à d'autres sociétés de crédit constituées conformément aux lois des provinces, et dont les membres sont en grande partie des Inuits, ou à des sociétés commerciales constituées selon les lois du Canada, ou, des provinces, et dont les Inuits détiennent un intérêt majoritaire.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 6 633 697 \$ tel que modifié par le crédit 37b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996*.

Le prêt en circulation porte intérêt à un taux de 5,50 pour cent par année.

### Revendicateurs autochtones

Des prêts ont été consentis aux revendicateurs autochtones, pour couvrir les frais de recherches, d'élaboration et de négociations concernant les revendications.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L30 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2005-2006*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt dans le cas où ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement des revendications ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement des revendications soit conclue; et,
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date de règlement des revendications, ou à une date fixée par l'entente.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 148 499 426 \$ et de 242 819 976 \$ respectivement. Les taux varient entre 2,13 pour cent et 11,89 pour cent par année pour la portion portant intérêt.

### Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves

Les prêts garantis pour le logement sur les réserves fournissent le soutien aux Indiens ou aux bandes Indiennes sur les réserves ou sur les terrains appartenant à la Couronne. Comme ces terrains ne sont pas hypothécables, la garantie ministérielle fournit un nantissement à l'institution financière en cas de défaut de l'emprunteur.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 1,7 milliard de dollars, tel que modifié par le crédit 5 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi n° 3 de 1972 portant affectation de crédits*, du crédit 5d des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi n° 1 de 1977 portant affectation de crédits* et le crédit 6b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 3 pour 1993-1994*.

Si un prêt effectué avec une garantie du Ministre devient en défaut, le prêteur peut demander le remboursement du prêt par le Ministre. En 1987, une réserve pour pertes de 2 millions de dollars a été établie à même les niveaux de référence du ministre afin de couvrir les défauts possibles des programmes de prêts garantis. Le paiement effectué devient une dette de la Première Nation à la Couronne. L'intérêt s'accumule et est

capitalisé sur la dette au taux inscrit à l'accord de prêt qui a été attribué au Ministre. Dans la mesure du possible, le recouvrement de la dette se fait à partir de nantissements tels que les comptes en fiducie ou de fonds provenant d'un règlement concernant les revendications des terres ou à partir d'un accord de recouvrement.

### Prêt perpétuel de la bande Stoney

En 1946, des prêts ont été consentis à la bande Stoney de l'Alberta pour l'acquisition de terres au-delà des droits permis dans leur traité.

Un prêt n'excédant pas 500 000 \$ a été accordé pour acheter des terres additionnelles. Selon les dispositions de l'entente, telles qu'énoncées dans les minutes du Conseil du Trésor, C.P. 2/1437, en date du 11 avril 1946, la bande a cédé les sommes découlant de la location de leurs ressources en eau pour subvenir aux paiements d'intérêts de 3 pour cent annuellement sur le montant du prêt qui a été actuellement dépensé. Selon la même entente, la bande a décidé que le ministère alloue 200 000 \$ au groupe Pekisko, et 300 000 \$ pour les additions à la Réserve Morley.

### Option d'achat d'actions d'une société

En vertu de l'article 14 de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, ce compte autorise, conformément aux conditions prescrites par les règlements du gouverneur en conseil,

- a) l'acquisition, l'achat, l'utilisation, la cession ou la vente, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, d'une option d'achat d'actions d'une société dans le cadre d'un prêt, d'une assurance-prêt ou d'une contribution accordée à cette société par Sa Majesté en vertu d'un programme autorisé par le gouverneur en conseil lorsque, de l'avis du ministre,
  - i) il est nécessaire d'acquérir, d'acheter, d'utiliser, de céder ou de vendre cette option d'achat d'actions pour que Sa Majesté du chef du Canada puisse en profiter; ou
  - ii) il est nécessaire d'acquérir, d'acheter, d'utiliser, de céder ou de vendre cette option d'achat d'actions pour protéger les intérêts de l'État dans le cadre d'un prêt versé ou assuré ou d'une contribution accordée; et
- b) pour autoriser la vente ou autre cession de tout capital-actions ainsi acquis.

Au cours de l'exercice, des prêts supplémentaires ont été autorisés par le crédit L15 de l'Industrie, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2005-2006*.

### Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada

Ce compte inscrit les prêts consentis à toute personne qui se livre ou qui est sur le point de se livrer ou qui aide une industrie de fabrication, de transformation ou de services au Canada afin d'y favoriser la mise sur pied, la modernisation, la croissance, l'efficacité ou la compétitivité sur le plan international ou de les aider dans leur restructuration financière.

Au cours de l'exercice, des prêts supplémentaires ont été autorisés par le crédit L20 de l'Industrie, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2005-2006*.

Il y a un prêt en circulation qui est sans intérêt à moins qu'il soit en souffrance et est autrement remboursable à l'échéance le 1<sup>er</sup> avril 2017.

### Prêts aux petites entreprises

Ce compte enregistre l'argent dû au gouvernement par les emprunteurs sur défaut de paiement des prêts qui sont sujets aux autorités statutaires, conformément à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE) et à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC). Ces autorités pouvoient au paiement de réclamations ou au partage des pertes de prêts entre les prêteurs et le gouvernement.

### Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### Ensembles d'habitation des Forces canadiennes

Des avances ont été consenties à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à l'égard des prêts consentis par celle-ci aux fins d'ensembles d'habitation pour les membres des Forces canadiennes.

Au cours de l'exercice, le prêt en circulation a été entièrement remboursé et le compte a été fermé.

### Projet de développement Hibernia

Des prêts ont été consentis afin de faciliter la mise en oeuvre du Projet de développement Hibernia conformément à l'article 14 de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*.

Des ententes de prêts ont été signées entre le Canada et les trois compagnies impliquées dans l'achat d'actions d'Hibernia par Gulf Canada en 1993. Des prêts de 132 millions de dollars ont été prévus pour les détenteurs d'actions en vue de les compenser pour des déductions d'impôt qu'ils ne pourront employer lors du calcul de leur revenu imposable, générées par le Projet de développement Hibernia.

Des prêts de 66 millions de dollars ont été consentis le 30 juin 1995 conformément au crédit L15 des Ressources naturelles, des *Lois de crédits n° 1 et n° 2 pour 1995-1996*. Un montant additionnel de 66 millions de dollars a été prêté le 2 juillet 1996.

Les prêts ne portent pas intérêt et sont remboursables en 10 versements annuels égaux commençant le 30 juin 1999, avec le versement final le 30 juin 2008.

### **Nordion International Inc.**

Un prêt de 100 millions de dollars a été consenti à Nordion International Inc. pour financer la construction de deux réacteurs nucléaires et des installations de traitement connexes qui seront utilisés pour la production d'isotopes médicaux en vertu d'une entente établie le 28 juin 1996 entre MDS Health Group Ltd., Nordion International Inc. et Ressources naturelles Canada.

Le prêt garanti ne porte pas intérêt et est entièrement remboursable sur une période de 15 ans débutant 42 mois après le premier versement d'une tranche de prêt.

### **Libérés conditionnels**

Des prêts ont été consentis à des libérés conditionnels et à des personnes sous surveillance obligatoire, pour aider à leur réadaptation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 \$.

Les prêts sont non productifs d'intérêts et sont remboursables avant la cessation de la période de libération conditionnelle ou à l'intérieur d'un an de la date à laquelle les prêts ont été consentis, soit à la période de plus courte durée. Le remboursement de la totalité ou d'une partie du prêt peut être renoncé par le Solliciteur général, moyennant que certaines conditions soient respectées.

Au cours de l'exercice, des prêts s'élevant à 3 188 \$ ont été renoncés conformément au crédit L103b du Solliciteur général, de la *Loi n° 1 de 1969 portant affectation de crédits*.

### **Biens saisis—Compte de fonds de roulement**

Ce compte a été établi conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*. Les dépenses encourues et les avances effectuées pour maintenir et administrer les biens saisis ou bloqués, ainsi que les autres biens sujets à une ordonnance de prise en charge ou confisqués au profit de Sa Majesté, sont imputées à ce compte. Ce compte est crédité lorsque les dépenses et les avances à des tiers sont remboursées ou recouvrées et lorsque les revenus provenant de ces biens ou les produits provenant de leur aliénation sont perçus et crédités de sommes saisies par confiscation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Le déficit résultant de la différence entre le produit de l'aliénation de tout bien confisqué au profit de Sa Majesté et les montants qui avaient été imputés au compte et qui demeurent en circulation, est imputé à un Compte du produit de l'aliénation des biens saisis et crédité à ce compte.

### **Administrations aéroportuaires canadiennes**

Les prêts sont issus d'ententes concernant le transfert de biens et de stock de matières consommables à des autorités particulières (13) lorsque les responsabilités de la direction, de l'exploitation et de la maintenance sont transférées à une autorité en vertu de la Politique nationale des aéroports.

Le portefeuille de prêts regroupe treize prêts ne portant pas intérêt. Ceux-ci ont été consentis aux administrations aéroportuaires canadiennes entre 1997 et 2003. En raison d'un changement de lignes directrices, il a été convenu à la renonciation des remboursements des prêts en circulation exigibles et l'approbation d'une autorisation sera requise.

### **Administration du pont du port de Saint John**

Des avances ont été consenties à l'Administration du pont du port de Saint John en vue du financement, de la construction et de l'exploitation d'un pont à péage au port de Saint John, Nouveau-Brunswick. Le montant total des avances pour chaque exercice doit être calculé d'après la différence, pour l'année, entre les coûts d'exploitation et de financement du pont à péage, et les revenus de l'Administration du pont, remboursable si les revenus de l'Administration du pont pour l'exercice dépassent le total des coûts d'exploitation et de financement pour un tel exercice.

Au 1<sup>er</sup> avril 1990, une nouvelle entente a été signée. Cette entente demandait la consolidation de toutes les dettes en un prêt ne portant pas intérêt. Afin de remettre la dette au gouvernement, l'Administration remboursera sur une base annuelle les fonds excédentaires provenant de l'exploitation du pont.

### **Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent**

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 80(1) de la *Loi maritime du Canada*. Selon une entente entre le ministre des Transports et la Corporation, les prêts gérés antérieurement par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent seront gérés dorénavant par la Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent. Les remboursements de ces prêts sont inscrits à ce compte.

Le prêt en circulation porte intérêt à des taux de 7 pour cent à 9,5 pour cent par année, et est remboursable mensuellement, avec le versement final des modalités existantes en mars 2007.

### **Commission des sépultures de guerre du Commonwealth**

Des avances ont été consenties au fonds de roulement de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, pour l'entretien des sépultures et des cimetières.

À la fin de l'exercice, le solde des avances était de 30 000 £ R-U. Ce solde a été converti en dollars canadiens, en utilisant le taux de change à la fin de l'exercice.

Les avances ne portent pas intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

## **Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants**

### *Avances*

Des avances ont été consenties en vertu des parties I et III de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*, pour l'achat de terres et améliorations permanentes, dégrèvements de biens-fonds, achat d'animaux de ferme et de matériel et protection des garanties. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 605 000 000 \$.

### *Provision pour prestations conditionnelles*

Une provision égale à 1/10 des prestations versées aux anciens combattants a été établie à chaque exercice, jusqu'en 1978-1979 inclusivement. Depuis cette date, une prévision annuelle des besoins a été effectuée, et une provision est établie, si nécessaire. La provision requise est imputée aux charges et est créditée au compte de provision pour prestations conditionnelles. Ce compte fait état des provisions nettes accumulées pour prestations aux anciens combattants sous forme de renonciation de prêts autorisée par la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*. Ces prestations entrent en vigueur seulement lorsque les anciens combattants auront rempli certaines exigences. À la fin de 10 ans, les exigences ayant été satisfaites, la provision accumulée est imputée au compte de provision pour prestations conditionnelles, et est créditée au compte de prêts de l'ancien combattant.

## **Autres ministères—Divers**

Ce compte représente des montants en circulation entre les mains d'organismes et particuliers à la fin de l'exercice. Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

## **Provision pour moins-value**

Conformément à la convention sur l'évaluation, les éléments d'actif sont sujets à une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur enregistrée à la valeur estimative de réalisation.

La provision pour moins-value, en ce qui regarde les prêts, placements et avances, représente les pertes estimatives sur la réalisation des prêts, placements et avances inscrits dans les comptes du Canada à la fin de l'exercice.

# SECTION 10

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*

**2005-2006**

## **Actifs non financiers**

### **Sommaire**

	<i>Page</i>
Actifs non financiers .....	10.2
Immobilisations corporelles .....	10.4
Véhicules .....	10.6
Biens sous contrats de location-acquisition .....	10.6

## ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont des actifs qui possèdent une vie économique dépassant l'exercice et qui sont destinés à être utilisés dans le cours normal des opérations. Ils sont convertis en charges dans des périodes futures et incluent les immobilisations corporelles, les stocks et les charges payées d'avance.

Les immobilisations corporelles comportent des biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés, qui sont destinés à être utilisés sur une base continue et non destinés à la vente dans le cours normal des affaires. Pour fins de publication de l'information financière, les immobilisations corporelles sont regroupées dans les catégories suivantes: terrains, bâtiments, ouvrages et infrastructures, matériel et outillage, véhicules, améliorations locatives, biens en construction et biens sous contrats de location-acquisition.

Les stocks sont des biens corporels qui sont utilisés dans l'exécution des résultats de programme. Certains fonds renouvelables et certains ministères peuvent détenir des stocks pour fins de revente à des tiers externes au gouvernement.

Les charges payées d'avance sont des déboursés encourus, relativement à un contrat, avant l'accomplissement du travail, la livraison des biens ou la prestation de service ou des paiements effectués d'avance selon les clauses d'accords de contribution.

Le tableau 10.1 présente les actifs non financiers par catégorie.

**TABLEAU 10.1**

### ACTIFS NON FINANCIERS PAR CATÉGORIE

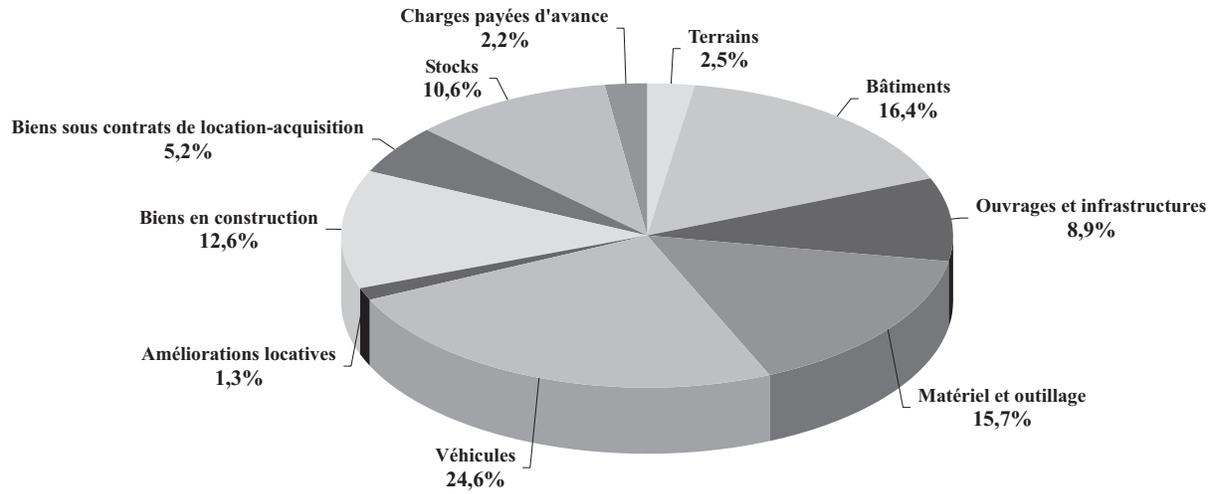
(en milliers de dollars)

	31 mars 2006	31 mars 2005
Immobilisations corporelles nettes, tableau 10.2—		
Terrains .....	1 392 542	1 387 364
Bâtiments .....	9 061 230	8 902 316
Ouvrages et infrastructures .....	4 919 687	4 972 358
Matériel et outillage .....	8 717 774	8 885 613
Véhicules, tableau 10.3 .....	13 652 964	14 333 936
Améliorations locatives .....	725 773	744 422
Biens en construction .....	6 979 014	6 194 640
Biens sous contrats de location-acquisition, tableau 10.4 .....	2 906 375	2 788 862
	<i>48 355 359</i>	<i>48 209 511</i>
Stocks .....	5 874 836	5 525 536
Charges payées d'avance .....	1 216 992	1 135 143
Total .....	55 447 187	54 870 190

Les données comparatives ont été redressées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

**GRAPHIQUE 10A**

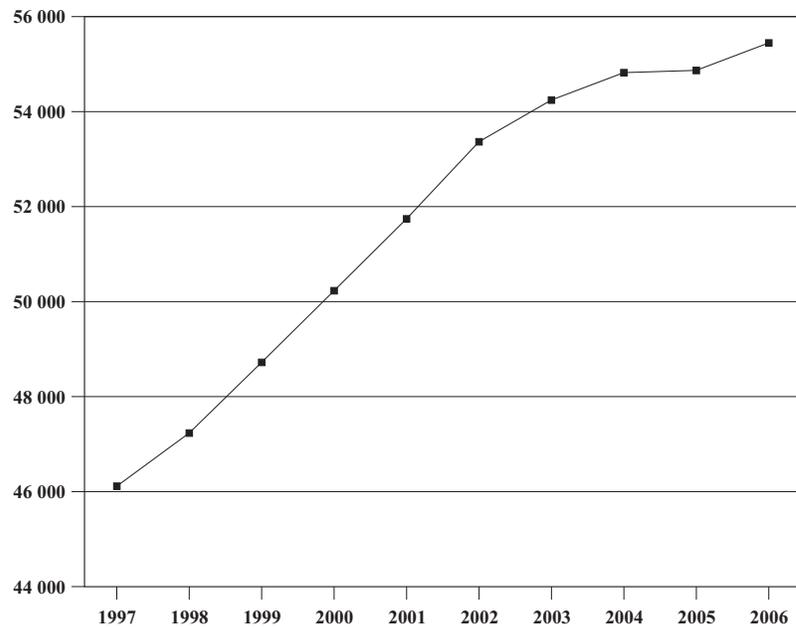
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS PAR CATÉGORIE AU 31 MARS 2006



**GRAPHIQUE 10B**

ACTIFS NON FINANCIERS AU 31 MARS

(en millions de dollars)



## Immobilisations corporelles

Le tableau 10.2 présente les immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens.

**TABLEAU 10.2**

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR PRINCIPAUX PORTEFEUILLES MINISTÉRIELS AYANT LA GARDE DE BIENS

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Ouvrages et infrastructures	Matériel et outillage
<b>Immobilisations au coût —</b>				
Environnement.....	177 577	819 368	2 238 352	679 037
Pêches et Océans.....	19 703	438 000	1 781 649	451 248
Industrie.....	12 362	636 461	26 642	2 389 088
Défense nationale.....	76 462	5 513 407	1 521 221	10 641 741
Sécurité publique et Protection civile.....	60 108	2 398 570	403 660	804 109
Travaux publics et Services gouvernementaux.....	265 005	3 351 303	842 312	200 091
Transports (Transports, Infrastructure et Collectivités).....	198 585	1 123 228	2 911 706	138 553
Autres portefeuilles ministériels.....	230 004	2 231 981	47 828	2 058 475
	<i>1 039 806</i>	<i>16 512 318</i>	<i>9 773 370</i>	<i>17 362 342</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	352 736	1 670 044	1 007 806	2 593 943
<b>Immobilisations brutes totales.....</b>	<b>1 392 542</b>	<b>18 182 362</b>	<b>10 781 176</b>	<b>19 956 285</b>
<b>Amortissement cumulé —</b>				
Environnement.....		498 456	1 407 769	466 893
Pêches et Océans.....		264 647	862 900	338 021
Industrie.....		359 035	15 228	1 347 316
Défense nationale.....		2 401 537	970 350	5 344 307
Sécurité publique et Protection civile.....		923 787	238 454	437 517
Travaux publics et Services gouvernementaux.....		1 966 567	304 228	134 795
Transports (Transports, Infrastructure et Collectivités).....		638 867	1 510 585	89 083
Autres portefeuilles ministériels.....		1 144 786	22 879	1 360 428
		<i>8 197 682</i>	<i>5 332 393</i>	<i>9 518 360</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....		923 450	529 096	1 720 151
<b>Amortissement cumulé total.....</b>		<b>9 121 132</b>	<b>5 861 489</b>	<b>11 238 511</b>
<b>Immobilisations nettes totales —</b>				
Environnement.....	177 577	320 912	830 583	212 144
Pêches et Océans.....	19 703	173 353	918 749	113 227
Industrie.....	12 362	277 426	11 414	1 041 772
Défense nationale.....	76 462	3 111 870	550 871	5 297 434
Sécurité publique et Protection civile.....	60 108	1 474 783	165 206	366 592
Travaux publics et Services gouvernementaux.....	265 005	1 384 736	538 084	65 296
Transports (Transports, Infrastructure et Collectivités).....	198 585	484 361	1 401 121	49 470
Autres portefeuilles ministériels.....	230 004	1 087 195	24 949	698 047
	<i>1 039 806</i>	<i>8 314 636</i>	<i>4 440 977</i>	<i>7 843 982</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	352 736	746 594	478 710	873 792
<b>Immobilisations nettes totales.....</b>	<b>1 392 542</b>	<b>9 061 230</b>	<b>4 919 687</b>	<b>8 717 774</b>

Les données comparatives ont été redressées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

(1) Détails au tableau 10.3.

(2) Détails au tableau 10.4.

Véhicules <sup>(1)</sup>	Améliorations locatives	Biens en construction	Biens sous contrats de location-acquisition <sup>(2)</sup>	Total 31 mars 2006	Total 31 mars 2005
130 564	35 681	129 396	18 199	4 228 174	4 171 378
1 735 327	535 881	318 930		5 280 738	5 185 430
26 199	26 871	509 473	1 689	3 628 785	3 436 799
26 576 490	13 149	3 830 957	1 258 529	49 431 956	48 005 253
499 165	12 317	427 787		4 605 716	4 356 698
9 741	295 542	826 462	1 323 477	7 113 933	6 668 242
797 089	13 635	69 604	818 820	6 071 220	6 169 372
178 211	345 590	499 473	24 718	5 616 280	5 276 107
29 952 786	1 278 666	6 612 082	3 445 432	85 976 802	83 269 279
1 197 348	104 491	366 932	549 780	7 843 080	7 307 481
31 150 134	1 383 157	6 979 014	3 995 212	93 819 882	90 576 760
94 698	18 067		2 911	2 488 794	2 399 499
1 192 926	297 096		56	2 955 646	2 822 244
19 673	6 696		643	1 748 591	1 567 387
14 528 307	1 880		263 748	23 510 129	22 122 525
251 401	3 513			1 854 672	1 680 579
5 211	110 119		520 463	3 041 383	2 736 873
554 323	5 345		72 329	2 870 532	2 785 415
102 318	173 803		16 345	2 820 559	2 517 660
16 748 857	616 519		876 495	41 290 306	38 632 182
748 313	40 865		212 342	4 174 217	3 735 067
17 497 170	657 384		1 088 837	45 464 523	42 367 249
35 866	17 614	129 396	15 288	1 739 380	1 771 879
542 401	238 785	318 930	(56)	2 325 092	2 363 186
6 526	20 175	509 473	1 046	1 880 194	1 869 412
12 048 183	11 269	3 830 957	994 781	25 921 827	25 882 728
247 764	8 804	427 787		2 751 044	2 676 119
4 530	185 423	826 462	803 014	4 072 550	3 931 369
242 766	8 290	69 604	746 491	3 200 688	3 383 957
75 893	171 787	499 473	8 373	2 795 721	2 758 447
13 203 929	662 147	6 612 082	2 568 937	44 686 496	44 637 097
449 035	63 626	366 932	337 438	3 668 863	3 572 414
13 652 964	725 773	6 979 014	2 906 375	48 355 359	48 209 511

## Véhicules

Le tableau 10.3 présente le détail des véhicules par sous-catégorie.

**TABLEAU 10.3**

### VÉHICULES PAR SOUS-CATÉGORIE

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2006	31 mars 2005
Navires et embarcations .....	14 589 713	6 948 411	7 641 302	7 958 738
Aéronefs .....	12 433 800	7 963 957	4 469 843	4 721 925
Véhicules automobiles .....	1 796 835	1 105 982	690 853	688 378
Véhicules militaires .....	1 311 779	896 043	415 736	391 599
Autres véhicules .....	1 018 007	582 777	435 230	573 296
Total .....	31 150 134	17 497 170	13 652 964	14 333 936

## Biens sous contrats de location-acquisition

Le tableau 10.4 présente le détail des biens sous contrats de location-acquisition par catégories principales.

**TABLEAU 10.4**

### BIENS SOUS CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION PAR CATÉGORIES PRINCIPALES

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2006	31 mars 2005
Terrains .....	48 215		48 215	47 305
Bâtiments .....	1 920 394	756 082	1 164 312	1 123 454
Ouvrages et infrastructures .....	818 820	72 329	746 491	754 679
Matériel et outillage .....	39 886	23 679	16 207	18 433
Véhicules .....	1 167 897	236 747	931 150	844 991
Total .....	3 995 212	1 088 837	2 906 375	2 788 862

# SECTION 11

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*  
2005-2006

## Obligations contractuelles et passif éventuel

### SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Obligations contractuelles .....	11.2
Passif éventuel .....	11.21

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

Cette section renferme des informations détaillées concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel.

### Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles sont des obligations du gouvernement envers des tiers qui deviennent des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords en cause sont remplis. La nature des activités du gouvernement nécessite la négociation des marchés importants à l'égard de la situation financière actuelle ou qui auront un effet important sur les charges futures. Dans le cas d'obligations contractuelles envers des organisations internationales, quelques-uns résulteront en des dépenses budgétaires et d'autres en des paiements non budgétaires.

Les obligations contractuelles peuvent être classées en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert (subventions et contributions), les immobilisations et les achats, les contrats de location-exploitation et les organisations internationales.

Les immobilisations majeures du gouvernement sont soit achetées ou louées. Lorsqu'un bail transfère pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété au locataire, il

est considéré comme un contrat de location-acquisition. Tous les autres baux sont classés comme contrats de location-exploitation. La section 6 de ce volume fournit des informations sur les contrats de location-acquisition.

Toutes les obligations contractuelles en circulation, de 10 millions de dollars ou plus par projet à la fin de l'exercice, sont rapportées pour les immobilisations, les achats, les contrats de location-exploitation et les accords de paiements de transfert. Dans le cas des organisations internationales, toutes les obligations contractuelles de plus d'un million de dollars à la fin de l'exercice sont rapportées.

Selon les principales conventions comptables du gouvernement, les obligations contractuelles des sociétés d'État consolidées sont incluses avec ceux du gouvernement.

Le tableau 11.1 présente un sommaire de ces obligations contractuelles. Plus de détails concernant les quatre catégories d'obligations contractuelles se trouvent dans d'autres tableaux de cette section.

**TABLEAU 11.1**  
**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**  
(en millions de dollars)

	Paiements de transfert	Acquisition de propriété et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
Information provenant du :					
Tableau 11.3 .....	46 539	17 718	2 901		67 158
Tableau 11.4 .....				2 802	2 802
<b>Total .....</b>	<b>46 539</b>	<b>17 718</b>	<b>2 901</b>	<b>2 802</b>	<b>69 960</b>

Le tableau 11.2 offre un sommaire de l'information présentée au tableau 11.1 concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations contractuelles pour chaque exercice, de 2007 à 2011 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2012 et subséquemment.

**TABLEAU 11.2**  
**CÉDULE DES PAIEMENTS MINIMUMS**  
(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Obligations en vertu de contrats de location-exploitation	Obligations envers les organisations internationales	Total
2007 .....	7 797	4 773	306	558	13 434
2008 .....	5 470	2 573	294	832	9 169
2009 .....	4 755	2 372	259	643	8 029
2010 .....	5 065	1 227	241		6 533
2011 .....	2 309	854	218		3 381
2012 et ultérieurs .....	21 143	5 919	1 583	769	29 414
<b>Total .....</b>	<b>46 539</b>	<b>17 718</b>	<b>2 901</b>	<b>2 802</b>	<b>69 960</b>

### Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation

Le tableau 11.3 fournit des précisions concernant les obligations contractuelles liées aux accords de paiements de transfert, aux immobilisations, aux achats et aux contrats de location-exploitation. Il présente les obligations contractuelles par catégorie et par entité. Les obligations contractuelles sont résumées dans la note 14 aux états financiers vérifiés à la section 2 de ce volume.

Les accords de paiements de transfert sont des contrats irrévocables qui fournissent un financement à d'autres paliers de gouvernement, organismes ou individus.

Les immobilisations sont des valeurs corporelles de longue durée comprenant les principaux agrandissements ou transformations qui s'y rattachent, incluant l'équipement militaire et les terrains, et dont on espère tirer des avantages tout au long de leur vie utile.

Les achats sont appuyés par un contrat pour des biens ou des services. Un contrat de location-exploitation est un bail qui ne transmet pas au locataire la majeure partie des avantages et des risques inhérents à la propriété.

**TABLEAU 11.3**

### ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
<b>Accords de paiements de transfert—</b>										
Société canadienne d'hypothèques et de logement (compte gouvernemental)—										
Programme de logement social . . . . .	58 272 <sup>(1)</sup>	58 272	29 067	29 205 <sup>(2)</sup>	1 748	1 723	1 721	1 720	1 695	20 598
Industrie—										
Agence spatiale canadienne—										
Agence spatiale européenne—										
Programmes d'observation de la terre et de télécommunications . . . . .	200	187	30	157	36	39	33	25	10	14
Cascade Data Services Inc.—										
Programme Cassiope . . . . .	63	63	34	29	18	8	3			
Santé—										
Contrôle et accès en matière de services de santé aux bandes indiennes, associations ou groupes . . . . .										
Organisation de santé autochtone national . . . . .	25	25	5	20	5	5	5	5		
Subvention au titre du Fonds d'accès aux soins de santé dans les territoires . . . . .										
Fond de transport pour raison médicale . . . . .	67	67	13	54	14	13	14	13		
Transfert pour adaptation des soins primaires du Québec . . . . .										
Transfert pour adaptation des soins primaires en Ontario . . . . .	213	213	189	24	24					
Conseil de la santé au Canada . . . . .										
Bureau canadien de coordination de l'évaluation des technologies de la santé . . . . .	28	28	8	20	10	10				
Santé—										
Agence de santé publique du Canada—										
Province de l'Ontario—										
Contribution—Hépatite C . . . . .	132	132	88	44				22		22
Province d'Alberta—										
Contribution—Hépatite C . . . . .	31	31	21	10				5		5
Province de la Colombie-Britannique—										
Contribution—Hépatite C . . . . .	66	66	44	22				11		11

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
Province de Québec—										
Contribution—Hépatite C.....	45	45	30	15				7		8
Agence canadienne de développement international—										
Programmes géographiques .....	1 708	1 708	756	952	392	299	139	80	23	19
Programme de partenariat .....	479	479	270	209	82	64	53	8	2	
Programme de pays en transition .....	219	219	136	83	34	19	16	10	4	
Programme multilatéral .....	671	671	547	124	99	19	6			
Citoyenneté et Immigration—										
Accord Canada-Québec .....	1 168	1 168	188	980	196	196	196	196	196	
Accord Canada-Manitoba .....	53	53	8	45	9	9	9	9	9	
Accord Canada-Colombie-Britannique .....	273	273	38	235	47	47	47	47	47	
Patrimoine canadien—										
Contributions—										
Association nationale des centres d'amitié - Programme des peuples autochtones .....	77	77		77	29	16	16	16		
Entente Canada - Terre Neuve et Labrador relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle .....	16	16	4	12	4	4	4			
Entente de la Nouvelle-Écosse relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle .....	30	30	7	23	7	8	8			
Entente Canada - Nouveau-Brunswick relative à l'enseignement du français langue première et à l'enseignement du français langue seconde .....	86	86	21	65	21	22	22			
Entente Canada - Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde .....	256	256	64	192	64	64	64			
Entente Canada - Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde officielle .....	301	301	73	228	76	76	76			
Entente Canada - Manitoba relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde officielle .....	48	48	12	36	12	12	12			
Entente Canada - Saskatchewan relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde officielle .....	26	26	6	20	6	7	7			

11.4 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

**TABLEAU 11.3**

**ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—Suite**

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
Entente Canada - Alberta relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde officielle. . . . .	53	53	13	40	13	13	14			
Entente Canada - Colombie-Britannique relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde officielle. . . . .	60	60	15	45	15	15	15			
La Fondation Musicaction Fonds de la musique du Canada . . . . .	16	16		16	4	4	4	4		
The Foundation assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR) Fonds de la musique du Canada . . . . .	24	24		24	6	6	6	6		
Bureau de l'infrastructure du Canada—										
Province du Nouveau-Brunswick—										
Élargissement à quatre voies de la route transcanadienne. . . . .	200	200	53	147	128	19				
Province de la Saskatchewan—										
Élargissement à quatre voies de la route transcanadienne. . . . .	65	65	35	30	20	10				
Municipalité régionale de Halifax—										
Construction d'une station d'épuration des eaux usées . . . . .	60	60	20	40	38	2				
Province du Manitoba—										
Expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge au Manitoba . . . . .	120	120	35	85	73	12				
Municipalité régionale de York—										
Élément de connexion rapide du Plan de transit de la région de York . . . . .	50	50	17	33	33					
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—Améliorer trois corridors routiers aux Territoires du Nord-Ouest . . . . .	65	65	30	35	15	12	8			
Ville de St. John's—Étape 2 du projet de nettoyage du port de St. John's . . . . .	31	31	9	22	11	11				
Vancouver Convention Centre Expansion Project Ltd—										
Construction de la nouvelle installation et du passage du Vancouver Convention and Exhibition Centre. . . . .	223	223	79	144	60	43	41			
Régie des transports en commun du grand Toronto—Contribution pour améliorer le réseau d'autobus et de transport ferroviaire du Réseau GO dans la région du grand Toronto. . . . .	385	385	26	359	115	87	75	60	22	
Province du Nouveau-Brunswick—										
Le déploiement de services à large bande dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick . . . . .	17	17	6	11	11					

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
Société d'habitation du Nunavut										
L'approvisionnement de logements sociaux au Nunavut . . . . .	20	20	8	12	12					
Ville de Kingston—le projet de station de contrôle de l'eau Ravensview . . . . .	25	25	3	22	2	14	3	3		
Province du Nouveau-Brunswick—										
L'élargissement à quatre voies de la route 95 entre Woodstock, Nouveau-Brunswick et Houlton, Maine . . . . .	10	10		10	7	3				
Province de l'Alberta—La construction du cadre nord-ouest du projet de voie de Stoney Trail, Calgary . . . . .	75	75	19	56	46	10				
Province de la Colombie-Britannique—										
Améliorer les routes qui donnent accès aux postes frontaliers dans les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique . . . . .	88	88	43	45	23	18	4			
Province de l'Ontario—										
Améliorer les routes qui donnent accès aux postes frontaliers à Sarnia et à Queenston . . . . .	133	133	45	88	49	30	9			
Province du Nouveau-Brunswick—										
L'élargissement et pour la construction d'un pont international dans les environs de St. Stephen et de Calais, Maine . . . . .	30	30	6	24	14	8	2			
Province de l'Ontario—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale . . . . .	298	298	4	294	145	74	75			
Province du Nouveau-Brunswick—										
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale . . . . .	33	33		33	12	9	9	3		
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale . . . . .	16	16		16	8	4	4			
Province de l'Île-du-Prince-Édouard—										
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale . . . . .	18	18		18	6	4	4	4		
Province du Manitoba—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale . . . . .	41	41	5	36	15	7	7	7		
Gouvernement du Territoire du Yukon—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale . . . . .	16	16		16	8	4	4			
Province de la Saskatchewan—										
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale . . . . .	38	38	2	36	14	11	11			
Province de Terre-Neuve et du Labrador—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale . . . . .	28	28		28	7	7	7	7		
Province de la Nouvelle-Écosse—										
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale . . . . .	37	37		37	6	10	10	7	4	
Gouvernement du Nunavut—										
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale . . . . .	16	16		16	5	5	4	2		

11.6 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE  
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
Province de la Colombie- Britannique—Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence . . . . .	636	636	76	560	77	102	127	254		
Province de l'Alberta— Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence . . . . .	477	477	57	420	58	76	95	191		
Province de la Saskatchewan— Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence . . . . .	148	148	18	130	17	24	30	59		
Province du Manitoba— Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence . . . . .	167	167	20	147	20	27	33	67		
Province de l'Ontario— Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence . . . . .	1 866	1 866	223	1 643	226	298	373	746		
Province du Québec— Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence . . . . .	1 151	1 151	138	1 013	139	184	230	460		
Province de la Nouvelle-Écosse— Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence . . . . .	145	145	17	128	18	23	29	58		
Province du Nouveau Brunswick— Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence . . . . .	116	116	14	102	14	19	23	46		
Province de l'Île-du-Prince- Édouard—Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence . . . . .	38	38	5	33	4	6	8	15		
Gouvernement du territoire du Yukon—Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence . . . . .	38	38	5	33	4	6	8	15		
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence . . . . .	38	38	4	34	5	6	8	15		
Gouvernement du Nunavut— Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence . . . . .	38	38	4	34	5	6	8	15		
Province de la Colombie- Britannique—Contributions sous le fonds pour le transport en commun . . . . .	105	105	53	52	52					
Province de l'Alberta— Contribution sous le fonds pour le transport en commun . . . . .	80	80	40	40	40					
Province de la Saskatchewan— Contribution sous le fonds pour le transport en commun . . . . .	25	25	13	12	12					
Province du Manitoba— Contribution sous le fonds pour le transport en commun . . . . .	29	29	15	14	14					
Province de l'Ontario— Contribution sous le fonds pour le transport en commun . . . . .	310	310	155	155	155					

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
Province du Québec—										
Contribution sous le fonds pour le transport en commun . . . . .	189	189	95	94	94					
Province du Nouveau Brunswick—										
Contribution sous le fonds pour le transport en commun . . . . .	19	19	9	10	10					
RAV Project Management Ltd.—										
Contribution pour la construction d'une ligne de transport rapide sur train léger, reliant le centre de Richmond à l'aéroport international de Vancouver et au centre ville de Vancouver . . . . .	450	450	150	300	220	40	20	20		
Province de l'Alberta—										
Contribution pour construire le tronçon sud est de la voie de contournement Anthony Henday Drive à Edmonton . . . . .	75	75	25	50	25	25				
Province de la Nouvelle-Écosse—										
Contribution pour le doublement et l'amélioration des routes 101 et 104 . . . . .	31	31	5	26	3	11	7	5		
Province de la Colombie-Britannique—										
Contribution pour l'élargissement à quatre voies d'un tronçon de 5,8 km de route sur la route transcanadienne et remplacer le pont 10 Mile à la hauteur du col Kicking Horse . . . . .	63	63	12	51	51					
Ville de Saskatoon—										
Contribution pour la phase II du projet River Landing, dans le cadre d'une initiative visant à promouvoir la revitalisation urbaine . . . . .	14	14		14	9	5				
Affaires indiennes et du Nord canadien—										
Entente de revendications territoriales globales—										
Affaires indiennes et inuit . . . . .	991	991	348	643	102	106	64	66	62	243
Entente de transfert financier . . . . .	718	718	140	578	146	141	126	120	45	
Entente globale de financement . . . . .	408	408	118	290	237	18	18	17		

11.8 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE  
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2012 et ultérieurs
					2007	2008	2009	2010	2011	
Entente de financement avec les Premières nations du Canada .....	2 302	2 295	817	1 478	479	411	292	263	33	
Entente de financement avec les Premières nations du Canada (RETRO) ..	60	59	15	44	12	12	6	7	7	
MAINC/Entente de financement des Premières nations .....	981	981	388	593	206	142	121	87	37	
Entente de contribution .....	198	198	106	92	48	29	15			
Programme des affaires indiennes et inuit .....	283	283	144	139	48	48	24	19		
Accord de subvention .....	35	35	9	26	8	9	9			
Agence de promotion économique du Canada atlantique— Programmes de développement économique— L'Entente du programme Infrastructure Canada-Terre-Neuve ...	51	51	36	15	15					
Entente relative au Programme d'infrastructure Canada/Nouvelle-Écosse .....	65	65	48	17	17					
Industrie— CAE Inc. - Simulation technologique .....	189	189	15	174	35	38	39	32	24	6
Pratt & Whitney Canada Inc.— Technologie de moteur .....	165	165	150	15	15					
Sanofi Pasteur Ltd—Vaccins contre le cancer .....	60	60	43	17	6	6	5			
Bell Helicopter Textron Canada Ltd— produit modulaire convenable .....	115	115	21	94	20	14	13	9	6	32
ID Biochem Inc.—Vaccins protéiques recombinants .....	80	80	24	56	2	54				
Rolls-Royce Canada Inc.— Turbines à gaz industrielles .....	30	30	10	20	20					
Ford Motor Company of Canada Ltd— fabrication et production flexible .....	100	100	25	75	25	24	20	6		
General Motors of Canada Ltd.— Projet Beacon .....	200	200	138	62	8	22	22	10		
International Truck and Engine Corporation—Matériel de transport de fabrication amélioré .....	30	30	4	26	8	6	4	8		
Cascade Data Services Inc. ....	77	77	27	50	14	20	16			
Dupont Canada Inc.— Composantes de piles à combustion .....	19	19	9	10	10					
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario—Infrastructure de collectivités et de petites localités .....	267	267	196	71	42	29				
Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario—Partenariat pour les sports, la culture et le tourisme .	223	223	183	40	31	9				
Société ontarienne Super Croissance .....	101	101	68	33	26	7				
Voisey's Bay Nickel Co. Ltd— Processus hydrométallurgique pour le sulfure de nickel .....	60	60	32	28	7	8	5	2	1	5

**TABLEAU 11.3**

**ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite***

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec—										
Contributions à la province du Québec en vertu de Programme Infrastructure Canada . . . . .	515	515	296	219	208	11				
Programme d'innovation, de développement de l'Entrepreneurship et d'exportation (IDÉE—PME) . . . . .	661	661	587	74	59	11	4			
Programme d'initiatives stratégiques régionales (IRS) . . . . .	788	788	621	167	86	39	11	6	12	13
Subventions à l'Administration portuaire de Québec afin de commémorer le 400e anniversaire de la ville de Québec en 2008 . . . . .	45	45		45	19	22	4			
Industrie—										
Conseil national de recherches du Canada—										
Projet des télescopes jumeaux Gemini—Cerro Pachon, Chili et Mauna Kea, Hawaï, É-U . . . . .	99	99	60	39	9	6	6	6	6	6
Tri-University Meson Facility (TRIUMF) Vancouver, C-B . . . . .	540	540	361	179	46	45	44	44		
Le télescope Canada-France-Hawaï—Mauna Kea, Hawaï, É-U . . . . .	109	109	85	24	4	4	4	4	4	4
Ressources naturelles—										
Production d'électricité au moyen de ressources éoliennes—Vision Quest Windelectric Inc. (V12) . . . . .	34	34	8	26	3	4	3	4	4	8
Production d'électricité au moyen de ressources éoliennes—Vision Quest Windelectric Inc. (V15) . . . . .	25	25	3	22	3	2	3	2	3	9
Les Alcools de Commerce Inc. . . . .	18	18		18	18					
Husky BPU Operations . . . . .	10	10		10	10					
Énergie Écolienne du Mont Copper Inc. (M22) . . . . .	17	17	1	16	2	2	1	2	2	7
Énergie Écolienne du Mont Miller Société en Commandite (M32) . . . . .	20	20	1	19	2	2	2	2	2	9
St. Leon Wind Energy LP (S81) . . . . .	30	30		30	3	3	3	3	3	15
Saskatchewan Power International (S12) . . . . .	54	54		54	5	6	5	6	5	27
Canadian Hydro Developers (C15) . . . . .	19	19		19	2	2	2	2	2	9
Erie Shores Wind Farm LP (A22) . . . . .	22	22		22	2	2	2	2	3	11
Transports—										
Entente sur le réseau routier de l'Outaouais avec la province du Québec . . . . .	259	259	226	33	9	13	3	3	3	2
Programme stratégique d'infrastructure routière (PSIR) . . . . .	480	480	406	74	74					
Plan d'action 2000 sur le changement climatique (PDTU & PTM) . . . . .	35	35	12	23	23					
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée . . . . .	481	481	355	126	31	29	27	25	7	7
Programme d'amélioration des passages à niveau . . . . .	88	88	63	25	4	7	7	7		

**11.10 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL**

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
Programme de contribution de la sûreté maritime .....	509	509	450	59	44	15				
Subvention aux Traversiers de la Colombie-Britannique .....	364	364	186	178	25	25	25	25	25	53
Contribution aux Northumberland Ferries Limited and CTMA Traversier Limitée ..	98	98	64	34	8	8	9	9		
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien—										
La Fondation Rick										
Hanson "L'homme en mouvement" .....	15	15	6	9 <sup>(3)</sup>	2	2	2	2	1	
Infrastructures Canada .....	557	552	426	126	119	7				
The Edmonton Art Gallery .....	10	10		10	5	5				
Infrastructure et Transports										
Alberta—Musée Royal de l'Alberta .....	30	30		30	21	9				
Autorité Portuaire de Prince Rupert .....	30	30		30	30					
<i>Total partiel</i> .....	<i>87 175</i>	<i>87 149</i>	<i>40 778</i>	<i>46 371</i>	<i>7 653</i>	<i>5 448</i>	<i>4 753</i>	<i>5 065</i>	<i>2 309</i>	<i>21 143</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités—										
Le Conseil des Arts du Canada—										
Subventions pour exercices ultérieurs .....	81	81		81	67	14				
Téléfilm Canada—										
Aide financière aux producteurs et aux distributeurs .....	63	63		63	63					
Fondation pour le développement durable										
Projet prévus selon l'entente .....	24	24		24	14	8	2			
<i>Total partiel</i> .....	<i>168</i>	<i>168</i>		<i>168</i>	<i>144</i>	<i>22</i>	<i>2</i>			
<b>Total des accords de paiements de transfert</b> .....	<b>87 343</b>	<b>87 317</b>	<b>40 778</b>	<b>46 539</b>	<b>7 797</b>	<b>5 470</b>	<b>4 755</b>	<b>5 065</b>	<b>2 309</b>	<b>21 143</b>
<b>Immobilisations et achats—</b>										
Immobilisations—										
Défense nationale—										
Vehicule de patrouille blindé, General Dynamics Lands Systems Canada Corporation .....	120	56	27	29	29					
Systèmes de véhicules blindés à roues, Soutiens optimisé de systèmes d'armes—										
General Dynamics Land Systems Canada Corporation .....	198	73	51	22	22					
Communications par satellite militaire protégées—										
Acquisition de postes de communication satellite mobiles—										
US Department of Defence .....	54	54	33	21	12	7	1	1		
Acquisition de postes de communication satellite pour la marine—										
US Department of Defence .....	123	123	40	83	40	24	18	1		

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES  
ET PASSIF ÉVENTUEL**

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars						
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs	
Capteur Électro-optique Perfectionné—											
DRS Technology Co.....	136	132	8	124	32	38	23	15	9	7	
Étape 2 de la modernisation des CF-18—											
The Boeing Co. ....	196	195	41	154	48	46	35	15	5	5	
Système de gestion de données de l'Aurora—											
General Dynamics .....	335	335	124	211	53	43	42	39	27	7	
CP140 Acquisition de radars imageurs—											
MacDonald Dettwiler and Associates .....	123	123	98	25	25						
Mise en oeuvre d'hélicoptères maritimes— Sikorsky International Inc. et Indal Technologies .....	5 090	5 090	343	4 747	364	316	680	485	233	2 669	
Simulation des effets d'armes— Cubic Defence Applications Inc. ....	129	99	59	40	40						
Remplacement de véhicules blindés de transport de personnel.....	1 765	1 765	1 637	128	58	39	31				
Véhicule utilitaire léger à roues .....	207	207	170	37	33	4					
O113 Système d'entraînement au combat avancé réparti.....	188	177	132	45	23	15	7				
Autres immobilisations (MDN) .....	658	547	280	267	125	90	32	13	5	2	
Environnement—											
Agence Parcs Canada											
Parc National Banff—											
Élargissement de l'autoroute transcanadienne .....	58	58	13	45	33	12					
Gulf Islands National Park, C.B. Acquisitions, développements et opérations de terrain .....	31	31	19	12	3	3	2	2	2		
Industrie—											
Agence spatiale canadienne—											
Activités scientifiques—											
Exploitation du SEM—McDonald Dettwiler Space and Advanced Robotics Ltd. ....	117	117	88	29	28	1					
Travaux publics et Services gouvernementaux—											
Réparations—Garage Laurier-Taché .....	62	62	46	16	13	3					
Rénovations de la Bibliothèque du Parlement. ....	128	128	116	12	12						
Herve Pomerleu Inc., Charlottetown.....	30	30	13	17	17						
Barrage Laniel—Reconstruction .....	22	14	2	12	8	4					
Sécurité publique et Protection civile—											
Anciens combattants—											
Projet de modernisation de l'hôpital Sainte-Anne, Québec.....	104	43	37	6 <sup>(3)</sup>	5	1					
<i>Total partiel</i> .....	<i>9 874</i>	<i>9 459</i>	<i>3 377</i>	<i>6 082</i>	<i>1 023</i>	<i>646</i>	<i>871</i>	<i>571</i>	<i>281</i>	<i>2 690</i>	

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
Sociétés d'État consolidées et autres entités—										
Musée canadien de la nature—										
Rénovations .....	217	61		61	61					
<i>Total partiel</i> .....	<i>217</i>	<i>61</i>		<i>61</i>	<i>61</i>					
<b>Total des immobilisations</b> .....	<b>10 091</b>	<b>9 520</b>	<b>3 377</b>	<b>6 143</b>	<b>1 084</b>	<b>646</b>	<b>871</b>	<b>571</b>	<b>281</b>	<b>2 690</b>
Achats—										
Affaires étrangères et commerce international—										
Canadian Bank Note Company Ltd ...	37	37	23	14	9	5				
Citoyenneté et Immigration—										
Canadian Bank Note Company Ltd—										
Production et approvisionnement de cartes de résidence permanente .....	45	45	39	6 <sup>(3)</sup>	6					
Achat de licences d'utilisation et d'entretien de logiciels—										
Accenture Corporation .....	85	85	67	18	18					
Sécurité publique et										
Protection civile—										
Agence des services frontaliers du Canada—										
Services de construction—Centre de détention à risque minimum—										
Corbel Corporation .....	15	15	3	12	4	4	4			
Sécurité publique et										
Protection civile—										
Service correctionnel—										
NAV Canada—Formation des gestionnaires .....	23	23	9	14	3	3	3	3	2	
Sécurité publique et										
Protection civile—										
Centre canadien des armes à feu—										
CGI Group Inc—Développement										
SCIRAF II .....	297	297	81	216	6	15	15	15	15	150
Industrie—										
Agence spatiale canadienne—										
Construction du Radarsat-2—										
MacDonald Dettwiler Ltd. ....	378	378	356	22	22					
COM DEV International Ltd—										
Activités scientifiques reliées à la construction du télescope spatial JWST—SGF .....										
	53	32	11	21	17	4				
Conseil national de recherches du Canada—										
Atco Frontec Corporation—										
Services de construction .....	23	23	10	13	5	5	3			
Défense nationale—										
Soutien aux navires de défense côtière—										
SNC Lavalin Inc .....	290	122	81	41	32	9				

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars						
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs	
Soutien au système de combat											
et de génie—Lockheed											
Martin Canada .....	178	121	96	25	25						
Systèmes et ingénierie maritime—Weir Canada .....	121	121	90	31	31						
Réparation et révision du système d'arme de combat rapproché—											
Raytheon .....	120	120	86	34	12	12	10				
CC130 Aircraft Réparation et de révision—Cascade											
Aerospace .....	423	423	2	421	65	75	70	70	76	65	
Support opérationnel											
A310 Airbus—											
Air Canada .....	188	188	123	65	37	28					
Service de l'instruction de vol des Forces canadiennes—											
Allied Wings .....	1 666	1 666	36	1 630	49	59	74	75	76	1 297	
Différent modes de prestation de services (DPM)											
Canadian Base Operations Inc. ....	126	126		126	8	9	9	9	9	82	
Réparation et révision des moteurs F404 des CF-18—											
Orenda Aerospace Corporation .....	161	161	136	25	25						
Soutien de service pour sous-marins de classe Victoria—											
Systèmes BAE Canada .....	444	390	279	111	55	56					
Soutien CATEF CF188—											
Harris Aerospace .....	220	220	136	84	14	15	18	18	19		
CF-18 SES (appui technique des systèmes)— Communications											
MAS L-3 .....	240	240	168	72	45	27					
Pièces de rechange pour les CH146—Bell Helicopter .....	135	95	84	11	11						
Réparation et révision d'appareils CC130—											
Spar Aerospace .....	241	241	215	26	26						
Contrats groupés pour le soutien des CH124—Groupe IMP .....	118	118	71	47	24	23					
Soutien au système de communications IRIS—General											
Dynamics Canada, Ltd .....	200	200	118	82	82						
Décontamination du réseau DEW—											
Kudlik Construction Ltd., Iqaluit											
Nun. et SNC Lavalin Inc. ....	583	78	29	49	17	16	10	6			
Renouvellement de service de télécommunications—Bell Canada .....	200	165	131	34	27	7					
Opération et soutien du système d'alerte du Nord .....	641	388	253	135	55	68	12				

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE  
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
CP-140 Gestion optimisée des systèmes d'armes, l'avionique, L3 Communications Electronic Systems Inc. ....	344	343	13	330	31	32	33	34	35	165
CP-140 Gestion optimisée des systèmes d'armes, véhicules aériens principaux, I.M.P. Group Ltd. ....	493	493	30	463	44	45	47	48	50	229
Bombardier—Centre d'entraînement au vol de l'OTAN. ....	2 536	1 893	521	1 372	90	93	96	98	95	900
Serco Ltd.—Goose Bay DMP. ....	483	483	102	381	46	47	46	47	47	148
IMP Group Ltd—Services intégrés Cormorant (CH149). ....	160	160	106	54	53	1				
Services de soins de santé— Hôpital Montfort. ....	185	185	2	183	1	54	8	8	8	104
Fournisseurs de soins de santé Ottawa, Ontario. ....	449	449	57	392	67	70	73	73	71	38
Munitions. ....	28	28	2	26	26					
Autres achats (MDN). ....	1 045	988	498	490	309	104	45	17	3	12
Santé— First Canadian Health. ....	151	151	111	40	24	16				
Ressources humaines et Développement des compétences— <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants—</i> Fournisseurs de services— Institutions privées. ....	462	385	257	128	91	37				
Développement social— Remplacement de matériels et de logiciels de soutien—Unisys Canada. ....	15	15	5	10	10					
Équipement et services de télé- communications—Rogers Telecom Inc. ...	92	92	58	34	9	13	12			
Bell Canada—Services d'appels locaux. ...	15	15		15	5	5	5			
Agence du revenu du Canada— Bell Canada—Marché pour services sans frais. ....	23	23	12	11	5	5	1			
Kromar Printing Ltd., Winnipeg. ....	14	14		14	4	5	5			
Relizon Canada Inc., Gloucester Ont. ....	24	24	8	16	8	8				
CGI - L'approvisionnement des services professionnels en TI, Ottawa. ...	63	47	36	11	11					
CA Canada Company, Maintenance du logiciel et soutien, Ottawa. ....	20	20	4	16	8	7	1			
Sécurité publique et Protection civile— Gendarmerie royale du Canada— Cogent Systems Inc.—Systèmes automatisé d'identification dactyloscopique (SAID). ....	13	13	2	11	11					
Travaux publics et Services gouvernementaux— Professional Services—BCE Nexxia Inc., Ottawa. ....	447	447	410	37	37					
Contrat national—SNC Lavalin ProFac Inc. ....	1 891	1 891	318	1 573	468	478	627			
EDS Canada, Toronto. ....	27	27	12	15	4	4	4	3		

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
TPG Technology, Ottawa .....	189	189	179	10	10					
IBM Canada Ltée, Toronto.....	128	128	91	37	37					
<i>Total partiel</i> .....	<i>16 548</i>	<i>14 621</i>	<i>5 567</i>	<i>9 054</i>	<i>2 139</i>	<i>1 464</i>	<i>1 231</i>	<i>524</i>	<i>506</i>	<i>3 190</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités—										
Société Radio-Canada—										
Droits sportifs.....	531	531	331	200	69	61	70			
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien—										
Services de filtrage .....	682	682	244	438	424	10	3	1		
Corporation commerciale canadienne—										
Contrats avec des clients étrangers .....	1 861	1 861		1 861	1 051	389	194	128	64	35
Commission de la capitale nationale—										
Lafleur de la Capitale Inc .....	32	32	10	22	6	3	3	3	3	4
<i>Total partiel</i> .....	<i>3 106</i>	<i>3 106</i>	<i>585</i>	<i>2 521</i>	<i>1 550</i>	<i>463</i>	<i>270</i>	<i>132</i>	<i>67</i>	<i>39</i>
Total des achats .....	19 654	17 727	6 152	11 575	3 689	1 927	1 501	656	573	3 229
<b>Total des immobilisations et des achats.....</b>	<b>29 745</b>	<b>27 247</b>	<b>9 529</b>	<b>17 718</b>	<b>4 773</b>	<b>2 573</b>	<b>2 372</b>	<b>1 227</b>	<b>854</b>	<b>5 919</b>
<b>Contrats de location-exploitation—</b>										
Environnement—										
Bail foncier—Réserve indienne										
N°. 5 de Capilano										
Vancouver, C-B .....	488	488	100	388	10	10	10	10	10	338
I.B.M. Canada Ltée—										
Location et entretien d'un super-ordinateur.....										
	44	44	17	27	8	8	8	3		
Affaires étrangères et										
Commerce international—										
Mitsui Fudosan, New York .....										
	42	42	23	19	3	3	3	3	3	4
SIP North Stetson Venture LLC,										
Chicago.....										
	11	11		11		1	1	1	1	7
Défense nationale—										
1600 rue Startup—Great West										
Life Assurance (ARNON)										
Ottawa.....	16	16	5	11	3	3	4	1		
1258898 Ontario—										
400 rue Cumberland,										
Ottawa.....	17	17	2	15	3	3	4	4	1	
Travaux publics et Services gouvernementaux—										
BTC Properties II Ltd et										
3160343 Canada Inc., Toronto .....										
	17	17	5	12	2	2	2	2	2	2
3352200 Canada Inc., Vancouver, C.B. ....										
	34	34	4	30	3	3	3	4	4	13
74 rue Victoria, Toronto .....										
	53	53	31	22	4	4	5	4	5	
160 rue Elgin, Portfolio Inc.....										
	60	54		54		4	5	5	5	35
171 Slater Street Limited										
171 rue Slater, Ottawa .....	13	12		12	2	2	2	2	2	2
La Compagnie d'Assurance du										
Canada sur la Vie, Toronto.....										
	239	233	12	221	15	9	9	9	10	169
Historic Properties Ltd. Halifax.....										
	11	11		11	1	1	1	1	1	6
1138 Melville St., Oxford Management										
Services, Vancouver, C-B .....										
	44	44	25	19	4	4	4	4	3	

11.16 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE  
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
Lord Realty Ltd. Partnership—										
555 rue Hastings Ouest, Vancouver . . . . .	19	19	5	14	2	2	1	2	2	5
Holdings 1506 Enterprises Ltd.—										
4321 Still Creek Drive, Burnaby . . . . .	14	14	3	11	1	2	1	2	1	4
SITQ—5 Place Ville-Marie, Montréal . . . . .	21	21	6	15	2	2	2	2	2	5
Standard Life Assurance Co.—										
280 rue Slater . . . . .	52	46	12	34	5	5	5	5	5	9
2932 & 2936 Chemin Baseline, Ottawa . . . . .	28	11		11	1	1	1	1	1	6
333 rue Laurier . . . . .	35	34	6	28	5	5	5	5	5	3
Orlando Corporation, Mississauga, Ont. . . . .	48	48	26	22	5	5	5	5	2	
Commission de la capitale nationale—										
40 rue Elgin, Ottawa . . . . .	28	22	10	12	2	2	2	2	2	2
1258898 Ontario Ltd.—400 rue Cumberland, Ottawa . . . . .	35	27	15	12	3	3	3	3		
Société en commandite Redbourne Brossard et Immeubles Régime XI . . . . .	24	19	6	13	2	2	2	2	2	3
Fonds de Placement immobilier Cominar, 3400 Jean-Beraud, Laval . . . . .	34	34	12	22	3	3	3	3	3	7
Bona Building & Management Co.—										
333-335 Chemin River, Ottawa . . . . .	113	84	46	38	7	7	7	7	7	3
355 Chemin North River . . . . .	18	13	2	11	1	1	1	1	1	6
295 Chemin Coventry, Ottawa . . . . .	73	30	10	20	3	3	3	3	3	5
Urbandale Corporation—										
100 rue Metcalfe, Ottawa . . . . .	23	21	8	13	2	2	2	2	2	3
Capital City Shopping Centre, Tour Billings Bridge, Ottawa . . . . .	44	42	17	25	4	4	4	4	4	5
O & Y Enterprise Commercial—										
320 rue Queen, Ottawa . . . . .	43	39	29	10	4	4	2			
O & Y Properties Inc.—										
330 rue Sparks, Ottawa . . . . .	227	227	202	25	10	10	5			
Omers Realty Corporation—										
350/360 rue Albert, Ottawa . . . . .	39	39	17	22	4	4	4	4	4	2
350 rue Albert, Ottawa . . . . .	26	23	5	18	3	3	3	3	3	3
360 rue Albert, Ottawa . . . . .	18	12		12		1	1	1	1	8
Société canadienne des postes—										
750 chemin Heron, Ottawa . . . . .	347	82	8	74	6	6	6	6	6	44
Oxford MRC Inc. and 735832 Alberta Ltd- 800 rue Burrard, Vancouver . . . . .	64	64	17	47	7	6	7	6	7	14
Lehndorff Consolidated—										
25 chemin Fitzgerald . . . . .	30	25	11	14	4	4	4	2		
Bentall Real Estate Services—										
130 chemin Colonnade . . . . .	25	22	6	16	2	2	2	2	2	6
Société en commandite dans l'immobilier canadienne capitale bleue, Toronto . . . . .	17	17	6	11	2	2	3	2	2	
Cadillac Fairview Corp. Ltd.—										
191 avenue Laurier Ouest . . . . .	43	30	7	23	5	5	5	5	3	
Great West Life, Compagnie 255 rue Albert, Ottawa . . . . .	27	25	4	21	2	2	2	2	2	11
Morguard Corporation et 131 rue Queen Ltd—										
131 rue Queen, Ottawa . . . . .	392	278		278	8	8	8	8	8	238
WPBI Property Management Inc.—										
800 La Gauchetière Montréal-Ouest . . . . .	42	28	8	20	3	3	3	3	3	5

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
Smith Street Holdings—										
858 rue Beatty, Vancouver .....	23	23	6	17	3	2	3	2	3	4
1550 Carling Inc., Ottawa .....	29	22	9	13	3	3	3	3	1	
325843 B.C. Ltd.—										
1166 rue Pender Ouest, Vancouver.....	29	29	8	21	4	4	4	5	4	
Exchange Tower Ltd., HRI Exchange Inc. and PFS										
Exchange Inc.—Toronto .....	56	56	6	50	8	8	8	8	8	10
Pensionfund Realty Ltd., Toronto .....	36	36	5	31	4	4	4	4	4	11
Les services de gestion Quantum Limitée, Ottawa.....	42	42	26	16	16					
Clarica Centre, 50 rue O'Connor, Ottawa.....	41	30		30	3	3	3	3	3	15
YRC (MCEG) Ltd. BPO (ONTARIO CORE) Ltd., Toronto .....	19	19	3	16	4	4	4	3	1	
White Bear Industries Ltd, Alaska Highway, C.B. ....	29	29	13	16	4	4	4	4		
Z.V. Holdings Corporation 2 Constellation Drive.....	29	24		24	2	2	2	2	2	14
Sécurité publique et Protection civile—										
Gendarmerie royale du Canada—										
Service de dépêche radiophonique—										
Manitoba Telecom Services Inc. (MTS)—Mobilité.....	60	59	48	11	5	5	1			
<i>Total partiel</i> .....	<i>3 431</i>	<i>2 841</i>	<i>852</i>	<i>1 989</i>	<i>222</i>	<i>205</i>	<i>199</i>	<i>180</i>	<i>156</i>	<i>1 027</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités—										
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien—										
Locaux à bureaux et équipement .....	25	25	4	21	4	3	3	3	3	5
Commission de la capitale nationale—										
Édifice Chambers, 40, rue Elgin, Ottawa.....	193	193	63	130	6	7	6	7	9	95
VIA Rail Canada Inc.—										
La Gare Centrale—Montréal.....	49	49	37	12	4	4	4			
Union Station—Toronto .....	175	175	12	163	2	2	2	3	3	151
Entente de service en ligne IBM Canada Ltd.....	26	26	2	24	2	3	2	3	3	11
Société Radio-Canada—										
Bail de satellite (Télésat) .....	197	197	54	143	13	13	13	13	13	78
Gestion de la propriété et des installations—Profac.....	70	70	23	47	23	24				
Morguard Investments.....	142	142	6	136	6	6	6	7	7	104
Telus .....	24	24	3	21	3	4	3	4	3	4
Bell Canada .....	60	60	16	44	8	9	8	9	9	1
Édifice le 888 Inc. ....	12	12	1	11	1	1	1	1	1	6
Corporation commerciale canadienne—										
Bail pour la location de locaux à bureaux .....	24	24		24	1	1	2	1	1	18

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE  
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2006—*Fin*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2007	2008	2009	2010	2011	2012 et ultérieurs
Téléfilm Canada—										
Baux pour la location de locaux à bureaux .....	13	13		13	2	2	2	1	1	5
Centre de recherches pour le développement international—										
Pension Realty Limited—										
Locaux à bureaux et bail d'entretien .....	93	15	5	10	6	4				
Omers Realty Corporation										
Locaux à bureaux et bail d'entretien .....	86	86		86		2	5	5	5	69
Conseil des Arts du Canada—										
Contrats de location-exploitation .....	33	30	3	27	3	4	3	4	4	9
<i>Total partiel</i> .....	<i>1 222</i>	<i>1 141</i>	<i>229</i>	<i>912</i>	<i>84</i>	<i>89</i>	<i>60</i>	<i>61</i>	<i>62</i>	<i>556</i>
<b>Total des contrats de location-exploitation</b> .....	<b>4 653</b>	<b>3 982</b>	<b>1 081</b>	<b>2 901</b>	<b>306</b>	<b>294</b>	<b>259</b>	<b>241</b>	<b>218</b>	<b>1 583</b>
<b>Grand total</b> .....	<b>121 741</b>	<b>118 546</b>	<b>51 388</b>	<b>67 158</b>	<b>12 876</b>	<b>8 337</b>	<b>7 386</b>	<b>6 533</b>	<b>3 381</b>	<b>28 645</b>

<sup>(1)</sup> Le montant divulgué sous «Coût total estimatif» est un total cumulatif de montants imputés aux crédits budgétaires depuis 1992, lorsque les particularités de cette obligation étaient initialement publiées dans les *Comptes publics du Canada*, plus l'obligation en cours à la fin de l'exercice.

<sup>(2)</sup> Ce montant est un total estimatif des obligations contractuelles en cours qui couvrent des périodes pouvant atteindre 35 ans.

<sup>(3)</sup> Les particularités de cette obligation, présentée à titre de continuité, ne seront pas présentées aux exercices ultérieurs étant donné qu'il est soit entièrement retiré ou que le solde de l'obligation est maintenant inférieur à 10 millions de dollars.

## Obligations contractuelles envers les organisations internationales

Le tableau 11.4 présente un sommaire des obligations contractuelles pour les organisations internationales selon qu'ils résultent de déboursés de fonds relatifs au capital-actions et aux prêts non budgétaires, ou aux prêts et avances budgétaires.

Les obligations contractuelles présentées dans ce tableau incluent les prêts et avances aux organisations internationales, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Le capital futur appelé représente des engagements pris par le Canada pour des

achats futurs de capital-actions non budgétaire dans des organisations internationales. Les montants présentés au tableau 11.4 comme prêts et avances non versés et capital futur appelé excluent des effets à payer qui ont été émis et qui sont encore impayés au 31 mars 2006.

Le tableau 11.4 présente de l'information qui est résumée à la note 14 des états financiers.

**TABLEAU 11.4**

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ENVERS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

(en millions de dollars)<sup>(1)</sup>

	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
<b>PRÊTS ET CAPITAL-ACTIONS NON BUDGÉTAIRES—</b>			
Banque africaine de développement . . . . .		3	3
Association internationale de développement . . . . .	636		636
Fonds monétaire international . . . . .	3		3
Expansion du commerce d'exportation (administrées par Exportation et développement Canada) . . . . .	1 763		1 763
	2 402	3	2 405
<b>PRÊTS ET AVANCES BUDGÉTAIRES—</b>			
Banque africaine de développement . . . . .	178		178
Banque asiatique de développement . . . . .	155		155
Banque de développement des Caraïbes—Spécial . . . . .	41		41
Fonds pour l'environnement mondial (FEM) . . . . .	9		9
Expansion du commerce d'exportation (administrées par Exportation et développement Canada) . . . . .	14		14
	397		397
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 799</b>	<b>3</b>	<b>2 802</b>

<sup>(1)</sup> Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2006 (1 \$ US = 1,1680 \$ CAN; 1 DTS = 1,68291 \$ CAN).

Note : Le Canada a convenu de prêter 700 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance dont 700 millions de DTS ont été prêtés, et de subventionner le taux d'intérêt du prêt par l'entremise d'une subvention s'élevant approximativement à 190 millions de DTS, dont 188 millions de DTS ont été versés.

## Passif éventuel

Un passif éventuel signifie un passif potentiel qui peut se transformer en un passif réel advenant la réalisation d'un ou de plusieurs événements futurs. Un passif éventuel est comptabilisé en tant que passif réel lorsqu'il devient probable qu'un paiement sera effectué et que le montant de ce paiement peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif éventuel du gouvernement est classé selon cinq catégories; garanties, organisations internationales, sites contaminés, réclamations et causes en instance et imminentes et programmes d'assurance. De l'information additionnelle concernant chaque catégorie est fournie ci-dessous.

Vous trouverez plus de précisions concernant le passif éventuel des sociétés d'État consolidées au tableau 4.3—«Passif éventuel des sociétés d'État consolidées» à la section 4 de ce volume. Le détail concernant le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques n'est pas consolidé avec celui du gouvernement mais le détail de ces éventualités se trouve au tableau 9.8—«Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques» à la section 9 de ce volume.

## Garanties

Les garanties du gouvernement incluent :

- garanties sur emprunts par des sociétés d'État entreprises mandataires et autres entreprises publiques;
- garanties sur certains prêts consentis par des sociétés d'État entreprises mandataires;
- garanties collectives ou individuelles sur des prêts à certains individus et compagnies, obtenues du secteur privé;
- programmes d'assurance du gouvernement; et
- autres garanties explicites.

Les pertes provenant des garanties d'emprunts sont enregistrées dans les comptes lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué afin d'honorer une garantie et lorsque le montant de la perte anticipée peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le montant de la provision est déterminé tout en considérant la nature de la garantie du prêt, l'expérience de pertes et l'utilisation d'autres techniques d'évaluation. Les emprunts de sociétés d'État entreprises mandataires et autres entreprises publiques sont enregistrés comme passif pour la tranche qui n'est pas prévue être remboursée directement par ces sociétés.

Le tableau 11.5 présente les garanties en cours. Celles-ci sont résumées à la note 15 des états financiers du gouvernement à la section 2 de ce volume.

**TABLEAU 11.5**  
GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT  
AU 31 MARS 2006

	Limite autorisée (s'il y a lieu) <sup>(1)</sup>	Passif éventuel
	\$	\$
GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT—		
Emprunts par des sociétés d'État entreprises qui sont mandataires de Sa Majesté . . . . .		119 696 758 000 <sup>(2)</sup>
Emprunts effectués par des entités autres que des sociétés d'État entreprises		
De sociétés mandataires		
Prêts consentis aux Indiens par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour logement sur les réserves . . . . .	1 700 000 000 <sup>(3)</sup>	595 050 268
De sociétés non mandataires		
Programmes de garantie du gouvernement		
<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i> . . . . .	10 781 963 150	240 524 283
Les prêts aux petites entreprises . . . . .	2 936 000 676	890 996 429
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et</i> <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la</i> <i>commercialisation selon la formule coopérative</i> . . . . .	3 000 000 000	216 537 319
<i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i> . . . . .	1 900 000 000	364 642 884
Programme d'expansion des entreprises . . . . .	1 200 000 000	212 300
Prêts consentis aux Indiens par des prêteurs agréés pour logement sur les réserves . . . . .	<sup>(3)</sup>	751 866 923
Dettes encourues par des transporteurs aériens concernant l'achat des avions DHC7 et DHC8 de Havilland Aircraft of Canada, Limited . . . . .	931 350 000	179 015 481
La facilité de crédit des avions régionaux . . . . .	1 500 000 000	112 853 982
Développement économique des Indiens . . . . .	60 000 000 <sup>(4)</sup>	853 626
Programme économique des autochtones . . . . .		1 465 500

**TABLEAU 11.5**  
**GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT**  
**AU 31 MARS 2006—Fin**

	Limite autorisée (s'il y a lieu) <sup>(1)</sup>	Passif éventuel
	\$	\$
Autres garanties formelles de prêts		
Prêts à la société NewGrade Energy Inc pour financer la construction d'une usine de valorisation du pétrole lourd . . . . .	275 000 000	13 478 738 <sup>(5)</sup>
Programmes d'assurance du gouvernement		
Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement—Assurances et garanties connexes . . . . .	13 000 000 000 <sup>(6)</sup>	1 289 357 287
Assurance en prévision des accidents aux installations nucléaires en vertu de la <i>Loi sur la responsabilité nucléaire</i> <sup>(7)</sup> . . . . .	1 050 000 000	583 932 447
Autres garanties formelles		
Garanties en vertu de la <i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i> . . . . .	1 900 000 000	320 031 661
Garanties en vertu du <i>Programme d'avance de crédit printanier</i> . . . . .	1 500 000 000	2 892 352
Garantis aux détenteurs d'hypothèques assurés par la Société d'assurance d'hypothèques du Canada et la société GE Capital Mortgage Insurance Co. (Canada) . . . . .		962 254 705
Garanties en vertu de l'article 19 de la Loi de la commission canadienne du blé . . . . .		3 928 036 000 <sup>(8)</sup>
Garanties en vertu de la <i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i> . . . . .		29 563 145
Total des garanties brutes . . . . .	<u>41 734 313 826</u>	130 180 323 330
Moins : provision pour pertes . . . . .		<u>1 031 263 180</u>
Risque net total en vertu des garanties . . . . .		129 149 060 150

<sup>(1)</sup> Les limites autorisées indiquées dans l'état ci-dessus représentent le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisées par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans la législation, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à un moment donné.

<sup>(2)</sup> Pour des détails, voir le tableau 9.6 à la section 9 de ce volume.

<sup>(3)</sup> Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a autorisé une limite de 1,7 milliards de dollars par le Parlement (tel qu'indiqué ci-dessus), pour émettre des garanties sur des prêts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et autres prêteurs autorisés pour le logement, et pour émettre des garanties de prêts faites par Financement agricole Canada (FAC), pour fins d'entreprise agricole. Les montants de passif éventuel relatifs aux prêts garantis pour le logement sur les réserves incluent 595 millions pour la SCHL et 752 millions pour d'autres prêteurs autorisés.

<sup>(4)</sup> Le montant total maximum pouvant être déboursé à même le Trésor et/ou en circulation au passif éventuel de l'exercice en cours et d'exercices ultérieurs relativement aux garanties autorisées en vertu du crédit L53b est établi à 60 millions de dollars. Au 31 mars 2006, des montants cumulatifs en souffrance s'élevant à 27 millions ont été déboursés. Il existait également un passif éventuel en circulation au montant de 1 million laissant un solde de 32 millions disponible pour l'émission d'autres garanties.

<sup>(5)</sup> Si l'emprunteur manque à son obligation, le gouvernement du Canada serait responsable du versement, mais serait, à son tour, indemnisé par la province de la Saskatchewan.

<sup>(6)</sup> La *Loi sur l'expansion des exportations* précise que Exportation et développement Canada (EDC) peut conclure des contrats d'assurance, de réassurance, de garanties connexes, de financement et d'autres accords jusqu'à un maximum de 13 milliards de dollars, ce qui représente la limite autorisée. En total, EDC présente 6,9 milliards de dollars en circulation contre sa limite soit 1,3 milliards de dollars en passif éventuel, 4 milliards de dollars en financement, 0,1 milliard de dollars en prêts garantis non répartis et 1,5 milliards de dollars en obligations de prêts non répartis.

<sup>(7)</sup> Il n'existe aucune réclamation en vertu de la *Loi sur la responsabilité nucléaire* depuis sa mise en vigueur en 1970.

<sup>(8)</sup> Le gouvernement garantit le paiement du passif présent et futur, de l'endettement, ou d'autres obligations de la Commission canadienne du blé.

### Organisations internationales

Dans le cadre du passif éventuel, le capital sujet à appel représente la part des souscriptions du Canada qui n'a pas encore été appelée. Le capital sujet à appel est appelable de la part des banques extraterritoriales, dans le cas où elles ne puissent rencontrer leurs obligations.

Le tableau 11.6 présente le détail concernant le passif éventuel pour les organisations internationales et est résumé à la note 15 des états financiers.

**TABLEAU 11.6**  
**ORGANISATIONS INTERNATIONALES**  
**PASSIF ÉVENTUEL**  
 (en millions de dollars)<sup>(1)</sup>

	Capital sujet à appel
<b>ACTIONS EN CAPITAL ET PRÊTS</b>	
<b>NON BUDGÉTAIRES—</b>	
Banque africaine de développement .....	1 192
Banque asiatique de développement .....	2 388
Banque de développement des Caraïbes .....	57
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) .....	5 920
Agence multilatérale de garantie des investissements ..	54
Banque européenne pour la reconstruction et le développement .....	715
Banque interaméricaine de développement .....	4 516
<b>Total .....</b>	<b>14 842</b>

<sup>(1)</sup> Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2006 (1 \$ US = 1,1680 \$ CAN; 1 DTS = 1,68291 \$ CAN).

### Sites contaminés

Selon les meilleures estimations de la direction, un passif relatif aux coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites contaminés est comptabilisé lorsque la contamination survient, ou lorsque le gouvernement est informé de la contamination et qu'il a l'obligation, ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts. Au 31 mars 2006, le gouvernement a enregistré un passif de 3 014 millions de dollars (2 874 millions de dollars en 2005) pour environ 2 700 sites (2 200 sites en 2005).

Le gouvernement a estimé des coûts supplémentaires de décontamination de 3 470 millions de dollars (2 440 millions de dollars en 2005) qui ne sont pas inscrits puisqu'ils ne sont pas considérés comme étant probables à ce jour. L'augmentation du passif éventuel relatif aux sites contaminés est le résultat d'information additionnelle obtenue en 2005-2006 qui a permis d'estimer le passif potentiel de certains sites. Les efforts continus du gouvernement afin d'évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif additionnel suite à l'identification de nouveaux sites, aux changements dans les évaluations ou dans l'utilisation envisagée de sites existants. Ces passifs seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront décelés.

### Réclamations et causes en instance et imminentes

On distingue des milliers de cas de réclamations et de causes en instance et imminentes contre le gouvernement. Le montant total réclamé provenant de ces actions, incluant un nombre où un montant est non spécifié, et leur dénouement ne peut être évalué.

Le gouvernement inscrit une provision pour ces cas identifiés comme étant vraisemblablement perdus et pouvant faire l'objet d'une estimation raisonnable. Tous les autres cas, excluant ceux déterminés comme étant insusceptibles d'être perdus, sont considérés comme passifs éventuels. Au 31 mars 2006, le passif éventuel découlant des réclamations et des causes en instance et imminentes a été estimé à environ 9 800 millions de dollars (9 900 millions de dollars en 2005). Cet estimé des pertes

possibles couvre seulement une portion de toutes les réclamations contre le gouvernement. L'éventualité totale reliée aux réclamations en instance est indéterminable. Certaines réclamations importantes et notables exclues de l'estimation des passifs éventuels sont décrites ci-dessous:

**Réclamation territoriale globale :** Il y a présentement 74 (77 en 2005) réclamations territoriales globales soit en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 3 200 millions de dollars (3 700 millions de dollars en 2005) estimé pour des réclamations qui ont progressées à un point où la quantification est possible. Les autres réclamations sont toujours aux premières étapes de négociation et elles ne peuvent pas encore être chiffrées.

**Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou d'un appel :** Au 31 mars 2006, un montant de 9 694 millions de dollars (9 537 millions de dollars en 2005) de cotisations fiscales faisant l'objet d'oppositions à l'Agence du revenu du Canada et un montant de 1 742 millions de dollars (1 360 millions de dollars en 2005) faisait l'objet d'appels devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada.

**Autre :** En septembre 1999, la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* ont été modifiées afin de permettre au gouvernement fédéral de prendre des mesures à l'égard des montants excédentaires contenus dans les comptes de pension et les caisses de retraite gouvernés par ces lois. La validation légale de ces textes législatifs a depuis été contestée en cours. Les résultats de ces poursuites et l'impact financier estimatif, qui pourrait être important, ne peut être déterminé à ce jour.

### Programmes d'assurance

Un programme d'assurance est un programme par lequel un assuré, un tiers, verse des frais d'assurance qui sont alors crédités à un fonds d'assurance ou à une provision administrée par la société. Le montant à verser comme frais est basé sur le montant prévu nécessaire pour satisfaire à toutes les demandes futures d'indemnisation au titre du fonds d'assurance ou de la provision. Les programmes d'assurance administrés par des entreprises privées tels que l'assurance collective des employés, les régimes de soins dentaires, etc., sont exclus de cette définition. Présentement, trois sociétés d'État administrent des programmes d'assurance en tant que mandataires de Sa Majesté.

Les programmes d'assurance sont conçus de façon à opérer sur une base autosuffisante. Cependant, dans l'éventualité où les sociétés n'auraient pas les fonds suffisants, le gouvernement fournirait le financement requis. Le gouvernement s'attend à ce que les trois sociétés couvrent à la fois le coût des revendications courantes et le coût des revendications futures possibles.

Les renseignements présentés au tableau 11.7 n'ont pas été vérifiés puisque l'information est produite à partir d'états financiers intérimaires. Des renseignements financiers supplémentaires ayant trait à ces sociétés sont compris dans le « *Rapport annuel du Président du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et les autres sociétés en coparticipation du Canada* ».

Au tableau 11.7, un signe moins «-» qui précède un montant présenté indique un déficit dans le fonds, un recouvrement ou un redressement des charges, ou une diminution ou perte au cours de

l'exercice. Le tableau suivant est également résumé à la note 15 aux états financiers du gouvernement à la section 2 de ce volume.

**TABLEAU 11.7**

**SOMMAIRE DES PROGRAMMES D'ASSURANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES MANDATAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006**

(en millions de dollars)

	Société d'assurance-dépôts du Canada <sup>(1)</sup>		Société canadienne d'hypothèques et de logement <sup>(2)</sup>				Exportation et développement Canada <sup>(3)</sup>	
			Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garanties des titres hypothécaires			
	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005
Assurance en vigueur à la date de déclaration .....	437 251	375 563	278 937	247 140	109 829	84 544	13 365	11 869
Solde d'ouverture du Fonds/Provision .....	788	680	3 329	2 425	163	130	(3)	(3)
Revenus pour la période—								
Primes et honoraires .....	64	93	1 185	1 110	55	42	148	151
Revenu de placement .....	43	34	493	407	16	13		
Autres revenus .....			2	1	2	2		
Revenus totales .....	107	127	1 680	1 518	73	57	148	151
Charges pour la période—								
Pertes sur ou provision pour indemnités .....	24	-9	136	41			59	100
Administration et impôt .....	27	27	138	134	5	5		
Autres charges .....	1	1	445	439	21	19	-22 <sup>(4)</sup>	-37 <sup>(4)</sup>
Charges totales .....	52	19	719	614	26	24	37	63
Bénéfice net ou perte nette (-) pour la période .....	55	108	961	904	47	33	111	88
Solde de clôture du Fonds/Provision .....	843	788	4 290	3 329	210	163	(3)	(3)
Montants nets des indemnités pour la période <sup>(5)</sup> .....	16	14	148	153	*	*	12	39
Moyenne des montants nets des indemnités payées pour les cinq derniers exercices .....			243	214	*	*	57	65

\* Sans objet.

<sup>(1)</sup> La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) fournit une assurance, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par déposant et par institution, sur les dépôts effectués auprès des banques et compagnies de prêts et de fiducies membres. La limite antérieure de 60 000 \$ a été majorée durant l'exercice. La Société est financée à même les primes versées par ses membres.

<sup>(2)</sup> La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) administre deux fonds : le Fonds d'assurance hypothécaire (FAH) et le Fonds de garanties de titres hypothécaires (FGTH). Le FAH procure de l'assurance moyennant des frais aux établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires à l'habitation canadienne. En plus d'établir un climat de confiance parmi les établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires, le Fonds facilite une offre appropriée de fonds hypothécaires en réduisant le risque aux prêteurs et en encourageant les opérations hypothécaires sur le marché secondaire, afin de rendre le logement plus accessible au Canadiens. Une étude actuarielle du FAH est réalisée au 30 septembre de chaque exercice. La Société détermine les conditions pour les réclamations et la portion non acquise des primes reçues au 31 décembre en utilisant des facteurs d'évaluation tenant compte des affaires nouvelles, des réclamations et des intérêts pour le dernier trimestre. Le FGTH soutient deux produits de la SCHL : les titres hypothécaires de la Loi nationale sur l'habitation (LNH) et les obligations hypothécaires du Canada.

Le lancement du Programme des titres hypothécaires (TH) a eu lieu en 1987. En échange d'un droit de garantie que versent les établissements financiers, la SCHL et ultimement le gouvernement garantissent les paiements ponctuels de principal et d'intérêt aux investisseurs dans les TH qui participent à la formation d'un bloc de créances résidentielles assurées que l'établissement de crédit a transformées en investissements pouvant être vendus à des investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le programme des obligations hypothécaires du Canada (OHC) est entré en vigueur en 2001. Selon les termes de ce programme, les obligations sont émises par une fiducie à usage déterminé connue sous le nom de Fiducie du Canada pour l'habitation, puis elles sont vendues aux investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le revenu de ces obligations sert à l'achat de créances hypothécaires regroupées en LNH TH nouvellement émises. Les obligations hypothécaires du Canada de 77 840 millions de dollars (57 800 millions de dollars en 2005) émises par la Fiducie comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada et le paiement ponctuel de l'intérêt et du principal semestriels avec la garantie du gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL.

<sup>(3)</sup> Exportation et développement Canada fournit aux entreprises canadiennes une assurance sur les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter et de promouvoir les exportations. Le programme d'assurance a été adéquat pour rencontrer le coût complet des réclamations à ce jour et est basé sur l'expérience des réclamations passées, pour rencontrer les réclamations futures. La Société ne maintient pas un fonds séparé pour son programme d'assurance et conséquemment le solde du fonds n'est pas disponible. La Société établit une provision pour les réclamations d'assurance fondée sur une analyse actuarielle des expériences de pertes nettes et des pertes possibles. Le solde de la provision s'élève à 568 millions de dollars (564 millions de dollars en 2005). Pour fins de comparaison, les montants ont été redressés pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(4)</sup> Les autres dépenses d'Exportation et développement Canada représentent des gains de change ou des pertes sur provision pour réclamations ainsi que des dépenses de réclamations encourues.

<sup>(5)</sup> Se rapporte à l'écart entre les réclamations et les montants recouverts sur les ventes de biens connexes et d'autres recouvrements.

# SECTION 12

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*  
2005-2006

**Index**

INDEX

**A**

Accord avec les provinces sur les immobilisations, 5.7, 5.8  
 Accord sur les zones spéciales et les autoroutes, 9.26, 9.28  
 Accords d'échange, 2.17  
 Accords de paiements de transfert, 2.29  
     immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, 11.3  
 Achats de matériel de sécurité, 6.40, 6.49  
 ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'OUTILLAGE,  
     *voir volume III, section 5*  
 ACQUISITION DE TERRAINS, BÂTIMENTS ET OUVRAGES,  
     *voir volume III, section 4*  
 Actifs confisqués, Fonds canadiens, 6.41, 6.49  
 Actifs et passifs financiers, 2.19  
 Actifs financiers, 1.9, 1.13, 2.6  
 ACTIFS NON FINANCIERS, 10  
 Actifs non financiers, 1.10, 1.13, 1.16, 2.6, 2.10, 10.2, 10.3  
     par catégorie, 10.2, 10.3  
 Activités d'investissement, 1.15, 2.8  
     en immobilisations, 1.15, 2.8  
 Activités de financement, 1.15, 2.8  
 Activités de fonctionnement, 1.15, 2.8  
 Activités de programme, *voir la section ministérielle appropriée du volume II*  
 Administration du pont du port de Saint John, 9.30, 9.37  
 Administrations aéroportuaires canadiennes, 9.30, 9.37  
 Administrations provinciales et territoriales, 1.16, 9.2, 9.26  
 Agence de la consommation en matière financière du Canada—Avances, 9.29, 9.32  
 Agence multilatérale de garantie des investissements, 5.4, 9.22, 9.24  
 Aide au développement international, pays en développement, 9.18, 9.20  
 Aide financière aux Canadiens à l'étranger, 6.39, 6.45  
 Aide financière aux sociétés d'État,  
     consolidées provenant de crédits budgétaires, 4.9  
     entreprises et autres entreprises publiques, 9.15  
 Allocations de droits de tirage spéciaux, 1.13, 1.17, 8.2, 8.3  
 Allocations de retraite de parlementaires, 6.18  
 Amendes pour le transport des marchandises dangereuses, 4.11, 4.14  
 Analyse automatisée de la qualité (AAQ)—Secteur privé, 6.38, 6.44  
 Analyse de sensibilité du risque de change, Gestion du risque lié aux devises et, 2.18  
 ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS, 1  
 Analyse des états financiers, 1.2  
     analyse, 1.2  
         charges totales, 1.5  
         déficit accumulé, 1.7  
         revenus budgétaires, 1.3  
         risques et incertitudes, 1.11  
         solde budgétaire, le, 1.3  
     comparaison des résultats aux prévisions du budget de mai 2006, 1.3  
     glossaire, 1.18  
     introduction, 1.2  
         faits saillants financiers, 1.2, 1.3  
 Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, 9.26, 9.27, 9.28  
 Association internationale de développement, 5.4, 9.23, 9.25

**A—Fin**

Association récréative de la fonction publique d'Ottawa, 9.29, 9.32  
 Associations et organismes internationaux, 9.23, 9.25  
 Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice,  
     *voir volume II, section 1*  
 Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, *voir volume II, section 1*  
 Autorisations disponibles des exercices antérieurs, *voir volume II, section 1*  
 Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice, *voir volume II, section 1*  
 Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État, *voir volume II, section 1*  
 Autre encaisse—Sociétés d'État consolidées et autres entités, 7.2  
 Autres avantages futurs des employés et anciens combattants, 1.13, 1.16, 2.6, 2.20, 6.2, 6.28  
     régimes de retraite du secteur public et, 2.6, 2.20  
     régimes de retraite et, 2.10  
 Autres charges de programmes, 1.12, 2.5, 3.2, 3.7, 3.8, 3.11  
     par portefeuille ministériel, 2.15  
 Autres comptes à fins déterminées, 6.2, 6.38  
     consolidés, 4.11, 4.13  
 Autres créiteurs et charges à payer, 5.3, 5.6  
 Autres débiteurs, 1.13, 1.16, 2.6, 2.25, 7.2, 7.4  
 AUTRES INFORMATIONS DIVERSES, *voir volume III, section 11*  
 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT, *voir volume III, section 10*  
 Autres paliers de gouvernement, 1.12  
     paiements de transfert à d', 2.5, 2.13  
 Autres passifs, 1.13, 1.16, 2.6, 6.2  
 Autres prêts, placements et avances, 1.13, 1.16, 2.6, 2.27, 9.2, 9.29  
     émissions d', 1.15, 2.8  
     remboursements d', 1.15, 2.8  
 Autres revenus, 1.12, 2.5, 3.2, 3.5  
     de programmes, 1.12, 2.5, 3.5  
 Autres taxes et droits, 1.12, 2.5, 3.3  
 Autres taxes et droits d'accise, 1.12, 2.5, 3.3, 3.4  
 Avances à justifier, diverses, 9.29, 9.31

**B**

Banque africaine de développement, 9.22, 9.23, 9.24  
 Banque asiatique de développement, 5.4, 9.22, 9.24  
     (Spécial), 9.23  
 Banque Commerciale du Canada, 9.29, 9.32  
 Banque de développement des Caraïbes, 5.4, 9.22, 9.23, 9.24  
     Fonds de développement agricole, 9.23  
     Régionale des Caraïbes du Commonwealth, 9.23  
     (Spécial), 5.4, 9.23  
 Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 5.4, 9.22, 9.24  
 Banque interaméricaine de développement, 5.4, 9.22, 9.25  
     Fonds des opérations spéciales de la, 9.23  
 Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 9.23  
     (Banque mondiale), 5.4, 9.22, 9.24  
 Bibliothèque et Archives du Canada,  
     Compte spécial de fonctionnement, 5.7, 5.9, 6.38, 6.44  
 Biens culturels, 9.29, 9.32  
 Biens monétaires saisis, 6.33, 6.36

**B—Fin**

- Biens saisis,
  - Compte de fonds de roulement, 9.30, 9.37
  - encaisse, 6.33, 6.36
- Biens sous contrats de location-acquisition, 10.2, 10.6
  - par catégories principales, 10.6
- Billets du Canada, 6.2, 6.8
- Bons du Canada, 6.2, 6.8
- Bons du Trésor, 1.13, 1.17, 6.2, 6.5
  - en adjudication, rendement moyen des, 6.10
- Bourses scolaires, 6.33, 6.37

**C**

- Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires, 4.10, 4.13
- Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—Avances, 9.30, 9.38
- Caisse de pension des personnes à charge, 6.38, 6.43
- Caisse de réassurance-récolte, 4.10, 4.12
- Caisse du fonds pour l'environnement mondial, 5.4, 9.23
- Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.33, 6.37
- Caisse supplémentaire d'assurance-santé, 4.10, 4.12
- Carte de crédit—Fonds pour projets spéciaux, 6.41, 6.49
- Cautionnement pour frais,
  - Cour suprême du Canada, 6.32, 6.35
  - Service administratif des tribunaux judiciaires, 6.32, 6.35
- Cautionnement Syndic—Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.32, 6.35
- Cautionnements des candidats et des comités—Élections et référendums, 6.33, 6.35
- Cédule des paiements minimums, 11.2
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail,
  - Libéralités, 5.7, 5.9
- Centre canadien de gestion, voir *École de la fonction publique du Canada*
- Centre de services aux entreprises Canada/Provinces, 6.40, 6.47
- Charges, 1.6, 1.7, 1.12, 2.5, 2.10, 2.14, 2.15, 3.2, 3.7
  - comparaison des charges à celles du budget de février 2005, 1.7
  - comparaison des charges à celles de 2004-2005, 1.6
  - comparaison des charges aux prévisions du budget de février 2005, 1.7
  - externes par catégorie, 3.7
  - par article, 3.11
  - par type de ressources utilisées pour le fonctionnement, 2.15
  - totales, 1.5
- Charges de programmes, autres, 2.5
- Charges payées d'avance, 1.13, 1.16, 2.6, 10.2
  - variations dues aux, 1.14, 2.7
- Chèques en circulation, 7.2
- Chèques et mandats en circulation, 7.2
- Chèques sur comptes d'avance fixe, 7.2
- Classement chronologique des autres débiteurs, 7.4
- Classement chronologique des impôts à recevoir, 7.3
- Code canadien du travail—
  - Appels sur recouvrement de salaire, 6.32, 6.34
  - Autres, 6.32, 6.34
- Commission canadienne du lait, 9.4, 9.5
  - Compte de la, 6.32, 6.34
- Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon, Opérations de la, 6.32, 6.34

**C—Suite**

- Commission des champs de bataille nationaux, Fonds de fiducie, 4.11, 4.13
- Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, 9.30, 9.37
- Commissions non amorties des obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada, 6.9
- Commissions provinciales des accidents du travail, 9.30, 9.34
- Comparaison sur dix exercices d'informations financières, 1.12
- Comptabilisation des charges, 3.7
- Comptabilisation des revenus, 3.2
- Compte d'allocations de retraite des parlementaires, 6.19, 6.20, 6.24
- Compte d'amende additionnelle pour poisson, 4.11, 4.14
- Compte d'assurance du service civil, 6.38, 6.42
- Compte d'assurance-emploi, 4.10, 4.12, 4.15
  - opérations du, 4.13
- Compte d'attente,
  - normes du travail, 6.39, 6.46
  - pour fonds appartenant aux Indiens, 6.40, 6.47
- Compte d'avances—Téléfilm Canada, 6.38, 6.44
- Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement, 4.10, 4.12
- Compte de convention de retraite des parlementaires, 6.19, 6.20, 6.24
- Compte de dépôts des justes salaires, 6.32, 6.34
- Compte de fiducie de Mackenzie King, 4.11, 4.14
  - Intérêts—Maison Laurier, 5.8, 5.10
- Compte de la caisse de retraite,
  - de la fonction publique, 6.19, 6.20, 6.21
  - de la Gendarmerie royale du Canada, 6.19, 6.20, 6.23
  - des Forces canadiennes, 6.19, 6.20, 6.22
- Compte de la Commission canadienne du lait, 6.32, 6.34
- Compte de la Fondation du Canada, 6.39, 6.45
- Compte de pension de retraite,
  - de la fonction publique, 6.19, 6.20, 6.21
  - de la Gendarmerie royale du Canada, 6.19, 6.20, 6.23
  - des Forces canadiennes, 6.19, 6.20, 6.22
- Compte de pension pour les agents des rentes, 6.38, 6.43
- Compte de prestations de décès,
  - de la fonction publique, 6.38, 6.43
  - de la force régulière, 6.38, 6.42
- Compte de prestations de retraite supplémentaires, 6.19, 6.20, 6.26
- Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire, 4.10, 4.13.
- Compte de réévaluation des accords d'échange de devises, 1.13, 1.17, 5.3, 6.2, 6.9
- Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland, 4.11, 4.13
- Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, 1.16, 5.3, 5.5, 5.6
- Compte des nouveaux parcs et sites historiques, 4.11, 4.13
- Compte des régimes compensatoires (RC), 6.19, 6.20, 6.25
- Compte des rentes sur l'État, 6.2, 6.31, 6.67
- Compte du fonds des changes, 3.5, 8.4
- Compte du produit de l'aliénation des biens saisis, 4.11, 4.14
- Compte du Régime de pensions du Canada, 6.2
- Compte néo-écossais des recettes extracôtières, 6.40, 6.48
- Compte pour Indiens mineurs administré par agent, 6.32, 6.34
- Compte spécial—Service administratif des tribunaux judiciaires, 6.40, 6.48
- Compte spécial de fonctionnement—
  - Bibliothèque et Archives du Canada, 5.7, 5.9, 6.38, 6.44
- Compte terre-neuvien des recettes extracôtières, 6.40, 6.48

**C—Fin**

- Comptes à fins déterminées,
  - autres, 6.2, 6.38
  - autres revenus reportés, 5.7
  - consolidés, 3.10, 4.10
    - autres, 4.11, 4.13
- COMPTE CONSOLIDÉS, 4
- Comptes consolidés, 3.6
- Comptes d'assurance, 4.10, 4.12
  - et de prestations de décès, 6.38
- Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés, 9.29, 9.31
- Comptes d'épargne des Indiens, 6.33, 6.37
- COMPTE D'OPÉRATIONS DE CHANGE, 8
- Comptes d'opérations de change, 1.13, 2.6, 2.10, 2.25, 8.2
  - variations des, 1.15, 2.8
- Comptes de dépôt, 6.32
- Comptes de dépôt et en fiducie, 6.2, 6.32, 6.33
- Comptes de dons et de legs, 5.7
- Comptes de pension, 6.38
- Comptes de pension de retraite, 6.2, 6.19
- Comptes de stabilisation des produits agricoles, 4.10, 4.12
- Comptes de succession des Indiens, 6.33, 6.37
- Comptes en fiducie, 6.33
- Comptes gérés, 6.33, 6.37
- Comptes pour dommages environnementaux, 4.11, 4.13
- Comptes spéciaux—Article 63 de la Loi sur les Indiens, 6.32, 6.35
- Comptes spéciaux des Indiens, 6.39, 6.48
- Conseil de recherches en sciences humaines—
  - Fonds de fiducie, 5.7, 5.9
  - Fonds pour les boursiers de la Reine, 5.8, 5.10
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie,
  - Fonds de fiducie, 5.7, 5.9, 6.40, 6.48
- Conseil des Premières Nations du Yukon—Anciens, 9.30, 9.34
- Conseil national de recherches du Canada,
  - Fonds de fiducie, 5.7, 5.9
  - Participation financière, 9.16, 9.17
- Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples, 9.29, 9.32
- Contrats de location-acquisition, 6.13
- Contrats de location-exploitation, 2.29
- Contributions remboursables sans condition, 9.29, 9.31
- Convention comptable, modification de la, 2.11
- Conventions comptables, sommaire des principales, 2.9
- Conversion des devises, 2.11
- Corporation de développement des investissements du Canada,
  - Retenues—Privatisation, 6.32, 6.34
- Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent, 9.30, 9.37
- Cotisations d'assurance-emploi, 1.12, 2.5, 3.2, 3.4
- Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou d'un appel, 2.30
- Coûts des opérations du gouvernement, 3.8
- Créditeurs, 5.3
  - et charges à payer, 1.9, 1.13, 2.6, 5.2, 5.3
    - autres, 5.3, 5.6
    - par catégorie, 5.2
- CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER, 5
- Crédits ultérieurs, montant à recouvrer au moyen de, 1.16

**D**

- Débiteurs des sociétés d'État consolidées et autres entités, 7.4
- Déclassement des installations nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée, 5.12

**D—Suite**

- Déficit accumulé, 1.7, 1.8, 1.13, 2.5, 2.6, 2.16
  - à la fin de l'exercice, 1.12, 2.5, 3.2
  - au début de l'exercice, 1.12, 2.5, 3.2
  - état détaillé des résultats et du, 1.12
- Dépenses en vertu d'autorisations législatives, 3.11, 3.12
- Dépenses ministérielles par article courant, voir volume II, section I
- Dépenses ministérielles par catégorie, voir volume II, section I
- Dépôt/débours—Commission des accidents du travail, 6.38, 6.44
- Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires, 6.41, 6.49
- Dépôts aux comptes de banques spéciaux, 6.32
- Dépôts de garantie,
  - Affaires indiennes et du Nord canadien, 6.32, 6.34
  - pétrole et gaz, 6.32, 6.35
  - ressources des réserves, 6.32, 6.35
  - Agence des services frontaliers du Canada, 6.33, 6.35
  - Agence du revenu du Canada, 6.32, 6.34
  - Ressources naturelles, pétrole et gaz, 6.33, 6.35
- Dépôts de garantie d'entrepreneurs, 6.33, 6.36
- Dépôts de garantie générale, 6.33, 6.35
- Dépôts en garantie pour échanges de devises, 6.32, 6.34
- Dépôts pour projet—Statistique Canada, 6.40, 6.48
- Dépôts pour projets divers,
  - Agence Parcs Canada, 6.39, 6.45
  - Environnement, 6.39, 6.45
  - Patrimoine canadien, 6.38, 6.44
  - Pêches et Océans, 6.39, 6.45
- Dépôts sur aliénations et locations, 6.33, 6.36
- Dépôts temporaires reçus des importateurs, 6.33, 6.36
- Détail des autres charges de programmes des autres portefeuilles ministériels, voir volume II, section I
- Détail des autres paiements de transfert, voir volume II, section I
- Détail des montants disponibles pour être dépensés, voir la section ministérielle appropriée du volume II
- Dettes contractées sur les marchés, 6.2, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12
  - escomptes, primes et commissions non amortis sur, 1.13, 1.17
- Dettes échues, 5.13
- Dettes nettes, 1.10, 1.13, 2.6
  - à la fin de l'exercice, 1.14, 2.7
  - au début de l'exercice, 1.14, 2.7
  - diminution nette de la, 2.7
  - diminution (-) ou augmentation nette de la, 1.14
- Dettes non échues, 1.13, 2.6, 2.16, 3.10, 6.2, 6.3
  - à payer en devises, 1.13, 1.17, 6.2, 6.4
  - à payer en monnaie canadienne, 1.13, 1.17, 6.2, 6.4
  - au 31 mars, de 2002 à 2006, et taux d'intérêt moyen en vigueur, 6.10
  - et autres instruments financiers, 2.16
- DETTE PORTANT INTÉRÊT, 6
- Dettes portant intérêt, 1.8, 1.13, 2.6, 6.2
  - par catégorie, 6.3
- Devises, fonds en banque, 7.2
- Diverses avances à justifier, 9.29, 9.31
  - caisse à montant fixe et avances permanentes, 9.29, 9.31
- Diverses taxes et droits d'accise, 3.3
- Dividendes non réclamés et avoirs non répartis,
  - Loi canadienne sur les sociétés par actions, 6.40, 6.47
  - Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.40, 6.47
  - Loi sur les liquidations, 6.40, 6.48
- Dons—
  - École de la fonction publique du Canada, 5.8, 5.10
  - Rideau Hall, 5.7, 5.9

**D—Fin**

Dons aux fins de recherches—Instituts de recherche en santé du Canada, 5.7, 5.9  
 Dons désignés, 5.7, 5.9  
 Dotations, 4.11, 4.14  
 Dotations pour la recherche en santé—Instituts de recherche en santé du Canada, 4.11, 4.14, 5.8, 5.10  
 Douanes et accise, 5.11  
 Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, 3.3  
 Droits d'accise, 3.3  
 Droits de douane,  
     à l'importation, 1.12, 2.5, 3.3, 3.4  
     à recevoir, 7.3  
 Droits de tirage spéciaux, Allocations de, 1.13, 1.17, 8.2, 8.3  
 Droits et privilèges, 3.5  
 Dû au Régime de pensions du Canada,  
     1.13, 1.16, 2.6, 2.24, 6.2, 6.30

**E**

Échéance de la dette du gouvernement, 6.11  
 Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.13  
 École de la fonction publique du Canada, dons, 5.8, 5.10  
 Effets à payer aux organisations internationales, 5.3, 5.4  
 Élections et référendums—Cautionnements des candidats et des comités, 6.33, 6.35  
 Employés affectés à l'étranger, 9.29, 9.31  
 Emprunts des sociétés d'État, provision pour, 5.14  
 Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.12  
 Emprunts en devises,  
     émissions d', 1.15, 2.8  
     remboursements d', 1.15, 2.8  
 Emprunts en monnaie canadienne,  
     émissions d', 1.15, 2.8  
     remboursements d', 1.15, 2.8  
 Encaisse, 1.13, 2.6, 7.2  
     à la fin de l'exercice, 1.15, 1.17, 2.8  
     au début de l'exercice, 1.15, 2.8  
     augmentation nette de l', 2.8  
     augmentation ou diminution (-) de l', 1.15  
     éléments n'affectant pas l', 1.15, 2.8  
     en dépôts spéciaux, 7.2  
     en devises, 1.17, 7.2  
     en monnaie canadienne, 1.17, 7.2  
     et débiteurs, 2.6, 7.2  
     générée ou requise (-) avant les activités de financement, 1.15  
     générée ou utilisée (-) par les :  
         activités d'investissement, 1.15  
         activités de financement, 1.15  
         activités de fonctionnement, 1.15  
     générée par les :  
         activités d'investissement, 2.8  
         activités de fonctionnement, 2.8  
     utilisée par les :  
         activités d'investissement en immobilisations, 2.8  
         activités de financement, 2.8  
         utilisée pour les intérêts, 2.8  
 ENCAISSE ET DÉBITEURS, 7  
 Encaisse et débiteurs, 1.13, 2.6, 3.6, 7.2  
 Énoncé de responsabilité, 2.3  
 Ensembles d'habitation des Forces canadiennes, 9.30, 9.36  
 Entente de parrainage—Contributions, 5.8, 5.10  
 Entente fédérale/provinciale—Compte d'avances, 6.38, 6.44

**E—Fin**

Ententes de projets conjoints et à frais partagés,  
     recherches, 6.40, 6.47  
 Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés,  
     6.39, 6.45  
 Ententes relatives aux frais partagés,  
     Affaires étrangères et Commerce international, Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne, 6.39, 6.46  
     Agence canadienne d'inspection des aliments, 6.38, 6.44  
     Agriculture et Agroalimentaire, recherches, 5.7, 5.8  
     Anciens Combattants, 6.41, 6.49  
     Ressources naturelles, recherches, 6.40, 6.49  
     Transports (Transports, Infrastructure et Collectivité), recherche et développement sur le transport, 5.8, 5.10  
 Entreprises Petro-Canada Inc—Actions non réclamées, 6.40, 6.47  
 Escomptes, primes et commissions non amortis sur la dette contractée sur le marché, 1.13, 1.17, 6.2, 6.9  
 Escomptes non amortis des,  
     bons du Canada, 6.9  
     bons du Trésor, 6.9  
 Espèces en voie de disparition—Dons, 5.7, 5.9  
 Essence—Taxe d'accise, 3.3  
 Essence d'aviation et combustible diesel—Taxe d'accise, 3.3  
 État de la situation financière, 1.8, 2.6  
     détaillé, 1.13  
 État de la variation de la dette nette, 1.14, 2.7  
 État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté, 6.12  
 État des flux de trésorerie, 1.15, 2.8  
 État des résultats et du déficit accumulé, 2.5  
     détaillé, 1.12  
 État des revenus et charges, *voir volume II, section I*  
 État détaillé,  
     de la situation financière, 1.13  
     des opérations, de change, de la dette non échue et des opérations en espèces, 1.17  
     des opérations non budgétaires et des actifs non financiers, 1.16  
     des résultats et du déficit accumulé, 1.12  
 États financiers cumulés sommaires par secteur des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.7  
 ÉTATS FINANCIERS DES FONDS RENOUEVABLES, *voir volume III, section I*  
 ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA ET RAPPORT ET OBSERVATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE, 2  
 États financiers sommaires des sociétés d'État, consolidées et autres entités, 4.3  
     entreprises et autres entreprises publiques, 9.6  
 Étude de l'environnement, Fonds pour l',  
     Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.14  
     Ressources naturelles, 4.11, 4.14  
 Eurobillets à moyen terme, 6.2, 6.9  
 Évaluations actuarielles, 6.18  
 Excédent annuel, 2.5, 2.7, 2.8, 3.2  
 Excédent ou déficit (-) annuel, 1.12, 1.14, 1.15  
 Expansion du commerce d'exportation, 9.18, 9.30, 9.33

**F**

Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance,  
     Fonds monétaire international, 9.23, 9.25  
 Faits saillants financiers, 1.2, 1.3  
 Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN), 5.8, 5.9  
 Fiducies de sociétés d'État—Dons, 6.41, 6.49  
 Financement agricole Canada, 1.16

**F—Suite**

- Flux de trésorerie, 1.11
  - état des, 1.15
- Fondation de la police montée, 5.8, 5.9
- Fonds africain de développement, 9.23
- Fonds asiatique de développement, 5.4, 9.23
- Fonds canadien d'action contre les mines, 5.7, 5.9
- Fonds d'assurance,
  - des anciens combattants, 6.38, 6.43
  - des soldats de retour, 6.38, 6.43
- Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique, 9.16, 9.17
- Fonds d'investissement pour les projets d'hiver, 9.26, 9.28
- Fonds de compensation des Indiens, 6.40, 6.47
- Fonds de fiducie,
  - Commission des champs de bataille nationaux, 4.11, 4.13
  - Conseil de recherches en sciences humaines, 5.7, 5.9, 6.40, 6.48
  - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, 5.7, 5.9, 6.40, 6.48
  - Conseil national de recherches du Canada, 5.7, 5.9
  - de l'administration et du bien-être—Anciens combattants, 6.33, 6.37
  - des détenus, 6.33, 6.37
- Fonds de garantie de l'immigration, 6.33, 6.35
- Fonds de H.L. Holmes, 4.11, 4.14, 5.8, 5.10, 9.30, 9.36
- Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, titres détenus par le, 6.30
- Fonds de prêts aux Inuit, 9.30, 9.35
- Fonds de réclamations,
  - à l'étranger, 6.39, 6.45
  - de guerre—Seconde Guerre mondiale, 6.39, 6.45
- Fonds de redressement Pacific Rim, 5.7, 5.9
- Fonds de réserve pour abandon, Société de gestion Canada Hibernia, 6.32, 6.34
- Fonds de successions, 6.33, 6.37
- Fonds des bandes indiennes, 6.33, 6.36
  - actions et certificats, 6.39, 6.47
  - comptes de capital, 6.33, 6.36
  - comptes de recettes, 6.33, 6.36
- Fonds des écoles publiques—Ontario et Québec, 6.39, 6.45
- Fonds détenus par les percepteurs et en transit, 7.2
- Fonds du développement économique des Indiens, 9.30, 9.35
- Fonds du Protocole de Montréal, 9.23
- Fonds en banque, 7.2
  - dépôts spéciaux, 7.2
  - devises, 7.2
  - monnaie canadienne, 7.2
- Fonds en transit, 7.2
- Fonds international pour le développement agricole, 9.23
- Fonds monétaire international, 3.5, 9.23
  - allocations de droits de tirage spéciaux, 1.13, 1.17
  - effets à payer, 1.13, 1.17, 8.2, 8.3
  - Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, 9.23, 9.25
  - souscriptions, 1.13, 1.17, 8.2, 8.3
- Fonds n'appartenant pas aux Indiens, 6.40, 6.47
- Fonds pour l'environnement mondial, 9.23, 9.25
  - Caisse du, 5.4, 9.23
- Fonds pour l'étude de l'environnement,
  - Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.14
  - Ressources naturelles, 4.11, 4.14
- Fonds pour les boursiers de la Reine, 4.11, 4.14, 5.8, 5.10
- Fonds provenant d'organisations non gouvernementales,
  - Affaires étrangères et Commerce international—
    - Affaires étrangères, 6.39, 6.45
    - Commerce international, 6.39, 6.45

**F—Fin**

- Frais de déplacement médiatique—Projets à frais partagés, 6.41, 6.49
- FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE, voir volume III, section 7
- Frais de la dette publique, 1.12, 2.5, 2.15, 3.2, 3.7, 3.10, 3.11, 3.12
- Frais de licence du Spectre et autres frais, 5.7, 5.8
- Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté, 5.7, 5.8
- Frais et droits, autres, 3.5

**G**

- Gain sur cession de placements, 1.15, 2.8
- Garanties, 11.20
  - par le gouvernement, passif éventuel, 2.29, 11.20
- Gendarmerie royale du Canada,
  - Caisse de pension (personnes à charge), 6.38, 6.43, 6.71
  - Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.33, 6.37
  - Compte de la caisse de retraite de la, 6.19, 6.20, 6.23
  - Compte de pension de retraite de la, 6.19, 6.20, 6.23
  - Entente de parrainage—Contributions, 5.8, 5.10
  - Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN), 5.8, 5.9
  - Fondation de la police montée, 5.8, 5.9
  - Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la, 6.28, 6.29
- Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du risque de change, 2.18
- Glossaire des termes, 1.18
- Gouvernements étrangers, 6.40, 6.48
- Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement, 1.16, 9.2, 9.18

**H**

- Hibernia, Société de gestion Canada, Fonds de réserve pour abandon, 6.32, 6.34

**I**

- Immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, accords de paiements de transfert, 11.3
- Immobilisations corporelles, 1.16, 2.6, 2.27, 10.4
  - acquisitions d', 1.14, 1.15, 2.7, 2.8
  - amortissement des, 1.14, 1.15, 2.7, 2.8
  - gain net (-) ou perte nette sur cession d', 1.15
  - gain net ou perte nette (-) sur cession d', 1.14, 2.7, 2.8
  - nettes, 10.2
    - par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens, 10.4
  - produits de cession d', 1.14, 1.15, 2.7, 2.8
  - variations dues aux, 1.14, 2.7
- Impôt sur le revenu, 1.12, 3.3
  - à recevoir, 7.3
  - autres revenus d', 1.12, 2.5, 3.3
  - des particuliers, 1.12, 2.5, 3.3
  - des particuliers et des non-résidents, 5.11
  - des sociétés, 1.12, 2.5, 3.3, 5.11
  - revenus d', 2.5
- Impôts à payer, 1.13, 1.16, 2.6, 5.2, 5.11
- Impôts à recevoir, 1.13, 1.16, 2.6, 2.25, 7.2, 7.3
- Impôts à recevoir et autres débiteurs, 2.25
- Indemnisation des accidents de travail, 6.28, 6.29
- Indemnités de cessation d'emploi, 6.28, 6.29
- Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada, 9.30, 9.36

**I —Fin**

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES EXIGÉES PAR LA  
LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES,  
*voir volume III, section 2*

Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois,  
6.41, 6.49

Installation d'un équipement de surveillance spécialisé,  
*voir Projets conjoints*

Institutions financières internationales, 5.4, 9.23, 9.25

Instituts de recherche en santé du Canada—

Dons aux fins de recherche, 5.7, 5.9

Dotation pour la recherche en santé, 5.8, 5.10

Instruments financiers dérivés, 2.17, 2.20

Intérêt,

et autres, 3.5

et pénalités, 3.5

payé au gouvernement, 9.5

taux d', dette non échue, 6.10

Intérêts,

courus, 5.13

échus, 5.13

Intérêts et dette échue, 1.13, 2.6, 5.2, 5.13

Intérêts provenant des comptes de dotations, 5.8

Investissement, activités d', 1.15, 2.8

**L**

Libéralités, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail,  
5.7, 5.9

Libérés conditionnels, 9.30, 9.37

Liquidation—Compagnie d'assurances, 6.38, 6.42

Location et utilisation de biens publics, 3.5

Loi sur la continuation,

de la pension des services de défense, 6.20

des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 6.20

Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de  
l'Atlantique, 9.26, 9.28

Loi sur les juges, 6.20

Lower Churchill Development Corporation Limited, 9.16

**M**

Maison Laurier (Compte de fiducie de Mackenzie King),  
intérêts, 5.8, 5.10

Méthode de comptabilité, 2.9

Missions à l'étranger, 9.29, 9.31

Monnaie canadienne—Fonds en banque, 7.2

Montant à recouvrer au moyen de crédits ultérieurs, 1.16

**N**

Nordion International Inc, 9.30, 9.37

North Portage Development Corporation, 9.16, 9.17

Notes aux états financiers du gouvernement du Canada, 2.9

**O**

Obligation relative aux contrats de location-acquisition,  
1.13, 1.17, 2.19, 6.2, 6.12, 6.13

détail des, 6.13

échéance des, 6.15

Obligations à prime du Canada, 6.6

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL, 11

**O—Fin**

Obligations contractuelles, 2.29, 11.2

cédule des paiements minimums, 11.2

des sociétés d'État entreprises et autres entreprises  
publiques, 9.14

envers les organisations internationales, 11.17

et passif éventuel, 2.6, 11.2

Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement  
du Canada, 1.13, 1.17, 6.2, 6.6

Obligations d'épargne du Canada, 6.6

Obligations et billets non négociables, 1.13, 1.17, 6.2, 6.7

Obligations négociables, 1.13, 1.17, 6.2, 6.3, 6.4

à payer en devises, 6.2, 6.4

à payer en monnaie canadienne, 6.2, 6.4

Observations de la vérificatrice générale, 2.31

Office d'investissement du Régime de pensions du Canada,  
virements à l', 6.30

Office du développement municipal et des prêts aux municipalités,  
9.26, 9.27, 9.28

Opérations de change, 1.17

Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field,  
Colombie-Britannique et au Yukon, 6.32, 6.35

Opérations de la dette non échue, 1.17

Opérations du Compte d'assurance-emploi, 4.13

Option d'achat d'actions d'une société, 9.30, 9.36

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN),  
dommages-intérêts—Sommes recouvrables, 9.18, 9.21  
projets d'infrastructure, 6.40, 6.48

Organisation mondiale de la santé, 6.39, 6.46

Organisations internationales, 1.16, 2.28, 9.2, 9.22, 9.23,  
11.21, 11.22

obligations contractuelles envers les, 11.19

Organismes non gouvernementaux, 6.40, 6.48

OTAN *voir Organisation du traité de l'Atlantique Nord*

**P**

Paiements d'incitation à l'expansion des marchés—  
Alberta, 6.40, 6.48

PAIEMENTS DE RÉCLAMATIONS CONTRE L'ÉTAT,  
PAIEMENTS À TITRE GRACIEUX ET MONTANTS  
ADJUGÉS PAR UNE COUR, *voir volume III, section 8*

Paiements de transfert, 1.12, 2.5, 3.2, 3.7, 3.8, 3.11

autres, 1.12, 2.5, 3.7

autres paliers de gouvernement, 1.12, 2.5, 2.14

par portefeuille ministériel, autres, 2.14

par province, certains, 3.9

Paiements de transfert, *voir la section ministérielle appropriée  
du volume II*

PAIEMENTS DE TRANSFERT, *voir volume III, section 6*

Parrainage collectif et dons, 5.7, 5.9

Participation financière, 9.16, 9.17

Passif,

environnemental, 1.13, 2.6, 2.11, 5.2, 5.12

éventuel, 2.10, 2.29, 11.20

éventuel, organisations internationales, 11.21, 11.22

éventuel des sociétés d'État consolidées et autres entités, 4.8

éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises  
publiques, 9.13

Passifs, 1.13, 2.6

Pays en développement—Aide au développement international,  
9.18, 9.20

Peace Hills Trust, titres détenus dans le, 6.32

**P—Suite**

Pêcheurs d'aiglefin, 9.30, 9.32  
 Périmètre comptable, 2.9  
 Placements, 1.16, 9.4  
     capitaux propres, 1.16  
     dividendes, 1.16  
     et profits/pertes accumulés, 9.4  
     quote-part des profits annuels, 1.16  
 Placements de portefeuille, 1.16, 9.2, 9.16  
 Pouvoirs de dépenser et d'emprunter, 2.12  
 Préface des états financiers du gouvernement du Canada, 2.2  
 Premières Nations de la Colombie-Britannique, 9.30, 9.34  
 Prestation fiscale canadienne pour enfants, 1.12, 2.5  
 Prestations d'assurance-emploi, 1.12, 2.5, 3.7  
 Prestations d'invalidité et autres avantages futurs,  
     de la Gendarmerie royale du Canada, 6.28, 6.29  
     des anciens combattants, 6.28, 6.29  
 Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de  
     revenu garanti et allocation au conjoint, 1.12, 2.5  
 Prêt perpétuel de la bande Stoney, 9.30, 9.36  
 PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES, 9  
 Prêts, placements et avances, 1.13, 1.16, 2.6, 2.10, 3.6, 9.2  
     autres, 1.16, 2.6, 2.27, 9.2  
     autres ministères—Divers, 9.31, 9.38  
     émission d'autres, 1.15, 2.8  
     remboursements d'autres, 1.15, 2.8  
 Prêts aux entreprises de Terre-Neuve et du Labrador, 9.26, 9.28  
 Prêts aux petites entreprises, 9.30, 9.36  
 Prêts consentis aux immigrants, 9.29, 9.32  
 Prêts et avances, 1.16, 9.4  
     autres, 1.16  
 Prêts et avances à justifier, 9.29  
 Principales conventions comptables, Sommaire des, 2.9  
 Prix du Premier ministre et autres dépôts, 5.7, 5.9  
 Producteurs canadiens de poissons de fond congelés,  
     9.30, 9.32  
 Produits des ventes voir *Ventes de biens et de produits  
     d'information*  
 Programme canadien de prêts aux étudiants, 9.30, 9.34  
 Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, 6.38, 6.43  
 Programme d'immigration des investisseurs, 6.39, 6.45  
 Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada,  
     9.30, 9.34  
 Programme de prêts garantis pour le Développement économique  
     des Indiens, 9.30, 9.35  
 Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves,  
     9.30, 9.35  
 Programmes d'assurance, 2.30, 11.22  
 Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises  
     mandataires, Sommaire des, 11.23  
 PROGRAMMES FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX À FRAIS  
     PARTAGÉS, voir *volume III, section 9*  
 Programmes nationaux de commercialisation, 9.29, 9.32  
 Projet d'entraînement spatial, 5.7, 5.9  
 Projet de coopérative d'habitation, 9.16, 9.17  
 Projet de développement Hibernia, 9.30, 9.36  
 Projet fédéral/provincial à frais partagés,  
     Ressources humaines et Développement social—  
         Développement social, 6.40, 6.46  
         Ressources humaines et Développement des  
             compétences, 6.39, 6.46  
         Système informatisé de gestion des examens  
             interprovinciaux (SIGEI), 6.39, 6.46

**P—Fin**

Projets à frais partagés,  
     Affaires étrangères et Commerce international—  
         Affaires étrangères, 6.39, 6.45  
         Commerce international, 6.39, 6.46  
     Agence canadienne de développement international,  
         conférences internationales, 6.39, 6.45  
     Conseil privé, Frais de déplacement médiatique, 6.41, 6.49  
     Industrie, 6.40, 6.47  
     Ressources naturelles, 6.41, 6.49  
 Projets conjoints (antérieurement Installations d'un équipement  
     de surveillance spécialisé), 6.40, 6.49  
 Projets de recherche et de développement mixtes,  
     Défense nationale, 6.40, 6.48  
     Gendarmerie royale du Canada, 6.41, 6.49  
     Sécurité publique et Protection civile, 6.41, 6.49  
 Projets de recherches en collaboration,  
     Agence de santé publique du Canada, 6.39, 6.46  
     Santé, 6.39, 6.46  
 Projets divers fédéraux-provinciaux,  
     Agence de santé publique du Canada, 6.39, 6.46  
     Santé, 6.39, 6.46  
 Projets reportés de l'Office d'expansion économique de  
     l'Atlantique, 9.26, 9.28  
 Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par  
     portefeuille ministériel, voir *volume II, section 1*  
 Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par  
     portefeuille ministériel, voir *volume II, section 1*  
 Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et  
     législatives), voir *volume II, section 1*  
 Provision pour emprunts des sociétés d'État, 5.14  
 Provision pour garanties, 1.13, 2.6, 5.2, 5.14  
 Provision pour garanties d'emprunt, 5.14  
 Provision pour moins-value, 1.16, 9.2, 9.38  
 Provision pour redressements au titre des régimes de retraite,  
     6.2, 6.19, 6.27

**Q**

Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État  
 entreprises et autres entreprises publiques, 1.15, 2.8

**R**

Radarsat, 6.40, 6.48  
 Rapport de la vérificatrice générale sur les états financiers du  
     gouvernement du Canada, 2.4  
 Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les  
     charges, voir *volume II, section 1*  
 Récapitulation des charges externes par catégorie, voir  
     *volume II, section 1*  
 Récapitulation des revenus externes, voir *volume II, section 1*  
 Réclamations et causes en instance et imminentes, 2.30, 11.22  
 Réclamations territoriales globales, 2.30  
 Réévaluation des accords d'échange de devises, Compte  
     de, 1.13, 1.17, 5.3, 6.2, 6.9  
 Régime de pensions du Canada, 6.30, 6.50  
     Compte du, 6.2  
     Dû au, 1.13, 1.16, 2.6, 2.24, 6.2, 6.30  
 Régime de retraite des juges de nomination fédérale, 6.18  
 Régime de services dentaires pour les pensionnés, 6.28, 6.29  
 Régime de soins de santé de la fonction publique, 6.28, 6.29  
 Régimes de retraite, 6.17  
     des employés, 6.17

**R—Fin**

Régimes de retraite du secteur public, 1.13, 1.16, 2.6, 2.20, 6.2, 6.17, 6.19, 6.20  
 et autres avantages futurs des employés et anciens combattants, 2.6, 2.20

Régimes de retraite et autres passifs, 1.13, 1.16, 2.6, 3.10, 6.2, 6.17  
 variations des , 1.15, 2.8

Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication, 6.10

Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes, 1.13, 1.17, 8.2

Résultat stratégique et description des activités de programme, voir la section ministérielle appropriée du volume II

Retenues—Privatisation, 6.32, 6.34

Retenues salariales diverses, 5.3, 5.6

Revendicateurs autochtones, 9.30, 9.35

Revenus, voir la section ministérielle appropriée du volume II

Revenus, 1.4, 1.12, 2.5, 2.9, 3.2  
 autres, 1.12, 3.2, 3.5  
 budgétaires, 1.3  
 comparaison des revenus à ceux de 2004-2005, 1.4  
 comparaison des revenus à ceux du budget de février 2005, 1.5  
 comparaison des revenus aux prévisions du budget de février 2005, 1.5  
 divers, 3.5  
 fiscaux, 1.12, 2.5, 3.2, 3.3

Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés, d'État consolidées et autres entités, 4.6  
 d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.10

REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ, 3

Revenus, charges et déficit accumulé, 3.2

Revenus de placements, 3.5, 3.6  
 internes du gouvernement, 3.6

Revenus de programmes, autres, 1.12, 2.5, 3.5

Revenus des opérations en devises, 1.12, 2.5, 3.5  
 autres, 3.5  
 Compte du fonds des changes, 3.5  
 Fonds monétaire international, 3.5

Revenus des sociétés d'État, 1.12, 2.5

Revenus ministériels, voir volume II, section I

Revenus provenant de titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.40, 6.47

Revenus reportés, 5.3, 5.7  
 autres—Comptes à fins déterminées, 5.7  
 autres ministères, 5.7

Rideau Hall, Dons, 5.7, 5.9

Risque de crédit inhérent aux accords d'échange, 2.17

Risques et incertitudes, 1.11

Royaume-Uni, 9.18  
 Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni—Principal reporté, 9.18

**S**

Salaires et avantages sociaux courus, 5.3

Service administratif des tribunaux judiciaires, cautionnement pour frais, 6.32, 6.35  
 compte spécial, 6.40, 6.48

Services de nature non réglementaire, 3.5

Services de nature réglementaire, 3.5

Services militaires, successions, 6.33, 6.37

SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX, voir volume III, section 3

**S—Fin**

Sites contaminés, 2.29, 5.12, 11.22

Situation financière des sociétés d'État consolidées et autres entités—Actifs et passifs, 4.4

Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques—Actifs et passifs, 9.8

Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1.16, 9.4

Société d'assurance-dépôts du Canada, 1.16

Société de développement des Andes, 9.23

Société de gestion Canada Hibernia, Fonds de réserve pour abandon, 6.32, 6.34

Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, 9.16

Société financière internationale, 9.22, 9.24

Société immobilière du Canada Limitée, 9.4, 9.5

Sociétés d'État,  
 charges des, 1.12, 2.5  
 revenus des, 1.12, 2.5, 3.5

Sociétés d'État consolidées et autres entités, 3.5, 4.3  
 autre encaisse, 7.2  
 débiteurs, 7.4

Sociétés d'État entreprises,  
 emprunts effectués par les, 9.12  
 et autres entreprises publiques, 1.13, 1.16, 2.6, 3.5, 9.2, 9.3, 9.4  
 intérêt payé au gouvernement, 9.5  
 intérêts et autres, 3.5  
 quote-part des bénéfices annuels, 3.5  
 remboursements nets des, 1.15, 2.8

Sociétés d'État et autres entreprises publiques, 2.26

Solde budgétaire, Le, 1.2

Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges, 6.20

Sommaire des principales conventions comptables, 2.9

Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires, 11.23

Sommaire du portefeuille ministériel (de la provenance et de l'utilisation des autorisations), voir la section ministérielle appropriée du volume II

Sommets francophones, 6.41, 6.49

Stocks, 1.13, 1.16, 2.6, 10.2  
 variations dues aux, 1.14, 2.7

Stocks et charges payées d'avance,  
 variations des, 1.15, 2.8

Successions—Services militaires, 6.33, 6.37

**T**

Taux d'intérêt, dette non échue, 6.10

Taxe d'accise—  
 Essence, 3.3  
 Essence d'aviation et combustible diesel, 3.3

Taxe sur les produits et services, 1.12, 2.5, 3.3, 3.4, 5.11  
 à recevoir, 7.3

Taxes et droits, autres, 1.12, 2.5, 3.3

Taxes et droits d'accise,  
 à recevoir, 7.3  
 autres, 1.12, 2.5, 3.3, 3.4  
 diverses, 3.3

Taxes sur l'énergie, 1.12, 2.5, 3.3, 3.4

Téléfilm Canada, Compte d'avances, 6.38, 6.44

Titres de placements du Canada, 6.6

Titres détenus par le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, 6.30

**COMPTE PUBLICS DU CANADA 2005-2006**

**T—Fin**

- Titres détenus par le gouvernement, 6.4, 6.5
- Titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.40, 6.47
- Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs, 9.27, 9.29

**U**

- Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure, 2.11

**V**

- Variation de la dette nette au cours de l'exercice, 1.14, 2.7
- Variations des,
  - comptes d'opérations de change, 1.15, 2.8
  - régimes de retraite et autres passifs, 1.15, 2.8
  - stocks et charges payées d'avance, 1.15, 2.8
- Variations dues aux,
  - charges payées d'avance, 1.14, 2.7
  - immobilisations corporelles, 1.14, 2.7
  - stocks, 1.14, 2.7
- Véhicules, 10.6
  - par sous-catégorie, 10.6
- Ventes de biens et de produits d'information, 3.5
- Ventes de biens et de services, 3.5
- Ventes de biens et de services, *voir volume II, section 1*
- Ventes de biens saisis, 6.39, 6.45